## NOTES HISTORIQUES

SUR LA

# PAROISSE DE PLUGUFFAN

(FINISTÈRE)

AVEC NOTICES GÉNEALOGIQUES

SUR LA

PLUPART DES FAMILLES DE LA BASSE-BRETAGNE

PAR

PAUL AVENEAU DE LA GRANCIÈRE



VANNES
LIBRAIRIE LAFOLYE

1896

### NOTES HISTORIQUES

SUR LA

## PAROISSE DE PLUGUFFAN

(FINISTÈRE)

#### CHAPITRE I

Topographie. - Origine. - Antiquités. - Légendes et Faits historiques.

La paroisse et commune de Plugusfan est située sur une hauteur à environ six kilomètres à l'ouest de Quimper, entre les routes allant de Quimper à Pont-l'Abbé et de Quimper à Audierne. Elle est bornée au nord par Plonéis ; à l'est par Penhars ; au sud par Plomelin ; au sud-ouest par Plonéour-Lanvern, et enfin à l'ouest par Plogastel-Saint-Germain.

Le pays, généralement fertile et propre à toutes les cultures, offre une série de vallonnements parfois très accentués et qui sont d'un aspect tantôt riant ou sauvage. Il présente au

<sup>1</sup> Cet essai historique sur Pluguffan se compose de notes et documents que nous avons pu réunir, du dépouillement des anciens registres paroissiaux et autres titres, ainsi que de tragments et Notices généalogiques rédigés à l'aide des anciennes réformations de Bretagne et des notes que nous avons recueillies dans les registres paroissiaux et les titres des familles.

Nous n'avons point la prétention de faire l'histoire de Pluguffan, nous avons seulement utilisé le fruit de nos recherches, quelque peu précipitées. pendant un court séjour dans cette charmante contrée, et nous avons penséque ces différentes notes prises çà et là, une fois coordonnées, pourraient être de quelque intérêt. C'est là notre seule ambition.

PLUGUFFAN (100)

plus haut point le caractère spécial des régions de la Basse-Bretagne, c'est-à-dire le boisement produit non seulement par les nombreux taillis plantés çà et là, mais aussi par les haies touffues et innombrables, vraies forteresses, qui divisent la propriété en une multitude de parcelles. La physionomie si changeante de cette contrée a souvent un cachet saisissant de sauvagerie, surtout dans les jours brumeux de l'arrièresaison et de l'hiver, entraînant à la rêverie, quand la lande nue et triste, hérissée de rochers, coupée de ravins, de cours d'eau et de marais, se déploie à perte de vue.

Les champs bien cultivés des environs tranchent sur cetle nature heurtée, avec ses montagnes, ses rochers quelquefois surplombant sur des gorges et au sommet des pierres menaçantes et des arbres rabougris battus par les vents de la mer; sur les flancs de ces montagnes, des masses rocheuses, et par intervalles, quelques maigres sillons où poussent plus ou moins le seigle et le sarrasin. Preuve de l'énergie du cultivateur qui lutte avec courage contre la nature, et féconde, avec des efforts pénibles, un sol ingrat qui, dans la suite, par ses soins, devient productif.

De nombreux ruisseaux alimentent plusieurs moulins et sillonnent de leur course vagabonde et sinueuse la paroisse, roulant leurs eaux limpides, serpentant au milieu des prairies, des vallées et au pied des collines pour aller se jeter de cascades en cascades, parfois abruptes, dans d'autres vallées. Si dans certains endroits l'esprit est enclin à la mélancolie par les sites sauvages et à la fois grandioses de ce pays, l'œil peut aussi se réjouir en contemplant de grâcieux paysages. Sur les coteaux s'étendent des champs de diverses formes, encadrés par des murailles pour la plupart bien plantées de chênes, et de loin en loin émergent, au milieu de la verdure, des villages avec leurs maisons construites en pierres de taille, aux portes cintrées, les anciennes couvertes en chaume: puis de vieux manoirs, le plus souvent en ruine et transformés en fermes, dont on aperçoit les toits aigus et le donjon dont on

peut encore admirer les belles portes de la fin du XV° siècle ainsi que les fenètres à meneaux. De plusieurs points élevés, au nord-ouest du bourg, se déroule un horizon d'une vaste étendue qui permet de voir au loin l'océan, la baie de la Forêt et les îles de Glénan.

Le sol de Pluguffan appartient géologiquement à l'époque primitive, le granit dominant partout.

Comme on le voit, ce pays offre par lui-même de nombreux avantages. Coupé de collines et de vallées abondamment arrosées, sillonné de nombreux ruisseaux, il contient tout à la fois d'excellentes prairies, d'autres faciles à améliorer, des taillis bien plantés et des terrains particulièrement favorables à la culture.

En résumé le territoire de Pluguffan présente un heureux intermédiaire entre les pays de plaines et les pays de montagnes : plus varié que les premiers, plus riche que les seconds. On y retrouve à la fois les vastes horizons qui élèvent l'âme en élargissant les idées et les solitudes sauvages qui reposent l'esprit en le renfermant dans les limites d'une nature plus reposée.

A la fin du XVII\* siècle, cette paroisse, située à 40 lieues de Rennes, comptait 4500 communiants et relevait du roi. La cure était présentée par le trésorier de l'église cathédrale de Quimper, son évèché, sa subdélégation et son ressort. A cette époque son territoire renfermait déjà des terres bien cultivées et fertiles!

La commune de Plugussan fait aujourd'hui parlie du canton et de l'arrondissement de Quimper. Elle est comprise dans la 22° subdivision de région (ches-lieu Quimper) du Xi° corps d'armée (ches lieu Nantes); dans le ressort de la perception et du doyenné ecclésiastique de Quimper. Plugussan relève aussi du bureau de poste de Quimper et est desservi par un facteur spécial.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ogée, Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, édition de 1853.

Contrairement à la plupart des communes rurales, la population de Pluguffan a été en augmentant depuis le XVII° siècle, car elle est actuellement de 1950 habitants environ. Le bourg, assez joli et bien bâti, possède 300 habitants et il s'est considérablement accru depuis la création de la route de Quimper à la grève de Penhors, au fond de la baie d'Audierne, commune de Pouldreuzic, qui le traverse et forme la rue principale en passant devant le cimetière et la charmante église si heureusement surmontée d'un délicieux clocher plein de coquetterie et d'élégance.

En 1853, la superficie totale de la commune était de 3209 hectares, ainsi répartis : terres labourables, 1268 h.; prés et pâtures, 187 h.; bois, 166 h.; vergers et jardins, 66 h.; landes et meultes, 1430 h.; superficie des propriétés bâties, 14 h.; contenances non imposables, 72 h.; constructions diverses, 216. A cette époque on comptait six moulins à eau, ceux de Keriner, de Kerléver, du Stang, de Sterniguel et de Poasi.

Autrefois, et pour la majeure partie de la commune il y a bien peu d'années encore, on ne pouvait parvenir à Pluguffan et à ses principaux villages que par des chemins de traverse, épouvantables pour les moyens de communication, mais pittoresques et pleins de charmes pour le promeneur, pendant la belle saison. Presque partout à peine assez larges pour le passage d'une charrette, ils sont sur la pente des collines, de véritables escaliers taillés dans le roc, et, dans les vallées, profonds et ténébreux, d'affreuses fondrières, où les bœufs (c'était le seul moyen de locomotion) entraient jusqu'au poitrail et le véhicule jusqu'au moyeu. A droite et à gauche de ces chemins des haies surplombent, impénétrables, formant berceau, où le chêne, le châtaignier, le hêtre et le saule enlacent leurs rameaux aux épines et aux ronces. Aujourd'hui bien que délaissés, la plupart de ces chemins servent à la communication d'un village à l'autre et aussi à desservir les champs.

Dict. d'Ogée.

Si la commune de Pluguffan a été pendant de longues années privée de voies de communication, elle est aujourd'hui bien dédommagée, étant traversée par de nombreuses, belles, et bonnes routes, parfaitement entretenues, dont voici l'énumération:

le La route départementale de Quimper à Pont-l'Abbé qui traverse la commune de l'est au sud ;

2º Les routes de grande communication : 1º de Quimper à Audierne, dite route du Marquis, parce qu'elle aurait été créée, dit-on, par le marquis de Plœuc, habitant alors le beau château du Guilguiffin, situé sur-cette route, en la commune de Landudec, et traversant le nord de la commune ; 2º la nouvelle route nº 51 de Quimper à la grève de Penhors qui traverse le bourg et la commune de l'est à l'ouest et passe également par le bourg de Pouldreuzic. De certains points on embrasse une vaste étendue, et l'œil peut jouir d'un spectacle vraiment grandiose près du sommet du Ménez-Kervien<sup>1</sup> : de là, on a devant soi l'Océan, la baie d'Audierne dans toute son étendue, à son extrémité à gauche l'anse de la Torche et la pointe de Penmarc'h, à droite Audierne et au delà fuyant vers l'ouest, le bec du Raz. point sombre, rocheux, qui s'allonge en pointe de lance semblant défier les flots qui font rage en cet endroit ; 3º la route de Quimper au bourg de Plonéour-Lanvern, dont un troncon traverse le sud de la commune:

3° Le chemin d'intérêt commun n° 19 de Locronan à Pont-l'Abbé, passant par les bourgs de Plogonnec, Guengat et non loin de Plonéis, traversant le bourg et la commune de Pluguffan, du nord au sud, ainsi que la voie ferrée, près de la gare de Pluguffan, pour aboutir à la route départementale de Quinper à Pont-l'Abbé près du kilomètre 9. Cette route est aussi considérée comme étant la plus courte de Douarnenez à Pont-l'Abbé, mais la rectification en est demandée le parcours pouvant être abrégé de beaucoup au grand désir des populations;

4º Le réseau des chemins vicinaux comprend : 1º le chemin partant de la route de grande communication nº 51 près la croix de Lesconan à un kilomètre environ du bourg, traversant le chemin d'intérêt commun nº 19, passant devant la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, et, à la limite de la commune, près du village de Coat-Quimper, se

<sup>&#</sup>x27; Point sur la route en Plogastel-Saint-Germain.

poursuivant sur les territoires de Plogastel-Saint-Germain et de Peumerit pour aboutir à ce bourg ;  $2^{\circ}$  le chemin reliant la route de Quimper à Audierne au chemin d'intérêt commun nº 19, entre les terres de Kervastal et de Coatfaoi. Ce chemin est un troncon de l'ancienne voie romaine de Quimper se dirigeant vers Audierne et aboutissant à la baie des Trépassés ; 3º le chemin partant de la route Quimper à Audierne et aboutissant au chemin de grande communication nº 51 près la croix de Kerhat non loin du manoir de Ker-

Enfin la ligne du chemin de fer de Quimper à Pont-l'Abbé avec gare près du village de Quellarnic, sur le chemin d'intérêt commun nº 19 de Locronan à Pont-l'Abbé, et à deux kilomètres du bourg

Le service de l'instruction primaire fonctionne à Pluguffan dans des conditions autant que possible en rapport avec les désirs des familles, étant données les dispositions de la nouvelle loi. Il y a deux écoles de garçons : une école communale laïque et une école libre, construite d'après les nouveaux plans à l'aide des dons des paroissiens et aussi grâce au zèle infatigable de M. l'abbé Le Mao, recteur, décédé en 1886.

L'école des filles, dirigée par trois sœurs de la Congrégation du Saint-Espril, dites: Sœurs blanches, est une école communale dont la construction, assez grande, date de la première moitié du siècle et sert aussi de mairie. Cette école est très florissante et très nombreuse ; deux des sœurs s'occupent de l'instruction avec un zèle et une patience admirable, du reste, couronnés de succès; la troisième prodigue sans rélâche ses bons soins aux malades de la paroisse

L'agriculture, sans l'élévation des impôts, serait très prospère à Plugusfan et ne souffrirait pas comme dans le centre de la France du manque de bras et du progrès de l'importation. Les landes immenses d'autrefois sont pour ainsi dire toutes défrichées et la culture est même très avancée.

Les principales productions sont : le blé, le seigle, le

sarrasin, l'avoine, le froment et les pommes de terre. Le commerce consiste dans l'exportation des produits du sol, du beurre, l'élevage des bêtes à cornes de race bretonne et des chevaux, et l'engraissement des porcs. Depuis quelques années la culture des plantes fourragères s'est de plus en plus répandue dans le pays, et aujourd'hui on plante une grande quantité de choux, rutabagas, betteraves et carottes. Les cultivateurs fréquentent assidûment les marchés et les foires de Quimper et aussi de Pont-l'Abbé.

A Pluguffan comme dans toute la Cornouaille on parle breton, ce joli et pittoresque langage des Celtes, si poétique et exprimant en quelques mots de longues phrases.

Comme le langage, les habitants de Pluguffan ont conservé le costume breton qui, de l'avis de plusieurs savants, ne remonte pas à une date très reculée, et tel qu'il est aujourd'hui, dans son ensemble, on peut lui donner trois siècles d'ancienneté environ et, encore pas, sans les modifications survenues avec les modes et avec les relations de la Bretagne

Malheureusement le costume traditionnel a subi ici comme ailleurs les caprices des modes. Cependant les hommes portent toujours le gileten' bleu à deux rangs de boutons et par dessus le chuppen<sup>2</sup> bleu, sans manches, et entièrement piqué à petits points. Tous deux sont garnis d'un galon de velours noir et d'une large bordure brodée en soies de toutes couleurs, mais où domine toujours le rouge, le jaune, le violet et le vert, et, chose à remarquer, la distribution des couleurs, l'assemblage du dessin des broderies ne se heurtent jamais d'une façon disgracieuse. Les hommes mettent généralement deux pantalons l'un sur l'autre, bleu ou violet, large et droit, le pantalon est à pont, débordant un peu sur le coup de pied. La forme des sabots, en bois de hêtre, est caractéristique : le bout

<sup>1</sup> Seigneurie importante dont nous parlons au chap.lll.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sorte de veste très courte, collante et à manches.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gilet mis par-dessus la veste et naturellement sans manches.

est pointu et le talon haut et étroit; les chaussures ont également les talons très élevés. Enfin, le chapeau rond et bas à larges bords, entouré d'un grand ruban de velours noir serré par une boucle argentée, et les jours de fêtes d'un galon en chenilles de teintes les plus éclatantes.

L'antique bragou-braz, la braie celtique à mille plis, bouffant des deux côtés, tombant très bas, et laissant passer la chemise entre le gros bouton de cuivre qui le retient et la ceinture serrée avec une large boucle de cuivre ornementée ainsi que la guêtre en cuir noir, està peu près disparu. Nous ne connaissons qu'un seul vieillard à Pluguffan à porter le bragou-braz et cependant il y a peu d'années encore on en voyait un certain nombre, et deux d'entre eux, Mathurin (l'aveugle) et Bodenan avec leurs longs cheveux, ce dernier portant la croix de Pluguffan, faisaient l'admiration des pèlerins étrangers dans les processions de Notre-Dame-de-Lourdes; mais ils sont morts et les bragou-braz vont bientôt complètement disparaître à Pluguffan.

Le costume des femmes n'est pas moins pittoresque, quoique ayant comme celui des hommes, sous les influences des modes, subi des variantes bien fâcheuses. Elles portent la jupe de drap noir ornée de larges galons brodés de toutes nuances, le gilet à manches noires moulant les bras, pardessus le corselet bleu piqué à petits points aussi garni de broderies et la collerette de mousseline brodée, derrière laquelle le double scapulaire enrichi de broderies et de paillettes étincelantes vient s'étaler sur le corsage. Les jours de grandes fêtes et pour les pardons, les riches paysannes portent des costumes vraiment merveilleux et d'une grande richesse tant par les étoffes de teintes variées que par les borderies en soie d'une grande finesse, aux couleurs vives et scintillantes, qui les recouvrent presque entièrement, et ces couleurs si diverses, hardiment rapprochées, se fondent dans un ensemble brillant et harmonieux. Dans les mêmes occasions les jeunes filles se mettent en blanc, les vêtements ornés de broderies d'argent, des rubans d'argent serrant les bras, des ceintures d'argent ou parfois des rubans bleus lamés d'argent ceignant la taille et retombant en quatre bandes par derrière sur la jupe plissée, le cœur d'argent et la croix sur la poitrine au milieu du double scapulaire.

La coiffe, fort jolie et seyante, en mousseline blanche, brodée au fond avec transparent bleu ou argent, appliquée un peu au-dessus du front, laisse voir les cheveux soigneusement lissés et relevés par derrière. Puis, pour les grands jours, le tablier de soie aux teintes les plus voyantes et les plus variées.

Malheureusement chaque jour les anciens costumes disparaissent de plus en plus, les jeunes gens se laissant entratner à imiter le costume de la ville, et, dans le moment, les paillettes tendent à remplacer les broderies si fines et si merveilleusement agencées par ces gens si simples en apparence et surtout par les higoudens<sup>1</sup> de Pont-l'Abbé qui ont incontestablement le secret de cette alliance heureuse des couleurs opposées où échoue la science des peuples les plus raffinées.

Le territoire de Plugusfan conserve des traces certaines des temps préhistoriques. Ce pays était donc habité dès l'âge de la pierre polie, aucune découverte n'ayant été faite jusques aujourd'hui pour prouver qu'il le sût à la période paléolithique<sup>2</sup>.

Il est présumable que tout le pays à cette époque lointaine était enseveli sous les ombrages d'une forêt sombre et mystérieuse; les hauts plateaux, moins (avorables à la végétation, étaient recouverts de landes ou de buissons inextricables, et

<sup>&#</sup>x27;Nom par lequel on désigne généralement les habitants du pays de Pontl'Abbé, auxquels on donne, non sans raison, une origine phénicienne. En effet leurs mœurs, leurs goûts, la forme du visage viennent affirmer cette assertion. Ils ont la peau bleuâtre, unie, une grande bouche, les lèvres épaisses, sensuelles, l'œil noir et les cheveux d'un roux douteux ou le plus souvent d'un noir de corbeau. Les hommes sont grands et ont une belle charpente; les femmes sont pour la plupart affreuses.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est-à-dire de la pierre taillée.

les parties basses des vallées couvertes d'eau formaient des étangs ou des marais affreux. Il est impossible nécessairement de préciser à quelle époque, ni de quelle manière l'homme pénétra pour la première fois dans ces solitudes, vrais fouillis sauvages d'arbres, de bruyères, de roches et d'ajoncs, et tout peuplés de fauves.

Dans tous les cas il existe à Pluguffan des ouvrages d'une époque fort éloignée, appartenant incontestablement à l'âge préhistorique et qui prouvent l'invasion de l'homme dès ces temps reculés dans les forêts de ce pays. Nous parlerons tout d'abord d'un monument situé sur le sommet de la colline de Kercaradec, non loin de Quimper, à deux kilomètres environ à l'est du bourg de Pluguffan appartenant autrefois à cette commune et aujourd'hui à celle de Penhars que M. E. Souvestre et M. de Freminville ont décrit et qu'ils croient celtique. Voici, d'autre part, la description sur ce monument que nous trouvons dans Ogée, édition de 1853 :

- « C'est un retranchement circulaire ayant environ 350 pieds de diamètre, entouré d'une enceinte de pierrailles amoncelées sur une
- « hauteur de 8 pieds et sur une épaisseur de 7 à 5 pieds. Tout autour
- « existe un large fossé. On pénètre dans ce retranchement, que les « paysans nomment Er-C hastel, la place forte, par quatre portes
- « diamétralement opposées deux à deux, à l'est et à l'ouest. Ce qui
- · porte à croire que cette construction n'est pas romaine, c'est la
- « disposition et le nombre des portes, non moins que l'amoncelle-« ment des pierres sans ciment. La raison qui, d'un autre côté, le
- « fait attribuer aux Druides, est la présence, au centre de l'enceinte,
- « d'un dolmen assez bien conservé. Peut-être sans se prononcer pour
- « les Druides ou les Romains faut-il, attribuer ce monument aux
- « Celto-Armoricains. »

Le sommet de cette colline qui domine une vaste étendue devait naturellement attirer l'attention des premiers habitants de ce pays toujours en butte aux nouveaux envahisseurs, et il est incontestable qu'il a existé dans cet endroit un camp ou oppidum gaulois, nommé dans la contrée, comme toujours,

camp de César. Sa circonvallation encore visible enferme une enceinte de plus de trois hectares.

Aux abords d'une voie romaine, dont nous allons parler, se trouvent trois tumuli assez bien conservés, le premier sur la terre de Coatfao où nous avons également remarqué un petit dolmen' à environ 1500 mètres au nord-ouest du bourg ; le second tumulus au village de Kerouanquen à 3000 mètres au sud-ouest du bourg de Plugussan et sur le territoire de Plogastel-Saint-Germain, et le troisième dans le bois du Quilliou, en la commune de Plogastel-Saint-Germain.

De plus un certain nombre de celtæ ou haches en diorite ou autres minéraux ont été trouvées sur l'étendue de la paroisse. Une très belle pointe de sièche tout près du manoir de Kersantec et nombre de haches en bronze et autres instruments de ces temps reculés.

A l'époque gauloise ce pays était compris dans la cité2 des Corisopites, dont la capitale était Carhaix. La cité des Coriso-

• Ce dolmen à demi renversé est situé dans un hois de pin sur le bord de l'ancienne voic romaine et à environ 400 mètres de la route de Pluguffan à Locronan. Il a été fouillé en cachette et nuitamment par des chercheurs de trésors et les objets probablement trouvés ont été dispersés. — Depuis la rédaction de cette étude, le 30 septembre 1894, nous avons découvert, toujours à proximité de l'ancienne voic, entre le village de Kerinic, et celui de Kertanguy, un coftre de pierre (Stone-Cist), enfoui à 50 centimètres de profondeur sous une tombelle circulaire de 12 mètres de diamètre environ et d'une hauteur de 12 30. Ce coffre était constitué nar une dalle de granit à chaque extrésous une tombelle circulaire de 12 mètres de dametre environ et d'une hau-teur de 1° 30. Ce coffre était constiué par une dalle de granit à chaque extré-mité et par cinq dalles de chaque côté, posées sur le champ, limitant une cavité de deux mètres 28 de longueur sur 60 centimètres de large intérieure-ment et 50 centimètres de profondeur, orientée au sud-est. Des dalles de ment et 50 centimètres de profondeur, orientée au sud-est. Des dalles de de recouvrement, deux seulement subsistaient à l'extrémité sud-est. Le dallage formé de cinq pierres plates étaient uni et les interstices comblés par une terre argileuse. Bien que parfaitement conservé, nous ne trouvâmes aucune trace de la sépulture primitive. Ce coffre avait été violé antérienrement et ne renfermait plus que de la terre semblable à celle qui formait la tombelle, mais cependant plus grasse, au milieu de laquelle nous avons trouvé un peu de charbon et un petit fragment de brique.

Egalement en septembre 1894, nous signalerons, outre la découverte de plusieurs celtx en diorite et haches en bronze du type Larnaudien, la trouvaille d'une hache en pierre polie, d'une pendeloque en pierre polie fort intéressante, et de deux grains de collier. L'un en porphyre taillé à facettes, l'autre en verre bleu, le tout réuni au même endroit.

l'autre en verre bleu, le tout réuni au même endroit.

On désigne par là le territoire d'un peuple et non une ville isolée.

pites occupait une partie de l'évêché de Quimper et était bornée au nord par la cité des Osismii1, à l'ouest par l'Océan, au sud par l'Océan et à l'est par les Veneti2. D'après les critiques les plus sûrs, et surtout d'après les savants travaux de la commission de la topographie des Gaules, il y a lieu en effet de maintenir les Corisopites dans le sud-ouest de la péninsule armoricaine et à peu près dans les limites du diocèse de Quimper et de donner pour frontière aux deux peuplades les Corisopites et les Osismii, dont les territoires sont si souvent confondus, une ligne partant de l'extrémité de la peninsule du Promontorium Gobœum (pointe de Saint-Mathieu3 se prolongeant dans l'intérieur jusqu'à la rivière de Couesnon à l'est et des Redones+ au sud, pour les Osismii, et jusqu'à la cité des Veneti pour les Corisopites.

La terre armoricaine, la cité des Corisopites, était par excellence le pays des druides, qui entraînèrent toute l'Armorique à la lutte contre l'invasion romaine; mais, soumise par les envahisseurs, cette contrée fut comprise dans la IIIº Lyonnaise. A partir de ce moment, une ère nouvelle commença pour elle. De toutes parts s'ouvrirent de larges voies reliant les unes aux autres les cités voisines ; l'agriculture s'améliora, de nouvelles terres furent défrichées. l'industrie se développa et le commerce devint plus prospère.

Bientôt le pays se transforma, les arbres des forêts, antiques ombrages de la religion mystérieuse des druides, tombèrent sous la hache, des établissements furent construits au milieu de la campague sur le bord des voies et peu à peu le pays changea complètement d'aspect.

Les premières traces de la civilisation dans la région de Pluguffan apparaissent sous deux formes résultant évidemment des causes qui déterminèrent l'invasion de l'antique forêt. A l'époque gallo-romaine on trouve en effet de nombreuses traces de forges à bras et plusieurs établissements placés à proximité d'une voie. Cette voie, bien conservée dans quelques unes de ses parties, traverse le territoire de Pluguffan du nordest au sud-ouest. Partant, à Quimper, de la Place neuve, la route d'Audierne s'en est servie jusqu'à environ 4 Kilomètres de Quimper où, entrant sur la commune de Pluguffan, elle passe au milieu des terres de Kervastal et de Coatfao aboutissant à la nouvelle route de Quimper à Penhars à la croix de Kerhat, près du manoir de Kersantec, cette dernière route l'emprunte et la poursuit sur un certain parcours entre les terres de Kerdaniel¹ et de Kersantec, puis elle semble se diriger vers la baie des Trépassés.

Cette voie conduisait de Carhaix à la mer et à la baie des Trépassés et la pointe du Raz en passant par Quimper et aboutissait au village de Troguer au nord de la baie. Le chanoine Moreau parle de cette voie qui conduit à un vaste établissement romain situé à l'extrémité de la pointe du Raz, et appelé par les paysans Moguer Greghi (muraille des Grecs)2

« Or, dit-il, depuis cette muraille, il y a un pavé fait pour la plu-« part de pareilles pierres, conduisant d'icelle jusques en la ville de « Quimper, ou assez près, distante de neuf lieues, lequel pavé encore

dieu du commerce, Teutatès, un dieu de la guerre, Camul, etc. Ils n'adoraient Dieu que sous les ombres des forêts sacrées ou sous la voute du ciel ; les sacrifices étaient sanglants

<sup>†</sup> Peuplade, très importante de la III<sup>†</sup> Lyonnaise, dans le territoire de laquelle élévèrent les sièges épiscopaux de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Peuple qui occupait le pays de Vannes, le Morbihan, renommé par son commerce et sa puissance maritime et dont la flotte fut anéantie par César malgré une résistance suprème.

En breton Pen-ar-Bed (le bout du monde)

Habitants du pays de Rennes.

Hantanu au pays de Rennes.

2 Comme on le sait, les Gaulois admettaient l'existence d'un Dieu suprême, assimilé par Jules César à Minerve, et que les savants nomment Hesus, nom trouvé sur un autel antique. Ils admettaient également dans un ordre inférieur diverses personnifications spéciales : un dieu de la lumière, Bélen, un

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Joli manoir du XVI siècle, situé sur la route de Quimper à Penhors, en Plogastel Saint-Germain.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vaste établissement romain situé à l'extrémité de la pointe du Raz, au nord de la baie des Trépassés. Par suite de défrichements, les murs sont aujourd'hui presque tous rasés.

- « qu'il soit interrompu en plusieurs endroits où la terre est molle,
- ou ne se voit à cause du changement du chemin par un si long
- « espace de temps, si est-ce qu'il se voyait continué sauf les dites
- « interruptions jusques au lieu ci-dessus, si entier que s'il était mo-
- « derne... » L'auteur ajoute que d'après une tradition on croyait
- « que ce sont les pavés qui aboutissaient de tous côtés à cette très
- « célèbre et prétendue ville appelée Is1... »

Cette voie se dirigeant vers la mer et la baie des Trépassés, où nombre de très curieux *oppida*<sup>2</sup> gaulois occupent le littoral sud de la baie de Douarnenez depuis l'île Tristan jusqu'à la pointe du Raz, nous fait croire, et nous ne sommes pas seul, qu'elle existait ou tout au moins en partie, avant l'arrivée des Romains dans ce pays.

Quelle que soit l'hypothèse qui paraisse préférable, les nombreuses traces de forges à bras et les amas de scories retrouvés sur certains points de la paroisse et toujours non loin de la voie remontent à une haute antiquité. Si les Gaulois qui ont toujours fait preuve de persévérance dans l'art de travailler et découvrir les métaux occupaient déjà ces endroits avant l'invasion romaine, ils auraient dans ce dernier cas frayé les premiers la route des solitudes et ils y auraient attiré la civilisation romaine. On serait assez porté à le penser lorsqu'on sait que l'exploitation du fer était déjà répandue à l'arrivée de César.

Ces établissements, preuve d'une certaine agglomération et ces forges existaient-elles avant l'invasion romaine? Nous n'osons cependant nous prononcer, car nous avons trouvé la plupart du temps des poteries celtiques et romaines mélangées. Bien plus nous ajoulerons que d'après le mélange

des poteries celtiques et romaines trouvées dans des tumuli qui n'avaient jamais été fouillés, les Gaulois en construisaient encore pendant la domination romaine. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'il existe en différents endroits toujours à proximité de la voie plusieurs traces de substructions que nous croyons gallo-romaines et entre autres un vaste établissement situé sur la terre de Kersantec et dont une des parcelles qu'il occupe s'appelle Hent-meur (chemin du chef), nom significatif, vu la voie qui passe à côté. Nous avons trouvé là de très nombreux vestiges et une grande quantité de poteries pour la plupart grossières, quelques unes cependant plus fines, en poterie grise, puis des tuiles à rebord, ainsi qu'un certain nombre de moulins à bras semblables à ceux dont les Romains faisaient usage et que nous possédons également dans notre collection. En faisant les travaux de la nouvelle route de Quimper à la grève de Penhors on a trouvé deux urnes<sup>3</sup>, l'une près de Kersantec, l'autre non loin de Saint-Germain; mais malheureusement elles ont été brisées par les ouvriers, et les morceaux

De ces différentes découvertes il ressort que la civilisation romaine avait pris définitivement possession du pays de Plugustan aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais si les vainqueurs implantaient chez les vaincus leurs mœurs et leur industrie, le polythéisme romaint faisait peu de progrès, car il est absolument certain que le druidisme a subsisté encore longtemps en Bretagne malgré l'occupation romaine.

Toutefois ce premier pas de la civilisation fut de courte

C'est au commencement du VI siècle que les légendes placent la submersion de cette ville tameuse dont toutes les anciennes chroniques font mention. Suivant la tradition ce fut la fille du roi Grallon, qui ouvrit à la suite d'une orgie la porte des écluses qui protégeaient la ville d'Is contre la mer.

suite d'une orgie la porte des ectuses qui protegement la ville d'is contre la mer.

Nous cièrons parmi ceux-ci : l'oppidum de l'Ile-Tristan à Douarnenez,
l'oppidum du Castel-Oor, en Benzec (Cap-Sizun); l'oppidum de Castel-Meur,
en Cléden (Cap-Sizun); l'oppidum de la Pointe-du-Raz, en Plogoff; le Castelar-Romaned, en Primelin; le Canavec, en la commune d'Esquibien, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Désignation d'une des sépultures des temps préhistoriques. Ce sont cependant des exceptions, car la plupart sont beaucoup plus anciens.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par suite de défrichements récents, toutes traces sont presque disparues.

<sup>3</sup> D'après la description qu'on nous en a fait et les résidus qu'elles contenaient nous pensons qu'elles étaient des urnes cinéraires de l'époque galloromaine.

Les Romains ont cherché à assimiler les dieux gaulois à leurs dieux. Ainsi : Teutatès-Minerve, Mars-Camul, Bélénus-Apollon, etc. Les temples galloromains sont très rares en Bretagne.

durée. En effet, des le IIIº siècle, s'ouvrait pour l'Armorique l'ère funeste des invasions : ce furent d'abord les Saxons, puis un siècle plus tards les Huns et les Alains, auxiliaires féroces que l'Empire lança contre les cités armoricaines révoltées. Affranchis en 409, les Bretons sont bientôt attaqués par les Pictes et les Scots ; ils appelèrent à leur secours les Saxons de la Germanie (450) qui ensuite à leur tour déclarèrent la guerre à leurs hôtes (455), et enfin ils eurent à repousser nombre de fois les Francs. Puis vinrent les grandes migrations bretonnes, qui, commencées au Vº siècle, continuèrent aux VIº et VIIº siècles et changèrent complètement l'Armorique. Pendant ces temps de calamités et de désastres de nombreuses villas et établissements gallo-romains furent détruits et ne furent jamais relevés.

Bientôt, le monde romain gangrené jusqu'à la moelle, démembré, harcelé de tous côtés par les barbares, s'effondra. Mais, à cette époque, le christianisme ne perdit aucune de ses conquêtes; les évêques se multiplièrent; des missionnaires, en vaillants pionniers de la vraie civilisation, se répandirent dans les campagnes, parcourant en tous sens le territoire des Corisopites; de pieux ermites pénétrèrent dans les solitudes les plus sauvages, et les semences jetées de tous côtés germèrent peu à peu et devinrent cette foi solide et inébranlable passée légendaire chez les Bretons.

Après cette transformation considérable, tant de vicis situdes, les invasions aboutissant à la fusion des races, les campagues furent de nouveau envahies, mais cette fois-ci d'une façon plus sérieuse et plus durable par des hommes nouveaux qui, armés tout à la fois de la pioche et de la croix, étaient devenus de vrais agriculteurs et ce fut là presque le début des paroisses rurales.

L'Empire romain détruit, l'ancienne cité des Corisopites devint un royaume indépendant, le royaume de Cornouaille avec Grallon, roi ou comte vers la fin du V<sup>\*</sup> siècle, et Quimper pour capitale. Cette localité, peu considérable à l'époque gallo-romaine<sup>t</sup>, a dû son importance aux Bretons qui y fondèrent un évêché.

A cette époque le roi Grallon émerveillé par l'éclat des vertus d'un saint personnage nommé Corentin, qui s'était retiré dans une solitude de la paroisse de Plomodiern, au pied de la montagne de Menez-Hom, le fit sacrer évêque, et lui donna son palais, situé dans le lieu même où se trouve la cathédrale de Quimper, pour en faire une église. Telle fut, d'après la tradition, l'origine du diocèse de Quimper. Le roi Grallon fut aussi le fondateur de l'abbaye de Landevennec et il donna à saint Guénolé, abbé de ce monastère, « l'île de Seidhun (Sein)², et toutes ses dépendances. »

Vers la fin du V° siècle, saint Gunthiern, un des premiers rois bretons de Cambrie, abandonna sa couronne et les grandeurs pour vivre dans la solitude et pratiquer la pauvreté; il vint en Armorique et se retira dans l'île de Groix. Le roi Grallon fut tellement édifié de ses vertus et des grâces extraordinaires que Gunthiern obtenait chaque jour, qu'il lui donna une portion de terre nommée alors Anaurat et aujourd'hui Quimperlé, vers l'an 500. Le roi Grallon mourut cinq ans après cette bonne action (505) et fut inhumé à l'abbaye de Landevennec.

Le royaume de Cornouaille subit alors divers changements

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En effet l'importance de Quimper était bien moindre que celle de Carhaix (Vorgium) à l'époque gallo romaine. A part les nombreuses villas on n'a rien trouvé qui indique l'existence d'habitations agglomèrés. Les fauburgs de Locmaria et de Bourlibou paraissent avoir été les plus habités anciennement et sont souvent désignés dans les anciens titres.

a Si l'on croit la tradition du pays, dit le P. Boschet dans la vie du P. Maunoir, l'isle de Sizun estoit autrefois une partie de la terre terme qui oignait cette célèbre ville d'Is, qu'on prétend avoir été submergée, etc. D'un autre côté la tradition rapporte que Seithenym, fils de Seithym, roi de Dyved, était roi de Guyddino, et vivait vers la fin du Ve ou au début du V!e siècle. Or, un jour qu'il était ivre, il ouvrit les écluses qui protégeaient le Gantref y Guealod (district de la partie basse) contre l'invasion de la mer, et tout le pays fut submergé. Ce district comprenait seize villes et s'étendait dans l'endroit recouvert aujourd'hui par la baie Cardignan. Cette submersion eut lieu, dit-on, vers l'année 520. — Cette tradition existe encore à l'île de Sein, et est très répandue sur tout le littoral de la baie de Douarnenez.

ct les Bretons furent constamment en lutte avec les Francs et Chilpéric Iet, roi de Neustrie. Le VIIIe siècle fut aussi bien troublé. Pépin, roi des Francs en 752, considérant que les Bretons ne payaient plus de tribut aux rois francs, conduisit, contre eux, dès 751, une grande armée, s'empara de Vannes, et fit trembler le reste du pays. Malgré une résistance opiniâtre et desespérée, la Bretagne fut totalement conquise par les Francs en 799. C'était Wido, Guido ou Guy, comte des Marches' bretonnes, qui, avec plusieurs comtes francs, et une armée considérable, avait soumis la péninsule tout entière. a Tota Britannorum provincia, quod nunquam antea a Francis fuerat, subjugata estº ».

Cette fois la liberté des Bretons y passa, ils durent plier sous le joug d'un maître étranger et le comte Guy put présenter à Charlemagne, revenant de la Saxe, les armes des divers princes bretons.

Mais la paix fut de courte durée, et dès les premières années du IXº siècle, la haîne du joug étranger remit aux Bretons les armes à la main; réprimés de nouveau, ils se soulevèrent en 818 à l'instigation de Morvan, comte de Léon. L'empereur Louis le Débonnaire vint sur-le-champ, passa en revue ses troupes composées de Suèves, de Saxons, de Thuringiens, de Burgondes, etc. L'armée franque se dirigea vers le nord-ouest et campa sur les bords de l'Ellée, auprès de la forêt de Priziaci. Les Bretons vinrent attaquer l'armée impériale et, après un choc terrible, ils furent défaits; Morvan succomba et sa tête fut emportée par les Francs. Les vaincus durent courber de nouveau le front sous le joug étranger.

Cependant, Nominoé, d'origine bretonne, alors gouverneur

de Vannes, n'ayant pris aucune part à la révolte de Wiomarch ou Guyomarch, comte de Léon, en 822 et années suivantes, Louis le Débonnaire pour le récompenser le nomma en 826 gouverneur de toute la Bretagne.

L'ancien royaume de Cornouaille était possédé au l'X° siècle par les comtes de Léon qui résistèrent si opiniatrement aux envahissantes menées des rois francs.

Nominoé, à la mort de Louis le Débonnaire, reconnut tout d'abord le nouveau roi de France, mais, dès 842, se sentant si fort du pouvoir dont il était investi, il céda aux instances d'un certain Lambert, qui convoitait le comté de Nantes, et en 843 il lui fournit le moyen de s'emparer de Nantes, envahit luimême le pays de Rennes, et en 844 il s'avança jusqu'au Mans et ravagea le Poitou.

Cependant Charles le Chauve voulut mettre un terme à l'envahissement des Bretons, et il livra une bataille décisive le 22 et le 23 novembre 845, auprès du monastère de Ballon en Bains, mais malgré tous ses efforts il fut défait et éprouva un échec complet. Il se résigna donc à traiter en 846 et à reconnaître l'indépendance de cette province. De ce jour date l'affranchissement définitif de la Bretagne. Nominoé prit alors le titre de roi, que Charles le Chauve voulut lui interdire, et après avoir écarté des sièges épiscopaux les évêques partisans du monarque des Francs, il se fit sacrer roi à Dol en présence de tous les évêques bretons et ma'gré l'observation qu'avait saite le pape Léon IV.

Mais si Nominoé était arrivé à secouer le joug des rois francs, il fut moins heureux contre les Normands qui lui firent essuyer trois défaites et qui ne cessèrent dans la suite de ravager et de mettre à feu et à sang tout ce qui se trouvait sous leur passage! Ils étaient le véritable fléau de l'époque et les populations affolées fuyaient devant eux.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Marche signifisit, au moyen âge, la fcontière d'un pays ou d'un district. Le commandant militaire d'une marche s'appelait margrave (de mark, marché, et de graff, comte) ou marquis (en latin marchio).

<sup>\*</sup> Chroniqueurs du temps.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Vraisemblablement entre les villages de Belair et de Kercenah, où l'on a trouvé, en 1800, euriron 2000 monanies carloviagiennes.

<sup>&#</sup>x27; La plupart des lieux si nombreux désignés sous le nom de Moustoir, qui raison, le souvenir d'éablissements monastiques, ont été détruits tous ou presque tous, par les Normands.

Nominoé avait su si bien affermir son autorité, qu'après sa mort, arrivée lors d'une nouvelle expédition contre les Francs en 851, son fils Erispoé lui succéda sans contestation. C'est à Nominoé que revient la gloire d'avoir fondé l'unité de la petite nation celto-bretonne et d'avoir reculé ses limites jusqu'au Maine.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les principaux événeet les différentes phases par lesquelles a passé la terre armoricaine après l'anéantissement de l'Empire romain revenons au territoire de Pluguffan, qui, comme toute la Bretagne, a eu à souffrir de ces périodes sanglantes et en a reçu le contrecoup. Du reste ces souvenirs lointains ne sont point encore complètement effacés, et les ballades, les légendes et certaines superstitions peuvent attester que les événements des temps les plus reculés sont religieusement conservés par la tradition aussi bien que ceux qui sont arrivés aux époques postérieures.

Nous ne parlerons point des plus anciens souvenirs, qui tout en conservant les principaux faits d'une chose certainement arrivée, ont été dans la suite des siècles défigurés plus ou moins, et ne sont pas toujours d'accord avec l'histoire. Nous citerons seulement quelques exemples parfaitement en harmonie avec les événements historiques. Ainsi le ruisseau partant du village de Quellarnic et se jetant dans l'Odet entre les châteaux de Keraval<sup>2</sup>, et de Kerlagatu<sup>3</sup> est appelé par les paysans dans un certain endroit près de la Boissière *l'eau rouge*. Et, en effet, ce fut à cet endroit sur la route de Pont-

l'Abbé, près la prairie de la Boissière<sup>1</sup>, que les paysans révoltés de Carhaix vinrent se rallier et où ils furent assaillis et mis en pièces. Le carnage fut si grand et le sang coula si abondamment dans cette rencontre qu'il a fait donner le nom d'eau rouge au ruisseau qui traverse cette prairie.

Pour donner une idée de la façon dont l'imagination du peuple défigure souvent les choses nous citerons un monument situé en Penhars près de Pluguffan appelé le Temple des faux dieux, et qui ferait penser à quelque substruction de temple, souvenir du polythéisme romain. Ce que la tradition populaire appelle le Temple des faux dieux n'est autre chose que la grande salle du manoir de Prat-an-Roux ou Pratanras. Cette terre a donné son nom à une ancienne famille², ayant pour armes une croix pattée d'azur, et qui s'est fondue dans la maison du Juch, vers la fin du XIV° siècle. Les fenêtres de la salle dont il s'agit sont en ogive, et garnies de vitraux peints suivant l'usage du temps, ce qui l'a fait prendre pour un temple. Le manteau de son énorme cheminée offre en relief une tête couronnée avec une barbe étallée ; son tuyau, recouvert en lanterne, lui donne quelque ressemblance avec un clocher. Les croix pattées ont fait croire que Prat-an-Roux avait appartenu aux Templiers ; mais il faut remarquer que partout ici ces croix sont alliées avec le lion de la maison du Juch, et l'alliance de cette maison avec l'héritière de Pratan-Roux est bien connue3.

Non loin de cet endroit à environ 2500 mètres de Quimper, en suivant l'ancienne route de Douarnenez, à droite, existe un petit tertre qu'on appelle la tombe de Tanguy, cet assassin repentant ou cet innocent injustement condamné, dont la

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Erispos dut repousser une nouvelle invasion du roi de France, Mais Charles le Chauve fut encore battu, et il se décida à faire la paix à Angers en 851, il céda aux Bretons les territoires de Retz, de Nantes et de Rennes, jusqu'à la Mayenne, et remit lui même à Erispoe les insignes royaux.

Ancien manoir en Plomelin, dans une situation délicieuse, restauré et environné de bosquets et de bois dans le meilleur goût par le propriétaire M. Roussin.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ancien manoir autretois en Plugusfan, maintenant en Penhars, nous en parlerons au chap. III.

¹ Ne pas confondre la *Boissière* dont nous parlons ici et où eut lieu l'anéantissement de la révolte des paysans de Carhaix, sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé, avec l'autre manoir de la *Boissière*, situé entre la route de Plonéour et la route de Peumeriet, sur l'ancien chemin de Quimper à Peumerit. Ces deux endroits sont de la paroisse de Pluguffan.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voyez chap. III, article sur Pratanras.

Ogée, Dict. hist. de Bretagne, article de Penhars, par M. de Blois.

tombe est depuis cent cinquante ans l'objet de la vénération populaire. En effet, tous les paysans, hommes et femmes, qui passent dans cet endroit pour se rendre à Quimper vendre leurs denrées, déposent sur cette tombe, une croix formée de deux brindilles de bois; aussi est-elle constamment couverte d'une multitude de ces petites croix rudimentaires.

On parle encore à Pluguffan d'un trésor enfoui sur le bord de la voie romaine, qui maintenant se trouve surchargée par la nouvelle route, près de l'établissement gallo-romain, situé sur la terre de Kersantec et la parcelle de terre nommée Hent-Meur. Il y a en cet endroit, dit-on, trois barriques remplies d'or. Cette légende ne démontre-t-elle pas l'existence près de ce lieu d'un établissement détruit par les guerres et dont les habitants avaient peut-être caché leur trésor.

Nous pourrions citer bien d'autres légendes qui pour la plupart reposent sur les superstitions du pays et de nos jours, tout dernièrement, ne s'est-il pas passé des faits étranges qui ont eu déjà de nombreux précédents en Bretagne et qui ne laissent pas d'entrefenir la superstition chez ce peuple plein de croyance et qui conserva jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle des coutumes de son ancienne idolâtrie; aujourd'hui même, dans un grand nombre de lieux, on retrouve les restes de ces adorations', que le christianisme a été forcé de rattacher à son culte.

Nous extrayons le passage suivant d'un des grands journaux de Paris :

« Quimper, 13 novembre 1891. — La Cornouaille est décidément hantée par des esprits 11 y a un an, une ferme de la commune de Coray était devenue inhabitable : les meubles remuaient tout seuls : des pierres, des bâtons pleuvaient de tous les côtés ; les habitants de la ferme, les curieux même recevaient des gifles sans voir la main qui les frappait. Tout ce bruit dura un mois et cessa. « Après s'être reposés un an, les esprits se réveillent; ils ont choisi pour objet de leurs malices la ferme de Kermorvan, dans la jolie petite commune de Plugustan, à une douzaine de kilomètres de Quimper. Depuis plus de quinze jours, chaque nuit, les esprits reviennent; les meubles changent de place, les objets disparaissent. Un matin, en se réveillant, la bonne de la ferme trouva sous son matelas, un énorme couteau qui, la veille, était dans la cuisine; un autre jour, c'est une serpe qui est venue de la grange se planter contre le ciel du lit.

• Tous les soirs, 60 à 80 sont réunies dans la cour de la ferme, et reçoivent l'une un caillou, l'autre une giffle, voire une pomme de terre! Les esprits ont même la malice de ne pas la faire cuire avant de la lancer!

« Quant au tapage, il a été, certaines nuits, étourdissant : un des domestiques, qui dormait profondément, s'est réveillé par terre, son lit venait de se briser. Enfin, deux braves gendarmes envoyés de Quimper ont rassé toute une nuit à la ferme de Kermorvan. Ils ont été témoins des cailloux tombant de tous côtés, principalement du haut de la maison. Ils ont fouillé partout et n'ont rien découvert. Très fatigués, comme ils sommeillaient au coin du feu, une violente gifle réveille l'un d'eux. Il étend la main et saisit… le bras de l'autre gendarme!

« Ils n'ont pu que rédiger un procès-verbal en bonne et due forme contre les esprits.

«Quant aux bonnes gens de Plugussan, ils sont certains d'être les victimes des villansous.»

Evidemment les choses sont exagérées dans cet article de journal et le côté humoristique est surtout recherché, mais quoi qu'il en soit, il s'est passé dans cet endroit des faits étranges, inexplicables, qu'on ne peut saisir pour encore et qui ont eu pour témoins des personnes dignes de foi qui nous les ont rapportés'.

Craignant de nous laisser entraîner nous ne ferons point

¹ Les fontaines sont encore aujourd'hai l'objet de vénération, et si on n'y jette plus comme au temps des Romains des monnaies, on y voit toujours des fragments, des tessons de poteries, qui ont été déposé au fond intentionnellement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A la séance du 26 janvier 1892 de la Société Polymathique du Morbihans à l'occasion d'articles de journaux concernant des faits insolites qui se seraient produits dans une maison sise à Paris, rue du Cousdic, M. Lallemant, secrétaire de la Société, rappelait un passage d'une lettre de Pline et lisait une note extraite des anciens registres de l'état civil de Saint-Gildas-de-Rhuys, ayant trait également à des maisons prétendues hantées.

mention d'une quantité d'autres légendes, élégies et ballades qui chantent, fleurs rustiques pleines de couleur et de parfum, les hauts faits, les amours du preux chevalier, du galant gentilhomme qui tantôt aux pieds de sa dame, doux et câlin, lui redit sans cesse de douces paroles d'amour, tantôt s'en va combattre, court à la mêlée avec la même fougue, toujours le premier sur le chemin de l'honneur, défiant la mort, cherchant à grandir son renom de bravoure. Ou bien ce sont les événements, les vies des saints personnages, de pieux solitaires ou de tristes amours, analyse naïve des sentiments les plus idéals entre tous avec la pureté qu'ils comportent, dont les héros et les héroïnes voués à un destin funeste ne peuvent réaliser leur vœux le plus ardent. Tous ces récits', souvenirs du moyen âge, dits en cette langue celtique si poétique, sont le plus souvent imprégnés de cette mélancolie suave qui vous enveloppe malgré vous dans certains endroits de cette terre armoricaine si pleine et si vivante d'antiques et pieux sou-

Quoi de plus attachant, en effet, que ces récits légendaires, quelquefois pleins d'élévation morale et souvent émaillés de leçons piquantes, où se révèlent aussi les usages du peuple, ses traditions, ses croyances, ses superstitions, où sont si bien unies les choses surnaturelles aux choses de la terre, qu'on distingue vaguement la vérité, sans la saisir, jouissant à la fois de la poésie du rêve et du mystérieux attrait de l'inconnu. La légende, comme l'ont dit nombre d'auteurs, tient à la fois du conte, de l'archéologie et de l'histoire; elle sert donc, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de transition à l'histoire proprement dite, et elle mérite d'être recherchée et conservée religieusement. Cette vieille terre d'Armorique n'est-elle pas imbue d'un profond sentiment de nationalité,

n'a-t-elle pas conservé plus que toute autre province, sa foi, ses costumes et sa langue; la légende, les ballades sont donc pour elle une manière d'immortaliser ses héros et de témoigner son profond respect pout les aïeux.

Parmi les souvenirs du moyen âge que possède Plugustan, nous citerons un monument dont nous tirons la description suivante du *Dictionnaire d'Ogée* :

« Sur une colline moins élevée que celle d'Er Chastel, et qui est séparée de celle-ci.par ún vallon marécageux, on voit les restes d'une de ces tours isolées qu'aux neuvième et dixième siècles on bâtissait souvent sur des éminences factices: cette tour appartenait aux Rohan, qui étaient seigneurs du fier de Guéménet, lequel comprenait les paroisses de Plomelin et de Pluguffan. »

Cette butte nommée Stang-Roc'han située à environ 1000 mètres du château de Keriner<sup>1</sup>, a pu être autrefois le chef-lieu du fief de Guéménet<sup>2</sup>. Ce nom de Roc'han est une forme ancienne de celui de Rohan. D'après la légende Guy Eder, le redouté La Fontenelle aurait occupé cette butte et s'y serait retranché ainsi que sur la colline de Kercaradec au sommet de laquelle se trouvent les restes d'un oppidum gaulois, situé en face, et d'où, dit-on, il alla faire le siège de Quimper en passant par le manoir de Kériner.

Au XIII° siècle, la contrée entière passa sous la domination des ducs de Bretagne, qui en restèrent les possesseurs jusqu'à l'époque où les deux mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et Louis XII, puis de sa fille Claude avec François I°, la réunit définitivement à la couronne de France. Sans parler des guerres, des tiraillements et des discordes entre les ducs, le clergé et la noblesse, la Bretagne fut le tnéâtre, au XIV° siècle, d'un bien douloureux et héroïque spectacle pendant la lutte de Charles de Blois et de Jean de Montfort.

Il suffit de lire, pour se convaincre de ce que nous avançons, l'admirable Barzax-Breiz de M. de la Villemarqué, sans parler de nombreux chants non encore requeillis et qui renferment tous quelque vérité d'un épisode ou d'un événement fameux.

Le château de *Keriner* est situé dans un endroit charmant à environ une lieue de Quimper et à 2000 mètres de Pluguffan. (V. chap. III).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Importante seigneurie dont nous parlons dans le chapitre III.

Les discordes de ces princes l'ensanglantent durant 23 ans, mettent aux prises l'Angleterre et la France et produisent des héros illustres: Olivier de Clisson et Bertrand du Guesclin, ainsi que des épisodes fameux : le combat des Trente, 1351, la bataille d'Auray, 1364, suivie du traité de Guérande, 1365, qui confirme les droits de Jean IV, vainqueur de son rival, tué dans l'action. Pendant cette période sanglante « cent cinquante mille soldats bretons, français, anglais, flamands, écossais, espagnols, l'élite de la noblesse européenne, les trois quarts de la population de la Bretagne, moururent par le fer, par l'eau ou par la flamme. Ce qu'il fut livré d'assauts et de batailles, depuis les remparts du château de Nantes jusqu'au dernier chemin creux de la Cornouaille et du Morbihan, serait incalculable ».

Nous ignorons si le territoire de Pluguffan a servi de champ de bataille aux nombreuses luttes du moyen âge ou s'il a été le théâtre de quelque fait historique, nous n'avons rien trouvé de précis à ce sujet, mais nous savons, par les récits du chanoine Moreau dans son Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne, que les paysans révoltés au XVe siècle furent exterminés sur les confins de la paroisse près de la Boissière2, à environ 4.000 mètres du bourg, entre l'ancienne et la nouvelle route de Pont-l'Abbé à Quimper et près de la croix de Ty-Souhen

En l'an 1489, rapporte le chanoine Moreau « il y eut un grand soulèvement en cet évêché de la populace contre la noblesse et les communautés des villes, qui, ayant publiquement et à guerre ouverte pris les armes, coururent les villes, bourgades et maisons des nobles, tuant tous ceux qui tombaient entre leurs mains, leur intention et

leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et affranchis de toute subjection, des tailles et pensions annuelles qu'ils payaient à leurs seigneurs, et revendiquer la propriété de leurs terres. Cette révolte effrénée et en très grand nombre prit sa source au terrain de Carahés ou Carhaix, et du côté d'Huelgoat, sous la conduite de trois frères paysans, qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé, dont l'un avait nom Jean, mais le surnom n'est rapporté non plus que le nom des deux autres. Or, les rustiques, se voyant en si grand nombre et à leur avis assez forts, ne trouvant aucune résistance, et que tout le monde s'enfuyait devant eux, ils pensaient déjà avoir tout gagné, et tournant visage vers le pays-bas, vinrent peu à peu jusques à Quimper-Corentin, qu'ils osèrent bien attaquer, et y entrèrent le mercredi pénultième jour de juillet l'an 1489, ou, selon les autres, 1430. Il n'est pas remarqué s'ils y entrèrent par assaut ou par composition ; c'est une chose bien assurée qu'ils la pillèrent, ils y firent beaucoup d'insole ice, et cela est assez croyable à ceux qui connaîtront combien une paysantaille qui a l'avantage est cruelle et inexorable. Ils n'épargnèrent pas le sang des habitants, et ils firent tous les autres actes d'hostilité qui sont coutumiers à ces barbares... »

Ils avaient formé le projet de massacrer tous les nobles, chaque paroisse ses gentilhommes à jour fixe, comme les vêpres siciliennes. Mais ceux-ci, avertis à temps, se réunirent et se joignirent aux habitants des villes; puis tous ensemble se mirent à la poursuite des paysans qui en août furent exterminés à Pratanraz, et ensuite près de la Bouessière. Il en fut tant tué, dit le chanoine Moreau « que, depuis ce temps, le nom de Prat-ar-Mil-Goff, c'est-à-dire pré de mille ventres, lui est demeuré jusqu'à ce jour. De cette défaite de paysans révoltés, est venu le proverbe breton : Dalc'h mat, Jan, sac'h, c'hui duc e Breis, c'est-à-dire : Tiens bon, fais ferme, Jean, et tu seras duc en Bretagne. » C'était le cri qu'adressaient à leur chef les paysans au moment du combat.

D'un autre côté, voici ce que nous trouvons sur cet événe-

La ville de Quimper fut trois fois assiégée, et Charles de Blois s'en empara en 1344; elle fut alors saccagée et dévastée; plus de 14 à 1500 personnes de la ville moururent; ce fut une tueris et un ravage horrible, et vu le grand nombre des morts on les enterra dans la place de la Tour du Chastel, aujourd'hui place Saint-Cocentin, et depuis ce temps le clergé de Saint-Corentin fait, le 2 novembre, une procession autour de la place. (Chanoine Moreau).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Aujourd'hui *Visul-Bihan* et à environ 4.000 mètres de Quimper

<sup>&#</sup>x27;C'étuit la façon de désigner au moyen âge les attroupements de paysans et le chanoine Moreau emploie cette expression très frequemment dans son Histoire des guerres de la Ligue.

ment dans les *Arguments du Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué:

Au siècle de l'union de la Bretagne à la France éclata en Cornouaille une insurrection violente des campagnes contre les villes. Un chanoine de Quimper, du temps de la Ligue, est le seul historien qui nous ait transmis le souvenir de cet événement : il assure en avoit « trouvé mémoire en certain livret de vélin et ancien manuscrit » ; ce qui est possible, mais son amour pour sa ville natale, où les insurgés mirent le feu, et sa haine pour la paysantaille, comme il qualifie dédaigneusement les habitants des compagnes, ne permettent pas de douter de sa partialité. »

« D'après un poète paysan contemporain, dont les chants sont encore populaires à Plouyé et aux environs, où j'ai recueilli celui qu'on va lire », dit M. de la Villemarqué, « la cause de l'insurrection fut la détermination prise par la noblesse française des villes de Cornouailles de substituer, à l'égard des colons de ses domaines, la loi féodale de France au régime véritablement libéral de la coutume du pays. En Basse-Bretagne où il n'y eut jamais de serss, comme M. A. de Courson l'a démontré, le contrat qui liait le propriétaire au colon était tout à l'avantage de celui-ci : c'était le bail à domaine congéable<sup>1</sup>, que l'Assemblée Constituante maintint comme non entaché de féodalité. Le propriétaire, en retenant la propriété du fonds, transportait les édifices et superfices, moyennant une certaine redevance avec la faculté perpétuelle de congédier le preneur, en lui remboursant les améliorations. La redevance était généralement minime, et le fonds baillé très considérable; le colon n'était inféodé à personne, et ne devait de services qu'à raison des liens qui l'attachaient à la propriété. Quant au droit de congément, que les seigneurs bretons, fidèles à l'esprit de clan, n'exerçaient jamais, dans le cas où il aurait eu lieu, non pour convertir les domaines en fermes, comme faisaient les

i D'après du Bail le domaine congéable aurait été introduit en Bretagne par les Romains. D'autres en font remonter l'origine à l'époque des migrations de la Grande-Bretagne; des terrains incultes auraient été donnés à défricher par les indigènes aux nonveaux habitants à des conditions franches et libres ; et enfin aux anciennes cités armoricaines.

et enfin aux anciennes cités armoricaines.

Le propriétaire foncier possédait le sol ainsi que les arbres de belle-venne.

La propriété auperficielle comprenait les constructions, les haies, les arbres fruitiers, la lande, etc. Généralement le fils alné succédait à son père dans le bien patrimonial et remboursait les édifices à ses frères et sours. Cette pratique du droit d'aînesse, l'encouragement du seigneur, suffisaient à la transmission du domaine pendant des siècles dans la même famille.

Français établis en Bretagne, mais pour donner les terres à d'autres tenanciers, la coutume voulait que l'estimation des édifices, superfices et droits convenanciers, fût faite aux frais du seigneur. Or, les étrangers ne se contentaient pas d'user brutalement d'un droit dont la jouissance répugnait aux mœurs des propriétaires indigènes, ils violaient la loi du pays. Ces actes d'arbitraire pesèrent particulièrement sur les montagnards de l'Arez<sup>t</sup> : on ne tint aucun compte à leur égard de la loi; on oublia trop facilement qu'ils étaient de la race des hardis paysans dont les fourches de fer et les batons noueux repoussèrent, au onzième siècle, la tyrannie normande, sous les ordres de Kado le batailleur et de ses trente fils; on oublia qu'ils chantaient encore le souvenir de la vengeance terrible de leurs ayeux: on ne prit pas garde que de pareils souvenirs donnent une incroyable audace. Aucun enseignement ne fut tiré de tout cela par les étrangers ; aussi reçurent-ils une leçon nouvelle ; leurs vexations mirent les armes à la main à la masse des hommes des montagnes ayant à leur tête les trois domaniers2 de Plouyé, dont parle le chanoine Moreau, et elles les portèrent à la révolte autant que l'opinion erronée où plusieurs sont encore, qu'on n'avait pas le droit de les chasser de l'héritage paternel. »

Il y a encore à Plugussan un certain nombre de tenues à domaine congéable; mais chaque année de nombreux congéments en diminuent le nombre, et il est probable que dans quelques années elles auront complètement disparu. Il n'était donc pas hors de propos de définir ces anciennes con-

¹ De nombreux auteurs disent que les habitants des montagnes Noires et des vallées environnantes sont les premiers habitants de l'Armorique. Il est, en effet, très probable que les anciens Armoricains se réfigièrent au centre du pays lors des premières migrations et surtout du moment de l'envahissement du pays par les armées de César. Delà vient ce droit à la terre qu'ils conservèrent de tout temps et cet esprit à secoure le joug du maître et de l'étranger. Ils tuèrent leur capitaine et avaient le projet de massacrer toute la noblesse, d'après le chanoine Moreau, s'ils avaient été vainqueurs lors des deux attaqués de Carhaix pendant la Ligue. — Lors des nouveaux impôts, en 1675, les babitants des environs de Carhaix furent des premiers à prendre les armes et incendièrent le château du Kergoat à M. Le Moyne de Trevigny, et même au début de ce siècle il y eut un commencement de soulèvement dù à la réclamation de rentes convenancières.

<sup>1</sup> Nom qu'on donnait au propriétaire des édifices et de la surface, avec celui d'édificier, superficier, convenancier et tenancier.

tumes et nous ne pouvions mieux choisir et citer que cette note de M. de la Villemarqué.

Ce soulèvement des paysans des environs de Carhaix cherchant à s'affranchir de toute rente a été, comme presque tous les grands événements, à l'exemple des vieux bardes gaulois, transmis jusqu'à nos jours par des poètes paysans, par des chants que M. de la Villemarqué a soigneusement recueillis, traduits et publiés dans son *Barzaz-Breiz*, que les critiques n'ont pas surfait en disant que c'est le plus beau recueil poétique publié depuis la Bible et Homère; et nous ne pouvons pas résister au plaisir de citer à cette place, quelques fragments du « Chant des hommes de Plouyé » ayant trait à cette insurrection. Nous mentionnerons donc les strophes suivantes:

Malloz d'ann heol, malloz d'al loar, Malloz d'ar gliz a gouez d'ann douar! Malloz d'ann douar, d'ann douar Plouieou A zo kiriek du wall-strifon A zo du wall-strifon kiriek Tre ann otrou hag ann tiek;

Malloz ru d'ann dudjentil-ker A ra bec'h war al labourer ; Tudjentil neo, rederien gall,

Maudit soit le soleil, maudite soit la lune, Maudite soit la rosée qui tombe sur la terre! Maudite soit la terre elle-même, la terre de Plouyé, Qui est la cause de querelles terribles, La cause de terribles querelles entre le maître et le colon;

Mais maudits soient, par-dessus tout, les nobles hommes Des cités' qui oppriment le laboureur ; Ces gentilshommes nouveaux, ces aventuriers français,

D'après M. A. de Courson les bourgeois des cités étaient qualifiés nobles hommes au XV-siècle,

Ganet e korn eur park banal;
Pere na zell ket mui ouz Breiz
Ged ouz koulm aer deut enn he neiz.
Disulgwenn, goudé'nn ofern-bred,
Ar c'hillok ker barz ar vered,
War ziri'r groaz, arser Kemper,
He zaoulagad o tevi ter.

Silaouet holl, paotred Plouieou
Silaouet mad arm embannou:
Evid ar bloaz hag ann de krenn,
Ra vo prizet tra peb perc'hen;
Ho tier kerkouls hag ho stu;
Ar mizou diwar ho koust-hu;
Hag it lec'h all, c'hui hag ho tud,
Gand arc'hant flamm, da glask eur c'hlud.

Kenavo tadou ha mammou, Na stouimp miri war bo peziou!

Mis au coin d'un champ de genéts<sup>1</sup>, Lesquels ne sont pas plus Bretons que n'est colombe La vipère éclose au nid de la colombe.

Le dimanche de la Pentecôte, après la grand'messe, Parut le coq-de-ville dans le cimetière ; Parut l'archer de Quimper, debout sur les degrés De la croix, les yeux enflammés de colère.

Ecoutez tous, gens de Plouyé, écoutez bien ce qui va être publié: Que dans le jour et l'an soit faite l'estimature De ce qui appartient en propre à chacun de vous : Vos édifices et vos fumiers ; et qu'elle soit faite à vos frais ; Et alleurs, vous et les vôtres, avec votre Argent neuf chercher un perchoir.

Alors suit les débuts de la sédition, les cris et les pleurs des paysans, leurs douleurs :

Adieu, nos pères et mères ; nous ne viendrons Plus désormais nous agenouiller sur vos tombes !

' Façon de dire enfant naturel dans la langue bretonne

Red eo mont breman divroet,
Kuit deuz lec'h em omp bet ganet,
Ha war baul ho kalon maget,
Hag e tre ho ti-vrec'h douget.
Kenavo, sent ha sentezet.
Na zeuimp mui d'ho tarempred ;
Kenavo, patron har parrez,
Ni zo war hend ar baourentez.
Potred Plouieou ho deuz laret:
Tevet merc'hed, na oelet ket,
Ken na welfet goat ped tiek
War dreuzon he di oredek.
Ken na welfet al lomm divean:
Goad ar c'hallaoued de gentam.

Digoret d'ann dud diwar'mez, Ma'gonzint ouz ho otrounez. It alese, koz tieien,

Nous allons errer, exilés par la force, loin des Lieux où nous sommes nés,
Où nous avons été sur votre cœur,
Où nous avons été portés entre vos bras.
Adieu nos saints et nos saintes,
Nous ne viendrons plus vous rendre visite;
Adieu, patron de notre paroisse,
Nous sommes sur le chemin de la misère.
Les jeunes gens de Plouyé ont dit:
Taisez-vous, jeunes filles, ne pleurez pas,
Que vous n'ayez vu le sang de chaque laboureur
Couler sur le seuil de sa porte,
Que vous n'en ayez vu couler la dernière goutte:
Mais le sang des Français d'abord!

Nous en passons et des plus beaux pour arriver à l'événement. Voici nos hommes arrivés aux portes de Quimper :

Ouvrez à des habitants de la campagne, Qui voudraient parler à leurs maîtres. — Allez-vous en. vils paysans,

Ma na gerit klevet poultr gwenn, Ni a ra fors gant ho poultr gwenn. Kement a veomp gant ho perc'hen. Oa ked ar gonz peurachuet, Tregont tieg a za lazet Tregont lazet, ha tri mil tre ; Hag ann tan er ger, ha kerge! Ken a grier: « ai! aou! ai! aou! Twe! twe! potred Plouieou!, Diskarret leizig a dier, Nemet hini eskop Kemper Hini Rosmadek, 'nn otrou kez, A zo mad d'ann dud diwar mez : A zo den a wad roueou Breiz, Hag a zalc'h mad d'hor c'hiziou reiz. Ann otrou eskob a venue, Er ruiou ker pa dremene : Dale d'ann drouy, ma bugale Enn han Doue! dale! dale!! Potred Plouieou, it war ho kiz,

A moins que vous ne teniez à sentir l'odeur de la poudre. Nous nous moquons de votre poudre, Tout comme de celui à qui vous appartenez. Ils parlaient encore, que trente d'entre eux tombérent morts. Trente tombèrent, mais trois mille entrèrent; Et voilà la ville en feu, et un feu si joyeux ! Si bien que les bourgeois criaient : « Aie! aie! aie! aie! Grâce! grâce! hommes de Plouyé!» Ils ruinèrent un bon petit nombre de maisons, Mais non celle de l'évêque de Quimper, Non celle de Rosmadec, le seigneur bien aimé, Qui est bon pour les paysans; Qui est du sang des rois de Bretagne, Et qui maintient nos bonnes coutumes. Le seigneur évêque disait d'un ton d'autorité, En parcourant les rues de la ville : Cessez vos ravages! mes enfants, au nom De Dieu, cessez! cessez! Hommes de Plouyé, retournez chez vous ; PLUGUFFAN

Na voket mui torret ar c'hiz. Potred Plouieou zentaz out-ha: Deomp-ni war hor c'hiz, ac'han-ta! Hoyen dre wall-chans'deuz int gret : N'int ked holl d'ar ger erruet.

La coutume ne sera plus violée, Les hommes de Plouyé ont suivi ses conseils : Retournons donc chez nous! en route! Mais ça été pour leur malheur ; Ils ne sont pas tous arrivés chez eux.

Ce dernier couplet, si mélancoliquement discret, dit M. de la Villemarqué, cache une triste vérité que le chanoine de Quimper s'est chargé de nous révéler en détail :

« Ils quittent la ville, dit-il, s'acheminant vers Pratanraz... où ils font halte et aux environs, où gens de cheval ne pouvaient que bien difficilement et sans péril les attaquer, et se fiant aussi en leur grande multitude. Et ainsi résolus en ces lieux, qui étaient montagneux, le dimanche quatrième d'août, qui fut quatre jours après leur entrée en la ville de Quimper, ils furent chargés et défaits, premièrement, près dudit Pratanraz; puis s'étant ralliés en un grand pré, près la Boëxière, sur le chemin du Pont, s'entr'encourageant les uns et les autres, font ferme de rechef, avec une forte résolution de vaincre ; mais ils furent de rechef défaits sans beaucoup de résistance par leurs adversaires, qui étaient enflés par le bon succès de la première rencontre. »

Comme nous l'avons vu plus haut le carnage fut si grand que depuis ce temps le nom de Prad-ar-Mil-Goff, c'est-à-dire pré de mille ventres, est resté à cet endroit, et, le sang qui fut répandu dans cette rencontre, a fait donner le nom d'eau rouge au ruisseau qui coule dans cette prairie.

L'histoire ne mentionne aucunement ce soulèvement que l'auteur du récit, incertain de la date, place soit en 1430, soit en 1489. D'un autre côté le poète breton plaçant l'événement sous l'épiscopat de Bertrand de Rosmadec, il remonterait

donc, ainsi que le poème, au commencement et non à la fin du XV<sup>\*</sup> siècle, cet évêque, mort en 1446, ayant été élevé sur le siège de Cornuaille en 1416. Nous ne pourrions donc pas préciser l'époque de cette révolte sans M. de la Borderie, qui depuis la publication de l'édition de 1857, de l'Histoire de la Lique, du ch. Moreau, a trouvé « l'époque du soulevement des communes des environs de Carhaix dans les comptes de Rolland Le Baud, receveur du Billot en Cornouaille, pour l'année 1489 et années suivantes. »

Nous savons donc maintenant que cet événement, de courte durée, mais cause de tant de sang versé, eut lieu en l'année

'Voici, en effet, les détails de ce soulèvement que donnent les comptes de Le Baud, contenus « en un épais cahier de vélin grand in-quarto ». Nous donnerons d'abord cette note. « Le 15 décembre 1488 : compte de Rolland Le Baud du droit de Billot,

«Le 15 décembre 1489 : compte de Rolland Le Baud du droit de Billot, justifiant 1º que le duc avait fait armerles communes campées à Prat-an-Raz. 2º Que l'armée anglaise était campée au manoit de Créachheuxen. 3º Que la ville de Brest était assiégée. 4º Pour aider au siège, les habitants de Quimper faisaient charger quantité de vins et autres provisions. 5º Qu'il fut fait à Quimper plusieurs pièces de canon de fonte et métal, lesquels furent envoyés pour le siège de Brest. 6º Que Penmarch envoya aussi des navires à Brest pour secourir les assiégeants. »

Voici maintenant un extrait des comptes de Rolland Le Baud, fort diffé-

ent de ce qu'annonce le catalogue que nous venons de citer: « Item pour avoir payé à Julien Morel et Mahé le Mynec la somme de « Item pour avoir payé à Julien Morel et Mahé le Mynec la somme de quatre-vingt-dix livres monnoie, pour une pipe de vin qui fult pris des sus-dits nommés pour bailler aux Anglais quand ils vinrent en cette ville de Kimper-Corentin, au mois d'adut, l'an mil quatre cent quatre-vingt-dix, pour aider la ville en l'an contre de la commune, lesqueuls avaient entreprins de venir raser ladite ville et la meptre à fen et à sang, et pour ce fut présanté aux dits Anglais, et à leur armée, cette pipe de vin selon leur amendement de mondit seigneur le capitaine.

« Item plus par avoir payé à Henri Le Baud par mondit seigneur le capi-taine la somme de 87 liv. pour une pipe de vin pareillement prise de lui pour envoyer aux Anglais et autres gens de guerre queulx étaient allés à la journée de Prat-an-Raz, où la commune était assemblée

« Item pareillement à maistre Raoul Le Stauff, pour une autre pipe de vin, la somme de 90 liv. monnoie, selen le mandement de mondit seigneur le

eapitaine daté du VIIe jour d'octobre l'an 1490.

« Item plus s'en décharge ledit Le Baud, pour avoir payé à Jean Hédreu, la somme de 85 liv. pour une pipe de vin blanc, prise de lui, par advis et délibération de révérend père en Dieu Monseigneur l'évêque de Cornouailles, les gens du chapitre, les seigneurs du Hilliguit, Pratanras et plusieurs autres

Puis, pour compléter tout ce que nous venons de dire sur cet événement et aussi pour affirmer la date que nous venons de lui assigner nous citerons le passage suivant de l'Histoire de la réunion de la Bretagne à la France par M. Ant. Dupuy :

« La misère était extrême en Bretagne. Les garnisons françaises pressuraient les paysans, bloquaient et affamaient la ville de Rennes. Les auxiliaires étrangers au service de la duchesse pressuraient les paroisses et saisissaient des otages, quand elles résistaient à leurs exactions. Ils enlevaient, sans les payer, les provisions qu'ils trouvaient dans les chaumières. Exaspérés de taut de maux, les rudes paysans des montagnes noires, en Cornouaille, se révoltèrent, à l'instigation d'un chef appelé Jean l'Ancien. Le mouvement gagna bientôt seize paroisses situées autour de Plounevez-du-Faou et de Ploumodiern. Les principaux meneurs étaient Etienne Chapelle et Olivier Nicolas et les deux frères Guillaume et Hervé Le François, de la paroisse de Plounevez, qui prirent ouvertement le parti des Français. Dès le mois d'août, en 1489, l'agitation était si alarmante que Charles de Keymerch, gouverneur de Quimper, reçut l'ordre de mettre la place en état de défense. Quelques mois après, la cour de Rennes envoya à son secours un détachement espagnol commandé par don Diego de Sonas. Mais la révolte avait eu le temps de s'organiser. Les paysans insurgés culbutèrent les Espagnols et pillèrent les bagages de Diego de Sonas. Ils s'emparèrent de Quimper le 30 juillet 1490. La ville fut occupée et rançonnée, les prêtres, les gentilshommes et les bourgeois furent également maltraités. Le 15 août, la duchesse expédia en Cornouaille le comte de Salinas avec de nouvelles troupes, qui reprirent la ville. Les paysans se retirèrent vers la paroisse de Penhars, où ils s'établirent sur un terrain montueux pour mieux résister à la cavalerie. Battus aux environs du hameau de *Pratanraz*, ils se rallièrent « en un grand pré, *près de la Boixière*,

nobles, le sénéchal, le bailli de Cornouailles, avec le procureur des bourgeois de Kimper-Corentin et pareillement plusieurs desdits Bourgeois, conviés et assemblés dans la chapelle neuve de Saint-Corentin, le lundi VII jour du mois de septembre 1490, pour envoyer à Chasteauneut-du-Fou, au capitaine de cette ville de Kimper, plusieurs nobles Anglais, et autres gens d'armes, qui étaient allés audit lieu pour desfendre et rompre la masse assemblée que la commune faisait audit lieu. >

Comme on le voit, les communes tentèrent un second soulèvement. A cette époque le capitaine de Quimper était Charles de Keymerch. — (Chanoine Moreau. Hist. des guerres de la Ligue. Appendice, nº 1, édit.1857.)

sur le chemin de Pont-l'Abbé, etc. » Ils subirent une nouvelle défaite, plus terrible que la première....

« A la suite de ce désastre, Jean l'Ancien se soumit et reçut une lettre de grâce. Les autres chess essayèrent de continuer la lutte : leurs biens furent confisqués. Trente-deux meneurs furent arrêtés ; la duchesse autorisa les habitants de Quimper à réclamer des indemnités aux paroisses rebelles...»

(Ant. Dupuy. Hist. de la R. de la Bret. à la France, t. 11, p. 194. Cet ouvrage a obtenu en 1881 le Premier prix Jobert).

La Bretagne fut cruellement éprouvée pendant les guerres de la Ligue, et particulièrement la Cornouaille dont le sol fut abondamment ensanglanté. Tour à tour vainqueurs et vaincus, les ligueurs et les royaux combattaient sans relâche, usant de la ruse, de la perfidie et de la trahison, choses qui en ces tristes temps étaient devenus coutumières et dont on se faisait gloire. Ces luttes cruelles suscitèrent tous les héroïsmes, toutes les misères, tous les fléaux et tous les crimes qu'on puisse imaginer. D'une armée à l'autre, les amis, les parents se voyaient et s'envoyaient la mort. Décrire tous les prodiges de bravoure, les beaux exemples de vertu, de foi, tous les crimes que seul l'Enfer puisse engendrer, tous les dévouements que peuvent enfanter l'amour chevaleresque, toutes les horreurs qu'on puisse trouver et que la guerre civile traîne à sa suite, devinrent des choses habituelles, des événements quotidiens pendant cette période héroïque, horrible et pleine de

La paroisse de Pluguffan eut comme toute la Cornouaille particulièrement à souffrir des guerres de la Ligue, son territoire fut ravagé par les hordes de La Fontenellei, ce gentil-

Guy Eder, sieur de la Fontenelle, était né au château de Beaumanoir, paroisse de Leslay, près de Quintin, et non de Bothoa, comme le dit le cha-noine Moreau, Il n'avait d'autre rapport avec la maison de Beaumanoir que d'être né dans le lieu de son berceau. Son père s'appelait René Eder. Il avait aussi un frère alné, « seigneur de sa maison, fort modeste gentilhomme, qui était bien marri des comportements de ce cadet, qu'il avoit souvent essayé de ramener à son devoir ; mais il avait pris le mors aux dents et ne suivait que les appétits de sa bouillante jeunesse qui le conduisirent sur une route

homme brigand qui dès sa première jeunesse avait montré des instincts les plus pervers et qui bientôt ne pensa plus qu'à assouvir ses déplorables penchants. Profitant des troubles de la Ligue, il rallia tous les mutins et bandits du pays et s'en entoura; à la tête de cette bande de brigands qui s'augmentait tous les jours il commença à piller les bourgades, à faire des prisonniers, pour ensuite les rendre à la liberté moyennant une forte rançon. Ces crimes, ces perfidies jetèrent la terreur dans toute la contrée; aussi devint-il plus hardi, il étendit le cercle de ses ravages, alla jusque dans les évêchés de Saint-Brieuc, Tréguier, donna plusieurs alarmes à Guingamp; et profitant d'une circonstance il s'empara en 1592 du château de Coëtfrec¹ près de Lannion, appartenant à la vicomtesse de Thouars, femme du baron d'Avaugour ; il le fortifia, ravagea Lannion, Paimpol; pilla par surprise Landerneau et fut luimême assiégé et forcé de capituler en 1593 « avec vies et bagnes sauves ». Puis il retourne en Cornouaille, vint à Carhaix, fortifie l'église de Saint-Trémeur qui lui sert de retraite, et en juin 1593 surprend le manoir du Granec, au sieur Vincent de Coatanezre de Pratmaria, s'en servit pour principale retraite; prit aussi le château de Corlay d'où il fut chassé par le maréchal d'Aumont en 1595.

Délogé de Corlay et du Cranec<sup>2</sup> dont il avait été chassé en

qu'il avoit très bien méritée. » Chanoine Moreau, C'est à ce frère ainé qu'appartenait le surnom de Beaumanoir et non à La Fontenelle. Eder de Beaumanoir de la Fontenelle portait : de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintejeuilles de même. — Devise : Libertas (liberté). Ce cri fut adopté par La Fontenelle pendant la Ligue.

adopte par La Fontenelle pendant la Ligue.

Le château de Coetfrec, dont on peut voir encore aujourd'hui les ruines, au sommet d'une colline boisée qui domine la rive gauche de la rivière le Guer, est situé dans la commune de Plouberre à environ un kilomètre de Lannion, (Côtes-du-Nord).— La garnison de Coetfrec était un sérieux obstacle pour les ligueurs. Aussi le duc de Mercour pria-t-il La Fontenelle, le 24 juillet 1592, de « réduire la place de Coeffrec, au pouvoir de la Ligue, par tons les moyens d'hostilité dont il pourrait adviser. » — Dom Morice. Hist. de Bret, Pr. III, col. 1544.

de Bret. 1r. 1n, obs. 1521.

Le château du Granec était situé dans la trêve de Collorec, paroisse de Plounevez du Faou. Toute la maçonnerie a disparu mais on voit encore les fortifications en terre. Ce château fut incendié par le duc de Mercœur; il avait été rebati neuf ans avant.

La Fontenelle s'emparaduchâteau de Créménec, près du Faouët, appartenant au sieur de Kerservant'. Vers la fin de mai 1595, il part de Créménec avec ses gens, passe à Locrenan et s'empare de Douarnenez et de l'Île Tristan³ dont il fit une place assez forte pour tenir pendant plusieurs années à des attaques successives. Ainsi fortifié, La Fontenelle devint plus audacieux que jamais et par ses pillages et ses atrocités jeta la consternation dans la contrée. De cette forteresse, il fit une course dans le Léon, jusqu'à Mézarnau¹, et enlève la fille de la dame du lieu (de Parcevaux-Mézarnau), alors agée de huit à neuf ans, et, malgré son jeune âge, en fit sa femme³. De son terrible repaire, La Fontenelle mettait à feu et à sang tout le pays environnant; aussi la commune se mit bientôt sous les armes de toutes parts et se prépara à aller l'assiéger.

« Ils font leur gros à Saint-Germain-Plougastel<sup>5</sup>, dit le chanoine Moreau. La Fontenelle, averti, les vint rencontrer avec une bonne partie de sa garnison, sachant que la populace n'est rien contre des gens de guerre, et entre des haies fait marcher ses gens à couvert, fors dix ou douze qu'il envoie devant pour attirer les paysans à jeu

Le sieur de Kerservant, seigneur de Créménec, appartenait à la famille Esmes deKerservant, évêché de Vannes, qui portait : de gueules à dix billettes d'argent. Cette maison était éteinte lors de la réformation de la noblesse en 168-70.

<sup>2</sup> L'lle Tristan a été l'assiette d'un *oppidum* gaulois ; elle se trouve à l'embouchure de la rivière de Pauldavid qui se jette dans la baie de Douarnenez et à l'ouest de la ville. Cette île devient une presqu'ile à la marée basse.

<sup>3</sup> Le château de Mézarnou en la paroisse de Plounéventer, évêché de Léon, appartenait lors des guerres de la Ligue à Vincent de Parcevaux et passait pour l'une des plus belles habitations non fortifiées du Léon. Il fut pillé par le capitaine royaliste Yves du Liscoët, sieur du Bois de la Roone, près Guingamp, en 1594. Du Liscoët, était aussi brave capitaine qu'il se montra homme peu scrupuleux au pillage de Mézarnou. Il fut tué, 3 mois après, en montant à l'assaut au fort de la pointe de Roscanvel.

<sup>6</sup> Elle s'appelait Marie Le Chevoir et était fille de la dame de Parcevaux-Mézarnau de son premier mariage avec Lancelot Le Chevoir, sieur de Coatelan. <sup>8</sup> Plogastel-Saint-Germain, chef-lieu de canton, arrondissement de Quimper.

\* Plogastel-Saint-Germain, chef-lieu de canton, arrondissement de Quimper,
Saint-Germain est une ancienne trêve de Plogastel et se trouve sur les
confins de Pluguffan, — On y remarque une assez jolie église dont la flèche a
êté malheureusement détruite par la foudre.

en la lande qui était près. Sitôt que ses cavaliers parurent, la commune, sans ordre ni discrétion, confusément, se débande après ses hurlements horribles' et accoutumés, sans songer qu'il pouvait y en avoir d'autres. Ces cavaliers, se voyant suivis d'un nombre des manants, font semblant d'avoir peur et se retirent le grand pas. Les autres suivent, et étant au milieu de la lande, voilà trois ou quatre cents chevaux qui viennent fondre sur eux et sans aucune résistance en font tel carnage qu'ils veulent, prennent le sieur du Granec, l'un de leurs conducteurs, prisonnier, qu'ils menent à Douarnenez. Il fut tué plus de mille cinq cents paysans; les autres se sauvèrent à la faveur des haies, et désormais lesdits paysans n'osèrent rien entreprendre contre La Fontenelle ».

La Fontenelle, à la suite de ce carnage qui eut lieu sur les confins de la paroisse de Pluguffan et à 5000 mètres du bourg environ, terrifia tellement les paysans qu'il resta maître de la campagne qu'il pressura de plus en plus. Bientôt même, il imposa tailles à toutes les paroisses à six et sept lieues à la ronde et jusqu'aux portes de Quimper.

La Fontenelle continua ses ravages par la prise de Penmarc'h' qu'il mit à sac, et dont il égorgea la plupart des habitants, puis peu à près il se jeta sur Pont-Croix² où il savait la commune assemblée pour tenter un nouveau coup de main contre lui; s'en empara et y commit des atrocités inouïes, qui servirent plus tard à sa condamnation.

Le parti du Roi s'émut de ce brigand qui devenait chaque jour plus audacieux et plus puissant par ses pillages et ses cruautés; aussi, résolut-il d'aller le déloger, et il envoya ses principaux chefs à la tête de trois à quatre mille hommes. Le siège dura pendant cinq ou six semaines environ et les royaux s'en allèrent sans autre résultat que quelques petites escarmouches. Aussi La Fontenelle ne songea-t-il rien moins que de s'emparer de Quimper. Mais il fut une première fois démasqué, surpris et pris au piège, et peu s'en fallut qu'il ne commit plus de crimes. Cependant il devait en être autrement, et ayant payé une forte rançon, La Fontenelle fut libre et retourna à l'île Tristan, d'où il n'attendit plus que le moment pour se rendre maître de Quimper.

Le 30 mai 1597, il part dès le matin pour assiéger cette ville, avec mille ou douze cents hommes « drapeaux au vent et tambour battant, avec une merveilleuse résolution de l'emporter', et « environ les dix heures de ce dit jour, on aperçut de dessus les murailles de ladite ville les troupes de La Fontenelle aux rabines de Pratanras<sup>2</sup>.

Mais les habitants de Quimper se tenaient sur leurs gardes, avertis par la dame de Kerharo³ qui demeurait au Guilguiffin³, où la Fontenelle s'était arrêté, et il fut repoussé avec de notables pertes et grâce aussi à l'intervention d'un brave et vaillant cavalier, Jean Jégado³, seigneur de Kerollain, qui fut véritablement le libérateur de Quimper.

Les paysans en Basse-Bretagne ont un cri, un houhoulement spécial qui le soir répercuté par les échos, a quelque chose de sinistre et de sauvage.

le soit répéreuse par ce coule, aquesque de Pratmaria, auquel La Fontenelle à Cétait le fils du sieur de Coatanezre de Pratmaria, auquel La Fontenelle avait pris le Granec.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Penmarc'h a possédé autrefois environ 10,000 habitants et a été une ville très commerçante. Sa population est aujourd'hui d'environ 2,200 habitants. — L'expédition de La Fontenelle, n'y a laissé que des pierres éparses pour preuve de son étendue passée.

l'expedition de la rontenene, n. v. de son étendue passée.

' L'église de Notre-Dame de Roscudon, paroisse de la ville de Pont-Croix, est l'aucienne collégiale fondée par les seigneurs bannerets de Pont-Croix-Tyvarlen.

¹ Moreau, Hist. des guerres de la Ligue en Bretagne.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pratanras, château dont nous parlerons, est situé sur la route de Quimper à Douarnenez et à 3,000 mètres de cette première ville.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La dame de Kerharo était veuve de Jean de Tyvarlen, sgr de Kerharo et du Guilguiffin. — Sa fille unique. Anne de Tyvarlen, épousa Jean de Plouc, sgr du Brignou, en Léon, et lui apporta les terres de Kerharo et du Guilguiffin. Auteurs de la maison de Plouc, qui existe aujourd'hui. — V. Chap, IV. Notes sur la maison de Plouc.

Le beau château de Guilguiffin, superbe et imposante construction du XVIIs siècle, est situé dans la commune de Landudec sur la route de Quimper à Audierne et à environ cinq lieues de Quimper, Il appartient actuellement à Monsieur le comte Conen de Saint-Luc.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jean Jégado, sgr de Kerollain, était fils d'autre Jean, et de Suzanne le Prestre, sour du sieur de Lézonnet. Il épousa l'héritière de Tremillec, dame de Kerlot, fut gouverneur de Concarneau et habitait en temps de paix, son manoir de Kerlot. Il eut pour fils Pierre de Jégado, sgr de Kerollain, qui fonda l'abbaye de Kerlot, dans son châteuu de Kerlot, en Plomelin, le 26 mars 1652. Elisabeth, sa sœur, en fut la première abbesse. — Voir chap. IV. Notes sur la maison de Jégado.

La Fontenelle et les siens se retirèrent et passèrent la nuit à Pratanras. C'est probablement lors de cette entreprise qu'il occupa les buttes de Stang-Roc'han et de Kercaradec en Pluguffan non loin de Pratanras. Il passa aussi, dit-on, d'après la légende, par le château de Keriner qui était à cette époque fortifié et où on voit encore quelques vieilles murailles crénelées'

Lors de l'avènement de Henri IV, La Fontenelle n'ayant point rendu Douarnenez, devant qui trois expéditions avaient échoué, fit un traité particulier qui lui en conserva le commandement. Les lettres d'abolition qui lui furent, alors, accordées auraient pu être demandées par le duc de Mercœur, mais peu lui importait qu'il continua à commander Douarnenez. Cependant ses crimes étaient trop nombreux et plusieurs ne furent pas relatés dans ses lettres d'abolition. Aussi, Guy Eder, sieur de La Fontenelle, fut condamné, comme on le sait, et roué vif en place de Grèves le 27 septembre 1602, et sa tête, fut, dit-on, exposée sur l'une des tours de la porte Toussaint à Rennes, d'où, un beau jour, quelques années plus tard elle disparut enlevée par d'anciens amis3.

Plusieurs seigneurs possédant des manoirs ou des seigneuries en Pluguffan figurent parmi les nombreux personnages de cette époque qui prirent plus ou moins directement part aux luttes de la Ligue. Nous citerons donc : le sire de Brignou, cadet de Plœue, marié à l'héritière de Kerharo, capitaine de l'arrière-ban de la noblesse de Cornouaille, « homme qui n'était pas autrement martial, plus propre à la chasse qu'à la guerre ». Messire Alain de Kerloaguen<sup>\*</sup>, sieur de

Kerheusen<sup>1</sup> et du manoir de la Boissière en Pluguffan, « qui n'avait jamais dégainé l'épée, si ce n'était pour la dérouiller », et quelques autres gentilshommes qui sur l'ordre du duc de Mercœur allèrent le rejoindre vers le pays de Saint-Brieuc. Cette compagnie montant à trente-cinq personnes, choisissant des chemins détournés pour éviter les mauvaises rencontres, se dirigea vers Plestin en Tréguier et y passa la nuit. Mais la garnison de Tonquédec au courant de la chose s'empressa de l'investir sans beaucoup de résistance, à la réserve des sieurs de Kerhom<sup>2</sup>, du Rusquec<sup>3</sup> et de Crémeur, de la maison de Carné<sup>1</sup>, « qui firent tous devoir d'honneur tant qu'ils purent jouer des mains. Ils y furent tués en bien faisant. » Le sieur de Kerloaguen y fut aussi tué et le sieur de Brignou fut blessé, fait prisonnier et emmené à Tonquédec «où il mourut peu après avant que sa rançon lui fût rendue. »

Lors de l'attaque de Quimper, par le sieur de Lézonnet, capitaine de Concarneau, Tanguy de Botmeur<sup>6</sup>, sieur de Keryner (en Pluguffan), conseiller, fut blessé et mourut peu

Nous trouvons également avant cette époque un certain nombre

<sup>.</sup> A Keriner, au milieu de la cour, existait autrefois un puits au fond duquel on a trouvé de nombreuses monnaies et de grandes médailles du

duquel on a troute de l'antere te tremps de la Ligue.

Il fut accusé de l'enlèvement de Marie Le Chevoir, dont il avait fait sa femme, fille de la dame de Mézarnou (Parcevaux), ainsi que du viol de la dame de Kerbullic, femme du sieur de la Villerouault en face du gibet où il dame de Kerbunio, ...
faisait pendre son mari,
2 Grégoire, La Ligue en Bretagne,
4 Yoir la Notice sur cette maison, chap. III.

Le manoir de Kerheusen, maintenant l'hôpital de Quimper, s'appelait plus ordinairement Crécheusen.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jérôme du Louet, sieur de Kerhom, avait épousé en 1581 Marie de Lanros, dame du Kergoat en Fouesnant, depuis nommé Cheffontaines par lettres patentes de Louis XV. — Voir chap. IV, notice généalogique sur cette

Nous connaissons deux familles du Rusquec, celle de Lestang (Léon) et celle du Kusquec, sgr du Rusquec en Loqueffret (Cornouaille). — René du Chastel de Kerlec'h épousa, vers 1800, l'héritière de cette dernière famille, Suzanne de Rusquec.

René de Carné, sieur de Crémeur, était frère du sieur de Rosampoul.

<sup>·</sup> Olivier Le Prestre, sieur de Lézonnet, gouverneur de Concarneau, lieutenantde roy en l'évêché de Cornouaille, épousa : 1º Jeanne Glé de la Costardays ; 2º Claude Bizien de Kergoumar D'antiquité chevaleresque, un membre de cette maison, Jean Le Prestre, sieur de la Lohière, fut ambassadeur vers le roi d'Angleterre en 1488 ; il avait épousé n. d. Marguerite Labbé. — Armes : De gueules à 3 écussons d'argent bordés d'or, chargés chacun de trois ichetures d'hermines.

Les Botmeur étaient voyers héréditaires de Quimper. Voir Notice généalo-gaque, chap. 1V.

de personnages, magistrats pour la plupart, qui eurent plus ou moins de rapport avec la paroisse de Pluguffan et dont plusieurs y possédèrent des terres. Parmi ceux-ci, nous citerons : Maître René du Dresnay, alloué; Tanguy de Botmeur, sieur de Keriner, conseiller; Alain le Guirieuc, sieur de Bonescat, avocat du roi; maître Jacques Laurent, sieur de la Motte, sénéchal : Philippe de Trégain, sieur dudit lieu, lieutenant; le sieur de Coetnempren, président; Ollivier Bertault, conseiller; Barnabé le Gallays, sieur de Mascoquer, conseiller; Noël de Cléhuenan, sieur dudit lieu, conseiller; Jean Pérault, sieur de Kerguern, conseiller ; Jacques de Lézandevez, sieur de Rubien, conseiller; Mathieu Lohéac, procureur du roi; maître Simon Aubert, conseiller; Maître Jacques Borigné, lieutenant; Maître Yves Allanou, avocat ; Maître François de Kerguelen, greffier Guillaume Le Baud, sénéchal et Corentin le Baron.

A cette époque désolée, au milieu de tous ces troubles, où on était constamment sur le qui-vive et à redouter jour et nuit une attaque, dans de nombreux manoirs bretons, et surtout dans l'évêché de Léon, on tenait toujours une haquenée sellée et bridéee, afin que l'héritière du lieu pût prendre la fuite si des aventuriers menaçaient de l'enlever.

Dès l'année 1594 le pays et principalement Quimper fut dépeuplé en l'espace de trois mois par une maladie étrange et contagieuse « qui ne produisait aucune marque extérieure ni aux malades ni aux morts », et qui se manifestait seulement « par un mal de tête et de cœur ».

Près de deux mille personnes furent enlevées par cette maladie, sans compter les soldats tués dans le siège et les Anglais qui furent plus cruellement éprouvés que les autres et qu'on « enterrait à monceaux dedans les jardins? ».

La paroisse de Plugustan eut aussi cruellement à soussirir de tous les fléaux et les calamités qui s'acharnaient à jeter la mort et la désolation sur la contrée entière ; ses habitants, après avoir passé par toutes les atrocités d'une guerre cruelle,

eurent à subir une épouvantable famine; des bandes de loups vinrent ensuite et jetèrent la terreur dans le pays par les ravages qu'ils y faisaient ; enfin la peste avec son triste cortège apparut et finit par dépeupler complètement la contrée. Le chanoine Moreau dans son Histoire des guerres de la Ligue s'est chargé de nous raconter en détails ces tristes événements dont le récit fait horreur, et nous lui empruntons les passages suivants:

« L'année de la paix en Bretagne, qui fut l'année 1597, la cherté des vivres fut fort grande!.... ce qui fut cause qu'un grand nombre du menu peuple, tant à la ville qu'aux champs, pâtirent beaucoup, et bonne partie moururent de nécessités, sans qu'il y eût moyen de les soulager, à cause de la ruine générale et la dépopulation des champs par les gens de guerre ; et fut la misère si grande ès quatre années² quinze, seize, dix-sept, dix-huit, par les quatre fléaux de Dieu, par lesquels il châtie son peuple contre lequel il est irrité, guerre, peste, famine et bêtes farouches, que tous quatre s'entresuivirent pendant le cours de quatre années, comme étant subordonnés à la désolation des hommes. La guerre apporta la famine, puis la peste à ce qui échappait à la cruauté des soldats, ou plutôt des brigands, devant lesquels quelques-uns pouvaient échapper et se cacher en quelques haies ou garennes, mais contre la faim il n'y avait pas de fuite, car personne n'avait la liberté d'aller à la maison, où il n'eût trouvé que les murailles, le tout étant emporté par les gens de guerre, si bien que les pauvres gens n'avaient pour retraites que les buissons où ils languissaient pour quelques jours, mangeant de la vinette¹ et autres herbages aigrets, et même n'avaient moyen de faire aucun feu, crainte d'être découverts par l'indice de la fumée, et ainsi mouraient dedans les parcs et fossés, où les loups les trouvant morts s'accoutumèrent si bien à la chair humaine que, dans la suite, pendant l'espace de sept à huit ans, ils attaquèrent les hommes étant même armés, et personne n'osait aller seul. »

« Il est impossible de rapporter par écrit, dit le chanoine Moreau,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ancienne maison de Cornouaille fondue chez Le Prestre de Lezonnet avant la réformation de 1667.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chanoine Moreau, Hist. des guerres de la Lique en Bretagne, chap. XXXIII.

t En 1595, les pluies torrentielles et continues détruisirent les moissons et fut le début de la terrible famine qui engendra tous les autres Aéaux relatés par le chanoine Moreau.

<sup>1595, 1596, 1597</sup> et 1598

Façon de désigner autrefois l'oseille sauvage.

les pauvretés que nous avons vues et soussertes en Cornouaille, et s'il était possible de les pouvoir raconter, on les estimerait des fables et non des vérités, et à peine peut-on dire laquelle des dites quatre persécutions aurait plus affligé le pays ; et combien qu'il semblerait peut-étre que celle des loups était plus évitable, parce qu'ils n'étaient en si grand nombre, néanmoins c'est chose horrible à réciter ce qu'ils faisaient de maux. »

Les ravages de ces terribles bêtes furent si grands, et ils usèrent de tant de ruses pour surprendre leurs victimes, que le peuple crut généralement :

« Que ce n'étaient pas loups naturels, mais que c'étaient des soldats déjà morts qui étaient ressuscités en forme de loups, pour, par la permission de Dieu, affliger les vivants et les morts, et communément, parmi le menu peuple, les appelaient-ils en leur breton, tudbleis, c'est-à-dire gens-loups, ou que c'étaient des sorciers en ce pays, comme en plusieurs autres contrées de la France.

« Après ce troisième fléau, raconte le chanoine Moreau, s'ensuivit la peste, qui était le quatrième, qui fut l'année 1598, un an après la paix, qui commença par les plus pauvres, mais enfin elle attaqua, sans exception de personnes, aussi bien aux riches qu'aux pauvres, et en moururent les plus huppés.... Cette peste fut celle qui mit la dernière main, comme l'on dit, à la désolation des hommes, et dura depuis le mois de décembre, avec un terrible dégât, car peu en resta qui n'en fut atteint, et peu des atteints qui n'en mourut. >

« Ces quatre fléaux, desquels Dieu menaça son peuple rebelle et désobéissant à ses commandements, cette pauvre Basse-Bretagne a été bien désolée depuis l'an 1594 jusques à 1598-99, et ce en punition des péchés des hommes, qui y étaient si débordés que l'on n'y

Le chanoine Moreau n'a rien exagéré, lorsqu'il nous dépaint la pitoyable situation du pays de Quimper pendant les troubles de la Ligue. En effet nous trouvons dans les dolèances des héritiers d'un administrateur de l'hôpital de Sainte-Catherine le passage suivant: «... s'estant les dicts pauvres augmentés en grand nombre et en grande nécessité pressés de fain et de melladies, à cause que les laboureurs des champs, leurs femmes et enfiants auroient esté contaunetz d'abandonner leurs maisons par les incursions des gens de guerre et s'estoient retirés en des vieilles maisons du faubourg de la dicte ville où ils moursient par devzaine tant de maladyes que de nécessité... » Les Hôpitav de Quimper, avant la Révolution, par le commandant Eaty.

Les anteurs anciens disent que les sorciers sont des anthropophages et qu'ils recherchent surtout la chair des petits enfants sans baptême.

savait plus prier Dieu que par manière d'acquit, et y était un chacun si à son aise d'une si longue paix. »

En effet, le chanoine Moreau nous fait un pitoyable tableau des mœurs de la société à cette triste époque, la Noblesse, le Clergé, pas plus que le Tiers-Etat n'est épargné, et il accuse chacun de tous les vices et débordements. La contrée fut tellement dépeuplée par ces quatre terribles fléaux

 $\blacksquare$  Que telle paroisse où il y avait avant la guerre plus de douze cents communiants à Pâques, sans comprendre plus d'autant d'enfants qui n'avaient encore atteint l'âge compétent, et l'année de la paix, qui fut, comme nous l'avons dit, en 1597, il ne se trouvait pas douze communiants; et ainsi par toutes les paroisses....»

Au début de la guerre, les habitants des campagnes a à trois à quatre lieues à la ronde » apportèrent à Quimper ce qu'ils possédaient de plus précieux. Mais le bruit s'étant répandu que le maréchal d'Aumont venait l'assiéger<sup>2</sup>: ils eurent la malencontreuse idée de ramener dans leur campagne leurs meubles et objets ; mal leur en prit, car Quimper fut épargné et au contraire « toute l'armée s'étendit par tout le pays d'alentour et ne laissa chez le bonhomme que ce qui était trop chaud où trop pesant ». Ce fut une perte inestimable pour les gens de la campagne, et ils eussent été encore bien plus éprouvés s'ils avaient eu le temps de transporter chez eux, tout ce qu'ils avaient encore de hardes et gros meubles, dans les églises et les chapelles. « L'église Saint-Corentin, quoique grande, était si remplie de beaux et grands coffres, que la procession ne pouvait passer que seul à seul depuis le haut jusques en bas, et n'y avait que le chœur de vide ; au Guéodet et Cordeliers tout autant. »

Comme on le voit, d'après les récits du chanoine Moreau, la Cornouaille et particulièrement les environs de Quimper

Chanoine Moreau, chap. XLIII.

Ce fut le 9 octobre 1594. La ville se rendit sans résistance et ne fut occupée par l'armée du maréchal d'Aumont que pendant trois jours.

furent la proie de toutes les horreurs et de toutes les calamités humaines à la suite des guerres de la Ligue et des ravages de La Fontenelle. Aussi, après une si profonde désolation, les habitants de cette contrée qui « ne paraissaient pas plus que les hiboux le jour, et se tenaient cachés dans les taillis et genêts comme les bêtes sauvages », insousciants, hébêtés, oublièrent jusqu'aux premiers principes de la religion et retombèrent, pour ainsi dire, dans la barbarie, vivant dans l'idolâtrie comme des sauvages dans certains endroits. Ce n'est qu'à la fin du XVII° siècle que le mouvement religieux suscité par les Le Nobletz¹ et les Maunoir² se fit sentir et précipita de nouveau les foules vers les sanctuaires vénérés pendant longtemps abandonnés.

Rien de bien saillant à signaler pendant la durée du XVIIº siècle tout ou moins pour notre petite commune de Pluguffan2. Le début du XVIIIº siècle ne fut pas heureux ; en effet, 1709 fut une année de calamité : la famine s'y fit cruellement sentir ;

le pays, continuellement sur le qui-vive, était alarmé par les Anglais qui capturaient nos navires et faisaient de fréquentes descentes sur nos côtes qu'ils ravageaient et rançonnaient sans pitié. Dans ces pénibles circonstances les habitants et surtout les pauvres eurent beaucoup à souffrir. A partir de cette époque la paroisse de Pluguffan jouit d'un calme qui ne fut plus troublé que par les excès de la Révolution.

#### CHAPITRE II

Origine de la paroisse. - L'église. - Le cimetière. - Les Chapelles. - Les Croix. - Le Presbytère et les Recteurs.

Sous la domination de Rome, à la suite de la conquête de l'Armorique par César, l'aspect moral et matériel de la contrée se modifia profondément. La doctrine de l'Evangile, prêchée par les moines, ces hardis pionniers, répandit ses lumières dans les campagnes de la cité des Corisopites en suivant dans le principe les routes frayées par la civilisation romaine.

Mais ce premier triomphe de la religion chrétienne sur la barbarie dura-t-il longtemps? C'est assez peu probable, car dès la fin du IIIº siècle commençaient les invasions sous lesquelles succombèrent peu à peu l'Empire romain. En effet, la puissance romaine s'affaiblissant toujours s'écroula bientôt pour faire définitivement place au christianisme qui se répandait de plus en plus par la voix des évêques et de leurs pieux auxiliaires. C'est alors qu'on vit surgir, au milieu des déserts incultes, l'action des apôtres du Christ et celle des barbares se livrant à l'agriculture. C'est là, aussi loin que nous pouvons remonter, le commencement de ce qui, dans la suite, forma la paroisse.

Enfin, vers le milieu du V<sup>\*</sup> siècle, les Bretons chassés par PLUGUFFAN (100)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Michel Le Nobletz de Kerodern, né en 1577, d'une famille noble et ancienne, au château de Kerodern en Plonguerneau, évêché de Léon, célèbre et saint missionnaire que l'on a justement nommé l'apôtre de la Basse-Bretagne, mourut en 1662. — V. chap. IV notice généalogique sur la maison Le Nobletz.

<sup>3</sup> Julien Maunoir est né le 1 octobre 1606, à Saint-Georgee-de-Reintembault, au diocèse de Rennes. Il entra au noviciat des Jésnites à Paris, le 16 septembre 1626, et tu envoyé à Quimper. — Il continua les missions de Michel Le Nobletz, composa d'admirables cantiques qui embrassent tout l'ensemble des vérités de la foi, et mourut en 1683. — A ces saints missionnaires la gloire d'avoir régénéré la religion en Basse-Bretagne et d'avoir provoqué l'ascendant que le clergé breton possédait et possède encore, malgré tous les événements qui se sont succédé depuis le XVII siècle et la persévérance qu'y mettent aujourd'hui les ennemis de la religion.

<sup>3</sup> Nous citerons pour mémoire le soulèvement qui eut lieu durant le XVII siècle à propos du tabac et du papier timbré et principalement en Cornouaille où d'innombrables troupes de payaans armés menaçaient de pillage et d'incendie les villes dont la populace faisait écho. Le duc de Chaulnes qui commandait alors la province réprima d'une façon atroce cette insurrection (1673).

<sup>4</sup> Au commencement du XVIII siècle éclata la conspiration de Pontcallec (1717-1720), et parmi les gentilshommes conjurés appartenant au diocèse de Kerourgant de Trezel, le morquis de Roche-Kerneyne, les frères de Leslay, Le Doules de Kerourgan et du Couddic, l'un des malheureux qui porta sa 1ête sur l'échafand du Bouflay, à Nantes.

les invasions barbares', quittèrent leur patrie et vinrent chercher un refuge en Armorique. Cette immigration dura pendant le VI° et le VII° siècle et le nombre des émigrés finit par dépasser de beaucoup celui des indigènes armoricains. Aussi sans guerre, sans secousse, en résulta-t-il une transformation générale<sup>2</sup>, le triomphe définitif du christianisme et bientôt après la formation de la petite nation celto-bretonne.

Il faut donc remonter à cette époque pour trouver avec plus de certitude, les premiers groupements formés par ces bandes d'émigrés s'établissant dans un endroit quelconque sous la direction d'un chef spirituel et sous la protection d'un chef guerrier, fragments des anciens clans, disséminés un peu partout sur le territoire de l'Armorique. Puis, les indigènes armoricains qui avaient été si éprouvés sous la domination romaine et par les invasions<sup>3</sup>, furent attirés par les mœurs paisibles de ces nouveaux envahisseurs et vinrent d'euxmêmes se mettre sous l'égide de leur religion et de leur loi. De ce moment date la construction probable d'une chapelle rurale ou un oratorium, autour duquel se groupa la population qui forma, dans la suite, la paroisse.

L'origine de la paroisse de Pluguffan est certainement très ancienne et quoique nous n'ayons trouvé aucune preuve certaine, nous pouvons affirmer qu'elle formait, nous ne dirons pas une paroisse, mais un plou, c'est-à-dire un territoire occupé par une population, des le VI° siècle, et qu'elle était définitivement constituée en paroisse au IX. siècle. La dénomination de plu ou  $plou^{\downarrow}$  indique toujours et très sûrement une antique origine, car ce n'est qu'au XII° siècle qu'on

Particulièrement par celles des Angles et des Saxons.

<sup>2</sup> En effet, ils changérent bientôt les noms et les limites des territoires ainsi que des villes et en fondèrent de nouvelles.

a Tout le monde sait par les historiens combien les exactions du fisc impérial et les ravages des barbares avaient dépeuplé la Gaule toute entière et principalement l'Armorique. (Procope).

Il en est de même pour les termes celtiques : Loc ou Loch, Guic, Lant, Bran, Ban qu'on accolait avant le XII siècle au nom du patron de la localité, de la chapelle ou du monastère.

donna à la paroisse rurale le titre de  $parrochia^i$ ; jusque-là elle était appelée plebs en latin et plo ou plou en breton et par corruption plu, pleu, plou, etc. Le plou, c'était la paroisse primitive, religieuse et civile tout à la fois, dont le chef, princeps plebis, prince de la population, tyern ou machtyern, magistrat héréditaire, exerçait une autorité pleine dans l'ordre civil et judiciaire excepté dans la guerre dont le haut commandement revenait aux rois on comtes qui régnaient sur ces premiers petits états ou petites principautés qui devaient dans la suite former le duché de Bretagne ; ils n'exerçaient guère leur souveraineté que dans l'ordre militaire. Le plou n'était pas seulement sous la domination d'un tyern, magistrat et chef guerrier tout à la fois, mais aussi sous l'administration bienfaisante d'un ou plusieurs prêtres ou moines, chefs spirituels.

De même que pour les diocèses, l'organisation des paroisses fut l'œuvre du temps et pendant plusieurs siècles Pluguffan, Pluguen en breton, resta donc ce qu'il était dans le principe le plou, la population, le peuple de Guen. Seule la construction d'une humble chapelle ou un oratorium² lui donna une plus grande importance et attira sur ce point un groupement de population qui devait, mais bien plus tard former la paroisse.

Saint Guffan, Sant Keon, en breton, le patron actuel de la paroisse est complètement inconnu; mais comme le nom primitif et breton, de Pluguen3, l'indique et comme tout porte à le croire, la paroisse devait être anciennement sous le vocable de sainte Guen (sainte Jeune) mère de saint Guénolé<sup>‡</sup>. La cor-

 $<sup>^{\</sup>rm t}$  Le mot parrochia désignait avant le douzième siècle le diocèse où le clergé était disséminé.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À cette époque reculée la construction de ces oratoires était bien rudi-mentaire. Bâtis avec de la terre et du chaume, ils étaient fermés par des claies, et du reste, c'était la méthode employée pour les maisons en Armorique. Ce n'est guère qu'au X° et XI° siècles qu'on éleva dans les campagnes les églises en pierre.

Avant le  $X^{\rm e}$  siècle on appelait les saints par leurs noms, sans qualificatif : on disait : Guen ; et non saint, sant, Guen

<sup>&#</sup>x27; « ..... Le père et la mère de saint Guénolé, dont on ne sait rien de plus que ce que nous avons dit, sont reconnus pour saints dans la province ; Fra-

ruption du langage et l'ignorance du clergé et des populations au milieu des nombreuses invasions et des révolutions ont, selon toutes probabilités, insensiblement changé le nom et le sexe du patron pour en faire un Saint-Guffan ou Saint-Keon dont on n'a jamais trouvé aucune trace.

On a écrit Pluguffan de bien des manières; ainsi nous trouvons dans un acte de 1231, le plus ancien que nous ayons vu citant la paroisse de Pluguffan, et, par lequel, Guiomarch, vicomte de Léon, du consentement de Monsieur Henry d'Avaugour, donne à Geoffroy Tornemine et à ses héritiers « omne nemus suum de Parrochia de Pluguyan, prout fetum est in eadem4...»: dans le cours du XVº siècle: Plægunan, Plægriffan, Plæguffen; au XVIº siècle: Plægnan, Plæguffen² et enfin Pluguffan. Tout cela, variations plus ou moins correctes du vrai et ancien nom breton, Ploguen, Plæguen, Pluguen, population, peuple blanc, et dans la suite peuple de Guen (de Jeune). Sans rien préciser de ce que nous avançons, on a très bien pu donner pour patron à ce plou, ce lieu, terri-

Dans les archives de la famille Urvoy de Portzampare (seigneurie de Portzampare 1706) nous trouvons ce passage où on verra l'analogie de Guen, June et Jeune:

Chapelle de Sainte-Jeune. — « Item, les droits de prééminance Chapeire de Sainte-Jenne. — « item, les droits de prééminances et préro-gatives dans l'église et chapelle de Sainte-June estante des dépendances du lieu noble de Kerven, situé en ladite paroisse de Plounevez, avec une grande parcelle de terre étante au bord d'une lande ou rosière nommée Bonguen en ladite frérie de sainte June relevante du fief de Rosunbo-Lesnevez et envers iceluy quitte de rente ny de cheffrente....»

t F. Augustin du Paz, Hist. Généalogique, (seigneurs de la Hunaudaye), 1620, p. 147.

toire, guen, blanc, le saint ou la sainte, dont le nom offrait le plus d'analogie avec le nom du lieut.

D'où il résulterait que sainte Guen (sainte Jeune) a été la patronne primitive de Plou-Guen, qui, par corruption, dans la suite, est devenu Pluguffan. Et comme preuves, nous ajouterons qu'il existait anciennement au village de Keranguen, à un kilomètre au sud du bourg, une chapelle sous le vocable de Sainte-Guen, et au village de Saint-Guénolé, sur la route de Quimper à Plonéour-Lanvern, une autre chapelle dédiée à saint Guenole.

D'un autre côté, ne pouvant rien préciser de bien certain, et pour en revenir à ce que nous disions plus haut, c'est, peutêtre, sainte Guen qui, patronne primitive de la paroisse, a imposé à la localité son nom. De toute façon, sainte Guen est bien la patronne primitive de Pluguen, qu'elle ait imposé son nomou, au contraire, qu'on l'ait choisie pour patronne à cause de la ressemblance avec le nom du lieu, et nous ne voyons à lui opposer qu'un concurrent, ce serait : saint Guenegan, IIº évêque de Quimper, qu'on trouve aussi sous les noms suivants: Cognogan, Conocanus, Conogan, Guennuc, Venerandus Albinus, vivant au V° siècle et qu'on fête le 15 octobre2.

Nous n'entrerons point dans de plus grands détails concernant les origines et l'histoire des développements successifs de la paroisse de Pluguffan, pendant la longue période qui s'étend du VIIIº au XIº siècle, d'autant qu'ils sont très obscurs et forts difficiles à prouver. Du reste, ils se résument par les débats continuels de la nouvelle paroisse au milieu des guerres, des luttes sanglantes, signalées tour à tour par des désastres et des périodes de calme. Puis vint l'an mille qui, par suite de

<sup>2</sup> Mss des anc. réformations, (Bibl. de Nantes).

Le nom des terres vient le plus souvent d'un événement, de la situation ou de l'état du lieu au moment de l'occupation et on a très bien pu donner pour pitron à ce lieu, le saint dont le nom offrait quelque ressemblance. Il y a bien des exemples en Bretagne.

Dom Lobineau et Albert Le Grand.

la croyance générale qu'on avait, devait amener la fin du monde, et provoqua un désarroi complet, un redoublement de piété et enfin fut suivi d'une réaction bienfaisante. « Aussitôt, disent les chroniqueurs, les peuples ressentant en eux-mêmes comme une vie nouvelle, se laissèrent aller à des transports de joie. A une morne stupeur on vit succéder une activité extraordinaire et l'humanité rassurée se remit à vivre, à travailler et à bâtir. » — Cette époque fut marquée par un grand mouvement de renaissance religieuse et sociale et fut suivie d'une reconstruction à peu près générale des églises. Selon toutes probabilités à Pluguffan, comme ailleurs, on dut remplacer l'humble oratoire par un édifice du XI° siècle dont on pourrait, peut-être, retrouver des traces, tout au moins dans les fondations de l'église actuelle, bien qu'elle ait subi à différentes reprises, de nombreux changements dans le cours des siècles jusqu'à nous.

NOTES HISTORIQUES

Aujourd'hui, en débouchant à Plugussan par la route de Quimper à la grève de Penhors, l'œil de l'archéologue, de l'artiste rencontre du premier coup un ensemble de monuments caractéristiques. En approchant de l'église, son regard embrasse une quantité de petites merveilles: le clocher à jour, le porche, le calvaire et l'ensemble architectural vraiment si parsait de la charmante petite église de Plugussan.

Remontant au XV siècle, elle appartient presque en entier au style ogival tertiaire et est orientée de l'ouest à l'est. Ce grâcieux édifice est certainement l'un des plus jolis de la contrée, la flèche élégante et élancée de son clocher, flanquée d'un gentil tourillon, fait de son aspect extérieur une chose curieuse et agréable à voir. L'intérieur n'est pas moins remarquable. Il se compose du chœur et de la nef avec bascôtés formés d'arcades ogivales dont les voussures prenant naissance dans les piliers sans chapiteaux se prolongent en arceaux aux nervures très saillantes et prismatiques. Puis

vient l'arc dans le même style, qui unit la nef au chœur, et et dont les nervures sont plus accusées.

Le chœur a deux bas-côtés dont chacun est formé de colonnes avec chapiteaux ornés de sujets grossièrement exécutés, et d'arcades toujours dans le même style. Le vitrail du chevet, belle et grande fenêtre ogivale du XV° siècle, est très élégant de forme : la partie supérieure est composée d'une rosace ; la partie inférieure est divisée par deux meneaux formant trois baies trilobées, dont les vitraux représentent Notre-Seigneur en Croix, la Vierge et saint Jean. Au fond du chœur, se dresse le maître hôtel en marbre blanc, d'exécution récente, et dont le devant est orné d'un médaillon sur lequel repose l'agneau nimbé. Les coins de l'autel sont garnis d'anges adorateurs. Les deux autels des bas-côtés ornementés dans le style du XVIIIs siècle se trouvent placés sur le même plan.

L'autel principal est dédié à saint Guffan, le patron actuel de la paroisse; celui du bas-côté nord à sainte Barbe, et celui du bas-côté sud à Notre-Dame-de-Pitié, cette dernière stalue d'une grande naïveté d'exécution.

Du côté de la nef, le chœur se termine par deux énormes piliers cylindriques dont l'arcade se prolonge en nervures saillantes qui, séparant le chœur de la nef, supportent l'élégante flèche qui surmonte l'édifice. Dans le pilier de droite se trouve l'escalier du clocher; ces deux piliers servent aussi d'appuis à la table de communion. Le chœur est également orné de plusieurs statues anciennes et de stalles en bois sculpté, œuvre récente.

En descendant du chœur dans la nef, on remarque deux chapelles, l'une au nord sous le vocable de Notre-Dame-du-Rosaire, l'autre au sud dédiée au Sacré-Cœur, qui forment avec le reste de l'église les deux bras de la croix dont le chœur et la nef forment le tronc. Dans ces deux chapelles existent encore les enfeus avec les écussons malheureusement effacés des anciens seigneurs; dans chacune de ces chapelles se trouve un confessionnal qui n'a rien de remarquable.

L'une et l'autre sont éclairées par de belles fenêtres ogivales formées de trois baies trilobées dont les vitraux nouvellement posés méritent une petite description.

Le vitrail de la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire est surmonté des armes du Pape Léon XIII, puis de celles des familles de Lécluse de Longraye et Urvoy de Portzamparci. Dans le panneau du milieu : la Vierge assise tenant dans ses bras l'Enfant Jésus; dans le panneau de droite: saint Dominique à genoux, et derrière lui saint Gabriel debout, tenant un lis. Dans le panneau de gauche : le Pape Léon XIII agenouillé, accompagné de saint Michel couvert d'une armure, debout et l'épée à la main.

Le vitrail de l'autre chapelle représente, dans le panneau du milieu: Notre-Seigneur assis et montrant son cœur; dans le panneau de droite : Monseigneur de Saint-Luc, agenouillé et derrière lui, debout, saint Jean l'Evangéliste; dans le panneau de gauche : Madame Victoire de Saint-Luc, agenouillée, tenant à la main une image du Sacré-Gœur², et debout derrière elle, la Bienheureuse Marguerite-Marie. Au haut du vitrail sont placées les armes de Monseigneur de Saint-Luc (coupé d'or et d'argent au hon de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules), et au-dessous celles des couvents de la Visitation et de la Retraite de Quimper.

La nef, grande, bien proportionnée, est éclairée par de belles fenêtres ogivales qui ouvrent sur les bas-côtés. La voûte de forme cintrée, sans pendentifs, est lambrissée et en très bon état, ayant été dernièrement restaurée et peinte; elle repose sur des poutres à rainures, également peintes, placées sur le sens de l'épaisseur des murs. Les arcs de voûte sont aussi peints et à rainures, et forment avec l'ensemble un travail très régulier. La chaire, œuvre récente en bois sculpté,

se trouve dans la nef. Il n'y a pas de transept, la nef allant jusqu'au chœuri.

Le porche situé au sud, charmant morceau du XV° siècle, forme un avancé dont le sommet en pignon est garni de crosses et se termine en fleuron pédiculé; aux angles grimaçent deux gargouilles. A gauche et à droite s'élèvent sur des contreforts deux pinacles ornés de crochets. La porte ogivale, d'un bon style, est environnée d'une archivolte ornementée de crochets et surmontée d'un panache fleuronné. Une autre baie, moins décorée, donne accès dans la nef; deux arcades ogivales aveugles, décorent les faces latérales intérieures du porche et reposent sur deux bancs en pierre. Des angles de la voûte partent deux arceaux liés, au centre, par une clef quelque peu ornementée. Au-dessus de la porte, se trouve une petite niche de style renaissance.

Une autre porte ogivale, assez grande mais beaucoup plus modeste, se trouve au fond de la nef, ouvrant également sur le cimetière à l'ouest de l'édifice. Une petite porte à pleincintre donne aussi accès dans le bas-côté sud du chœur. La sacristie placée au nord ouvre sur le bas-côté du chœur; construction assez récente, elle n'offre rien de particulier; l'intérieur est bien installé.

Le clocher, son tourillon, les fenêtres et les portes se trouvent plus ou moins garnis de pinacles, de crochets, de festons, de gargouilles ou de fleurons et forment un ensemble de très bon style, bien compris et de bon goût, sans exagération dans les ornements qui donne à cette petite église un aspect plein de charme.

Le chœur et son entrée, le clocher et le porche doivent, croyons-nous, remonter au XV° siècle ; plusieurs parties du reste de l'église sont de construction plus récente.

La statue de Notre-Dame-du-Rosaire est une œuvre qui ne

V. Chap. III Les généalogies de ces deux familles.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Son zèle à propager ces images fut le prétexte de son arrestr (ut guillounée à Quimper, avec ses parents, pendant la Terretor arrestation et elle

<sup>&#</sup>x27;Tout l'intérieur de l'église a été entièrement restauré : les piliers, colonnes, fenêtres etc., ont été repiqués ; le tout exécuté avec le plus grand soin et sous la direction de Monsieur l'abbé Le Guédès, recteur de Pluguffan,

manque pas de mérite et nécessite une petite description. Elle est en bois peint, environ 1<sup>m</sup> 10 de hauteur. La Vierge debout, vêtue d'une robe blanche et d'un manteau brodé de fleurs d'or, tient dans les bras l'enfant Jésus dont le sourire est plein de douceur. Quant aux autres statues, tant vieilles que nouvelles, elles n'ont aucune valeur artistique.

Le principal et premier patron de Plugustan, saint Gustan ou Kéon, en breton, dont on ne connaît pas l'origine, est représenté en évêque et sa statue est placée à droite au fond du chœur; transformation qui ne laisse pas d'être curieuse, car selon toute probabilité saint Gustan n'est autre que sainte Guen mère de saint Guénolé, ainsi que nous l'avons démontré. La bannière de saint Gustan est portée à toutes les processions et son pardon a lieu à l'église paroissiale le dernier dimanche d'août.

Saint Blaize, second patron de Pluguffan, a son pardon le premier dimanche de mai. Il a la vertu de préserver des épidémies de toutes sortes et de guérir spécialement les maux de gorge. Le jour de son pardon, le recteur ou son vicaire fait baiser ses reliques aux fldèles, puis, à la suite de cette cérémonie, le recteur bénit deux cierges destinés à être prêtés aux malades qui, les font toucher à leurs maux. Les reliques de saint Blaize sont toujours exposées sur l'autel du bas-côté gauche du chœur où est aussi placée la statue de sainte Barbe, représentée appuyée sur une forterresse; nous ignorons si elle est l'objet d'une dévotion particulière. La statue de sainte Marguerite est posée sur l'autel du bas-côté droit du chœur à côté de celle de Notre-Dame-de-Pitié; sainte Marguerite est invoquée dans les maladées.

Parmi les saints les plus en honneurs à Pluguffan, il faut citer saint Sébastien, représenté attaché à une colonne et le sein percé de flèches, puis, et celui-là le dépassant de cent coudées, saint Herbot, le patron des bestiaux. En effet, chaque dimanche au prône on énumère les nombreux dons faits à saint Herbot. Souvent le bon saint les partage avec saint

Antoine, Notre-Dame-de-Grâces, dont nous parlerons, Notre-Dame-du-Rosaire ou même avec Notre-Dame-de-Lourdes. Aussi entend-t-on le recteur dire au prône « un particulier a donné un petit cochon entre saint Herbot et saint Antoine ». Ce dernier saint est protecteur plus spécial de ces animaux.

Que le lecteur ne s'étonne pas de ces coutumes qui tout d'abord semblent singulières, elles émanent d'un peuple plein de foi et profondément religieux qui est, malgré tout, reste jusqu'aujourd'hui fidèle et intimement lié aux bons et simples usages de ses pères.

La chapelle du Sacré-Cœur située, en sortant du chœur, à gauche, vis-à-vis de celle de Notre-Dame-du-Rosaire, a été, il y a une vingtaine d'années, restaurée, dans un style très brillant et très apprécié de la campagne, grâce aux dons d'uné paysanne de la commune, Marie Le Lay. Cette famille Le Lay est du village de Saint-Guénolé où se trouvait l'ancienne chapelle de ce saint. Pendant la Révolution, la famille Le Lay a fait preuve d'un grand dévouement pour la religion et a réussí à soustraire de nombreux prêtres à la prison.

Les jours de fêtes, pour les pardons et les missions, les gens de Plugusfan chantent un vieux cantique qui, composé, dit-on, pour une mission en 1786, a toujours été en honneur depuis. Aussi croyons-nous devoir en citer à cette place quelques couplets ainsi que le refrain qui, dans sa simplicité, est vraiment délicieux.

Voici tout d'abord le refrain :

Tud Pluguen, bihan ha braz, En em stardomp en dro d'ar Groaz Evit he difenn mar bez red 'Vel hon tud koz amzer zo bet.

Gens de Plugustan, petits et grands, au pied de la croix serronsnous; et jurons tous, comme nos ancêtres, de la défendre même au prix de notre vie. Les couplets qui suivent ont été composés il y a peu d'années, en 1885, au moment de la fondation de l'école libre et ils font suite au refrain.

> Grit d'eomp-ni, mar plij, va Zalver, Startaat bemde enn hon dever, En despet d'ar brezelliou kriz Zo greet d'eomp' vit koll hor feiz. Ama' harz ho kroaz benniget, Hor skol gristen a zo savet, Ma zesko c'hoaz hor bugale Senti, meuli, karet Doue.

Seigneur Jésus, Notre Sauveur, bénissez notre serment, faites qu'au milieu de la persécution nous restions tous fermes dans nos devoirs et notre foi.

Ici, sous l'ombre protectrice de la croix, nous avons construit une école, où nos enfants apprendront à bénir, à louer, à servir et à aimer Dieu.

Voici la réponse des enfants :

Bennoz d'ehoc'h tadou ha mammou, P'hon diouallit bugaligou Hirio deuz ar c'hentelliou fall, Doue ho paeo er bed all.

Chers pères et mères, mille fois merci d'avoir préservé par ce moyen,vos petits enfants des gens qui les auraient conduits dans de mauvais chemins.

Les cimetières bretons se ressemblent tous ; presque partout ils entourent l'église et sont ceints d'un petit mur bas et dont l'ouverture, consistant souvent dans une grille de fer, se trouve au levant. A Plugussant souvent dans une grille de fer, se trouve au levant. A Plugussant c'est comme ailleurs, seulement l'entrée, située au sud-est, est plus monumentale et consiste dans un portique ogival de la troisième époque en pierre travaillée, et qui mériterait d'être restauré. Une autre ouverture simplement sermée par une barrière en bois se trouve à l'ouest.

La plus ancienne des croix du cimetière remonte à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; les deux larrons, les principaux personnages et instruments de la passion y sont représentés. Une assez jolie croix en pierre de Kersanton y a été élevée en 1835 à l'occasion d'un jubilé.

Aucune des tombes ne mérite une mention, nous citerons seulement les tombes des familles Audouyn¹ de Keriner, de Lécluse de Longraye³ et Urvoy de Portzamparc, qui sont situées au nord de l'église contre le mur de la chapelle de Notre-Dame-du-Rosaire où se trouve un enfeu. Puis la tombe de M. Quéré, ancien recteur, mort en 1866, qui a été élevée par souscription faite dans la commune avec l'autorisation de monseigneur Sergent, alors évêque de Quimper, en souvenir d'une administration dévouée de trente années comme recteur de la paroisse.

La procession, qui chaque dimanche précède la messe, se fait toujours extérieurement autour de l'église; les fidèles suivent le clergé et prient sur la tombe de leurs parents.

#### Les Chapelles.

Il existait certainement autrefois dans la paroisse de Pluguffan de nombreuses chapelles, pieuses fondations, comme dans la plupart des paroisses bretonnes. Mais, soit qu'elles aient été détruites pendant les guerres de la Ligue ou à une époque antérieure, nous ne retrouvons plus trace dans les registres paroissiaux que de deux chapelles principales dont une seule est encore aujourd'hui affectée au culte. Ces deux chapelles sont celles de Notre-Dame-de-Grâces et de Saint-Cuénolé.

La chapelle actuelle de Notre-Dame-de-Grâces a été reconstruite et considérablement agrandie en 1867, au moyen des

<sup>\*</sup> Voyez Notes sur la famille Audouyn, chap. IV.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voyez Notice gendalogique sur cette famille, chap. III.

dons des habitants, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle devenue insuffisante comme dimension et en mauvais état. Malheureusement nous n'avons rien trouvé concernant l'époque de sa fondation, mais tout nous porte à croire qu'elle remonte à une date très reculée. Nous voyons dans les registres paroissiaux que « le 24- juin 1692, fust faicte la bénédiction de la cloche de Notre-Dame-de-Grâces, en cette paroisse, par vénérable et discret Martial N..... trésorier et chanoine de l'église de Saint-Corentin de Quimper ».

L'édifice n'a rien de remarquable au point de vue artistique. Le roman, le gothique s'y trouvent mélangés; les styles moderne et de la Renaissance n'y sont point oubliés. Ayant la forme d'une croix latine, cette chapelle est orientée de l'ouest à l'est; la façade est surmontée d'un clocheton de style moderne.

L'intérieur n'offre également rien de bien caractéristique. La voûte cintrée et lambrissée est peinte en bleu étoilée d'or et repose sur des sablières moulées et peintes. Six tirants empêchent l'écart des murs ; l'extrémité de chaque tirant représente la tête d'un animal fantastique tenant dans sa gueule la pièce de bois façonnée et décorée en couleurs.

Le chœur, sur lequel donne la porte d'une petite sacristie, est éclairé au chevet par une assez grande fenêtre ogivale dont les vitraux représentent plusieurs scènes de la vie de la Vierge et au bas la duchesse Anne en prière avec les dames de sa cour puis, vis-à-vis, une scène de la vie champêtre. Le tout d'une exécution naïve. Au fond se dresse l'autel principal en bois sculpté; il est dédié à la Vierge. De chaque côté se voient à droite la statue de Notre-Dame-de-Grâces, à gauche celle de saint Joseph placées dans deux niches en bois sculpté. Des stalles aussi en bois sont adossées aux murs latéraux du chœur, dont le bas est fermé par une table de communion en fer.

Dans le transept éclairé pardeux fenêtres ogivales se trouvent deux autels dédiés l'un à saint Sébastien, l'autre à

sainte Anne. La plupart des statues, en bois, n'offrent rien de particulier et sont en mauvais état de conservation.

La situation de ce sanctuaire vénéré, sur le chemin de Peumerit, à environ 3000 mètres du bourg, est très pittoresque et prête à la piété. Au sommet d'un petitmamelon, environné de bouquets de bois, de taillis, de landes sauvages et ravinées, de champs; tous les aspects s'y trouvent réunis et répondent à la disposition d'esprit du pèlerin. Entouré d'arbres, de châtaigniers, plantés sur le placitre clos d'un muretain, on y accède de tous les côtés de la paroisse par de charmants petits chemins souvent très couverts et dont les branchages entrelacés forment une voûte de verdure et rendent cette promenade vraiment délicieuse et pleine de poésie.

Nous ne pouvons pas, non plus, passer sous silence le pardon de Notre-Dame-de-Grâces qui a lieu le 8 septembre de chaque année. Les pardons de Bretagne sont, avant tout, des fêtes religieuses, mais aussi des fêtes de village où les paroisses voisines accourent avec un empressement qui a pour but, nous voulons bien le croire, la religion d'abord, puis, il faut bien l'avouer, l'amour du plaisir.

Le pardon de Notre-Dame-de-Grâces est un des pèlerinages les plus populaires des environs de Quimper; on y vient de de très loin et, là surtout, par dévotion. La chapelle a d'avance élé décorée avec soin, parée de fleurs et de guirlandes. Il y a ce jour-là grand'messe solennelle, le clergé des environs ayant été invité. Tous, hommes et femmes, sont pieusement agenouillés sur le pavé, les hommes en avant, les femmes dans le bas de la nef; la chapelle est trop petite et une foule de gens assistent du dehors, dévotement recueillis, au saint sacrifice. A l'issue des vêpres, la procession sort en grande pompe: c'est la procession dite : des Grdces; les jeunes filles en blanc portant des statues et des bannières, les garçons tenant levées les vieilles et les bannières neuves des saints patrons, brodées d'or et d'argent; d'autres les croix, puis les statues des saints sur des brancards, les reliques, et le clergé s'avance en chan-

tant des psaumes et de vieux cantiques à travers la campagne et fait un long circuit. Autrefois la procession faisait trois fois le tour de l'église, mais comme il lui était impossible de se développer, elle parcourt maintenant la campagne. On y porte une quantité énorme de cierges. Ce sont pour la plupart autant de vœux accomplis. Il y a quatre ans, un soldat d'infanterie de marine qui avait fait la campagne de Madagascar sans blessures ni maladies, après s'être recommandé à Notre-Dame-de-Grâces, accomplissait son vœu en suivant la procession pieds nus, en corps de chemise, un cierge à la main. Ce fait se renouvelle presque chaque année.

La statue miraculeuse est en grande vénération. A ses pieds, à ses côtés ont été posés de nombreux ex-voto, pour la plupart des corps d'enfant, têtes, bras, jambes en cire, et aussi des couronnes mortuaires en perles blanches. Aujourd'hui, les ex-voto en marbre tendent à remplacer les couronnes mieux placées dans les cimetières, mais que les paysannes trouvent d'un grand luxe.

Les dons abondent le jour du pardon. Ils sont offert principalement en nature : milliers de foin, sacs de blé, bestiaux, volailles, etc. Ils sont annoncés à la grand'messe et aux vêpres, où on prie pour « les particuliers » qui les ont faits et pour les défunts de leurs familles qui, du reste, ne sont jamais oubliés dans aucune fête. Puis, dans l'intervalle des offices, la vente est faite aux enchères, par le bedeau monté sur les degrés de la croix du placitre.

Les quèteurs parcourent également pendant les offices les rangs pressés de la foule et recueillent de nombreuses offrandes, auxquelles ils répondent, par « N.-D.-de-Grèces vous paiera, » usage général pour les quêtes dans les églises bretonnes.

Une fontaine se trouve plus bas dans le vallon, car il n'y a pas de sanctuaire en Basse-Bretagne, sans fontaine vénérée.

La chapelle de Saint-Guénolé, depuis longtemps détruite, existait autrefois au village de Saint-Guénolé, à quatre kilo-

mètres au sud du bourg, sur la route de Quimper à Plonéour. La date de sa fondation nous est tout à fait inconnue ; cependant nous la croyons très ancienne. Nous trouvons dans les anciens registres qu'un mariage fut célébré le 26 juin 1679, dans cette chapelle par vénérable et discrète personne, missire Louis Derien, recteur de Penmarch, « après les fiançailles faites par missire Guy Poulaouen, prêtre de la chapelle de Saint-Guénolé en Pluguffan ». Nous ne pouvons pas, non plus, déterminer d'une façon précise, l'époque à laquelle cette chapelle fut abandonnée.

Au nombre des chapelles de Plugustan, nous en mentionnerons également une qui existait anciennement à un kilomètre au sud du bourg, au village de Keranguen et qui, sous le vocable de Sainte-Guen, mère de saint Guénolé, remontait à une très haute antiquité.

Une chapelle existait aussi au village de la Grande-Boissière à 3000 mètres environ au sud-est du bourg ainsique le prouve une des délibérations du conseil municipal par laquelle le préfet du Finistère autorisa, en 1810, la vente des décombres de la chapelle dite autrefois : Chapelle neuve, située au village de la Grande-Boissière sur la grande route de Quimper au Pont-l'Abbé. Cette vente était demandée par la fabrique de Plugusfan pour couvrir les frais de réparation de la toiture de l'église qui tombait en ruine ; il pleuvait à l'intérieur qui est déclaré en état convenable. La vente produisit 140 francs. Nous ne savons rien de bien précis au sujet de cette chapelle.

Nous citerons, l'oratoire ou chapelle du château de la Boissière à laquelle était attaché un chapelain et où furent célébrés jusqu'à la fin du XVIII siècle les mariages des hauts et puissants seigneurs dudit lieu avec pompe et l'assistance de presque toute la noblesse de la contrée!;

La chapelle du château de Keriner dont la fenêtre ogivale du chevet ne manque pas de caractère et où fut célébré, le 47

1 Voir art. sur La Boissière, chap. III.
PLUGUFFAN (100)

novembre 1711, le mariage de messire Alain de Kernassen, écuyer, seigneur de Kergos, avec mademoiselle Marie-Charlotte de Kernassen, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie.

NOTES HISTORIQUES

La chapelle de la Boissière ainsi que celle de Keriner remontent à l'époque de la construction de ces manoirs dont nous trouvons des traces dès le début du XV° siècle.

Bien nombreuses sont les croix plantées sur la paroisse de Plugusfan, attestant l'antique soi de sa population. Quelquesunes remontent à une haute antiquité<sup>1</sup>. Nous ne mentionnerons toutesois que les principales telles que : Croaz ar bleou, la croix des sleurs, placée sur la route rejoignant celle de Pont-l'Abbé; la croix, dite : la Croix de mission, située en face de l'école libre et dont le Christ, œuvre de mérite, est en pierre sculptée; le socle de cette croix est couvert d'inscriptions presque esfacées. Citons encore, pour mémoire, la croix élevée près de Lesconan; celle dite : de Kerhat, près du manoir de Kersantec; la croix, dite : des Images, qui tombe en ruine, près du Lety sur la route d'Audierne; la croix, dite : de la Chapelle, située près de la chapelle de Grâces et bien d'autres qui ne méritent pas de mention.

#### Les Recteurs.

Pluguffan faisait autrefois ainsi qu'aujourd'hui partie de l'évêché de Quimper, son archidiaconé et son doyenné, et dépendait de sa juridiction. Le trésorier de l'église cathédrale de Quimper présentait à la cure. A la fin du XVII<sup>•</sup> siècle, la paroisse comptait quinze cents communiants<sup>2</sup>.

l Parmi ces croix il y en a certainement qui remontent à une haute antiquité et, sans nul doute, aux premiers temps du christianisme, surtout celles qui se trouvent placées sur le bord des anciennes voies, telle que celle de Kerhat et une autre sur la terre de Coatfao. Puis tout le monde sait qu'au moyen-âge le signe de la Rédemption était un asile; aussi avec l'engueu moyen de de verte de couragement des évêques en éleva-t-on un peu partout à cette époque où les guerres étaient devenues si fréquentes. (Concile de Clermont en 1095).

Le recteur tirait ses ressources de quelques propriétés rurales, des rentes données à la cure, des dons que lui faisaient ses paroissiens, puis du casuel et d'une partie des dîmes. Le recteur', (persona) person, en breton, occupait le premier rang dans sa paroisse, en sa qualité de prêtre, et il y avait une très grande autorité et beaucoup d'influence. Il rédigeait les registres paroissiaux et y relatait, le plus souvent, soigneusement les naissances, les mariages et les décès de ses administrés. Les familles l'initiaient dans leurs affaires, et mettaient en lui leur confiance. Presque partout, le recteur et ses vicaires étaient les seuls à répandre l'instruction autour d'eux.

On voit encore au bourg de Pluguffan, sur la route de Quimper, l'ancien et humble presbytère, depuis longtemps abandonné, à la porte ogivale, couvert en chaume et flanqué par derrière d'une petite tourelle servant de cage à l'escalier. Le nouveau presbytère, belle et grande construction assez récente, bâtie entre cour et un vaste jardin, se trouve au nord de l'église et en est séparé par un chemin et le cimetière.

Diverses pièces et en particulier les anciens registres paroissiaux donnent les noms des recteurs depuis le commencement du XVII° siècle.

1612-1638. — Yves Guyader; il est le plus ancien recteur que nous trouvions figurer dans les registres paroissiaux. Originaire de Pluguffan, il fut nommé recteur de la paroisse en 1612 et fut inhumé dans l'église.

1638-1676. — Michel Réallan, qui lui succède, est originaire du diocèse de Saint-Malo, il prend possession de la paroisse en décembre 1638. Il se qualifie dans les registres paroissiaux de « vicaire perpétuel de Pluguffan». Après un pieux et zélé ministère de 38 années, il mourut le 15 mars 1676, à l'âge de 66 ans et fut inhumé dans l'église.

1676-1679. — Pierre Bougeant<sup>2</sup>, son successeur, arrive à Plugusian

<sup>&#</sup>x27;Le nom des prêtres était autrefois précédé des qualifications de vénérable et discret missire ou maître. Le mot dom était aussi accolé au nom des prêtres sortis du peuple.

<sup>\* «</sup> Le 11 février 1618, noble homme maître Guillaume Bougeant, demeurant en la ville close de Quimper, exécuteur testamentaire de Marie Nédellec, sa

le 29 mars 1676. Issu d'une noble et ancienne famille de Quimper, il ne fit que passer à Plugussan, car il mourut le 21 juin 1679, à l'âge de 55 ans, et fut enterré dans l'église.

1679-1713. — Guy PoullAouen. Il était déjà depuis quelques années à Pluguffan et desservait, d'après les registres, la chapelle de Saint-Guénolé. Nommé recteur le 2 juillet 1679, il décèda le 24 septembre 1713, après une administration dévouée de 34 ans, et il fut inhumé dans l'église.

1713-1715. — Marc Glezran. Il ne fut pas longtemps recteur. Il paraît le 29 octobre 1713 et meurt le 7 mars 1715, le 8 il est enterré dans l'église.

1715-1720. — Vincent GUYOMAR, fut recteur de Pluguffan pendant 5 ans, du 17 mars 1715 au 7 janvier 1720, jour de sa mort, à l'âge de 35 ans. Il fut inhumé dans la nef de l'église.

1720-1730. — François Périllon, recteur. Il administra la paroisse du 17 février 1720 au 24 janvier 1730, date de son décès, à l'âge de

1730-1734. — Adrien Le Dall, fut recteur de Plugussan pendant 4 ans, pour ainsi dire jour pour jour, du 23 avril 1730 au 28 avril 1734, où il mourut au presbytère, âgé de 37 ans. Le lendemain il fut inhumé au cimetière.

1734-1757. — Noble et discret François Thomas, son successeur, administra avec dévouement pendant 23 ans environ la paroisse,  $\hat{\mathbf{a}}$ partir du 5 octobre 1734. Il mourut le 10 février 1757, à l'âge de 69 ans, et fut inhumé le jour suivant au cimetière. Il existe plusieurs familles nobles et anciennes de ce nom, nous ignorons à laquelle appartenait le recteur de Pluguffani.

1757-1767. — Missire Le GACDE KERAOUL, chanoine honoraire de l'église cathédrale de Saint Corentin de Quimper, figure comme recteur de Pluguffan, du 3 avril 1757 au 19 février 1767. — Nous ne connaissons pas l'époque de son décès, mais nous savons qu'il fut inhumé au cimetière de Plomeur où il était recteur. Nous pensons qu'il appartenait à la noble et ancienne famille Le Gac, reconnue

femme, fonda, moyennant une rente de 15 livres tournois, une messe annuelle de Requiem, sur le grand autel de la cathédrale. Le Dies iræ devait Atte également chanté sur la tombe de Marie Nédellee, en la chapelle de armes des Lescoetx, prédécesseurs dudict Bougeant, qui pourra faire insculptés les ter ses armes. .. sur la dicte thumbe ». Ce Guillaume Bougeant était, peut-par M. Le Men).

1 Voyez notes sur les Thomas, chap. IVe.

noble d'extraction à la réformation de 1670, et qui porte pour armes : p'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules!

1767-1773. — Missire Le Gac de Quistillic, son successeur et, peutêtre, son frère, paraît le 25 octobre 1767, jusqu'au 6 février 1773. — Il fut enterré, nous ne savons pas l'année, au cimetière de Dirinon, où il était recteur.

4773-1786. — Guillaume Brenéol, originaire de la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun, paraît pour la première fois le 15 mars 1773. Il mourut, à l'âge de 72 ans, le 20 novembre 1786, et fut inhumé au

1787-1789.—Missire N.Le Bahezre de Lanlay, figure comme recteur de Pluguffan, à partir du 16 février 1787, jusqu'au 15 août 1789. — Comme on le voit, il ne succèda pas immédiatement à son prédécesseur et la paroisse fut administrée par le vicaire ou curé. Missire Le Bahezre de Lanlay appartenait à la très ancienne famille de ce nom qui fut déclarée noble d'ancienne extraction à la réformation de 1669, avec huit générations et qui porte : D'argent à un tion de gueules, armé, lampassé de sable.

1789-1803. —Armand-Vincent Le Flo-Branho, son successeur, né à Quimperlé. Il arriva à Pluguffan le 14 octobre 1789 et mourut le 18 mai 1803, à l'âge de 53 ans. Il fut inhumé au cimetière.

1804-1813. — Jean-Claude Conan, originaire de Saint-Coulitz. arrive le le janvier 1804 et meurt le 14 mai 1813, âgé de 49 ans. Il fut anterré au cimetière.

1813-1819. — Jacques Corréoc, né à Dinéault, prit la direction de la paroisse le 16 août 1813 et mourut quelques années après, le 27 janvier 1819, à l'âge de 64 ans. Il fut inhumé au cimetière.

1819-1827. — Jean Morvan, originaire de Lopérec, arrive à Pluguffan en mars 1819 et en part le 22 juillet 1827. Il fut inhumé, nous ne savons pas quelle année, au cimetière de Beuzec-Conq où il avait été nommé recteur.

1827–1828. — Laurent Haireaux, né à Lampaul-Guimiliau, administra la paroisse pendant dix-sept mois, du 22 juillet 1827 au 28 décembre 1828. Il fut enterré dans la suite au cimetière de Plougean où il était rectour.

1828-1834. — Pascal Plusquellec, originaire de Concarneau, fut recteur du 31 décembre 1828 au 9 août 1834.

1834-1836. — Pierre-Marie Perrot, né au Bourg-Blanc, reste juste deux ans à Pluguffan : arrivé le 9 août 1834, il part le 11 août 1836.

<sup>1</sup> Voyez Notes sur cette famille, chap. IVe

Il mourut en 1842, à l'âge de 75 ans et fut inhumé au cimetière de

1836-1866. — Yves Le Quéré, né à Goulien, prit possession de son poste le 12 août 1836, qu'il conserva pendant 30 ans. Il mourut le 21 février 1866, à l'âge de 65 ans, regretté de tous ses paroissiens qui, en souvenir de son dévouement, lui élevèrent une tombe par souscription.

1866. — Gabriel Morvan, originaire de Plabennec, lui succèda le 6 mars 1866. — Chanoine de l'église cathédrale de Saint-Corentin, très érudit, il figure avec avantage parmi les écrivains bretons. Il a écrit dans diverses publications et a travaillé à la nouvelle vie des saints en breton.

1872-1876. — Yves Le Bihan, né à Sibiril, fut recteur de Plugussan du 6 juin 1872 au 30 avril 1876. Il mourut à l'âge de 49 ans et fut inhumé au cimetière de Sibiril.

1876-1886. — Guillaume Le Mao, originaire de Milizac, est nommé recteur le 20 mars 1876. — Pendant les dix années qu'il a été recteur de Pluguffan, monsieur Le Mao a donné les preuves d'un dévouement sans limites allant jusqu'à se priver du nécessaire pour secourir les pauvres et subvenir aux besoins de ses œuvres. Malgré les plus grandes difficultés, à force d'énergie, il arriva à fonder une école libre de garçons avec ses propres deniers, les dons et les secours qu'il allait lui-même demander. Privé de traitement, vivant de privations, il mourut à la peine, frappé d'une attaque d'apoplexie dans le jardin de son école en septembre 1886. Il fut inhumé à Plugussan au milieu d'une affluence considérable.

1886-1893. — M. l'abbé Michel Le Guéries, né à L'Hôpital-Camfrout, vicaire à Châteaulin, lui succéda, et fut nommé recteur le 29 septembre 1886. C'est grâce à son initiative et à son zèle  $\,$ actif qu'a été restauré de fond en comble l'intérieur de la délicieuse petite église de Plugusfan, et nous pouvons ajouter que cette restauration a été faite avec le plus grand soin et le meilleur goût. D'un dévouement au delà de tout éloge, restaurateur intelligent de l'église, plein de zèle, il a installé de nombreuses confréries toutes très flolissantes. Qu'il nous soit donc permis de lui témoigner ici notre admiration et toute notre profonde estime! — Nommé recteur de Preyber-Christ en juin 1893, il fut remplacé par M. l'abbé Keraudren, recteur de Locunolé, précédemment vicaire à Saint-Yvi.

A la suite de cette liste des recteurs nous ne mentionnerons les noms des vicaires ou curés et chapelains de Plugussan que par une date relevée ça et là dans les registres parois-

Julien Kerestou, vicaire en 1663.

Jean Perron, vicaire. Il mourut au village de Kerinic en la terre de Coatfao, en décembre 1723. Il fut inhumé au cimetière de Plugustan. Missire Abgrall, vicaire en 1757.

Marc Lozéac'h, prêtre chapelain de Pluguffan, en 1668.

Jacques Perlat, prêtre chapelain, 1679.

Guy Poullaouen, prêtre chapelain de la chapelle de St-Guénolé, 1679. Le 2 juillet de la même année, il fut nommé recteur de Pluguffan.

Noble Bertrand Visdelou, prêtre chapelain de « Monsieur de Crécheuzen » (de Kerloaguen) seigneur de la Boissière en 1669<sup>1</sup>.

Nous trouvons aussi missire Yves Loyer, prêtre, le 25 juin 1688.

Nous plaçons ici un extrait de l'aveu de la seigneurie du Quémenet concernant la fabrique de Pluguffan:

« Rentes deues à la fabrice de Pluguen sur plusieurs lieux, — la mesme seigneurie de ligence et droits seigneuriaux sur les herritages, droits et rantes appartenantes à la fabrice de la paroisse de Plugussan sur le moulin de Kerderven autrement moulin du Saint, village de Keriebet, maison et jardin au bourg de Pluguffan, lieu de Kernison, autre maison audit bourg, village de Saint-Guenolay, lieu de Kermarec audit bourg, garennes de Kerhellec, lieu de Penancrech,manoir du Tymeur,les garennes nommées du presbitere ou Goarem artant, garennes de Keriacob, village de Kerangat village de Guillanouet et autre maison et jardin cy-devant à missire Marc Cotty ».

« Maison Presbyteralle. — La seigneurie de ligence, suitte de cour et autres droits seigneuriaux, sur la maison presbyteralle et toutes ses dépendances de la dite paroisse de Pluguffan et scittué au bourg d'icelle ». (Arch. de la Ch. des comptes. Aveu du Quémenet, vol. 11, 16 janvier 1700.

Voici également un autre aveu concernant le presbytère de Plugustan:

« 31 mai 1680. — Déclaration et dénombrement d'une maison presbyteralle et appartenances cy apprès embornées que Charles Dagorn, fabrique de la paroisse de Pluguffan, demeurant au bourg paroissial dudict Pluguffan fournit et présente au Roy, nostre sire

Voyez Notice généalogique sur la maison Visdelou, chap. IVe.

et souverain seigneur sous son domaine de Quimper. aux charges et debvoirs cy apprès déclarés. - Laquelle déclaration fournist et présente devant messire Guillaume Dondel, chevallier, seigneur de Pendreff, conseiller du roy au parlement et maître ordinaire en sa chambre des comptes de Brettaigne, commissaire nommé par arrest du conseil d'Estat, et lettres pattantes de sa majesté dabtées du 19 mars 1678 pour la reformation des domaines et justices de Saint-Brieuc, Cesson, Lannion, Quimper, Quimperlé, Gourin, Châteauneuffdu-Faou, Huelgoet et Landellan, Concq, Fouesnant et Rosporden, et escuyer Charles Dondel, seigneur du Parc, conseiller du roy, seneschal au siège présidial de Quimpertin, pour satisfaire aux ordonnances de mesdits sieurs Comres publiées aux prônes des grandes messes du ressort dudict présidial et laquelle maison et appartenances la consistance ensuilt:

C'est à scavoir :

La maison presbyteralle de la dicte paroisse de Plugusfan scittuée au bourg parrochal dudict Pluguffan avecq sa court, et autre maison estant à l'oriant de ladite cour servant d'escurie, une cave, un four, et puy, deux jardins et deux vergers, le tout en mesme enclos, contenant soubz fonds comprins les édiffices faisant la closture en cerne des appartenances et despandances dudict presbittaire, trois quart journal, une huictième et saiziesme de journal, deux cordées et demy, donnant devers soleil levant sur le chemin conduisant dudit bourg de Plugusfan au bourg paroissial de Ploneiz, du midy, couchant et nord sur terres despandantes du lieu noble du Tymeur, appartenant à la dame de Mesanlez.

Pour raison desquelles maisons, court, jardins, vergers, four, cave et puy ledict Dagorn en laditte qualitté connoist debvoir obeissance à sa majesté, suitte de court quitte de toutte autre charge.

Daquelle déclaration ledict Dagorn presant en personne devant nous nottaires royaux de la cour et senéschaussée de Quimper, soubzsignés affirme véritable, et au payement des debvoirs cy dessus affecte et hypotecque les dicts héritages franchis et revenus d'iceux pour sur le tout estre procédé suivant les ordonnances royaux et coustumes de ce pays, donnant pouvoir à Mº (lacune) son procureur audit Quimper de presanter ladite déclaration devant messieurs les commissaires et requerir pour icelle estre receue et enrollée dans le pappier terrier rantier et reformation dudit do-maine de Quimper. Ce qu'il a ainsi voullu et consanty audit Quimper au tablier de Cordon Pun des soubsigné nottaires, disant ledict Dagorn ne sçavoir signer a prié maistre Noël Guenez de signer pour

luy ce jour dernier du mois de may mil six centz quatre vingtz avant

: Noël Guenez, requis. - J. Delagarde, notaire royal, Signé Flordon, notaire royal.

Par sentence rendue par messieurs les commissaires, le 18 mars 1681, insérée au 5 registres du papier terrier & 263, la présente déclaration a esté recue et ordonnée.

Signé : Le Pigean, greffier. (Arch. de la ch. des Comptes. Domaine du roi, vol, 8, aveu nº 64).

## CHAPITRE III

Fiefs. — Anciennes réformations. — Seigneuries et manoirs.

Au VIº ou au VIIº siècle, le territoire de Pluguffan, comme la plupart des anciennes paroisses bretonnes, se trouvait, selon toutes probabilités, occupé par une bande d'émigrés bretons sous le commandement d'un tyern, et devait, plus tard, au IXe siècle, former la paroisse. De ces territoires sortirent, au siècle suivant, les seigneuries restées aux mains des anciens tyerns, possesseurs du sol.

En effet, au Xº siècle, à l'instigation d'Alain Barbe-Torte, la Bretagne se constituait en duché féodal qui ne fut réuni que six siècles plus tard à la couronne de France. Il s'opéra donc à ce moment une véritable révolution dans la péninsule qui se transforma à l'imitation et sous l'influence de la Normandie. Plus tard, sous les ducs capétiens, l'influence française s'accentua et prédomina définitivement à partir du XVI<sup>s</sup> siècle. Jusqu'au X<sup>o</sup> siècle la Basse-Bretagne suivait vraisemblablement le régime du pays de Galles.

Avec l'organisation du régime féodal, le sol du pays se trouva divisé en une multitude de fiefs et seigneuries re-

PLUGUFFAN (100)

evant toutes les unes des autres et dont la mouvance s'étendait souvent sur plusieurs paroisses. Dans tout le pays s'élevèrent des forteresses, sur tous les points favorables à la résistance se construisirent des châteaux, à l'abri desquels viendront se réfugier les habitants des campagnes. La paroisse de Pluguffan devint-elle alors, elle aussi, la demeure d'un seigneur féodal? Nous ne saurions le dire, Toutefois nous ferons remarquer qu'elle relevait dès le X.º siècle du fief de Quéménet appartenant à la principauté de Léon et qu'il existe une colline, nommée Stang-Roc'han1, dont nous avons parlé, et où se voient les vestiges d'une de ces tours isolées, dites châteaux à mottes, du X° ou XI° siècle. Cette tour a donc pu être le chef-lieu du fief.

Nous savons aussi que Geffroy Tournemine2 tenait de Guiomarch, vicomte de Léon, à foi et hommage lige son bois de la paroisse de Pluguffan :

" J'en ay veu un autre (acte) aussi en termes latins sur parchemin, daté du mois de may l'an 1231, par lequel  $\it Gui$ domarchus de Leonia cum assensu domini Henrici d'Avaugour<sup>3</sup>, Guiomarch, vicomte de Léon, du consentement de monsieur Henry d'Avangour, donne à Geffroy Tornemine et à ses héritiers omne nemus suum de Parrochia de Piuguyan, prout fetum est in eadem. son bois de la paroisse de Pluguyan, pour le tenir de luy et de ses hoirs perpetuellement, à foy et hommage lige, de sorte que le dit Tornemine et ses hoirs et successeurs seront homes liges du dit Guyomarc'h et de ses successeurs, vicomtes de Léon, contre tous. fors contre ledit monsieur Henry d'Avaugour. Et est le dit acte scellé

de deux grands sceaux de cire verte pendans et attachez de cordōs de soye verte et jaune, à l'un des quels est gravé d'un costé un hôme à cheval armé tenāt en la main droite une espée nüe, et en la gauche un petit escusson des armes de Léon, et de l'autre costé un autre escusso des mesmes armes, qui sont un Lyō. Et à l'autre escusson y a d'un costé un cavalier tenant l'espée desgainée, et de escusso. J'autre un escussō d'Avaugour qui sont: d'argent au chef de gueulles ». (Histoire généalogique des seigneurs de la Hunaudaye, page 147. Augustin du Paz, 1620).

Avant de nous occuper des seigneuries de Plugustan, il est nécessaire d'evaminer qu'elles étaient les fiefs dont elles relevaient. Nous citerons donc d'abord le fief de Quéménet, autrefois Kemenet-Even¹ (dont le nom se retrouve dans celui de Quéménéven) qui appartenait au X° siècle à Even, comte de Léon, et a appartenu à sa postérité jusqu'en 1363. « A celle époque, Jeanne, dame de Crozon et de Kemenet-Even, épousa Jean [et, vicomte de Rohan à qui elle porta les biens de sa maison : dans la suite ces biens furent transmis à la branche des Rohan-Guémené ou Kemenet-Guégant<sup>2</sup>. Ceuxci étaient encore seigneurs de Crozon et de Quéménet en 1541 : en effet une ordonnance du 15 mai de cette année réduisit le nombre des notaires de Pratanras, fief en Penhars faisant partie de Quéménet; et cette ordonnance avait été sollicitée par le sire de Rohan, seigneur de Crozon, Quémenet et Daoulas3 »,

Les Rohan ont, croyons-nous, cessé d'être seigneurs de Quéménet entre 1613 à 1636.

<sup>·</sup> Etang de Lohan. Cette colline se trouve encore environnée de marécages, du moins, d'un côté.

cages, du moins, d'un côts.

<sup>2</sup> De Tournemies. — Geoffroy était fils juyeigneur d'Olivier de Tournemine, sgr de la Hunaudaye, et d'Ysabeau de Macheconl. D'ancienne extraction chevaleresque, connue des le XII siècle, cette maison porte pour armes : Ecartelé d'or et d'azur. (Sceau 1372). — Devise : Aultre n'auray.

<sup>3</sup> D'Avalooux. — Ramage de la maison de Bretagne, cette famille porte pour armes : D'argent au chef de quedes. Les armoiries primitives de cette maison étaient : Un arbre chargé de trois pommes. Devise : Utimur. (Nous usons).

<sup>&#</sup>x27; C'est-à-dire sief, territoire de Even. Le fief de Quéménet des derniers steeles, majer son étendue, n'était qu'un reste de celui de Kemenet-Ecen, qui comprenait le pays de Porzay (paroisses de Saint-Nic, Plomodiern, Ploven, Plounevez, Quéméneven et partie de Locronan). Dict. d'Ogée, V. Ploren-Porzay, M. de Blois.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Guémené est une petite ville de l'évèché de Vannes, entre le Scorff et l'Ellé, qui fut érigée en principauté, en faveur des Rohan, en 1570

Dict. d'Ogée, Crozon et Daoulas, — et M. Trévédy, Les Fourches patibulaires du fief de Quéménet.

En effet, Sébastien II, marquis de Rosmadec¹, baron de Molac, gouverneur de Quimper, fils de Sébastien I<sup>er</sup>, premier marquis de Rosmadec, mort en 1613, porte en 1636, le titre du comte de Crozon et seigneur de Quéménet. Sébastien II avait acquis le comté de Crozon et probablement en même temps la seigneurie de Quéménet qui touchait à ses fiefs de Tyvarlen et Pont-Croix; nous le voyons même, en 1648, acquérir en échange la seigneurie du Juch<sup>2</sup>. Ajoutons que la terre de Pont-Croix et Tyvarlen appartenait aux seigneurs de Rosmadec depuis le mariage de Alix de Tyvarlen avec Jean de Rosmadec, chambellan du duc Jean IV, vers 1350. C'est en 1505, que Jean III de Rosmadec<sup>3</sup>, leur quatrième descendant, épousa Jeanne de la Chapelle de Molac : et à partir de cette époque les armes de Rosmadec s'écartelèrent des macles de Molac' et des armes de la Chapelle, de gueules à une fasce d'hermine.

La terre de Pont-Croix fut érigée en marquisat en 1608 sous le nom de Rosmadec, en faveur de Sébastien I°, baron de Molac, nommé maréchal de France au moment de sa mort, en 1613, et père de Sébastien  $\Pi^5$ , comte de Crozon et seigneur de Quéménet.

Son fils, Sébastien III, qui avait épousé Catherine de Scorailles, sœur de la duchesse de Fontanges, mourut en 1700 sans laisser d'héritier.

Marie-Anne de Rosmadec¹, veuve de René Le Sénéchal, comte de Carcado, lieutenant général, tué à Sénef, en 1674, tante paternelle de Sébastien III, hérita du marquisat de Pont-Croix et de la seigneurie de Quéménet qui furent vendus en 1714. Mais son fils aîné,René-Alexis de Carcado, ayant fait valoir son droit de *prémesse*<sup>2</sup>, remboursa le prix de vente et devint, le 1er octobre 1714, marquis de Rosmadec. En 1719, il finit par obtenir des lettres patentes lui confirmant le marquisat de Rosmadec sous le nom de Pont-Croix.

Le fief de Quéménet avait droit de basse, moyenne et haute justice au plus haut degré: son gibet se dressait sur la mon tagne de Roc'han en Penhars, entre l'ancienne route de Douarnenez et la route de Pont-L'Abbé. Tous les droits seigneuriaux sur Quéménet ont été reconnus par la réformation des fouages en 1426. Le dernier gibet datait de la fin du XVI• siècle ou des premières années du XVII• siècle, époque où les Rohan étaient encore seigneurs de Quéménet. De plus, on lit dans l'aveu rendu au Roi, le 30 octobre 1730, par René-Alexis Le Sénéchal<sup>3</sup>, comte de Carcado, marquis de Pont-Croix, gouverneur de Quimper : « D'avantage la seigneurie lige sur le manoir de la Palue en la dite paroisse (de Penhars) bois et autres appartenances et dépendances; et dans une montaigne dépendante du dit manoir appelée : la montaigne de Roc'han, sont sittués les patibulaires de la dite juridiction de Quéménet, où sont gravées les armes du dit seigneur : les dits patibulaires estants en quatre poutres ».

DE ROSMADEC. — L'illustre maison de Rosmadec porte pour armes : Palé de sur pièces d'argent et d'azur. — Devise : En bon espoir.

ae sur piece cungem et a azur. — Leviae : En von espou.

1 nu Juc'u. — Ancienne baronnie ayant donné son nom à une très vieille famille chevaleresque portant pour armes : D'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules. Devises : Bien sur ; La non pareille.

<sup>3</sup> Jean III de Rosmadec était fils de Alain, sire de Rosmadec, de Tyvarlen et de Pontcroix, marié en 1478 à Françoise du Quellenec. Il épousa Jeanne de la Chapelle au château de Blois, le 19 février 1505, en présence de Louis XII et d'Anne, duchesse de Bretagne.

be Molac. — De gueules à neuf macles d'argent; aliàs : à sept macles d'argent. Devises : Grie de Molac (Silence à Molac); Bonne vie; — Macula sine macula (Macles sans taches). <sup>8</sup> II avait épousé Renée Budes, marquise de Sacé dame du Plessix-Budes.

<sup>&#</sup>x27; Mariée en 1666 à René Le Sénéchal, sœur de Sébastien II de Rosmadec, elle était fille de Sébastien et de Renée de Kerhoant, dame de Kergournadech, fille de François et de Jeanne de Botigneau. — La famille *de Botigneau* porte pour armes : *D'azur à Vaigle éployée d'or*. Devise : *A Vaven*-

 $<sup>^2</sup>$  C'est-à-dire droit de retrait lignager et prémesse en Bretagne. D'après laCoutume ce droit donnait « la faculté au parent du vendeur d'un héritage de le retirer des mains de l'acquéreur ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Sénéchal de Carcado. — Très ancienne famille chevaleresque portant pour armes: D'azur à 9 macles d'or 3. 3. 3.

<sup>4</sup> M. J. Travédy, Les Fourches patibulaires du fief de Quéménet.

Le fief de Quéménet n'était pas le seul haut justicier dans le pays: il avait pour voisin deux fiefs dont l'un, Coatfao, avait son chef-lieu dans la paroisse de Pluguffan, et l'autre, Pratanras, dans celle de Penhars. Ces deux fiefs, d'abord séparés, furent réunis par acquêt vers le milieu du XVIº siècle. aussi confondrons-nous leur histoire.

NOTES HISTORIQUES

Les deux fiefs relevaient pour partie du Roi et pour partie de la seigneurie de Quéménet. Ils s'étendaient principalement sur les paroisses de Pluguffan et de Penhars et aussi sur la paroisse voisine de Plonéis. Ils comprenaient en tout une soixantaine de manoirs, villages, maisons, champs, etc., répartis sur vingt-deux autres paroisses ou trèves comprises aujourd'hui dans les cantons de Quimper, Plogastel-Saint-

<sup>1</sup>Voici un extrait de l'aveu de Quéménet (1700) en ce qui concerne la terre

Voici un extrait de l'aven de Quéménet (1700) en ce qui concerne la terre de Coatfao :

« Manoir de Coatfao et dépendances. La mesme seigneurie de ligence, mouvance, obáissance, foy, hommage, chambelleange, suitte de cour et de contreditz de la juridiction de Pratanras et Coatfao en laditte cour et juridiction du Quéménet, lods, ventes, rachapts et tous autres droits et devoirs seigneuriaux et l'éodaux qu'à le dit seigneur marquis de Molac sur la terre, seigneurie et manoir de Coatfao, ses mettaines, rabinnes, bois de haute fustaye, bois taillis, coar, juridiction, préminences et droits seigneuriaux et honorifiques, toutes leurs terres chaudes, froides, prez, montagnes, franchises, issues, appartenances et dépandances, manoirs de Creisquer et de Cheff-du-bois, villages de Kerfultrez, du Tymeur, Kerascao, Kergoet, Kerguen, Kermoelic, et tous autres lieux et convenants, rentes, cheffrentes et fieff en dépandants avec l'arrière fieff supérieur et dominant, sur les proches fieffs, seigneuries et directes depandant dudit manoir, terre et seigneurie de Coatfao, et la supériorité sur les dites préminences, juridiction de Quéménet et cous autres droits seigneuriaux et honorifiques depandants de la ditte terre et seigneurie et manoir de Coatfao appartenant au seigneur comte de Bienassis, sauf les moyens et droits d'impunissement contre les adveus de Bienassis, sauf les moyens et droits d'impunissement contre les adveus de la dite terre de Coatfao fournis à la ditte seigneurie du Quéménet que ledit seigneur marquis de Molac réserve expressément comme anssi la suitte de cour sur les manoirs lieux et villages transportez en proches fiefs avec retention d'arrière fieff dominant et contredits par ledit seigneur marquis de Molac au seigneur président de la Goublaye par transaction du septiesme Pratanras et Coatfao sur leque lamoir de Coatfao et dependances est deub à laditte seigneure du Quéménet de cheffrente quinze sols six deniers mondiction de Quémène de deu du duémènet du Quémènet du Quémènet du Quémènet du Quémènet du Q

Germain, Pont-Croix, Douarnenez, et sur les paroisses de Locronan et Quéméneven, canton de Châteaulin'.

En 1651 et 1652, le marquis de Pont-Croix, seigneur de Quéménet, céda au seigneur du Brieux une partie du fief de Quéménet, comprenant des terres dépendant de Pratanras; et,à partir de ce moment, Pratanras releva pour ces terres de la seigneurie du Brieux, dont le chef-lieu était dans la paroisse de Kerfeunteun, et qui appartenait vers le milieu du XVIII° siècle à haute et puissante dame Marie-Josèphe du Disquay, veuve de messire Jean-Joseph, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur du Brieux, dame de Kerven (en Plonéis) à cause d'une partie du fief de Quéménet.

Le seigneur de Pratanras et Coatfao recevait aussi l'hommage de plusieurs possesseurs de terres nobles, notamment des seigneurs de Kerlagatu (en Pluguffan) et de Kermabeuzen<sup>3</sup>, ainsi que de l'abbesse du Calvaire<sup>4</sup>. C'est ainsi que nous voyons, le 15 mars 1775, un aveu rendu par écuyer Pierre-Guillaume Le Bouteiller, ancien officier d'infanterie, et dame Magdeleine-Renée Goueznou de Kerlagatu, son épouse, icelle fille unique et héritière de feu écuyer Gabriel-Louis Gouesnou de Kerdour, seigneur de Kerlagatu<sup>3</sup>. Ils reconnaissent devoir, à chaque terme de Saint-Michel, 6 deniers monnaie et 15 sols monnaie dessus une pièce de terre contenant deux arpents et demi, située aux issues de Kerlagatu;

<sup>1</sup> Trévédy, Promenade à Pratanras et Coatfao.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Du Disquay. — Très ancienne maison, d'antiquité chevaleresque, maintenue à la réformation de 1669 avec neuf générations. Un de ses membres, messire Claude du Disquay, président au présidial de Quimper, fit ériger sa terre de Kerven et de Kerscao en châtetllenie. Le manoir de Kerven, (en Plonéis) vaste construction du XVII<sup>\*</sup> siècle, avec ses bois, ses étangs et sa fontaine monumentale, était une fort belle et agréable demeure. Du Disquay porte : Ecartelé de gueules et de sable à la croix d'argent chargée en chef ne moucheture d'hermine.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Kermabeusen, aujourd'hui de Penhars, faisait autrefois partie de l'ancienne paroisse de Saint-Mathieu.

Les Calvairiennes ou Bénédictines occupaient en 1634 le manoir de la Palue qui prit le nom de Calvaire, aujourd'hui le Séminaire.

Voyez Notes sur cette famille, chap. IV.

et en outre une paire de gants sur le total du lieu, aux fins de transaction du 25 avril 1654..... et d'aveu du 23 novembre 1743. Kermabeuzen était chargé de 4 sols de cheffrente ou féodale pour le manoir, et de 10 sols et 8 deniers pour les parcs de Robigoui.

Comme nous l'avons dit plus haut, les fiefs de Pratanras et de Coatfao avaient droit de haute, moyenne et basse justice. Le seigneur de Pratanras et Coatfao établissait ses deux hautes justices par des actes très anciens, et parmi ceux-ci une « Sentence portant réception de séneschal et procureur fiscal ès cours de Coatfao et Pratanras au siège présidial de de Quimper, du 16 janvier 1443<sup>2</sup> ».

De la nomination d'un unique sénéchal et d'un unique procureur fiscal pour les deux fiefs, il ne faut pas cependant conclure qu'ils fussent réunis dans les mêmes mains avant l'acquêt de 15423.

En effet, nous voyons, dans Ogée, que les juges de Pratanras et de Coatfao siégeaient dans la même salle basse des Cordeliers à Quimper que les hautes justices de Quéménet, du  $\mathit{Hilguy}^{\star}$ et de  $\mathit{Plessix-Ergue}^{\mathtt{s}}.$  Signalons également un acte daté du 8 mars 1478, par lequel le seigneur de Pratanras et Coaffao réclamait les fourches patibulaires pour Pralanras en 1751 en ces termes :

« A aussy (le seigneur) patibulaires à quatre piliers, de tout temps immémorial, aux issues du manoir de Pratanras, sur le grand chemin de Quimper aux villes de Douarnenez et de Pont-Croix, dans la paroisse de Penhars, dépendante du fief de Quémenet : carcan, ceps et collier ».

Cet aveu rendu par le duc d'Arenberg, le 27 novembre 1751, ne laisse aucun doute sur les patibulaires de Pratanras' qui devaient se trouver à trois kilomètres environ du lieu où se dressait le gibet de Quéménet élevé sur la montagne de Roc'han.

Les prééminences dans les églises se partageaient inégalement entre Coatfao et Pratanras; mais, tandis que Coatfao avait bien plus de cheffrentes que Pratanras, ce dernier fief avait des prééminences dans un plus grand nombre d'églises ou de chapelles3.

Coatfao n'avait de prééminences qu'à Meillard (aujourd'hui Meilars) et à Pluguffan : « une vitre et le droit de litre et lizière en dedans et en dehors comme seigneur fondateur4 ».

Messire Claude de Visdelou, ancien sénéchal de Quimper, rendit, le 4 août 1638, aveu au roi pour Coatfao et Pratanras. Dans cet aveu, les preuves, en ce qui concernait les prééminences, parurent insuffisantes, et la Chambre des Comptes, par arrêt du 13 juillet 1640, ordonna « qu'il serait, par l'un des Messieurs de ladite Chambre ou prochain juge royal des lieux, fait estat et procès-verbal des bancs, tombes, armes, écussons et lizières mentionnés audit aveu ». Le procès-verbal fut donc dressé le 19 août 1641 et jours suivants. Nous en extrayons les passages suivants pour ce qui concerne Pluguffan :

Notes de M. Trévédy.

Trévédy, Promenade à Pratanras et Coatfao

Didem.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibidem.

¹ Du Hilouv. — Très ancienne famille de l'évêché de Quimper depuis longtemps éteinte. Messire Jean du Hilguy, escuier de M. le comte de Montfort, fils du Duc, vivait en 1400 et eut 8 auines de drap. Seigneurie en Plosastel-saint-Germain, près Quimper. Armes: D'argent à la fasce de sable.

² Plessix-Erouè — Seigneurie très importante et dont relevait la plus grande partie de la paroisse d'Ergué-Armel, près Quimper. Elle a appartent pendant plusieurs siècles à la maison de Plœe.

<sup>«</sup> Le sénéchal se rend d'abord à l'église de Saint-Corentin, puis il visite plusieurs autres églises ou chapelles. Pendant ce temps les chevaux ont été sellés. Les magistrats les enfourchent et partent

¹ Trévédy, Promenades à Pratanras et Coatfao.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les cheffrentes ou *rentes féodales* étaient dues au seigneur à cause de l'inféodation primitive, et différaient des rentes convenancières ou censives.

En effet, Pratanras possédait : à Saint-Corentin de Quimper, une vitre dans le transept et une autre au chœur; au couvent de Saint-François, à Penhars, à Plonéis, etc., des vitres, des tombes armoriées et des écussons.

<sup>4</sup> Le Litre « est une ceinture funèbre, de un pied et demi ou deux pieds de large, qui se peint autour des églises avec les armoiries des défunts ».

pour Penhars, et de là se rendent à Plugussan. — Ici les visiteurs éprouvent une désagréable surprise. La pointe de ce joli clocher qui se dresse si hardiment au milieu de l'église est tombée sur la toiture du chœur qu'il a enfoncée, et la vitre du chevet est brisée ».

Le recteur, missire Riollay¹ est appelé, et «juré sur ses saints ordres d'être purgé de conseils, affection et pollicitation » — il « dit ladite église et couverture avoir été ruinées par le tonnerre en janvier dernier ». Mais il montre un fragment de vitre aux armes de Coatfao trouvé par lui dans les décombres « vitre qu'il avait toujours vue à la fenêtre du chevet2.

Un peu plus tard dans un aveu fourni au roi, le 18 septembre 1681, par messire François-Hyacinthe de Visdelou, chevalier, seigneur de Bienassis, nous trouvons le passage suivant concernant les prééminences de Coatfao en l'église de Pluguffan :

« ... A cause de ladite terre et seigneurie de Coatfao ledit sieur advouant à un escusson en la maîtresse vittre de l'église parroissiale de Plugusfan au-dessus du grand autel au principal point et milieu de la roze qui est au-dessus dudit maistre autel, lequel escusson est de verre et contient: d'argent à trois testes de loup de sable deux et un, arrachées et lampassées de gueules. Lequel escusson a esté mis au lieu et place d'un autre portant d'or « à trois pols de gueules » qui estoient les armes de la dicte maison de Coatfao, et ny avoit autres armes ny escussons en la ditte maistresse vittre dans laquelle il a droit de listre et lizière dehors et dedans comme seigneur supérieur et fondateur... "(Ch. des Comptes (Nantes), Aveu

Nous n'énumérerons point les nombreuses prééminences de Pratanras qui, ainsi que nous l'avons dit, était de la paroisse de Penhars.

Parmi les droits du seigneur de Coatfao nous mentionnerons deux droits singuliers : le droit de sonnerye et de cueillette des œufs. Voici en quoi ils consistaient : le seigneur de

Coatíao faisait sonner de la corne « en la ville et église cathédrale de Quimper les Jeudi absolui, Vendredi saint et Samedi de Pasques ».

Son droit de cueillette des œufs « consistait à lever, le mardi de Pâques, par les hommes qui avaient corné la semaine précédente, deux œufs de chaque maison où il y a gens mariés, et un œuf de chaque maison où il y a veuf ou veuve ». Les maisons non habitées ou occupées par des célibataires n'étaient pas soumises au droit.

On rapporte aussi que le seigneur laissait les œufs aux vassaux qui les avaient cueillis, et, de plus, que ces derniers avaient « le droit de lever, faute de paiement, les serrures avec tenailles et marteaux2 ».

Ces droits singuliers furent contestés plusieurs fois, et cependant il est de tradition que la sonnerie, la cueillette des œufs et l'enlèvement des serrures se sont exercés jus-

Voici, en outre, qu'elle serait l'origine du droit de sonnerie : Lors de la reconstruction de la cathédrale, l'évêque Bertrand de Rosmadec (1417-1445) eut besoin d'une énorme quantité de pieds de hêtres. Le sol de Coatfao (bois du hêtre) en était couvert. Le seigneur (c'était alors Henri du Guermeur, Pierre de Rostrenen ou Jean II du Pont) les offrit gratuitement; et l'évêque reconnaissant, pour perpétuer le souvenir de cette libéralité, concéda à Coatfao le droit de sonner dans l'église et dans les rues de la ville épiscopale.

Le droit de cueillette des œufs était aussi exercé très anciennement et en pleine vigueur au XVº siècle.

Le seigneur de Coatfao avait aussi le droit de bouteillaget

<sup>1</sup> Mr. Réallan et non Riollay.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes, aven de Coatfao (1681) et M. Tré-yédy, Promenade à Pratanras et Coatfao.

<sup>&#</sup>x27; Jeudi de l'absolution, le jeudi saint. C'est ce jour que dans la primitive Église d'Occident se donnait l'absolution aux pénitents publics. (Trévédy).

Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Aveu de Coatfao (1681) et M. Trévédy, Promenade à Pratanras et Coatfao.

Trévédy, Promenade à Pratanras et Coat, ao.

<sup>\*</sup> Le droit de bouteillage, dit dons Lobineau, estoit un des plus consi-dérables (des droits féodaux). Les seigneurs levoient de grands droits sur la

qui consistait à prélever « un pot ou bouteillée de cinq pintes de vin et deux denrées de pain de chaque vaisseau qui entre et décharge vin en la rivière de Quimper », c'est-à-dire « aux quais de la ville ».

Ce droit était fort ancien et s'exerçait sans interruption depuis 1589. Il paraîtrait même que la bouteille pouvait « être prise d'une de trois barriques que le seigneur pouvait faire percer pour en avoir le choix ». Ce droit fut toujours reconnu jusqu'en 17891.

Coatfao, situé à environ 3000 mètres du clocher de Pluguffan, à droite en allant de Plugussan à Guengat, occupe le sommet d'un plateau et domine une certaine étendue. Nulle trace de maison seigneuriale ou de manoir, tout a disparu, il ne reste plus que l'habitation du fermier.

D'après Ogée « les maisons nobles de Coetfao, Quernesic, la Boexière et Tremillec appartenaient en 1380 à René de Trémillec, sieur de la Boexière et de Tremillec<sup>2</sup> »

Au commencement du XV° siècle, la seigneurie de Coatfao appartenait, croyons-nous, à Henri du Guermeur.

Le sire Pierre de Rostrenen comparatt à la réformation des fouages en 1426 comme seigneur de Coatfao « à cause de sa femme ».

vente du vin et de tous autres breuvages, comme la cervoise, le medon ou hydromel, le piment et le cidre ». Dom Lobineau, tome r', page 201, livre

Le Piment était du vin rouge préparé avec des épices

<sup>4</sup> Arch, de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi. Vol.9, aveu n° 15,

° DE TRÉMILLEC. — Cette maison, très anciennement connue dans l'évêché de Quimper, a comparu aux réformations et montres de 1426 à 1562, dans cet évêché. Elle possédait de nombreuses seigneuries, celles : de Trémillec, par. de Plomeur; — du Merdy, de Corniguel, de la Boessière, par. de Pluguífan: — de Keruzan, par. de Loctudy; — de Kerbohic, par. de Plonéour. Messire Ronan de Trémillec, vivant en 1533, avait épousé noble demoiselle la famille Billouart. Armes : De gueules à 3 croissants d'argent. (P. de Courcy. Arm. de Bretagne, et M. Le Men. Monographie de la Cath. de Quimper.)

Haut et puissant seigneur Jean II, baron du Pont<sup>i</sup>, est seigneur de Coatfao lors de la réformation de 1441. Il avait épousé la fille de Pierre de Rostrenen. Les seigneurs baron du Pont possédèrent le fief de Coatfao jusqu'après 1539, et l'un d'eux resta dix-huit ans sans en percevoir les revenus,

En 1542, la seigneurie de Coatfao passa par acquêt dans les mains du seigneur de Pratanras qui était à cette époque Rolland de Lezongard², croyons-nous. De ce moment date la réunion définitive des deux fiefs.

Très ancienne, la terre de Pratanras, « a donné son nom à une ancienne famille ayant pour armes une croix pattée d'azur, et qui s'est fondue dans la maison du Juch, vers la fin du XIV° siècle. ». Dans la suite cette terre passa à la maison du Quellenec, puis à la maison de Visdelou par le mariage. à la fin du XVI<sup>o</sup> siècle, de Gilles de Visdelou, seigneur de la Goublaye, avec Françoise du Quellenec, dame de Bienassis.

Messire Claude de Visdelou, ancien sénéchal de Quimper, président du Parlement, fils des précédents, rend aveu au roi,

DE PONT-L'ABBÉ. — Maison d'antiquité chevaleresque dont un membre Hervé, chevalier, sgr du Pont-l'Abbé, vivait en l'an 1236. Armes : D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur. Devise : Heb chench (Sans varier).

<sup>1</sup> DE LEZONGARD. — La maison de Lezongard, issue d'antiquité chevale-resque, considérable et illustre en Cornouaille, était des plus florissantes au début du XV siècle. On la voit comparaître aux montres et réformations, de 1426 à 1536 dans les paroisses de Cleden-cap-Sizun, Plogastel-St-Germain, Penhars, Pluguffan, Beuzec-cap-Caval, évêché de Cornouaille. — Messire Rolland de Lezongard, seigneur de Pratanras, chanoine de Saint-Corentin en 1418; — Messire Thébaud de Lezongard, vivant en 1441; — Maitre Hervé de Lezongard, chanoine et trésorier de Cornouaille, en 1533; — Messire Rolland de Lezongard, sgr de Pratanras en 1533; — Messire Ronan de Lezongard, sgr de Pratanras en 1533; — Messire Ronan de Lezongard, sgr de Pratanras; — Messire Christophe de Lezongard, sgr de la Bouëxière, Lezongard, etc, vivant en 1536; — Noble Demoiselle Marie de Lezongard, avait éponsé, vers 1470, Jean Le Heuc. — Cette maison possédait des fiefs très importants et nous citerons parmi ceux-ci celui de Lezongard, par. de Plouhinec; — de Kerespern, par. de Cléden; — du Hilguy, par. de Plogastel-Saint-Germain; — de Pratanras, par. de Penhars; — La Bouessière, par. de Pluguffan; — de Lestiala, par. de Beuzec. — La branche alnée s'est fondue dans Le Heuc; la branche du Hilguy dans Quélennec, puis Visdelou. — Armes : D'azur à la croix d'or ; aliàs : cantonnée à dextre d'une fleur de lys de même. (P. de Courcy. Arm. de Bretagne; M. Le Men, Monog. de la Cath. de Quimper; Anciennes réformations).

Ogée, Dict. de Bretagne, t. 11, p. 266.

le 4 août 1638 pour ses terres de Coatfao et de Pratanras Il avait épousé Jeanne de Guer1.

Charles de Visdelou, seigneur de Bienassis, lui succède ; il épouse en 1648, Renée du Breil du Rest.

François-Hyacinthe de Visdelou, chevalier, seigneur de Bienassis, fils aîné des précédents, se marie à Catherine de Masic-Anne Salore Fallou, dame de Toulgoet. Il figure comme seigneur de Pratanras et de Coatfao.

Ces deux fiefs appartiennent encore, en 1722, à la maison de Visdelou, car nous voyons « un bail fait, le 7 mai 1722, au nom de Radegonde de Visdelou, par Jean Le Jadé, en même temps notaire royal, procureur au présidial de Quimper et procureur fiscal de Pratanras et de Coatíao ».

François-Joseph de Derval, seigneur de Kergoz, fournit au roi, le 4 avril 1731, un aveu pour Pratanras et Coatfao².

En 1741, les droits seigneuriaux de Coaffao et Pratanras étaient exercés par haut et puissant seigneur M. comte de la Marck<sup>a</sup>, tuteur de sa fille, unique héritière de sa mère morte

i pg Guer. — Jeanne de Guer était fille de haut et puissant Chorles de Guer, sgr de la Porte-Neuve, et de Marie Papin, héritière et dame de la Tevinière et de Ponteallec. Armes: D'azur à 7 macles d'or: 3, 3, 1, au franccanton d'argent pretté de huit pièces de gueules. — Devise: Sine maculis

<sup>2</sup> M. Le Men, Monog. de la Cath. de Quimper, page 136.

<sup>7</sup> M. Le Men, Monog. de la Cath. de Quimper, page 136.

De Derval. — Très ancienne, cette maison a été reconnue noble d'ancienne extraction chevalereque à la réformation de 1669. — Dès 1476, sans remonter plus haut, vivait messire Georges de Derval, sgr de Lanceulle, demeurant en la paroisse de Janzé, évêché de Rennes. Il était capitaine des châteaux de Foughers et de Derval et épousa Marie Bonenfant. Ils sont les auteurs des différentes branches de cette maison. Armes: D'azur à la croix d'argent frettée de gueules. Devise: Sans plus. (Bibl. personnelle, Armorial mass. et répormation).

niss, et réformation).

In La Marck, — La maison de la Marck, originaire de Westphalie, date du milieu du XIII' siècle. Elle acquit successivement les comtés de Clèves, de la France actuelle en 1424, quand Evrard de la Marck fit l'acquisition de la seigneurie de Sedan. La maison de la Marck forma les branches des ducs de Clèves et de Nevers, des seigneurs d'Arenberg, de Sedan, de Fleuranges, et de Lumain, Le Comté de la Marck incorporé, en 1807, au grand duché de Berg, fut rendu en 1815, à la Prusse.

Puis par le mariage de M<sup>10</sup> de la Marck avec très haut et très puissant Charles, duc d'Arenberg, en 1749, les fiefs de Pratanras et de Coatfao tombèrent dans cette maison<sup>1</sup>.

Ces deux fiefs furent achetés en 1781 par M. de Madec. alors âgé de 48 ans. Mais il ne devait pas en jouir longtemps, car il mourut le 27 juin 1784 et fut inhumé dans une des quatre tombes qu'il possédait comme seigneur de Pratanras, devant l'autel de l'église des Cordeliers. M. de Madec laissnit quatre enfants, dont trois filles. L'atné, Balthazar-René-Félix, mort à Prafanras le 16 janvier 1865, continua la descendance ainsi que la plus jeune des filles, Marie-Henriette, née à Pratanras, en 1782. Elle épousa M. Bonaventure-Augustin d'Amphernet', issu d'une maison d'antiquité chevaleresque de Normandie, que d'anciens et glorieux souvenirs rattachaient à la Bretagne et dont les descendants possèdent encore aujourd'hui la terre de Coatfao.

Actuellement le château et la terre de Pratanras, situés à environ 3000 mètres de Quimper, près de la route de Quim-

D'ARENUERG. — La maison d'Arenberg, ainsi nommée du bourg et du D'ARENBERG. — La maison d'Arenberg, ainsi nommée du bourg et du château du même nom, situés dans la régence de Coblentz. Les possessions des burgraves d'Arenberg passèrent au XV\* siècle aux comtes de la Marck et, en 1547, aux seigneurs de Barbançon-Ligne, qui, en 1576, furent créés princes de l'Empire. Philippe-Charles d'Arenberg (1612) fut le fondateur de la maison actuelle d'Arenberg. Sous son fils, Philippe-François, le territoire d'Arenberg fut érigé en duché, en 1644. — Par son mariage, en 1547, avec la fille unique de Robert de la Marck, comte d'Arenberg, Jean, comte de Ligne, fut substitué, par contrat de mariage, aux noms et armes de son beau-père. Armes: De gueules, à trois fleurs de néftier de cinq feuilles d'or, percés du champ, barbées de sinople.

¹ De Mapec. — D'azur à l'épée flamboyante d'avagent en fasce : la garde et

<sup>2</sup> De Madec. — D'asur à l'épée flamboyante d'argent en fasce ; la garde et La poincie d'or, accompagnée en chef d'une doile d'argent en pase; la garae et la poincie d'or, accompagnée en chef d'une doile d'argent et en poince d'un croissant d'or. Devise: Nullis perterrita monstris, (Il n'est effrayé par aucun monstre). Cette devise fut concédée à Nabad Madee, gouverneur du Mogal, puis colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, à l'occasion de son annoblissement (1780). — (M. E. de Boceret, Devisaire de Bretagne).

Trévédy, Pratanras et Coatfao.

\* D'AMPHERNET. — Cette ancienne famille a obtenu les honneurs de la Cour sur preuves faites au cabinet des Ordres du Roi. Elle fut maintenue en 1677 avec le titre de baron de Mont-Chauvet et de Pont-Bellanger. Armes : Desable A Poit de Course de Desable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or

per à Douarnenez, se présente dans un site charmant avec ses bois, ses prairies et ses taillis fortement vallonnés. Pratanras a été acheté en 1889 par M. d'Engente.

# ANCIENNES RÉFORMATIONS ET MONTRES MILITAIRES

En outre des grands fiefs dont nous venons de parler, la paroisse de Pluguffan, qui était autrefois très étendue, renfermait aux XV° et XVI° siècles un grand nombre de terres nobles, manoirs et seigneuries ainsi qu'en justifient les montres militaires, les réformations des fouages à partir de 1426 jusqu'en 1536, que nous donnons ci-après.

#### PLOEGUNAN 14261

Jean de Trégannet, noble2. Les fabriqueurs et paroissiens.

Hervé du Perrier, noble<sup>3</sup>. | Yvon Le Lart, noble, à Lesconan<sup>4</sup>. Hervé Chauffanton et Hervé, son fils, nobles, à Kerlehuezre. Jehan, noble, à Kermavan. | Jehan Conen, à Kerhelhuezen, noble<sup>5</sup>. Guillaume Le Dréan suit les armes, on le dit partable, en marge,

- Bibl. de la ville de Nantes, Mss. des anc. réformations.
- \* Bibl. de la ville de Nantes, Mss. des anc. réformations.

  1 Jean de Tréganvez possédait en 1478 la carrière de Kerrem, en Plomelin, à 5 ou 6 kilomètres de Quimper. Lors de la reconstruction de la cathédrale cette carrière était louée par la fabrique à raison de 10 livres monnoie par an, soit environ 300 francs.

  3 Du Perrier était louée par la fabrique à raison de 10 livres monnoie par an, soit environ 300 francs.

  3 Du Perrier Seute d'antiquité chevaleresque, cette maison fut maintenue à la réformation de 1869. Hervé du Perrier était fils de Pierre du Perrier et et d'Issheau, dame du Menez. Il avait épousé Catherine Huon. Armes : D'azur à dix billettes d'or posées 4. 3. 2: 1. La famille du Perrier s'est fondue dans Laval.

  4 Le Land. Cette maison fut reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque, à la réformation de 1869. Le Lard du Roz porte pour armes 2 counts. Très ancienne famille chevaleresque maintenue à la réformation de 1869. Elle a formée plusieurs branches; celle de Précrehant éteinte à la find a XVII' siècle; celle de Lyzaniré et la branche des sgrs de Saint-Linc encore existante. Armes : Coupé d'or et d'argent au tion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de queules. Devise : Qui est sot a son dam.

Yvon Foesnant, à Kerhuruene, disent les témoins qu'il est partable et est exempt.

Yvon Barré et Jacob, son fils, se disent nobles, et sont partables.

## Métayers.

Rolland de Lezongard, au manoir de Gorre de Keraer, exempt. Au sire de Rostrenan, à cause de sa femme, au manoir de Coetfau. Au sieur de Tremillec, au Merdy, n'est pas manoir. Au même, au manoir de Corniguel.

A Clémence Lespervez, à Kerlagatabihan, (Kerlagatubihan), n'est pas manoiri.

A Jehan de Treganvez, au manoir de Ruestic, exempt.

A Allain Foesnant, noble, au manoir de Kerrein, exempt.

A Clémence an Handéant, au manoir de Beuzit-Handicant, exempt.

A messire Henry du Juch, à Pencoet, n'est pas manoir, exempt par grâce des paroissiens.

Henry Le Breton, se dit noble, est du gouvernement des partables. A Jean de Kernoster, à Lesconnant, n'est pas manoir.

A Guillaume Patronorch, au manoir de Kernechglent, exempt. A Guillaume Le Fou, partable, au manoir de Kerguezenneuc (Kerfenec), à sa femme qui est noble.

A Bizien de Lezini, au manoir de Kerjosse, exempt.

A messire Jean Le Barbu, à Kerascoet, n'est pas manoir.

A Pierre de Lestang, au manoir de Transfier, exempt.

A la dame de Kervastar, au manoir de Kerlenezre, exempt. A maître Thomas Lestang, et un autre manoir du dit lieu, exempt. Au sieur de la Villeneuve, au manoir de Kerfantio, exempt.

## PLOEGRIFFAY 1441

Jean de Coetanezre Caznevet de Coetanezre commissaires.

- Ancienne tamille chevaleresque, dont un membre, messire Charles de Lespervez, sgr de Persquen, premier président à la Chambre des Comptes, épousa Guillemette Paynel. De ce mariage issurent : Jean de Lespervez, qui fut nommé à l'évêché de Quimper le 16 janvier 1351 et mourus en 1471; puis, François de Lespervez. Allain de Lespervez, oncle du dit Jean, avait été évêque de Quimper de 1444 à 1451 où il abdiqua en faveur de son neveu. Armes : De sable à trois jumelles d'or. Devise de l'évêque Jean de Lespervez. pervez, qui fut nommé à l'évêché de Quimper le 16 janvier 1451 et mourut Lespercez: Orphano tu eris adjutor.

<sup>1</sup> De Coetanezre. — Ancienne famille chevaleresque de Cornouaille. En 1466, vivait encore maltre Jean de Coettenezre. — Messire Pierre de

PLUGUFFAN (100)

#### Nobles

Jehan de Tregannez, au manoir de Beuzit. Allain Foenant à Kerrent. Guillaume Le Dréan à Kerlechuezre. Allain Annezegrez à Lestouan. Thebaud de Lezongar au Beuzit. Yvon Foenant à Kerlarnic. Hervé Le Lart à Lesconan. Jean Léon à Kermorvan¹.

| Henry Foenant à Kerhuec. Hervé Chaffouan à Kerbanter.

#### Métayers.

Du Sr de Tremillec, en son manoir du Merdy et à Corniguel. Riou Le Saux à Kernechrestien2. Jehan Tregannez, au manoir de Treyer qui fut à Pierre Lescanter. Le même au manoir de la Boessière Henry Foenant à Kerrein, qui est à sa femme. Jean Le Barbu à Kerascouët. Des sieur et dame de Coëtcanton, à Kerbouezre. Maître Thomas de Lestang, à Kervenezre. La mère dudit maître Thomas à Treyer, manoir ancien. Jehan Kervastar à Lestouan et à Keranguezen. Alix an Aigrez à Ploegriffan, ville paroissiale. Thébaud de Lézongar à Kerguennezec et à la Boessière. Le sieur de Lésini à Kerjose. Henry Tromelin et sa femme, à Keruhel3. Rolland de Lezongar à Gorre Keraer. Yvon Pratoulorch à Kernechglent. Maître Caznevet de Coetlanezre à Kerfanter. Le sieur du Pont à Coetfau, deux métayers. Jehan Kervastar susdit, à Kernascheden. Maître Jacob Barié à Kermoysan.

Coëtanhezre vivant au début du XVI siècle eut une fille, Jeanne, qui épousa Hervé Le Gallou, sgr de Trevanec. Vers 1576, vivait François de Coctanezre, sieur des Salles, en la paroisse de Kerfeunteun marié à demoiselle Hélène Geffroy. Armes: De gueules à trois épées d'argent les pointes en bande.

<sup>1</sup> De Léon. — D'argent au lion de gueules armé, lampassé, couronné d'or , au lambel de gueules.

au lambel de gueutes.

LE SAUX. — Un Jean Le Saux, sieur de Prantanros, en la paroisse de Penhars; de Coetcanton, en Melgven; de Kercaradec en Pluguffan étant chanoine de Quimper en 1486. Il avait pour armes: D'azur à sept macles d'argent. — Riou Le Saux était-il de cette famille, ou de la maison Le Saux portant pour armes: D'azur à la croix dentelée d'or.

chap, Iv, Notes sur cette maison.

## PLŒGUFFEN 1444

Maitre Ollivier Quirinec, sénéchal de Cornouailles!.

Thebaud de Lezongar, Jean Léon. Présent, maître Jean de Coetanezre, procureur général de Basse-Bretagne.

## Nobles et métayers.

Le fils de maître Jacob Barié, au manoir de Kermoisan, exempt. Guillaume de Tremillec, au manoir du Merdy, exempt. Riou Le Saux, au manoir de Kernechgestin, exempt. Guillaume de Tremillec, au manoir de Courgael (Corniguel), exempt. Catherine Laegrez, veuve d'Allain Servant Foesnan, à Kerrein,

Henry Fouesnant ou Servant, au manoir Kerinec, exempt. Jehan de Tregannez en son hébergement de la Boexière, noble. A au Moelic et a Treiez, a trois métayers, exempt. Maitre Thomas Lestang au Treyern-Le Chauff, exempt. Robert Le Borgne et sa compagne, à Keravenezre, exempt<sup>2</sup>. Le même à Coetguton, exempt.

Jean Le Barbu, seigneur du Quillion, à Kerascouet, exempt. Hervé Lelart, noble, en son hébergement de Lesconan et Hellan,

Eon Foesnant, noble, exempt. Rolland de Lezongar à Gorrelien, exempt. Jehan, seigneur du Menez, à Treffuraen, exempt. Guillaume Le Dréan en son hébergement de Kerlenezic, exempt. Guillaume Pratanerech en son manoir de Kernecheleuc, exempt. Maitre Caznevet de Coetnanezen à Kerfaveter, exempt. Monsieur du Pont à l'hébergement de Coetfou, exempt. Jehan Kervastar à l'hébergement de Tymeur, exempt. Le même à le manoir de Helguezin, exempt. Thébaud de Lezongar en son hôtel de la Boexière, exempt. Hervé Chaffant en son hébergement de Kerbannez, y a plet. Jehan Léon en son manoir de Kermouan, exempt.

V. chap. IV, Notes sur cette maison.

<sup>1</sup> Ibidem.

SUR LA PAROISSE DE PLUGUFFAN

Thebaud de Lezongar en son manoir de Kerguezennec, exempt. Alix Laegrez, noble, veuve d'Allain Québeyren, au Thimer, exempt. Le sieur (de Bizien) de Lezini, au manoir de Kerjose, exempt!. Le vicomte de Rohan a un manoir, exempt2. Riou Le Saux a un meunier qui d'ordinaire est exempt.

#### PLOEGUFFEN 1536

#### Nobles et maisons.

René de Tremillec, sieur de la Boexière, de Tremillec, de Porsmoelic, de Keryvet, du Corniguel, de Trayer, de Penoul-Kernech, de Kerniel, de Placoët.

Christophe de Lezongar, sieur de la Bouëxière, Lezongar et Cosker, de Treben, de Kerleonezre.

Le manoir de Kerren à Jean Marion, roturier3.

Thomas Keranrial, sieur de Kercascouet4

Tanguy Lezini, sieur de Kerjose

Jean Goueron, sieur de Kernechelazet.

Richard de Coetvezre, sieur de Kerankonlezre.

Jeanne de Tromelin, damoiselle, dame de Lesconan-Reahauff, Keranguezan Le Vilain et Kernoir. Le manoir de Coëtfau au baron du Pont.

Jehan Lelay, sieur de Kerestou<sup>5</sup>.

Jeanne Lelart, damoiselle, dame de Lesconan.

De Bizien du Lézard. — Maison d'ancienne extraction portant pour armes : Ecartelé aux 1 et 4 : d'argent à la fasce de sable accompagnée en chirfa'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même; aux 2 et 3: écartelé de gueules et de sable à la croix d'argent, Devise: Virtus ut astra micat (La vertu brille comme les astres).

micat (La vertu brille comme les astres).

De Rouan — Ramage de Bretagne par les comtes de Porhoët. Cette maison portait anciennement pour armes : De gueules à sept mâcles d'or 3, 3, 1, et maintenant : De gueules à neuf macles d'or 3, 3, 3, (Mss. de la Réformation).

Jean Marion, ser de Penanker, marié à Andrée Le Baud, dame de Kergot, veuve en 1548. — V. chap. IV. Notes sur cette famille.

4 Thomas de Kermorial, père de Pierre de Kermorial, marié à Catherine Perrault. — V. chap. IV. Notes sur cette famille.

5 Une famille Le Lay porte pour armes : D'argent à la fasce d'azur, surmontée de trois annelets de gueules, et une aigle de sable en pointe. Jehan Lelay appartenait-il à cette famille?

MONSTRE DE L'EVESCHÉ DE CORNOUAILLES DE L'AN 1481.

Nobles de Pluguen ou Pluguffan.

Riou Mazéas, archer en brigandine et vouge. Jehan Fouesnant, archer en brigandine. François Marion, archer en brigandine. Jehan Léon, par Hervé, son fils, archer en brigandine.

MONSTRE GÉNÉRALE DE L'EVESCHÉ DECORNOUAILLES, FAICTE A QUIMPER LES  $15^{\circ}$  et  $16^{\circ}$  du mois de may 1562.

## Les nobles de Ploegnan.

Charles de Tremillec, présent dict faire homme d'armes. M<sup>tre</sup> Jehan Marion, S<sup>r</sup> de Kerem, présent, dict faire corselet. Jehan Marion, Sr de Penanguer, défault. Marguerite Le Baud, présente Mtre Guillaume Filly, sous l'esdict2. M<sup>tre</sup> François Sorcal, présent, dict faire arquebusier à cheval, et est son bien en rachapt. Michel Perrot, présent, sous l'esdict3.

## SEIGNEURIES ET MANOIRS

A la suite des anciennes réformations et des montres militaires, nous donnerons quelques notes sur les principales seigneuries de Pluguffan, ainsi que sur les familles qui les on

La plupart des manoirs dont nous allons parler n'étaient pas de ces imposantes forteresses, que l'on assiégeait et que

<sup>1</sup> Le Baud. — La famille de ce nom, dont un membre tut sénéchal de Quimper en 1590, était une des plus considérables de cette ville, et avait pour armes : D'argent à une quintefeuille de gueules.

Filix de Limarec. — Maison d'ancienne extraction portant pour armes :

D'or à la fasce de gueules accompagnée de cinq fleurs de lys de même, 3. 2. Devise : Hæc lilia tincta cruore. (Les lis sont teints de sang).

Ill y avait en Cornouaille une famille Perrot ou Perrault portant pour armes: De... à la fasce d'argent chargée de trois molettes de sable, accompagnée de 3 pommes de pin d'or. l'on défendait avec acharnement dans les guerres civiles et dans les guerres d'invasion, qui désolèrent pendant si long-temps le pays. Il ne faut pas croire que tout gentilhomme avait un donjon, ceint de plusieurs fossés, de murailles et hautes tours à sa demeure. Les châteaux-forts étaient l'exception. Presque toutes les gentilhommières étaient construites, aux XV° et XVI° siècles, sur le plan d'une vaste ferme, et nous pourrons, du reste, les reconstituer d'après des données générales.

Un grand portail, composé d'une entrée pour les voitures et d'une autre plus petite pour les piétons, quelquefois, surmonté d'une chambre, au dessus se détachant en relief l'écusson du seigneur, donnait accès à une cour carrée et très rarement de forme irrégulière. A droite et à gauche, les écuries, remises, vacheries, bergeries, pressoirs et autres bâtiments de service; presque toujours il y avait aussi une chapelle. Au fond s'élevait l'habitation du seigneur, grande façade à portes ogivales et fenêtres à meneaux, surmontée d'un toit aigu et flanquée, par derrière, d'une tour servant de cage à l'escalier à vis, en pierre. Le rez-de-chaussée se composait ordinairement d'un vestibule, d'une cuisine, d'un cellier, d'une ou plusieurs grandes salles; le premier étage, de quelques chambres avec garde-robe; puis, au-dessus, souvent des mansardes et les greniers.

Le mobilier des chambres principales consistait en un lit à colonnes tendu de tapisseries ou de soieries rehaussées d'or, de bahuts, de coffres servant à la fois de sièges; de tables, de chaises à dossier et d'escabeaux. Sur le plancher des peaux ou des nattes; les murs étaient couverts de tapisseries. La garde-robe renfermait des armoires et d'autres bahuts destinés à contenir le linge et les vêtements. Sur les murs, dans la chambre du seigneur, on voyait les armures, les épées et les dagues. La grande salle au rez-de-chaussée était meublée de beaux et grands bahuts finement sculptés, les murs étaient aussi tendus de tapisseries et décorés des bri-

gandines, salades, épées, vouges et arquebuses du seigneur du lieu.

Ces demeures simples, défendues soit par l'escarpement naturel du terrain, soit par des fossés où des murs, abritaient pourtant de nobles personnages, chevaliers et écuyers; de nobles dames et gentes damoiselles qui mélancoliquement accoudées à la croisée à meneaux guettaient, au loin, dans l'avenue ombragée, l'arrivée du beau damoiseau, l'élu de leur cœur. N'avaient-elles pas pendant de longs jours rêvé, à cette même place, aux doux moments passés lors de la dernière réunion, et qui, hélas! s'étaient vite écoulés pour faire place aux temps d'épreuves : l'impôt du sang, la guerre n'avait-elle pas appelé le bouillant gentilhomme toujours prêt à défendre le droit et sa chère Bretagne.

Les gentilshommes campagnards portaient l'armure, commandaient une compagnie d'écuyers, avaient pennons et bannières, écussons sur leurs cottes d'armes et sur les robes de leurs femmes. En temps de paix « vivant dans leurs manoirs comme les paysans dans leurs fermes, les gentilshommes bretons connaissaient de près les besoins de tous; aussi en toute rencontre savaient-ils prendre en mains la cause du faible, qui était leur proche et leur ami1 ». Le seigneur breton vivait avec ses tenanciers sur un pied de grande familiarité; les anciens registres nous prouvent que, journellement, il tenait leurs enfants sur les fonds baptismaux, comme au besoin, il les priait de lui rendre le même service. « On trouvera dans ce rapprochement des classes la cause de l'héroïque résistance de nos provinces de l'Ouest aux assauts de la Révolution<sup>2</sup> ». En effet, nobles et paysans n'avaient-ils pas, depuis les temps les plus reculés, toujours lutté ensemble, repoussant les invasions et défendant leur liberté, aussi « trop de services avaient cimenté cette longue

<sup>&#</sup>x27;Marquis de l'Estourbeillon, La Noblesse de Bretagne. Tome t. Introduction, par le vicomte de Lisle, p. 1V.

<sup>1</sup> Ibidem. Vicomte de Lisle, Introduction à la Nobl. de Bre'., ". v.

alliance entre les classes pour que la calomnie pût l'entamer, et le jour où l'on vint dire à nos paysans : les nobles sont vos ennemis, il n'y eut pas d'écho pour de telles insinuations!

a Ils connaissaient trop bien leurs bons voisins des manoirs, dont la vie au grand jour, loyale et ferme, n'avait jamais donné prise au soupçon.... Sans cesse on les avait vus dévoués au bien du pays, sacrifiant leur ambition à l'intérêt de tous; aussi la confiance en eux était inébranlable comme le granit de nos rochers, et, le jour où il fallut résister de nouveau et prendre les armes pour défendre la foi, tous se levèrent avec un même cœur. — De là cette guerre de géants de nos contrées de l'Ouest? ».

Non loin du manoir s'élevait le colombier, soit à l'extrémité de la cour, le plus souvent en dehors de l'enceinte. Ce bâtiment, toujours détaché des autres, était une tour ronde avec un toit conique ou une construction octogone. Le colombier étant l'accessoire des terres seigneuriales, on mit toujours un certain soin à le construire et il fait bonne figure dans l'ensemble du manoir.

#### LA Boissière

Cet antique manoir situé à 3000 mètres au sud-sud-ouest du bourg de Pluguffan, n'est plus aujourd'hui qu'une ferme. Bâti au sommet d'un plateau, il dominait une certaine étendue de terrain. On y accède par une longue avenue, plantée de hêtres de chaque côté, et qui va déboucher, en bas, sur le chemin de Pluguffan à Peumerit.

Les bâtiments nombreux, à l'usage du fermier, se développent autour de la cour qui était fermée par un portail. Au sud se trouve un grand jardin complètement entouré de hautes murailles. De l'ancien château il ne reste plus que quelques vieux murs, la base d'une tour carrée et un vieil escalier.

Nous extrayons d'un aveu de la seigneurie de Quéménet l'article suivant concernant le manoir de la Boissière ;

« Manoir de la Boixière et dépendences, pareille seigneurie de ligence et droits seigneuriaux et féodaux qu'a ledit seigneur marquis de Molac sur le manoir de la Boixière, ses mettairies, moulins, rabinnes, bois de haute futtaye et taillis, prééminences et droits honorifiques, avec toutes leurs terres chaudes, froides, prés, franchises, montagnes, issues et dépendances, le lieu de Kerouyen aux issues dudit manoir, moulin de Guilliabonnet. villages de Kerdannez, de Kermoizan, de Kerguebet, manoir, lieu et moulin de Treffren, lieu noble de Kervevec, de Kerneson, Sans aux issues du village de Kerraou, lieu de Kergoniam, manoir de Kermorvan, villages de Kergoet, de Keryenic, Kerinic, de Keraman, manoir de Kerlever, lieu de la petite Boixière et autre lieu scitué au bourg paroichialle dudit Pluguen et tous autres lieux. Rentes, cheffrentes et fieffs en dépendants avec l'arrière fieff supérieur et dominant sur les proches flefs dépendants dudit manoir et terres de la Boixière et sa supériorité sur les prééminences et droits honorifiques d'icelle sauf droit d'impunissement que ledit seigneur marquis de Molac réserve expressément contre les adveux de laditte terre fournis à laditte seigneurie de Quémenet sur lequel manoir de Treffren est deub à laditte seigneurie de Quémenet vingt-trois solz monnoye de cheffrente conformément aux adveux y fournis par damoiselle Catherine Hingars, dame de la Boixière, le 8 janvier 1509, et par damoiselle Marie de Kerguelenen, aussy dame de la Boixière, le 23 juin 1553, et sur le manoir de Kerlever quinze sols monnoye aussy de cheffrentes conformément à l'adveu fourny à ladite seigneurie, par escuier Allain de Kerloaguen, sieur de Crecheaz et de la Boixière, le 23 juin 1607 et sur le village de Kerancam, six deniers ». (Archives de la Chambre des Comptes à Nantes. Domaine du roi. Juridiction de Quimper, vol. 11, aveu nº 102, 16 janvier 1700).

La Boissière appartenait lors de la réformation des fouages en 1441 à Thébaud de Lezongard.

Nous voyons encore « Thebaud de Lezongar, en son hostel de la Boixière, exempt » à la réformation de 1444. En 1536 « Christophe de Lezongar, sieur de la Bouëxière, Lezongar et

i Vicomte de Lisle, Introduction à la Nobl de Bret., par le marquis de l'Estourbeillon, p. vt.

<sup>2</sup> Ibidem., p. vi et vu.

Cosker, de Treben, de Kerleonezre » est déclaré noble et

Puis cette terre passa à la famille de Kerloaguen par le mariage, en juin 1560, de Jeanne de Lezongard, fille du seigneur de la Boissière et de Marie de Quélen, avec Rolland de Kerloaguen, seigneur de Crec'heuzen, fils de René de Kerleaguen, seigneur de Crec'heuzen, La Salle et Toulgueuff, et de Jeanne de Guermeur<sup>1</sup>.

La maison de Kerloaguen, l'une des plus anciennes de Bretagne, a comparu aux montres et réformations de 1427 à 1543 dans les paroisses de Plougonven et Ploumiliau, en l'évêché de Tréguier, et de Lanmeur en l'évêché de Dol². Lors de la réformation de 1669, au rapport de M. Huart, par arrêt du 18 mai 1669, elle fut reconnue noble et issue d'ancienne extraction chevaleresque avec huit générations3.

I. - Messire Morice de Kergloaguen, seigneur de Rosanpoul, président à la Chambre des Comptes, marié en 1400 à Marguerite Estienne, dont sont issus:

1º Maitre Guillaume de Kergloaguen, (Kerloaguen) chanoine de la cathédrale de Saint-Corentin de Quimper et archidiacre de Poher, mort le 28 avril 1465. Peu de temps avant sa mort, il fonda dans sa chapelle (Chapelle de Saint-Sauveur) une chapellenie perpétuelle de quatre messes par semaine, et légua pour le chapelain, la somme de 400 livres. Cette somme fut réduite à 300 livres et le nombre des messes à trois, par ses exécuteurs testamentaires, dont l'un était Morice de Kerloaguen, son frère<sup>5</sup>

- 2º Maurice de Kerloaguen qui suit:
- 3° Messire Jean de Kerloaguen, maitre des Comptes en 1445.
- II. Maurice de Kerloaguen, chevalier, seigneur de Rosampoul, président à la Chambre des Comptes, commissaire pour la réforma-

tion de la noblesse en 1446, épousa Louise Bréhet, dame de Rosampoul, dont il eut :

1º Guillaume de Kerloaguen qui suit :

2º Pierre de Kerloaguen e fils de Morice et de Louise Beschet dit (sic) de Bescherell, seigneur et dame de Rosampoul et de Rybemont» obtint, le 23 mai 1465, à peine âgé de dix-sept ans, avec le titre d'archidiacre de Poher, le canonicat, la prébende et la maison prébendale de son oncle. Il fut, en outre, nommé plus tard recteur de Plougonven, de Plouguernevel et de Plonevez-du-Faou. Il fut chanoine de Saint-Corentin et archidiacre de Poher, de 1469 à 14971.

III. — Messire Guillaume de Kerloaguen, chevalier, prevost des maréchaux de l'hôtel du Duc en 1480 ; refusa au trésorier Landais de faire périr le chancelier Chauvin dont il avait la garde. De son mariage avec Apoline de Garlot, (de Garlouet)2, il eut :

1º Julien de Kerloaguen qui suit :

2º Messire Alain de Kerloaguen, marié à Marguerite Le Rouge. Ils vivaient en 1512, et continuèrent la descendance.

IV. - Messire Julien de Kerloaguen, chevalier, seigneur de Rosampoul, de Coetcanton etautres lieux, épousa Gillette d'Acigné³ qui était veuve en 1530. De ce mariage est issu :

Adelice de Kerloaguen, dame de Rosampoul, qui fut mariée en juin1530 à Hiesrosme de Carné, seigneur du dit lieu, fils de Marc de Carné, vice-amiral et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, commissaire de l'arrière-ban de Vannes, et de Gillette de Rohan. C'est ainsi que s'est fondue la branche de Rosampoul, dans Carnét.

V. - Messire René de Kerloaguen, seigneur de Crec'heuzen, La Salle et Toulgneuff, épouse Jeanne du Guermeur. Le patronage de

Bibl. personnelle, Arm. Mss.

Bibl. personnelle, Arm. Mss.

P. de Courcy, Arm. de Bretagne.

Bibl. personnelle. Arm. mss. généalogique de la Réformation.

ESTIENNE. — La maison Estienne de Saint-Meslen, d'ancienne extraction porte pour armes: Fazur au chevron d'argent accompagné de trois equilles d'or. (Bibl. pers.) — P. de Courcy, Arm. de Bretagne.

Le Man, Monog. de la cathédrale de Quimper, p. 154.

LE MEN, Monog. de la cathédrale de Quimper, pages 154 et 155.

De Garlouer. - Ancienne maison portant pour armes : D'azur à trois châteaux d'or.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> p'Acioné. — La maison d'Acigné, ramage de la branche de Vitré, puisnée de Bretagne, porte pour armes : D'hermine à la fasce alésée de gueules chargée de trois fleurs de lis d'or. Devise: Neque terrent monstra. (Les monstres eux-mêmes ne me terrifient pas).

DE CARNÉ - L'une des plus anciennes familles bretonnes, la maison de Carné a été reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque lors de la réformation de 1669 ; elle porte pour armes : D'or à deux fasces de gueules. Devise : Plutôt rompre que plier

la chapellenie de Saint-Jacques fondée au XV° siècle, sur l'autel de Saint-Jacques par Juzette du Gage, appartenait en 1532 à « Ronan de Kergloaguen, damoiseau, seigneur de Quenecheuzen, de Toulgoat et de la Salle! ». Il eut de Jeanne du Guermeur deux enfants :

- 1º Rolland de Kerloaguen qui suit :
- 2º Catherine de Kerloaguen, mariée en 1549 à noble homme Guillaume Le Guirieuc, sieur de Bonescat.
- VI. Messire Rolland de Kerloaguen, seigneur de Crec'heuzen, épouse en juin 1560 Jeanne de Lezongard, fille du seigneur de la Boessière et de Marie de Quélen ; de ce mariage sont issus :
  - 1º Alain de Kerloaguen qui suit :
- 2º Jeanne de Kerloaguen, mariée, en 1602, à Jacques Laurens, seigneur de la Motte.
- VII. Messire Alain de Kerloaguen, seigneur de Créc'heuzen, marié en juillet 1600 à Françoise de Kersulguen, douairière en 1633. C'est par cette alliance que les Kersulguen possédèrent, dans la suite, la seigneurie de la Boissière. De ce mariage sont issus :
  - 1º Charles de Kerloaguen qui suit :
- 2º Jeanne de Kerloaguen, dame de Kercadiou et La Tour, mariée. en septembre 1624, à Jean du Boisguéhenneuc, seigneur du Minven. fils de Charles, seigneur du Clio, et de Marie de Lannos, dame du
- 3º Gilette de Kerloaguen, dame des Salles en 1634.
- 4º Marie de Kerloaguen.
- 5º François de Kerloaguen, escuier, vivant en 1644 (?).
- 6º Roberte de Kerloaguen, mariée à Guénolé de Quélen figure comme dame de Créac'holain, en 1674.

VIII. — Messire Charles de Kerloaguen, seigneur de Créc'heuzen, la Boissière et autres lieux, figure pour la première fois dans les registres comme parrain avec sa mère, Françoise de Kersulguen. dame douairière desdits lieux, comme marraine, en 1633. Il épousa en novembre 1634, Jeanne Le Barbier, fille de Jacques Le Barbier, seigneur de Kernaou, et de Claude de Liscoet<sup>2</sup>. Il figure constamment ainsi que les membres de sa famille dans les anciens registres paroissiaux. De ce mariage sont issus :

1° Jacques de Kerloaguen, né en 1635. Il eut pour parrain et marraine: messire Jacques Le Barbier, seigneur de Kernaou. Brandeynio, Lanorgat et autres lieux, son grand'père, et dame Françoise de Kersulguen, dame douairière de Créc'heuzen, la Boissère. Il figure comme parrain en juin 1669, et comme seigneur de Créc'heuzen et de la Boissière.

2º François de Kerloaguen, né en 1636.

3º Jean de Kerloaguen, né en 1640. Il fut baptisé par noble et vénérable messire Jacques L'Honoré, chanoine et promotteur de Cornouailles, et il eut pour parrain et marraine: Haut et puissant messire Jean, baron de Nevet, seigneur de Pouldavidi, Launay, Trégauguen et autres, chevalier de l'ordre du Roi, et haute et puissante dame Françoise de Lanranze, dame de Kersonal, Cossaliou, Lamothe, Trocamur et autres.

4º Renée de Kerloaguen, née en 1642, c baptisée par noble et vénérable personne Germain de Guernizac, chanoine et official de Cornouailles ». Furent parrain et marraine ; « haut et puissant seigneur messire Claude, seigneur de nom et d'armes du Chastel, chevalier, marquis de Mezle, baron de Goelou, sire de Chateaugal et de Glomel, châtelain de la Roche, du Quergoz, de Coetmeur et des Isles, et haute et puissante dame Robine de Marbœuf, marquise de La Roche, vicomtesse de Curuz et baronne de Laz ». Elle épouse le 1ºr mars 1666, Corentin de Tuomelin (Tromelin), seigneur de Lancelin, fils de René, seigneur de Lancelin, président au présidial de Quimper, et de Marie de Mécabée.

5º René de Kerloaguen, né en 1644. Il fut baptisé en « l'oratoire de la Boixière » par noble et vénérable messire Beguet, chanoine de Cornouailles, recteur de Kerfeunteun. Le parrain fut : Monseigneur Illustrissime et révérendissime René du Louet, évêque de Cornouaille.

6º Pierre de Kerloaguen, né en 1647. Il eut pour parrain et marraine: «escuier Pierre L'Honoré, conseiller du roy au présidial de Quimper, sieur de Penfrat et Laforest », et dame Jeanne de Kerloaguen, dame de Kercadiou, La Tour et autres lieux.

7º Anne de Kerloaguen, née en 1652. Elle eut pour parrain, escuier

Monog. de la cath. de Quimper, par M. Le Men, p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Du Liscouer. — Très ancienne famille chevaleresque, portant pour armes : D'argent au chef de gueules, chargé de sept billettes d'argent.

<sup>1</sup> Le fief de la baronnie de Nevet qui jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice, s'étendait sur la paroisse de l'ord de laute, mojenne de Nasse justice, s'étendait sur la paroisse de Plogonnec, où était situé l'ancien château de Nevet, et sur seize autres paroisses. Sa juridiction s'exerçait au bourg de Pouldavid. Voyez chap. IV. Notes sur la maison de Nevet.

François de Kerloaguen, seigneur de Lesong, et marraine, damoiselle Robine de Kerloaguen.

La maison de Kerloaguen avait une vitre dans l'église cathédrale de Saint-Corentin à Quimper. Ce vitrail à cinq panneaux, est la la troisième fenêtre à partir du bas de la nef (côté du nord).

1er panneau. — Un chanoine à genoux devant un prie-Dieu sur lequel sont deux écussons accolés portant: écartelé aux 1 et 4, d'argent à l'aigle éployée de sable (Kerloaguen), aux 2 et 3, d'or au tion rampant de gueules (Beschet ou Brehet!). Ce chanoine est Guillaume de Kerloaguen, chanoine de la cathédrale et archidiacre de Poher, mort en 1465. Il est présenté par un saint évêque.

2º panneau. — Un chanoine à genoux devant un prie-Dieu armorié comme celui du panneau précédent, présenté par un saint évêque. Ce chanoine est Pierre de Kerloaguen, chanoine de la cathédrale pendant les trente dernières années du XV° siècle, qui succéda à son oncle Guillaume, comme archidiacre de Poher.

3º panneau. — Notre-Dame-de-Pitié.

4º panneau. - Saint Pierre.

5° panneau. — Un chevalier et une dame à genoux, présentés par un saint qui est probablement saint Maurice, abbé. Le chevalier porte sur le haut de la poitrine des armoiries parties de Kerloaguen et de Beschet ou Brehet. La robe de la dame est armoriée des armes de Kerloaguen (une aigle éployée de sable sur champ d'argent). Ce chevalier et cette dame sont Morice de Kerloaguen et Loyse Beschet ou Brehet, sa femme, père et mère de Pierre de Kerloaguen. On voit, dans la voûte en face, les armoiries de la même famille². Les Kerloaguen-Rosampoul, branche éteinte au XVI° siècle, étaient seigneurs prééminenciers en la chapelle de Saint-Sauveur où ils avaient un enfeu.

La maison de Kerloaguen possédait de nombreuses seigneuries parmi lesquelles, nous citerons, les terres : de Disqueon, de Rosampoul et du Garspern, paroisse de Plougonven ; — de Kervézec et du Run, paroisse de Plourin ; — de Bonabry, de Perennou, de la Salle, de la Bouéxière, paroisse de Plugussan ; — de Créc'heuzen, paroisse de Saint-Mathieu de Quimper<sup>a</sup>.

Armoiries : D'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules. Devise : Sans effroy.

En 1669, le château de Boissière avait un nombreux personnel, nous trouvons : « messire Bertrand Visdelou, chapelain de Monsieur de Créacheuzen » et « damoiselle Thoré, gouvernante chez lesdits sieurs de Créacheuzen, la Boissière, etc. »

Vers la fin du XVII<sup>o</sup> siècle les registres ne mentionnent plus aucun membre de la famille de Kerloaguen, et nous voyons qu'à partir de cette époque la seigneurie de la Boissière était échue ou avait été acquise par la maison de Kersulguen.

La famille de Kersulguen, ramage de l'antique maison de Pont-l'Abbé, est l'une des plus anciennes de Bretagne. Ayant comparu aux montres et réformations depuis 1444 à 1543, dans les paroisses de Ploujean, évêché de Tréguier, Plouenan, Plougoulm et Sizun, évêché de Léon, elle a été reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque avec neuf générations par arrêts des 20 et 21 février 1671, au\*rapport de Monsieur de Larlan\*.

Sans remonter à l'origine de cette famille nous citerons parmi ses membres : Messire Prigent de Kersulguen, vivant en 1400, épouse noble dame Typhaine, dame de la Bouéxière ; — Messire Pierre de Kersulguen, marié à Marguerite du Poirier, écuyer de la reine Anne, qu'il eut l'honneur de loger en son manoir de la Boixière, lors de son pèlerinage à Saint-Jean-du-Doigt, en 1505 ; — Messire Jean de Kersulguen, seigneur de la Bouessière, son fils, marié à noble dame Claude de Kermabon; — Messire Gilles, sgr de Kerlozrec, marié à Marie de Kerhoant; — Messire Pierre de Kersulguen, sgr de Pratguen, marié en 1560, à Marguerite Gaspern ; — Messire Jean de Kersulguen, sgr de la Boissière, épouse en 1587, Marguerite Le Bihan ; — François, sgr de Kerlozrec, marié à Jeanne de Kerguezec, dame du Carpont; — François, sgr du Hellen, sénéchal du Faou, marié à Louise du Menez; — François, sgr de Kermainguy, épouse Marie Nepveu; — Pierre, sgr de Tredauzan, etc.²

<sup>&</sup>lt;sup>†</sup> Ввенит. — D'or au lion rampant de gueules armé, lampassé et couronné d'azur.

Description de M. Le Men (Monographie de la cathédrale de Quimper, chap. xIII., page 142 et 143).

Armorial de M. Pol de Courcy

<sup>&#</sup>x27;Armes: D'or au lion de gueules, qui est Pont-L'Abbé, au franc-canton écartelé d'or et de gueules; aliàs: écartelé de Kerlozrec et de Guérault.

2 Cette ancienne maison donna un page du roi en 1700 qui fut élu président de la noblesse aux états de 1731. La maison de Kersulguen a possédé les terres et seigneuries dudit lieu, de Kerlozrec, par. de Ploudalmézan; — du Billon, par. de Plougouvelin; — de la Boixière, etc., etc.

En 1653, nous voyons Jean de Kersulguen signer un baptême avec Charles de Kerloaguen. Nous croyons qu'il était le frère de Françoise de Kersulguen, femme de Alain de Kerloaguen, en 1600.

En 1677, Elizabeth de Kersulguen, dame de Guasigou, figure comme marraine.

A la suite d'un acte de mariage, en 1681, nous trouvons les signatures de Guy de Kersulguen, Marie de Kersulguen, Julienne de Kersulguen, Guy-Joseph de Kersulguen et Marc-Antoine de Kersulguen.

En 1691, figurent comme marraines: Marie-Vincente de Kersulguen, dame de la Villeneuve, et Julienne de Kersulguen, damoiselle de Coatmeur. Messire Guy de Kersulguen, seigneur de la Villeneuve, la Boixière, Kerango, Coatmorvan et autres lieux, est parrain, le 24 juin 1692, d'une cloche à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, et dame Anne de Kersulguen, damoiselle de Keruen, sa sœur, marraine.

En 1397, Guy-Joseph de Kersulguen, seigneur de Coatmorvan, est parrain.

« Le 28 août 1699 est décédée dame Anne de Kersulguen, damoiselle de Keruen, du manoir de la Boissière; son corps fut inhumé dans l'église de Pluguffan. Ont été au convoi : les seigneurs de la Villeneuve et Coatmorvan et Joseph de Kersulguen, son époux ».

Le 7 octobre suivant, nous voyons le décès « d'écuyer messire Guy de Kersulguen, seigneur de la Villeneuve, la Boixière, Kerango et autre lieux ». Il fut inhumé dans l'église de Plugussan, et, son frère, Guy-Joseph de Kersulguen assista au convoi.

Le premier février 1700 « a été célébré en la chapelle de la Boissière, le mariage de messire Marc-Antoine de Kersulguen, seigneur de la Villencuve, la Boissière et Coatmorvan, fils de messire Guy de Kersulguen, et demoiselle Jacquette-Ursule du Bois!, dame de Tresséol, fille du sieur du Bois, seigneur de Tresséol et de Marianne du Plessis, dame de Faideau ».

Il y eut ce jour-là une assez nombreuse réunion à la Boissière et l'acte a été signe par Marguerite Bédée de Liscoat², Julienne de Kersulguen, Marie-Vincente de Kersulguen, Guy-Joseph de Kersulguen, Louise de Kersulguen, René Le Nobletz³, René, seigneur du Kergoat du Guily', Jean-Eustache de Kersulguen, Urbain-Hervé

Marc-Antoine de Kersulguen eut, de Jacquette du Bois, une fille ondoyée le 8 novembre 1701, et dont la cérémonie du baptême ne fut faite que le 2 avril 1714, ainsi que nous l'apprend l'acte suivant : « ce jour.... a été faicte la cérémonie.... de Marie-Josèphe-Ursule de Kersulguen, fille de messire Marc-Antoine de Kersulguen, seigneur de la Villeneuve, et de Ursule-Jacquette de Tresséol, ses père et mère ». Parrain et marraine ont été : messire Joseph-Marie de Rosily<sup>1</sup> et Marie-Vincente de Kersulguen. Nous voyons aussi que « le 7 décembre 1701, dame Ursule-Jacquette du Bois, dame de la Villeneuve, est décédée en la communion de notre mère la Sainte-Eglise; et le corps de laquelle fut inhumé dans l'église ».

En octobre 1715, fut célébré « à la chapelle de la Boixière le mariage de messire Alain-Maurice, chef de nom et d'armes, de Quélen. chevalier, sieur de Créachalain, fils de messire Guénolé de Quélen et de dame Roberte de Kergloaguen, seigneur et dame de Créachalain, de la paroisse de Poulderguat, et damoiselle Louise-Catherine de Kersulguen, dame du dit lieu, fille de messire Guy de Kersulguen et de dame Catherine Le Pappe<sup>2</sup> sieur et dame de la Villeveuve, etc ».

Nous ignorons l'année où se remaria Marc-Antoine de Kersulguen, mais nous trouvons dans les registres, le 10 février 1731, le baptême de Anne-Grabrielle de Kersulguen, fille de Marc-Antoine, chef de nom et d'armes de Kersulguen, seigneur de la Boissière, la Villeneuve et autres lieux, et de dame Anne-Gabrielle de Quélen Elle eut pour parrain et marraine des pauvres de la paroisse; et elle mourut, en mars, la même année, au village de Kerestou, où elle était en nourrice. En 1733, le 27 août « a esté inhumé dans l'enfeu de la Boixière, en l'église de Saint-Guffan, le corps de damoiselle Marie-Vincente de Kersulguen, âgée de 67 ans ou environ, décédée au manoir de la Boixière de la paroisse de Pluguffan ».

En 1734 « a été enterré dans l'église paroissiale de Saint-Guffan un enfant naissant à haut et puissant seigneur Marc-Anthoine de Kersulguen et de dame Gabrielle de Quélen, son épouse ».

En 1738 « écuyer Marc-Anthoine de Kersulguen est décédé en la communion de notre mère la sainte Eglise, à son manoir de la Boixière, à l'âge de 68 ans ». Son corps a été inhumé dans l'église de

Marc-Antoine de Kersulguen, seigneur de la Boissière, ne laissait pas d'héritier mâle, aussi la Boissière passa à la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> V. chap. IV, Notes sur cette maison.
<sup>2</sup> Ibidem

V. Chap. IV, Notes sur cette maison.

maison de Tinténiac par le mariage de Anne-Antoinette de Kersulguen avec François-Hyacinthe de Tinténiac, en 1747,

Le 3 octobre 1747 « vu le décret de mariage de messire François Hyacinthe de Tinténiac, chevalier, chef de nom et d'armes, marquis de Quimerch!, fils mineur de feu autre messire François-Hyacinthe de Tinténiac et de dame Rose de Tréouret, domiciliés en la paroisse de Saint-Colomban, ensemble le décret de damoiselle Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen, fille de feu messire Marc-Antoine de Kersulguen et de dame Anne-Gabrielle de Quélen, par les juges du Quémené, etc.,— et le permis de Monseigneur pour fiancer et épouser les susnommés dans la chapelle de la Boixière, etc.».

Le mariage fut célébré le 9 octobre, au milieu d'une très nombreuse assistance, dans la chapelle de la Boissière.

Le 15 juin 1772, fut célébré dans la chapelle du château de la Boissière au milieu d'une brillante et nombreuse assistance le mariage « de haulte et puissante demoiselle N. de Tinténiac, fille de très haut et très puissant seigneur François-Hyacinthe de Tinténiac, marquis dudit nom, et de très haulte et très puissante dame Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen..., avec haut et puissant seigneur N. du Breil, chevalier, seigneur et marquis de Rays, capitaine des dragons au régiment de Jarnac, fils de haut et puissant seigneur du Breil, chevalier, marquis de Rays et de haulte et puissante dame Maurice-Josèphe du Halgoët, domiciliés à Tréguier ».

Le manoir de la Boissière était une demeure des plus animées; toute la noblesse du pays s'y trouvait réunie constamment; les domestiques étaient recrutés au loin, dans le pays français. Nous voyons, dans les registres que « Mathurin Noël, originaire de Rieux, jardinier de la Boixière », se maria en 1721, et qu'en octobre 1724 fut aussi célèbré le mariage de

« Joseph Calonnier, natif du diocèse de Coutance, en Normandie, cuisinier chez Monsieur de la Villeneuve (de Kersulguen) de cette paroisse ».

La maison de Tinténiac posséda la Boissière jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle fut vendue nationalement.

#### KERINER

En passant sur la route de Quimper à Plugussant, avant d'arriver à ce bourg et à environ 6 kilomètres de Quimper, on est frappé par la vue d'une propriété jouissant d'un site enchanteur et vraiment exceptionel. Bientôt on arrive devant la porterie et la barrière fermant l'allée de 500 mètres environ, qui serpente au milieu d'une colline couverte de haute sutaie et qui conduit à l'habitation. C'est le château de Keriner.

Encadré au milieu de beaux arbres, le château est placé au sommet d'un fertile mamelon, vallonné profondément de tous côtés, et surtout devant la façade où les pelouses s'en vont mourir en pentes raides jusqu'au ruisseau qui roule ses eaux limpides dans le fond de la vallée. Du château, on jouit d'une vue superbe et très étendue.

Keriner a dû subir bien des transformations depuis son origine. L'habitation actuelle qui date, ou au moins en partie, du commencement du siècle, consiste dans un vaste corps de logis composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage mansardé. Par derrière, un joli donjon octogone du XV<sup>e</sup> siècle flanqué d'un gentil tourillon émerge au milieu d'un massif de verdure produit par un rideau d'arbres séculaires.

L'intérieur du château renferme de belles et grandes pièces dans lesquelles on accède, au premier et au second étage, par un magnifique escalier à vis en pierre de granit construit dans le donjon, et couronné par une voûte élégante. De la dernière marche on monte dans un escalier en pierre fort

¹ Quimerc'n. — Quimerc'h ou Kymerc'h, ancienne seigneurie passée dans la maison de Tinténiac par le mariage de Françoise de Kymerc'h avec Pierre de Tinténiac, fils de Guillaume de Tinténiac, sgr de la Cocqueravs, et de Jeanne de la Rivière, est situé près de Bannalec, sur le bord d'un évang, entouré de bois, sur la gauche de la route de Bannalec à Quimperlé. Cette terre a donné son nom à une très ancienne famille, florisante au XV siècle, dans l'évêché de Quimper, et qui portait pour armses: D'hermines au croissant de gueules en abime; aliàs: D'argent au croissant de gueules à un écu d'or chargé de 3 tourteaux de gueules ? — Voyez, Notes généalogiques sur la maison de Tinténiac, chap iv.

étroit, situé dans le tourillon, et qui conduit dans une pièce dite chambre du donjon. A côté et contiguë au château se trouvait la chapelle dont on peut encore voir la belle fenêtre ogivale du chevet; elle sert aujourd'hui de remise1.

La porte d'entrée du château, à arcs surbaissés, est surmontée d'un fronton à crochets couronné d'un panache pédiculé au-dessous duquel se trouve en relief un écusson effacé.

Autrefois une enceinte de hautes murailles crénelées entourait le château et formait une cour dans laquelle on accédait par un vieux portail du XVe siècle. Quelques pans de murs subsistent encore à gauche du château et se trouvent dissimulés derrière des bosquets et des massifs d'arbres

Non loin du château, près du potager, se trouve l'ancien colombier qui ne manque pas de cachet avec sa forme de tour ronde, en pierres soigneusement taillées. Il était autrefois surmonté d'un toit conique.

D'après la tradition, La Fontenelle aurait passé au château de Keriner lors de ses entreprises sur Quimper. Autrefois se trouvait au milieu de la cour de Keriner un puits au fond duquel on a trouvé il y a une trentaine d'années de grandes médailles et des monnaies de l'époque de la Ligue.

Le manoir et lieu noble de Keriner relevait de la seigneurie de la Grande-Boixière-Kerlot qui était comprise dans le fief du Ouéménet.

Nous ne pouvons présenter qu'une série incomplète des possesseurs de la seigneurie de Keriner, mais nous croyons, cependant, devoir donner les quelques notes qui suivent.

Dans la réformation des fouages, en 1444, nous trouvons « Henry Fouesnant ou Servant au manoir de Keriner (ou Kérinec) ». Ce Henri Fouesnant comparaît également aux réformations antérieures mais le nom du lieu est orthographié chaque fois d'une façon si différente que nous ne pouvons rien préciser. Keriner appartenait dans la seconde moitié du XVIe siècle à la famille de Botmeur. Messire Tanguy de Botmeur, seigneur de Kerynaire, conseiller du roi au siège présidial de Quimper, en 1588. Il fut blessé et mourut peu après à l'attaque de Quimper par Lézonnet. De son mariage avec Gilette de Kerlagaden il laissa un fils : messire René de Botmeur, seigneur de Kerobésan, Keriner et autres lieux, marié en février 1643 à Henriette Gouyon, fille d'Olivier Gouyon, seigneur du Lié et de Françoise Pinel\*. De ce mariage sont issus:

1º Jacques de Botmeur qui épouse Marie de Malescot3. 2º Guillaume de Botmeur, seigneur de Kerisnaire et de

Kerobeisan. En 1627, nous trouvons dans les registres « dominelle Marguerite de Glevedé dame de Keriner »; en 1632, elle figure comme marraine et est qualifiée dame de Launay. En 1634, « demoiselle Marguerite Glevedé, dame douairière de Keriner », figure comme marraine. Egalement, en 1640. Nous voyons, en 1646, « haute et puissante dame Gilette de Kerlagaden, dame de Botmeur, Querobésan, Keriner, » figurer comme marraine. De ce qui précède nous conjecturons que la terre de Keriner resta aux mains des de Botmeur pendant une partie du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1658, Keriner n'appartient plus, croyons-nous, à la famille de Botmeur. Le 22 janvier 1658, messire Noel Bougeant figure comme seigneur de Keriner et épouse ce jour même demoiselle Yvonne Billouart, dame d'Espinose. De la famille Bougeant nous pensons que Keriner passa successi-

<sup>4</sup> A côté on voit encore la table de l'autel taillée dans un beau bloc de

<sup>1</sup> Voir chap. IV. Notes sur cette famille.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> PINEL. — Ancienne famille maintenue dans sa noblesse d'extraction à la réformation de 1669 et portant pour armes : D'azur à 3 pommes de pin d'or posées 2 et 1.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Malescor. — Ancienne famille maintenue en 1670 qui porte pour armes : D'hermine à une rencontre de gueules.

Voir chap. IV. Notes sur cette famille.

vement et probablement par alliances aux familles de la Garde, Guesdon, Baron de Boisjaffrez et Audouyn.

En 1700 le manoir, métairie et moulin de Keriner ainsi que les lieux de Stang-Rohan, de Quellenec huella et izella appartenaient au sieur de la Garde.

1714. — Le 17 novembre a eu lieu en la chapelle de Keriner, le mariage de messire Alain de Kernaflent, sieur de Kergos, avec demoiselle Marie-Charlotte de Kernasien, en présence de leurs parents et béni par missire Glezran, recteur de Pluguffan. Le marié est fils de noble homme Hervé de Kernasten et de Catherine Guilvinic, sieur et dame de Tréguer et de Kereben. La mariée fille de noble homme Corentin Philippe de Kernaffen et de Françoise Chevaray, sieur et dame de Tréguer.

Vers le milieu du XVIII siècle nous voyons la famille Audouyn en possession de la terre de Keriner<sup>2</sup>. Messire Guillaume-Michel Audouyn de Keriner, conseiller du roy, doyen du siège présidial de Quimper, juge à la cour d'appel de Rennes, épousa demoiselle Jeanne Droman, dont il eut quatre filles : Anne-Marie, Clémence-Pétronille et Angélique. Anne-Marie fut mariée à messire Jean-Marie de Lécluse de Longraye, fils de messire René de Lécluse, seigneur de Longraye, et de Michelle Guesdon. Depuis cette époque la terre de Keriner est demeurée dans la famille de Lécluse de Longraye.

## Généalogie de la famille de Lécluse, branche des seigneurs de Longraye de Keriner.

La très ancienne famille de Lécluse est originaire de Normandie et, croyons-nous, du département de l'Orne, coin de la terre normande, si fécond au moyen-âge en vaillants chevaliers et si plein d'héroïques souvenirs. Sans remonter à l'origine de cette maison, à Hamelin et Lambert de l'Ecluse, chevaliers, qui figurent dans le catalogue «des gentilshommes qui prirentla croix avec Godefroi, fils de noble homme Juhel, seigneur de Mayenne par la grâce de Dieu, en 1158, lesquels étaient tous du Maine ou des provinces voisines », nous la voyons, dès le début du XVº siècle établie en la paroisse de Crusley, près de Laigle. Ne pouvant nommer ici tous les personnages de cette maison, nous nous bornerons à donner la filiation de la branche qui s'est fixée à Plugusfan en indiquant l'attache des autres branches1.

I. - Vers 1558, un de ses membres, messire Jehan de Lécluse quitta Crusley et alla s'établir à Saint-Lô ; de son mariage avec noble demoiselle N. . il eut trois enfants :

1º Messire Jean de Lécluse, prêtre licencié, curé de Saint-Lô.

2º Jacques de Lécluse, qui suit :

3º Messire Robert de Lécluse.

II. -- Noble homme Jacques de Lécluse, épouse noble demoiselle Jeanne Dupuis. Il en eut :

1° Messire Richard de Lécluse, conseiller assesseur à Saint-Lô (7 février 1619), marié à noble demoiselle N.. Il continua la branche normande, et ses deux arrières-petites-filles s'allièrent à la famille de Moncuit2.

2º Messire Pierre de Lécluse, sans postérité.

3º Jacques de Lécluse qui suit :

4º Messire Jean de Lécluse, qui quittant la Normandie avec son frère Jacques vint en Bretagne s'y maria et forma la branche des de Lécluse de Trevoëdal, de Plouhinec, près Audierne, représentée aujourd'hui par M. Amédée de Lécluse de Trevoedal, demeurant au château de Lokeran. à Plouhinec, et par son frère, M. Emile de Lécluse de Trevocidal.

¹ Cette filiation est prouvée par les titres de la famille de Lécluse de Longraye conservés aux archives du château de Keriner, puis par les actes civils et anciens registres de Quimper. — Un sceau rond de 40 mill. écu indistinct (★ S. Hamelini de Rocciusa) appendu à une confirmation par Hamelinus de Boctusa d'une donation faite à l'abbaye de Savigny figure dans la coll. de seguir cas liquit d'Aseu T. L. p. 570. sceaux par Douët d'Arcy. T. 1, p. 570.

<sup>1</sup> DE MONGUIT. — Très ancienne famille portant pour armes : Parti au 1 : de gueules à sept étoiles d'argent posées, 2, 2, 2 et 1, alternées de six croissants de même; au 2: d'argent à sept hermines de sable, 2, 3, 2.

— Devise: In candore vis (La force dans la candeur).

Voir chap. IV. Notes sur cette famille,

- III. Noble homme Jacques de Lécluse seigneur de Longraye, quitta la Normandie par suite de son mariage avec noble demoiselle Anne-Marie de Poulmie. Par cette brillante alliance, les de Lécluse de Longraye se trouvèrent de suite alliés aux plus anciennes familles de Bretagne. Jacques de Lécluse est le premier seigneur de Longraye. Il mourut le 30 décembre 1702, laissant trois enfants :
  - 1º Jacques-François de Lécluse de Longraye qui suit :
  - 2º Messire Jean-Joseph de Lécluse de Villenizon, prêtre.
  - 3º Noble demoiselle Anne-Perrine de Lécluse, qui ne fut pas mariée.
- IV. Messire Jacques-François de Lécluse de Longraye, épousa en décembre 1718, noble demoiselle Michelle-Angélique Audouyn de Kerlidec. Il mourut le 10 mars 1728, laissant deux fils :
- 1º Messire Jean-Joseph de Lécluse, né le 6 juin 1721, décédé le 8 février 1743, sans postérité.
- 2º René-Marie-Jacques de Lécluse de Longraye qui suit :
- V. Messire René-Marie-Jacques de Lécluse, seigneur de Longraye, né le 10 juillet 1722, épousa en 1750, noble demoiselle Michelle-Gabrielle-Genevière Guesdon2. De ce mariage sont issus :
  - 1º Messire Charles de Lécluse, marié à Mile N. Le Guillou de Penanros3.
- <sup>4</sup> De Poulmic. La famille de Poulmic l'une des plus anciennes de Bretagne, comparut aux réformations et montres de 1426 à 1536 dans les paroisses de Crozon, de Gouezec, de Pleyben, de Telgruc, et de Tregaen, évèché de Quimper, et de Plounéventer et de Plosny évèché de Léon. Lors de la réformation de 1569, elle fut reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque. Cette maison est très puissante au XIV siècle, ainsi nous voyons que « Jehan, sire de Poulmic et Henry du Juch, chevaliers aiant du duc le gouvernement de la forteresse de la Roche-Derrien, font serment de filélité au duc... le 23 septembre 1330 » Messire Jean de Poulmic, chevalier, vivant en 1481, marié à noble demoiselle Marguerite Le Forestier est l'auteur dans du Verger de Guy. Armes : Echiquet d'argent et de gueules. Devise : De bien en mieux. (Bibl. de la ville de Nantes. Mss. des anc réformations. Bibl. personnelle. Armorial mss de la Réformation Dom Lobineau, Preuces.

  3 Gugspon. Ancienne famille de Quimper qui porte pour armes : D'ar-
- Guesdon. Ancienne famille de Quimper qui porte pour armes : D'argent au pin arraché de sinople, accosté de deux hermines de sable. Voir chapitre IV. Notes sur cette famille.
- LE GUILLOU DE PENANGOS. Ancienne famille de l'évêché de Cornouaille, dont les seigneurs de Kerinouff, paroisse de Coray et de Penanros. Armes : D'argent au sanglier de sable, somme d'un croissant de gueules, à la bordure de même.

- 20 Messire René-Marie-Jacques de Lécluse de Longraye, épousa Mile N. Denis du Porzou1.
- 30 Jean-Marie de Lécluse de Longraye qui suit.
- VI Messire Jean-Marie-Jacques de Lécluse, dit: le chevalier de Longraye épousa demoiselle Anne-Marie Audouyn de Keriner, fille de Guillaume-Michel Audouyn de Keriner, conseiller du roi, doyen du siège présidial de Quimper, juge à la cour d'appel de Rennes, et de Jeanne Droman. Jean-Marie de Lécluse de Longraye, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, émigra, servit dans l'armée du Prince de Condé et mourut le 6 novembre 1834. Anne-Marie, sa femme, est morte à Keriner le 25 novembre 1822. De ce mariage naquirent.
  - 1º Stanislas-Marie-Michel de Lécluse de Longraye qui suit :
  - 2º Marie de Lécluse de Longraye, religieuse chez les Dames du Sacré-Cœur.
- VII. M. Stanislas-Marie-Michel de Lécluse de Longraye, né en avril 1809, épousa à Lannion, en 1833, Mue Caroline-Louise de Trogoff de Coatallio<sup>2</sup>, née à Lannion le 6 août 1811, morte à Quimper le 15 février 1876. Elle était fille de Pierre-René-Marie de Trogoff de Coatallio et de Charlotte-Urbaine de Kermet<sup>3</sup>. Stanislas de Lécluse de Longraye mourut le 5 janvier 1855, laissant trois enfants:
- 1º Caroline-Marie de Lécluse de Longraye, mariée à Edmond-Charles-Marie, vicomte Urvoy de Portzampare, dont nous allons donner la généalogie.
  - 2º Stanislas-Marie-Jacques de Lécluse de Longraye qui suit :
  - 3º Marie de Léctuse de Lougraye, mariée à M. Léon-François Muret de
- <sup>1</sup> Denis du Porzou. Les seigneurs du Porzou, paroisse de Saint-Gilles-Le-Vicomte, se rattachent vraisemblablement, d'après P. de Courcy, à la très ancienne famille *Denis* qu'on voit comparaître aux montres et réformations de 1427 à 1543, évêché de Tréguier, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1669 et portant pour armes : D'argent au sanglier de sable en turie.
- $^{\circ}$  De Trogoff. La famille de Trogoff, ramage de la maison de Lanvaux , issue des comtes de Vannes, est l'une des plus anciennes parmi les plus nobles maisons de Bretagne. C'est Alain juveigneur de Lanvaux, vivant en 1994 fils de Geoffroi et de Théphaine de Rohan qui prit le premier le nom de la terre de Trogoff. — Armes : D'argent à 3 fasces de gueules. Devise : Tout du tout.
- <sup>3</sup> DE KERMEL. Cette maison, d'ancienne extraction chevaleresque, porte pour armes: De gueules à la fasce d'argent accompagnée de deux léopards d'or, un en chef, l'autre en pointe. Devise: Audacibus audas. (Audacieux contre les audacieux).

Pagnaci, contre-amiral, commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 23 juillet 1889. De ce mariage issurent deux enfants: Léon Muret de Pagnac, lieutenant de vaisseau, marié à demoiselle  $Antoinette\ de\ Longeaux^2$ , dont un fils. — Marie Muret de Pagnac, mariée à Henri Le Monniès de Sagazan3. capitaine d'infanterie.

VIII. - M. Stanislas-Marie-Jacques de Lécluse de Longraye, épousa Mademoiselle Emilie Hamon de Kervers<sup>4</sup>, fille de M. Hamon de Kervers et de demoiselle N. de Bonchamp<sup>5</sup>. — De ce mariage sont issus neuf enfants: Stanislas-Marie-Joseph, mort le 5 novembre 1889; Thérèse, morte en bas âge, Marie, morte le 20 avril 1881; Emilie, mariée à M. Xavier Texier d'Arnoulle Louis, Joseph, Henri, René et Marthe.

· MURET DE PAGNAC. — Ancienne famille originaire du Languedoc, qui a donné plusieurs personnages : Simon, maire perpétuel de la ville de Méze, en 1696, etc. Armes: D'azur au mur d'argent, sommé de trois tourelles de même et ouvert d'une porte de sable, sur une terrasse de sinople. (Armorial 1696).

<sup>2</sup> DE LONGEAUX. — Etablie et connue dès le XVe siècle au duché de Bar en Lorraine, ramage d'une ancienne maison italienne Pauli, cette vieille famille fut confirmée dans sa noblesse en 1698. — Antoinette de Longeaux est la fille d'Angélique-Charles de Longeaux, et de *Marie de l'Escale*. Armes : De gueules au cor de chasse d'argent lié de même, surmonté en chef de deux trefles de sable. — L'antique maison de l'Escale, connue dès le XIIIsiècle porte : De gueules à l'échelle d'argent, au chef d'or chargé d'une aigle de sable à deux têtes couronnées.

<sup>1</sup> Le Monniès de Sagazan. — Très ancienne famille du diocèse de Lombez (Languedoc) qui parmi ses nombreux personnages compte: François Le Monniès de Sagazan, officier au régiment du Guyenne-infanterie en 1744, blessé aux sièges de Fribourg, de Rocoux et de Rosbach, chevalier de Saint-Louis, puis capitaine commandant la lieutenante-colonelle, établi en Bretagne en 1773, cû cette famille s'est alliée aux du Guiny, Kerguézec, Bellouan, de La Noüe, Lorgeril et Muret de Pagnac. Armes: De gueules à trois bandes (aliàs: barres) d'or; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.

<sup>4</sup> Hamon de Kervers, — Très ancienne maison maintenne dans sa noblesse d'ancienne extraction à la réformation de 1669.

Armes: D'azur à trois annelets d'or, 2 et 1. Devise: Ha! mon ami.

<sup>3</sup> De Bonchamp. — La très ancienne maison de Bonchamp figure à l'assemblée de la noblesse d'Anjou en 1789. Elle possédait les seigneuries du Bignon et de Molesse, en Saint-Laurent-des-Mortiers. Armes: De gueules à deux triangles d'or, entrelacés l'un dans l'autre, en forme d'étoile.

4 Texier D'Arnoult. - Très ancienne famille du Poitou qui porte pour armes: De gueules au lévrier passant d'argent, colleté de gueules, cloué et bouclé d'or, surmonté en chef d'un croissant aussi d'or. — L'écu timbré d'un casque taré au tiers orné de ses lambrequins et d'un lévrier pour cimier. (Sceau).

Armoiries : D'argent au chevron de sable, accompagné de deux dauphins couronnes de sinople, et d'une pomme de pin la tige en bas de même en pointe.

A la suite de cette généalogie, nous croyons devoir placer ici un extrait de la généalogie de la famille Urvoy dont nous avons vu l'alliance avec la maison de Lécluse de Longraye, et qui se trouva depuis ce moment en constant rapport avec la paroisse de Pluguffan. Dans la chappelle de Notre-Dame-du-Rosaire, à l'église, en haut du vitrail, on voit les deux écussons accolés Urvoy et de Lécluse.

La famille URVOY, une des plus anciennes de la noblesse militaire du duché de Penthièvre est signalée dès les temps les plus reculés. Le cadre de cette étude ne nous permet pas de nommer ici tous les personnages connus de cette maison; aussi sans remonter à son antique origine, à Guillaume, fils d'Irfoy et frère d'Hervé, qui avant de partir pour la Terre-Sainte donne la dime de Saint-Brouladre au Mont-Saint-Michel (1075); à Etienne Urvoy, croisé en 1248, à Barthélemy Urvoy, qui fait un accord avec le chapitre de Dol en 1277; à Yves Urvoy, chevalier en 1283, à Guillaume Urvoy et Olive, sa femme, qui font un échange de terres sises paroisse de Plouguenast, avec Olivier de Rohan, en 1323; à Jean Urvoy qui ratifie le traité de Guérande en 1381, marié à demoiselle Ermic de la Mote auteurs, croyons-nous, des suivants, nous donnons la filiation de la branche qui s'est fixée à Pluguffan, en indiquant l'attache des autres branches. Cette filiation est prouvée par les titres de notre beau-frère Louis Urvoy de Portzamparci.

I. — Guillaume Urvoy, écuyer, vivant en 1402, eut pour fils : II. — Olivier Urvoy, écuyer, seigneur de la Villeoury, mort en 1476,

<sup>\*</sup>Cet extrait de la généalogie de la famille Urvov a été rédigé sur des documents considérables dont la plupart, conservés dans les archives de la famille, presque tous inédits, ont été dépouillés avec le plus grand soin par M. Louis Urvoy de Portzamparc en vue de faire l'histoire généalogique de cette maison. de cette maison.

marié à Marguerite Rosty<sup>1</sup>, avec laquelle il vivait en 1450. Il eut entre autres enfants :

1º Olivier Urvoy, écuyer, seigneur de la Villeoury, auteur de la branche des Champeourts, éteinte en 1711, et de la branche de Closmadeuc qui existe encore.

2º Pierre qui suit :

III. - Pierre Urvoy, écuyer, seigneur des Fermes, épousa Anne de Couespelle2 avec laquelle il vivait en 1479. Il eut six enfants; entre autres;

1º Rolland Urvoy, écuyer, seigneur des Fermes, auteur de la branche des Fermes, fondue dans de Perrien3, au XVIe siècle, et de la branche de Beloriant, fondue, aussi au XVIº siècle, dans Urvoy de Duault, Coadalan de Précorbini, et de la Vignes de la Hautière. Il avait épousé Isabeau de Cadelacs.

2º Guillaume, qui suit.

1V. - Guillaume Urvoy, écuyer, seigneur de la Cassouère et de la Touche, epousa Isabeau d'Illifaut, veuve en 1505. Ils eurent pour fils

- Ancienne famille de l'évêché de Saint-Brieuc, dont la noblesse a tonjours été reconnue lors des réformations de 1423 à 1535. Un grand nombre des membres de cette famille figurent honorablement dans les montres des XIVe et XVe siècles, l'un d'eux commandant 17 escuyers. — Armes : D'argent à la barre de sable, accompagnée de 3 coquilles de même.

<sup>3</sup> Dr. Cousspelle. — Très ancienne maison ayant fait ses preuves de no-blesse aux anciennes réformations de 1423 à 1535, évêché de Saint-Brieuc, et

blesse aux anciennes réformations de 1423 à 1535, évêché de Saint-Brieuc, et dont les membres figurèrent dans les montres et revues de 1371 à 1569. Lors de la réformation de 1669, cette famille fut reconnue noble d'extraction. Armes: D'azur à 3 quintefeuilles d'argent.

3 De Perrien. — Très ancienne maison chevaleresque portant pour armes: D'argent à cinq fusées de gueules enbande. — Messire Maurice de Perrien, chevalier, seigneur de Crénan, épousa Anne Urvoy, et messire Louis de Perrien, son frère, épousa Hélène Urvoy, sœur calette d'Anne.

4 De Coadalan de Précorbin, fils d'autre Pierre, écuyer, seigneur de Trolong, et de Jacquette de Percevaux, épousa Françoise Urvoy. D'ancienne extraction, la maison de Coadalan porte pour armes: D'azur au sautoir d'argent, cantonné de 4 coquilles d'or.

5 De LA VIONE. — Très ancienne maison portant pour armes: D'argent à un cep de vigne de sinople portant trois grappes de raisin de pourpre.

5 De LA VIONE. — Très ancienne famille chevaleresque portant pour armes: D'azur à une bande d'or chargée de trois roses de gueules.

7 D'ILLIPAUT. — Ancienne tamille depuis longtemps éteinte, originsire de la paroisse d'Illifau, évêché de Dol. Messire Pierre d'Illifau comparaît à la réformation de l'an 1513 dans cette paroisse. Il avait épousé Jacquette de la Rivière. — En 1485, nobles gens Jehan d'Illifaut, — On ignore ses armoiries.

V. - Charles Urvoy, écuyer, seigneur de la Cassouère et de la Touche. mort en 1549, époux de Marie de La Rochet, dame et héritière de Duault, dont issurent cinq enfants, entre autres :

1º François, qui suit :

2º Regnault Urvoy, écuyer, seigneur de la Cassouère et de Bonabry, anteur de la branche de Tourdelain, éteinte au XVIIIe siècle. Regnault avait épousé Jeanne Dibart, fille de Robert Dibart2; et de Guyonne du Chalonge. Cette dernière était fille de Raoul et de Gillette de Tourdelain, fille elle-même, de Pierre et de Renée de la Prévosté.

VI. - François Urvoy, écuyer, seigneur de Duault et de Saint-Glen, épousa le 8 décembre 1570, Gillette Bertho<sup>3</sup>, dont un fils et une fille. Leur

VII. - Julien Urvoy, écuyer, seigneur de Duault, de Saint-Glen et de la Motte, né en 4578, épousa, le 7 novembre 1601, Rose Ervoy, dame et héritière de Belloriant ; il en eut dix enfants, entre autres :

1º Gilles Urvoy, chevalier, seigneur de Saint-Glen, de Duault, de Belloriant, de la Motte, de la Villegourio, de la Chaigne, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, sénéchal et premicr magistrat du duché de Penthièvre, pairie de France, au siège de Lamballe, marié le 23 septembre 1633 à Marguerite Le Vicontes, dame de

• De la Roche. — Cette maison, d'ancienne extraction chevaleresque, comparnt aux montres et réformations de 1423 à 1535, évêché de Saint-Brieuc; éteinte avant la réformation de 1668, la maison de la Roche de la Touche-Trebry porte pour armes: De sable à trois croissants d'argent.

ronnées d'or, bandées d'argent. — De Tourdelain portait : D'azur à trois lions d'or, portant chacun une hache d'armes de même.

<sup>3</sup> De Berrho. — Très ancienne maison dont de nombreux membres sont mentionnés dès 1256 dans les Preuves de dom Morice, Gillette était fille de Alain Bertho et de Gillette de la Motte, seigneur et dame de Cargonet et de Beaulieu. Armes: D'or à l'épervier de sable, la tête contournée, grilleté de sable, accompagné de trois molettés de même. — Cette famille de LA MOTTE porte pour armes: De gueules à trois bandes engreslées d'argent (Secau de 1381). — Dès 1294 on voit Roland de la Motte, chevalier, dans les oats du luc.

\* Le Viconte. — L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne, issue de la Roche-Suhart, ramage de Penthièrre. Marguerite était la fille de Vincent Le Vicomte, chevalier, seigneur de Keruzanon et de Jeanne du Cosquer. Armes: D'azur au croissant d'or. — Du Cosquer porte: Ecartelé aux 1 et 4: d'or au sanglier de sable, qui est Cosquer; aux 2 et 3: contre-écartelé d'or et d'azur, qui est Tournemine de Barac'h. Keruzanon, dont il n'eut que trois filles qui entrèrent par mariage dans les maisons Quemper de Lanascol<sup>1</sup> (20 février 1659), Urvoy de Closmadeuc (31 octobre 1665) et de Reval<sup>2</sup> (25 décembre 1676).

2º François, qui suit :

VIII. — François Urvoy, écuyer, seigneur de la Villegourio, né en 1608, épousa, le 24 juillet 1631, Anne Berthelot, dame de la Chapelle, de la maison de Saint-Illan, dont il n'eut qu'un fils unique:

1X. — Gilles Urvoy, écuyer, né en 1632, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, le 8 avril 1669, marié, le 28 janvier 1665, avec Perronnelle Le Gascoing\*, dame et héritière de Saint-Bedan. Il eut plusieurs enfants, entre autres:

1° Gilles Urvoy, chevalier, seigneur de Saint-Bedan, auteur des branches de Saint-Bedan et de Kerstainguy, qui existent encore. Il avait épousé, le 2 juin 1688, demoiselle Olive-Claude de Kérémar<sup>5</sup>.

2º René-Baptiste Urvoy, chevalier, seigneur de la Motte-aux-Rochers, auteur de la branche de la Motte, éteinte pendant l'Emigration.

3º Louis-Jean-Baptiste, qui suit :

<sup>1</sup> QUEMPER DE LANASCÓL.— Joseph Quemper de Lanascol, époux de Catherine Urvoy, était fils ainé de messire Alain Quemper, seigneur de Lanascol et de Julienne du Cosquer de Barac'h. — D'ancienne extraction chevaleresque, issue en juveigneurie de la Roche-Berrien par les Quemper-Guézennec (vicomté en l'évêché de Tréguier), cette maison porte pour armes : D'argent au léopard de sable, accompagné en chef de trois coquilles rangées de même. Devise. En bon repos.

<sup>2</sup> De Revol. — Annibal de Revol, écuyer, époux de Renée Urvoy, était commis à la recette des Devoirs de Lamballe, et il fut déclaré, ainsi que sa maison, noble d'extraction, par arrêt du Conseil, le 12 août 1687. Cette famille originaire du Dauphiné porte pour armes : D'argent à trois trèfies de

sinople.

<sup>2</sup> De Berthelot. — Connue dès le XIII siècle, cette maison fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction lors de la réformation de 1669. Anne Berthelot était fille de Jean, seigneur de Saint-Illan, et de Jennne Le Veneur. Armes: D'azur à trois têtes de léopard d'or, surmontées chacune d'une fleur de lis de même. — La Veneur porte: D'argent au grestier de sable, accompagné de trois roses de gueules.

LE GASCOING. — Très ancienne maison chevaleresque dont est sorti de Ruffay, tondu dans Budes et de Rosmadec-Gouarlot. Perronnelle Le Gascoing, était fille de Gilles Le Gascoing, étavalier, seigneur de Saint-Bedan, et de Renée Prigent Armes: D'or au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même. — Paisest porte: D'or au chevron d'azur accompagné de trois pommes de pin de même.

d'auvr accompagne de trois pommes de pur de meme.

\* Die Kreikner. — D'ancienne extraction, estte maison comparait aux montres et réformations de 1843 à 1800 dans les érèchés de Cornonaille et de Sand-Seienz ; elle porte pour s'imes : D'argent à trois chouettes de sable, membries et becquies de gueules.

X. — Louis-Jean-Baştiste Urvoy, chevalier, dit: le chevalier de Saint-Bedan, puis seigneur de Portzamparc. Kerarchant. Kernargant, Le Guerdreux, La Forest, etc. (1676 + 1757); garde du corps du Roi; capitaine de cavalerie, puis lieutenant de la maréchaussée de Bretagne; épousa en premières noces, le 30 mai 1704, Gillette de Kergariou<sup>4</sup>, dame et héritière de Portzamparc. Il n'eut pas d'enfant de cette alliance, pendant la durée de laquelle il acquit, le 18 janvier, la seigneurie de Portzamparc², vendue par successions bénéficiaires réunies des père, frère et neveu de sa femme. Le 2 avril 1723, il épousa en secondes noces Catherine Le Coroller³, dame du Hellez, dont il eut six enfants, entre autres:

1º Louis-Alexandre, qui suit :

2º Marie-Françoise-Hyacinthe, dite : dame de Saint-Bedan (1725 + 1759) reçue à la maison de Saint-Cyr, le 23 décembre 1736.

XI. — Louis-Alexandre Urvoy, chevalier, seigneur comte de Portzamparc, seigneur de Kerarchant, La Forest, Le Guerdreux, Kereven, Kernorgant, Langanan, Pratcarit, etc.; fondateur des chapelles de Sainte-Jeune et de Saint-Euvel, capitaine d'infanterie (1723 + 1787); épousa, le 28 août 1753, Anne-Pélagie Jolly de Pontcadeuc\*, dont trois enfants, entre autres:

1º Louis-Hippolyte-Marie qui suit :

- ¹ De Kergariou. Gillette de Kergariou, fille d'Olivier de Kergariou, seigneur de Portzamparc, et d'Olive de La Bouëxière Lennuic. Cette famille de La Bouëxière-Lennuic porte : De sable au sautoir d'or. Devise : Vextilum regis. (Étendard du roi). Voir chapitre IV. Notes sur la maison de Kergariou.
- DE PORTZAMPARC. Ancienne et importante, la seigneurie de Portzamparc a donné son nom à une vieille famille fondue dans Ploësquellec. Elle portait pour armes : De sable à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes de même, brisé en chef d'un croissant aussi d'argent. Le château de Portzamparc, belle et imposante demeure du XVIIs siècle, flanquée de deux pavillons en marteau, est situé dans la commune de Plounerez Moédec, canton de Flouaret, arrondissement de Lannion (Côtes-du-Nord).
- LE COROLLER. Catherine Le Coroller, fille d'Yves Le Coroller, seigneur de la Vieux-Ville, et de Anne Maignon. Ancienne famille du Léon, connue des le XIV siècle. Le Coroller porte pour armes : De sable au cerf passant d'or, accompagné de trois besants de même.
- \* Joilly DE Pontandeuc. Anne-Pélagie Jolly, fille de Étienne Jolly, écuyer, et de Jeanne Couppé, seigneur et dame de Ponteadeuc. Armes : Coupé d'or et de gueules, au pont-caduc à trois arches d'argent. Coupré porte : D'argent à trois hermines de sable 2 et 1.

2º Alexandre-Jean-Claude Urvoy, chevalier, dit : le chevalier de Portzamparc (1755 + 1810), lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, marié, le 27 décembre 1790, à Louise-Rose Le Borgne de la Touri, dont une fille unique, Marie-Pélagie, (1791 + 1862) qui prit alliance dans la maison Raison du Cleuziou2.

XII. - Louis-Hippolyte-Marie Urvoy, chevalier, seigneur comte de Portzamparc, seigneur de Kerharchant, Le Guerdreux, La Forest, Kereven, Kernorgant. Le Guervic, Langanan, Pratcarit, La Haye, etc., né en 1754, émigré en 1791, fit la campagne des Princes et celle de Quiberon. avec son frère et un de ses cousins de la branche de Closmadeuc. Il eut la jambe brisée à l'attaque du fort Penthièvre, et fut assassiné dans la cour du « Père-Eternel » d'Auray, le jour même de son jugement, 15 thermidor an III (2 août 1795.) Son testament, daté, d'Aix-La-Chapelle, le 12 juillet 4794, est un magnifique monument de foi et de tendresse. Il avait épousé, le 25 septembre 1782, Julie-Louise Le Carlier d'Herlyes3, fille du chef d'escadre, dont il eut cinq enfants, entre autres :

4 Le Borgne de la Tour. - Très ancienne famille chevaleresque connue dès le XIV siècle. Louise-Rose Le Borgne, était fille de Guillaume Le Borgne, écuyer, seigneur de la Tour, et de Charlotte de Kerguvelen du Penhoat. — Armes: D'azur à trois huchets d'or, liés et virolés de même. Devises: Attendant mieux; Tout ou rien. — De Kerouvelen du Penhoat porte: D'azur à la main dextre d'argent en pal, (qui est Kerroignant) accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

<sup>2</sup> Raison du Cleuziou. — La famille Raison, l'une des plus anciennes de Bretagne, est originaire de la paroisse d'Yvias, au diocèse de Saint-Brieuc. Bretagne, est originaire de la paroisse d'Yvias, au diocèse de Saint-Brieuc. C'est en 1568 que messire Jacques Raison, seigneur de la Garde, épousa demoiselle Gillette du Cleuziou, fille aînée et héritière de Mathieu du Cleuziou et de Jeanne de Kergorlay. C'est en vertu de leur contrat de mariage que Jacques Raison et ses descendants prirent désormais les armes de la maison du Cleuziou, issue des comtes de Guingamp, puinés des ducs de Bretagne, et ajoutèrent depuis le nom « du Cleuziou » au leur. Armes anciennes: D'argent à un croissant de gueules en abyme, accompagné de trois quintefeuilles de même. — Armes modernes, depuis 1568 : D'hermine à trois annelets de sable, qui est du Cleuziou. Devise: Toujours Raison.

LE CARLIER D'HERLYES. - Très ancienne famille chevaleresque. Julie-Louise était fille de messire Louis-Salomon Le Carlier, chevalier, seigneur comte d'Herlyes, ancien chet d'escadre des armées navales de sa Majesté, chevalier de Saint-Louis, et de dame Magdeleine-Julie Pépin, dame d'Her chevaler de Saint-Louis, et de dame ausgeneme-June Pépin, dame d'Her-lyes. Armes : Parti : d'argent, au lion de suble, armé et lampassé de gueules; et de sable à la roue d'or. — Pépin porte : D'azur au chevron com-posé de sent pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versées d'argent. Devise : Fidelis dum vivam (Fidèle tant que je vivrai). V. Chap. IV, Notes sur cette maison

1º Louis-Anne-Yves, auteur de la branche aînée de Portzamparc, qui existe encore1.

2º Alexandre-Eugène-Marie, qui suit :

XIII. - Alexandre-Eugène-Marie, vicomte Urvoy de Fortzamparc (1785 + 1834), capitaine de corvette, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, épousa en premières noces, le 1er septembre 1821, Jeanne-Marie-Louise de Bergevin de Kerlaurens2, fille du contre-amiral, dont il eut deux enfants :

1º Edmond-Charles-Marie, qui suit :

2º Elisabeth-Angèle-Marie (1826-1854), mariée en 1843, à Amédée-Jean-Pierre de Kerguelen de Kerbiquet3, dont postérité, et en deuxième noces, le 21 septembre 1829, à Marie-Zozime de Trogosf de Coatalio\*, dont il n'eut que deux filles mortes sans alliance.

Louis, comte Urvoy de Portzamparc, épousa Josèphe-Caroline de Penteuntenyo de Kerveréguin (1812) dont issurent entre autres enfants: Eugène Urvoy de Portzamparc, prêtre, mort le 10 février 1884; Louis, chef de bataillon d'infanterie de marine, officier de la Légion d'honneur, marié à demoiselle Berthe Roussel de Saint-Luc; et Antoine, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, marié à demoiselle Berthe de Lonlay. De ce mariage les représentants actuels de cette branche: Edouard, marié à demoiselle Charlotte Guérault d'Huberville, dont six enfants, et Charles, marié à demoiselle Marie de Lonlay, dont trois enfants. (Voir chap. IV, Notes sur la très ancienne maison de Penfeun-

DE BERGEVIN DE KERLAURENS. -- Ancienne famille de l'évêché de Léon, portant pour armes: De gueules au chevron d'or, accompagné de deux grappes de raisins en chef, et d'un croissant de même en pointe.

DE KERGUELEN DE KERBIQUET. - Très ancienne famille chevaleresque dont nous donnons quelques notes un peu plus loin, à l'article sur le ma-noir de Kerascoët. — De ce mariage issurent trois enfants : Hervé, comte de Kerguelen de Kerbiquet, qui épousa : 1º demoiselle Elisabeth Hersart de la Villemarqué de Cornouailles, dont un fils décédé en 1894, et 2º demoiselle Marie-Louise Charil des Mazures, dont il a plusieurs enfants (V. Chap. IV, Notes sur la maison Hersart de la Villemarqué de Cornouailles). — Charl. L. Notes sur la maison Hersart de la Villemarqué de Cornouailles). — Charl. DES MAZURES porte: D'argent au chevron de gueules accampagné de trois roses de même, au chef d'azur chargé d'un lion passant d'argent (d'Hozier, 1996). — Elisabeth de Kerguelen de Kerbiquet épousa Henri Joyault de Couesnongle. Armes: De gueules à l'urne d'or, accostée de deux branches de lis d'argent, et surmontée de quatre étoiles de même en orle. — Puis Amédée-Edmond, mort jeune.

\* De Trogoff. — Voir Notes sur cette famille à la notice sur de Lécluse de Longraye. — Marie de Trogoff était file de Pierre, vicomte de Trogoff de Coatalio, et de Victurienne Le Gualez de Lanzéon. — Le Gualez de Lanzéon porte: De gueules au croissant d'argent, accompagné de six coquilles de même: 3. 3. Devise: Faventibus astris (A la faveur des astres).

PLUGUFFAN (100)

XIV. — Edmond-Charles-Marie, vicomte Urvoy de Portzamparc (1828 + 1894), épousa en 1852, à Pluguffan, Caroline-Marie de Lécluse de Longraye<sup>1</sup>. De ce mariage naquirent huit enfants.

Marie-Caroline-Anne-Joséphine. — Louis-Stanislas-Anne-Marie, qui épouse Noémi Rousselot, dont six enfants: Marie, Louis, 1883 + 1883, Yres, Geneviève, François et Elisabeth. — Pierre-Charles-Anne-Marie, marié à Anne de Russon<sup>2</sup>. — Edmond-François-Anne-Marie, capitaine d'infanterie de marine, marié à Marie Frédureau de Chaillou<sup>3</sup>. — Stanislas-Hervé-Louis-Anne-Marie, capitaine d'infanterie de marine, marié à Anne-Marie Le Lasseur de Ranzay<sup>4</sup> dont: Henriette. — Charlotte-Anne-Marie-Joséphine, mariée à Paul Aveneau de la Grancière<sup>4</sup>, dont: Anne-Marie, Guy, Magdeleine. — Joséph-Eugène-Anne-Marie, lieutenant de vaisseau. — Anne-Marie-Caroline-Joséphine.

Cette très ancienne maison comparut à toutes les *montres* et *réformations* du XV° et du XVI° siècle en l'évéché de Saint-Brieuc, et fut reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque, lors de la réformation de 1669. Elle porte pour armes :

D'argent à trois chouettes de sable, becquées, membrées et allumées de gueules.

<sup>1</sup> DE LECLUSE DE LONGRAYE. — Voir plus haut, Notice généalogique sur cette jamille. Caroline de Lécluse de Longraye était fille de Stanislas de Lécluse de Longraye, et de Caroline de Trogoff de Coatalio, fille elle-même de Pierre, vicomte de Trogoff de Coatalio, et de sa seconde femme Charlotte de Kermel.

<sup>2</sup> De Russon. — Très ancienne famille établie en Anjou portant pour armes : D'azur, à trois chevrons d'or, au chef d'argent à six losanges d'azur rangés en fasce.

<sup>1</sup> Frébureau de Challou. — Ancienne famille du Vendomois, qui a possédé les seigneuries de Fontaines (paroisse du Vendomois), de Chaillou, etc. Armes: D'azur à trois épis de froment liés d'or, celui du milieu en pol, les deux autres passés en sautoir.

<sup>4</sup> LE LASSEUR DE RANZAY. — Anciennement connue la famille Le Lasseur de Ranzay porte pour armes : De gueules au chevron d'argent accompagné de trois coqs d'or.

\* AVENEAU DE LA GRANCIÈRE. — Ramage de la maison Avenel (branche anglaise), d'antiquité chevaleresque, dont un membre, Edouard Avenel, chevalier anglais, vivait en 980; la famille Aveneau, d'après la tradition, vint d'Angleterre s'établir en France, en la personne d'un de ses membres, officier anglais, lors de la guerre de Cent-Ans. Armes : De gueules à l'aigle d'argent au vol abaisse; — aliàs : D'argent à l'aigle... au vol abaisse. — L'ècu timbré d'un casque taré de front, surmonté d'un plumail pour cimier, et orné de ses lambrequins (sceau du XVIe s.).

4 Archives de la famille Urrou de Portsampare. — Bibl. de la ville de

• Archives de la famille Urvoy de Portzamparc. — Bibl. de la ville de Rennes. Mss. des anciennes réformations, et de la réformation de 1669. — P. de Courcy, Arm. de Bretagne, etc.

## TRÉGUER

Toujours sur la route de Quimper à Plugustan, à 500 mètres environ avant d'arriver à la porterie de Keriner, on voit à gauche de la route, un bouquet d'arbres séculaires et une avenue plantée de châtaigniers qui conduit aux vieux manoir de Tréguer. De l'antique gentilhommière, il ne reste plus que des ruines, mais qui, avec ses portes surmontées de frontons, ses fenêtres à meneaux, ses gargouilles grimaçantes et ses ornements capricieux des XV° et XVI° siècles en font un aspect plein de charmes, non seulement au point de vue du pittoresque, mais aussi de l'archéologie.

Le manoir, moulin et les villages de Tréguer huella et izella faisaient partie du fief Quéménet, et relevaient pour une partie de la seigneurie de la Boixière-Kerlot dépendant du Quéménet.

Au XV° siècle, Tréguer appartenait à la famille de *Lestang* ainsi que nous l'aprend la réformation des fouages en 1441, et il est déclaré « manoir ancien ».

Lors de la réformation de 1444 « maître Thomas Lestang au Treyern le Chauff exempt ».

En 1536, René de Tremillec est déclaré seigneur de Trayer. Au commencement du XVIII° siècle, Tréguer appartenait à la famille de Kernaften de Kergos.

### KERLAGATU

Aujourd'hui de la commune de Penhars, Kerlagatu était autrefois de la paroisse de Pluguffan. Situé non loin de l'Odet sans toutefois en jouir de la vue, le manoir de Kerlagatu, eaché au milieu d'un massif de grands et beaux arbres sécu-

<sup>1</sup> Archives de la Ch. des Comptes (Nantes). Aveu du Quéménet.

laires, est une vaste et grande construction du XVIº siècle. aux fenêtres de mansardes couronnées de frontons élégants et flanquée par derrière d'une tour renfermant un bel escalier en pierre. A l'intérieur se suivent de grandes et belles salles et une quantité de chambres.

Vers le milieu du XVIIIº siècle, Kerlagatu appartenait à la famille de Goueznou.

Le 15 mars 1775 « écuyer Pierre-Guillaume Le Bouteiller, ancien officier d'infanterie, et dame Magdeleine-Renée Goueznou de Kerlagatu, son épouse, icelle fille, unique et héritière de feu écuyer Gabriel-Louis Gouesnou de Kerdour, seigneur de Kerlagatu », rendent aveu au seigneur de Coatfao et de Pratanras pour la terre de Kerlagatu.

Le manoir de Kerlagatu devait aussi une paire de gants, aux fins d'une transaction du 25 avril 1654.... et d'aveu du 23 novembre 1743. Kerlagatu appartient aujourd'hui, ainsi que le château voisin portant le même nom, à Monsieur Briot de la Mallerie1.

#### KERASCOET

Le château de Kerascoët, situé à environ 3000 mètres du clocher de Pluguffan sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé, est aujourd'hui une vaste maison, de construction moderne, encadrée d'arbres, et à laquelle on accède par une avenue qui débouche sur la route.

Le manoir de Kerascoët devait chaque année six deniers monnoye de cheffrentes à la seigneurie du Quéménet2. Le manoir et la seigneurie de Kerascoët appartenait au XV°

siècle à la famille  $Le\ Barbu^i$ . Ainsi nous voyons que « messire Le Barbu » avait des métayers à la réformation de 1426, « à Kerascoët (n'est pas manoir) ». Jean Le Barbu figure encore à la réformation de 1441. A celle de 1444, Jean Le Barbu, seigneur du Quillion, à Kerascoët » est déclaré exempt.

En 1536, Kerascoët appartenait à Thomas Kermorial<sup>2</sup>, seigneur de Kerascoët.

Enfin, en 1700 nous trouvons cette seigneurie entre les mains de la maison de Marigo, puis elle passa peu de temps après par alliance à la famille de Kerguelen de Kerbiquet qui la posséda jusqu'à la fin du XVIII siècle.

Très ancienne en Bretagne, la maison de Kerguelen, issue d'antiquité chevaleresque, est originaire de l'ancien évêché de Cornouaille qui donna au moyen-âge, tant de preux chevaliers. Elle comparaît dans cet évêché aux montres et réformations de 1426 à 1562 dans les paroisses de Saint-Thoix, Plogastel-Saint-Germain et Landrévarzec. Lors de la Réformation de 1669, elle fut reconnue noble d'ancienne extraction avec neuf générations et fut maintenue par sentence de l'Intendance en 17023.

Ne pouvant eiter tous les personnages de cette maison qui se succédèrent à partir de Messire Hervé de Kerguelen<sup>k</sup>, croisé en 1248, nous mentionnerons parmi les membres de cette famille vivant au XV° siècle : Messire Guillaume de Kerguelen, marié à noble demoiselle Isabeau de Quistinic, vivaient en 4413, dont : Messire Guillaume de Kerguelen, qui épouse noble demoiselle Blanche de Launay, dame de Penanrun, dont : Messire Thebaud de Kerguelen, marié à noble demoiselle Marie

RIOT DE LA MALLERIE ET DE LA GAUTRAIS. - D'après une tradition de cette famille, originaire d'Irlande, elle est venue se réfugier en Bretagne par suite des persécutions religieuses et y contracta de brillantes alliances. Armes: De gueules au chevron d'argent accompagné en chef de deux croix pattées d'or et en pointe d'une tête de léopard de même. Devise: Dei et Regis, antiquus amor. (Antique amour pour Dieu et pour le Roi).

Archives de la Chambre des Comptes à Nantes. Aveu du Quéménet (1700).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Barbu. — Un Jehan Le Barbu figure parmi les archers à la montre passée à Vannes en 1492 par messire Christophe Asse, chevalier, chambellan du roi Charles VIII. (Marquis de l'Estourbeillon, Une montre à Vannes en 1409).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Thomas de Kermorial. — V. chapitre IV, Notes sur cette famille.

<sup>3</sup> P. de Courcy. Arm. de Bretagne.

<sup>4</sup> Arch. de la famille de Kerguelen. Charte de Nymocium, extraite de la col-\*Aronide la lamille de Kerguelen. Charle de Nymocium, extrate de la coldection Courtois, établissant qu'Hervé de Kerguelen, Raoul Audren et Jean de Thusca (de la Touche) donnérent procuration à Hervé, marinier de Nantes, pour leur passage de Chypre à Damiette en 1249 (Mis da l'Estourbeillon. La Nobl. de Bret., note à l'article Audren de Kerdrel).

du Rusquec, dont sont issus : Messire Jean de Kerguelen, seigneur de Keranroc'h, marié à noble demoiselle Marguerite de Kerrault, et Messire Guillaume de Kerguelen, seigneur de Kernalec, marié à noble demoiselle Adelice Noël, dame de Kermathéano ; - Messire Olivier de Kerguelen, seigneur de Keranroc'h, fils de Jean, sgr de Keranroc'h, épouse noble demoiselle Marguerite de la Boissière ; - Messire Hervé de Kerguelen, avocat à Kempertin, marié à demoiselle Jeanne Cazio, et Messire Rioc de Kerguelen, marié à noble demoiselle Jeanne Le Gentil, tous les deux fils de Guillaume et d'Adelice Noël.- Aux XVIe et XVIIe siècles vivaient : Messire Olivier de Kerguelen, sgr de Keranroc'h, marié à noble dame Claude de Kernicher; - Thébaud, sgr de Kermathéano, qui épouse noble dame Anne de Penanguer; - Messire François de Kerguelen, marié à noble dame Jeanne Bougeant ; - Messire Hervé de Kerguelen, seigneur de Penanrun et de Keranroc'h, qui épouse Françoise du Guermeur ; - Messire Jean, marié à Jeanne de Pentreff ; - Messire Yves de Kerguelen, sgr de Kermathéano, marié à Matheline Le Saux ; -Tanguy, sgr de Penanrun, marié à noble dame Marie de la Roche; -Messire Yves de Kerguelen, seigneur de Kerbiquet, marié à noble dame Jeanne Bougeant; - Messire Glezen de Kerguelen, seigneur du Kermeur; - Messire Maurice de Kerguelen, seigneur de Kersaint ; - Noble et discret messire Germain de Kerguelen, sgr de Kermathéano, chanoine du chapitre de Cornouaille; — Yves de Kerguelen, sgr du Kergoat, marié à Françoise de Kerahouen (Kerhoënt); - Messire Tanguy de Kerguelen, sgr de Penanrun ; — Messire Guillaume de Kerguelen, sgr de Kerbiquet, conseiller au présidial de Quimper etc1.

Les anciens registres donnent le baptème en 1632, de Jean, fils de « noble homme Kerguelen, seigneur de Kermeur et de damoiselle Marie N. » Ont été parrain et marraine : escuier Jean du Kermeur (Guermeur), sieur de Coatfao, et dame Anne Le Corre, dame du Moustoir-Kerdaniel.

Noble homme Glezen de Kerguelen, escuier, sieur du Kermeur, figure comme parrain en 1633, et aussi en 1644.

Le 20 mars 1709 « a été baptisée Marie-Jacquette, fille de écuyer Ignace-Corentin de Kerguelen, seigneur de Kerbiquet, et de dame René Marigo<sup>2</sup>, dame du dit sieur de Kerguelen ». Parrain : le sieur de Kerouant3 ;etma rraine: Anne-Jacquette Marigo.

Baptème, en 1710, de Renée-Corentine, fille des précedents.

Décès, le 22 avril 1711, de Guillaume de Kerguelen, seigneur de

Kerbiquet, âgé de 60 ans, au manoir de Kerascoët. Il fut inhumé dans l'église de Pluguffan. A signé son fils, Ignace de Kerguelen.

Le 12 décembre 1711 « a été fait à Kerascoët le baptème de Joseph Corentin, fils d'Ignace-Corentin de Kerguelen et de dame Renée Marigo. seigneur et dame de Kerascouët, en cette paroisse ».

En 1716 « a été baptisée, Antoinette, — fille des précédents, — par noble et discret messire Christophe, chef de nom et d'armes, du Guermeurt, recteur de Plobannalec ». Le parrain fut, Marc-Antoine de Kersulguen, et marraine, Agnès-Pélagie de Parcevaux, épouse de messire Pierre Marigo, président au présidial de Quimper.

En 1723, nous voyons figurer comme parrains : Guillaume-Marie de Kerguelen et Claude de Kerguelen.

En 1736, écuyer, Corentin-Ignace de Kerguelen est parrain d'Anne-Corentine, fille de Nicolas des Landes², chevalier, sieur de Kerrem, et de Mauricette du Menez3.

Le 28 juin 1746, Yvonne-Claude-Hyacinthe, fille d'écuyer Claude-Marie de Guerguelen, seigneur de Kerbiquet, et de dame Michelle Guillemette de la Jumelays<sup>4</sup>, est décédée au manoir de Kerascoet. Elle fut inhumée en l'église de Pluguffan.

Parmi les nombreux personnages de cette maison vivant au XVIII• siècle nous citerons : Messire Hervé-Louis de Kerguelen, chevalier, seigneur de Kerroc'h, chevalier de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, en 1724; — Messire Charles-François de Kerguelen, seigneur de Penanrun, page du Roi, en 1715; — Messire Charles-Jean-Yves de Kerguelen, page de Madame en 1781 ; — N. de Kerguelen, page de la comtesse d'Artois en 1781. Des membres de cette famille siégèrent successivement aux Etats de Bretagne en 1763, 1772 et 1784.

La maison de Kerguelen a possédé les seigneuries, de Kerguelen et de Trémarec, paroisse de Saint-Thoix; - de Kermathéano, paroisse de Plogastel-Saint-Germain; — de Kerroc'h, paroisse de Landrévarzec; — de Penanrun, paroisso de Briec : — de Kerbiquet, de Kersaint, du Guermeur de Kergoat, paroisse de Melgyen; — de Kerascoët, paroisse de Pluguffan; — de Kerlaouénan, de Kerfily, de Carpont, de Kernalec<sup>5</sup>, etc.

Armes: D'argent à trois fasces de gueules surmontées de quatre mouchetures d'hermines. Devise: Vert en tout temps.

La terre de Kerascoët passa dans la suite à la famille Enjobert de Martillac, puis à la famille de Mauduit du Plessix.

<sup>1</sup> Bibl. personnelle. Arm. mss. de la Réformation.

<sup>1</sup> V. Chap. IV, Notes sur cette maison.

Sébastien Mahé, sgr de Kerouan, V. Ch. IV. Notes sur cette jamille.

V. Chap. IV. Notes sur cette maison.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> V. un peu plus loin, Notes sur cette famille. <sup>3</sup> V. Chap. IV. Notes sur cette maison.

P. de Courcy. Arm. de Bretagne.

## LESCONAN

Le manoir de Lesconan, à douze cents mètres environ à l'est du bourg, est situé un peu en contre-bas de la route de Quimper à Pluguffan à laquelle il est relié par une avenue de 400 mètres. Cette gentilhommière, perdue autrefois au fond des taillis et des bois a été complètement transformée, et les bâtiments actuels qui datent du commencement du siècle n'offrent aucun intérêt archéologique. Le manoir de Lesconan et les villages de Lesconan huella et izella, et de Kerbernard étaient compris dans le fief du Quéménet.

En 1426, Yvon Le Lard¹ était seigneur de Lesconan. Hervé Le Lard, probablement son fils, figure parmi les nobles à la réformation de 1441, et seigneur de Lesconan. En 1444, lors de la réformation des fouages, nous trouvons encore Hervé Le Lart, noble, en son hébergement de Lesconan.

Un peu moins de cent ans plus tard, en 1536, la seigneurie de Lesconan appartenait à Jeanne Le Lart, demoiselle, dame

Au commencement du XVII° siècle, la terre de Lesconan était aux mains de la famille Furic2, puis elle passa par alliance à la famille Larcher3. En 1647, noble homme Yves Larcher était seigneur de Lesconan. De son mariage avec Julienne de Jauréguy<sup>1</sup>, il eut, en 1651, un fils haptisé sous le nom de Guillaume.

Par le mariage de demoiselle Anne Larcher, fille des précédents, avec messire Sébastien de Moëlien², seigneur de Lanhoulou, la terre et seigneurie de Lesconan fut possédée vers la fin du XVII<sup>a</sup> siècle par la maison de Moëlien. Du mariage de Sébastien de Moëlien et d'Anne Larcher naquirent : Sébastien-Gabriel, baptisé le 24 juillet 1674 et, en 1679, Guillemette de Moëlien.

Dans la suite cette terre passa à la famille du Vergier de Kerhorlay3.

En 1808, Monsieur du Vergier de Kerhorlay était conseiller municipal de Pluguffan et habitait le manoir de Lesconan qu'il avait reconstruit. Il laissa des filles qui continuèrent à l'habiter jusqu'à ce qu'elles le vendirent à Monsieur Roussin, le propriétaire et restaurateur du délicieux manoir de Keraval (commune de Plomelin) dont le site vraiment pittoresque et enchanteur, au fond d'une anse de l'Odet, fait de ce château une des habitations les plus agréables et les plus favorisées des environs de Quimper. Le manoir et la terre de Lesconan appartiennent aujourd'hui à Monsieur Etienne Roussin, ancien député, propriétaire du joli château de Kerambleis<sup>\*</sup> si flèrement campé sur le bord de l'Odet.

#### KERSANTEC

Le manoir de Kersantee existait au XVIº siècle, et peutêtre même des avant cette époque; cependant, les réformations des fouages du XV° siècle n'en font point mention. Kersantec relevait de la seigneurie de Coatfao ainsi que nous l'apprend un aveu rendu le 15 septembre 1774 :

<sup>1</sup> V. plus haut, Notes sur cette famille.

Func. — Ancienne famille du diocèse de Quimper, dont plusieurs membres: Jean, Guillaume et Thomas Furic, vivaient à la fin du XV siècle. On rencontre encore: Pierre Furic, en 1529; — Noble homme François Furic, en 1602; — Noble homme Guillaume Furic, sieur de Kerongar, en 1609; — Noble homme Jean Furic, sieur de Keramaner, en 1620; — Jacques Furic, prêtre en 1707; — Ignace Furic, sieur de Kergourant, en 1721, etc. — Armes: D'azur à 3 croisettes au pied fiché et houssé d'or. — V. Chap. IV. Notes complémentaires sur cette famille.

<sup>3</sup> V. Chap. IV, Notes sur cette maison.

¹ De Jauréoux. — Famille originaire des provinces basques portant pour armes: D'argent à 4 têtes de loups de sable, posées 2 et 2. — V. Chap. IV, Notes sur cette (amille.

<sup>2</sup> V. Chap. IV, Notes sur cette ancienne maison.

<sup>3</sup> Ibidem.

Commune de Plomelin.

« Aveu que fait et fournit à très haut, très puissant et très illustre Charles-Marie-Raymond, par la grâce de Dieu, duc et prince d'Arenberg et du Saint-Empire romain, duc des duchez d'Archots et de Croix, feldmaréchal au service de sa Majesté impériale la Reine de Hongrie et de Bohême, mari et procureur de droit de très haute et très puissante princesse Madame Louise-Marguerite-Irès, née princesse de Lamarck et du Saint-Empire romain, propriétaire de son chef des terres, fiefs et seigneuries de Coatfao et Pratanras, Messire Antoine de Lagadec2, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur pour le Roi des château et ville de Concarneau et païs circonvoisins, demeurant à sa terre de Kerroué, paroisse de Loquivy-Plougras, évêché de Tréguier, des héritages qu'il tient et possède à foi et hommage, lods, ventes et rachapts et autres devoirs seigneuriaux les cas advenant, au proche fief et lige de la seigneurie de Coatfao. Sçavoir est : le lieu et manoir noble de Kersantec, moulin à eau et son étang, bois de haute futaie et bois taillys, appartenances et dépendances, duquel manoir de Kersantec ensuit la déclaration tenant et aboutissant sçavoir. Pour maisons, crèches, aie, pourpris, jardin, courtil avec leurs issues et dépendances, etc... (suit l'énumération des champs). »

Lequel manoir de Kersantec est chargé de six sols par an de cheffrente, payable au terme de la Saint-Michel envers la seigneurie de Coatfao dont une moitié qui est tenue à domaine congéable pour l'avouant par la veuve et héritiers de Laurent Glévan, pour en payer par an à l'avouant huit combles de froment, huit combles foulées avoine et deux chapons, outre acquitter la moitié de la cheffrente, et l'autre moitié, qui est celle qui était profitée par Riou Droual lors de l'aveu qui a été fourni à la seigneurie de Coatfao le 22 juin 1629, est tenue à ferme par Jeanne Nicolas, pour en payer à l'avouant la somme de 200 livres aussi au terme de la Saint-Michel et outre acquitter l'autre moitié de la cheffrente. Le dit moulin et étang de Kersantec donnant du côté du midy audit chemin qui mène de la ville de Quimper aux paroisses de Plozvan et Peummerit et des autres endroits sur les terres du dit manoir de Kersantec. Le dit moulin tenu à simple ferme par le nommé Germain Morvan pour en payer aussi à l'avouant la somme de 90 livres par an. Le bois tailly dudit manoir de Kersantec sur le susdit grand chemin sur terre du village de Kerbasquiou et sur terre du lieu du Raudouic. Tout ce que dessus affirme le dit avouant contenir vérité autant qu'il est à sa connaissance et lui être échu de la succession de Madame de Kervaszegan, Thérèse Le Felle, sa mère, morte il y a quarante ans, promettant et s'obligeant sur l'hypothèque spéciale desdits héritages faire les obéissances que l'homme noble et de foi lige doit à son seigneur lige et proche, et pour présenter cette auxdits seigneur et dame, prince et princesse de Coatfao, et au besoin serait le dit avouant nommé à son procureur Mª Charles Gaillard... (lacune) procureur, promettant et s'obligeant avoir pour agréable tout ce qui sera fait et procuré par son dit procureur ce touchant. Et nous notaires des juridictions du Heozou et de Belle-Isle-en-Terre avec soumission expresse à celle de Coatfao, avons rapporté le présent, etc,

Le manoir de Kersantec appartenait au XVII• à GuillaumeLe Coëtanner, et ensuite à la famille Billouart de Kervaszegan3. Puis il devint, par alliance, la propriété de la maison de Lagadec. Dans la suite, la terre de Kersantec échut en héritage à la famille de Roquefeuil¹ qui la conserva jusqu'en 1855, époque où M. de Roquefeuil la vendit à M. de Lécluse de Longraye, propriétaire du château de Keriner, et devint par alliance la propriété de la famille Urvoy de Portzamparc.

Les anciens registres paroissiaux citent maintes fois le moulin de Kersantec aujourd'hui complètement disparu, si ce n'est quelques restes qui passeraient inaperçus sans la tradition très répandue encore dans tout le pays d'alentour. Un petit cours d'eau, prenant sa source sur la terre de Leubin<sup>4</sup>, au pied d'une montagne un peu au-dessus de Kersantec, alimentait l'étang de Kersantec qui couvrait neuf hectares environ et faisait tourner la roue du moulin. Aujourd'hui l'ancien étang est converti en une superbe prairie abondam-

De l'ancien manoir aucune trace, excepté quelques pierres ment arrosée.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Anciennement Kersantec ou Kersanteuc relevait de la baronnie du Pont et devait trois sols de cheffrente.

<sup>1</sup> V. Chap. IV, Notes sur cette ancienne maison.

<sup>&#</sup>x27; Archives personnelles.

V. Chap. IV, Notes sur cette famille. DE ROQUEFEULL. - Très ancienne maison originaire de la Rouergue, dont

une branche passée en Bretagne.

Armes: D'azur à neuf cordetières d'or, 3, 3, 3. Devises: L'honneur me reste, ça me suffit; Mon sang coule pour la France.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Village en Pluguffan, près de Kersantec.

travaillées, utilisées dans la construction des communs. Là aussi, existait autrefois une chapelle, nous en avons la conviction, car, le nom même de Kersantec, ville des saints, n'indique-t-il pas un lieu sanctifié par l'élévation d'un oratoire dédié à quelques saints qui vivaient, peut-être, dans les temps reculés, sur ce petit coin de terre, au bord de ce lac, au milieu de ce site pittoresque et sauvage, non loin, à quelques cents mètres à peine, de l'ancien établissement gallo-romain. C'était vraisemblablement au sixième siècle; l'empire romain était anéanti, l'établissement voisin détruit, il n'y avait plus de romains dans cet endroit et aucun des nouveaux envahisseurs ne s'y était encore établi; le lieu était solitaire; les eaux du ruisseau fécondant cette vallée, procuraient aux ermites le peu qu'il teur fallait pour vivre et passer là de longs jours dans la contemplation et dans la pénitence. Comme preuves à cette hypothèse nous n'en avons aucune certaine hormis quelques pierres, un très ancien bénitier et le nom même du lieu.

NOTES HISTORIOUES

Kersantec est situé à environ 3 kilomètres du bourg de Plugusfan, et à 300 mètres au plus de la route de Quimper à Penhors. La maison actuelle a été bâtie en 1878 et consiste dans un corps de logis flanqué d'un pavillon. En somme, l'habitation se présente dans un site qui ne manque pas de charme avec cette immense prairie coupée par le ruisseau, ses taillis et ses terres labourées avec méthode. De plus, la ferme, bien bâtie, est, sans contredit, la plus belle et la mieux en culture de la commune.

Non loin de Kersantec, à 800 mètres environ et au nord, se trouve le manoir de Kerbasquiou qui aujourd'hui appartient à une ancienne famille de paysans de Pluguffan¹. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, Kerbasquiou appartenait à la famille Kernevez, vieille famille du pays qui occupa un certain rang dans la magistrature et dont plusieurs membres furent notaires et habitèrent Kerbasquiou.

Un peu au-dessus de ce manoir est le village du Raudouic où a été construit il y a déjà un certain nombre d'années une habitation qui sert actuellement de demeure au fermier.

A un peu plus de 2 kilomètres et à l'ouest de Kersantec, s'élève le château du Hilguy, en la commune de Plogastel-Saint-Germain. Un des fiefs les plus importants de la contrée, il avait droit de haute justice et possédait ses patibulaires. Possédé successivement par les maisons de Lezongard, du Quellenec, de Visdelou et de Tinténiac, il fut vendu à la Révolution2.

#### KERREM

Autrefois de Pluguffan, aujourd'hui de la commune de Plomelin et à proximité de la route de Quimper à Pont-l'Abbé, le manoir de Kerrem s'élevait à 3000 mètres au sud-est de son ancienne paroisse. Son histoire est difficile à éclaircir, car il existe dans la commune de Plomelin une autre terre dont le nom offre beaucoup d'analogie et fait naître d'inévitables confusions. Le manoir de Kerrem devait six deniers de cheffrentes à la seigneurie du Quéménet3.

Au quinzième siècle Kerrem appartenait à la famille Foesnant. Nous voyons dans les anciennes réformations des fouages en 1426 et 1441 qu'Alain Foesnant est déclaré noble et exempt au manoir de Krein. Lors de la réformation de 1444, Kerrem était la propriété de Catherine Laegrez, veuve d'Alain Servan ou Foesnant. Au commencement du seizième siècle cette terre était possédée par Jean Marion. Puis vers le milieu du dix-septième nous la trouvons aux mains de la famille de Tréanna.

<sup>1</sup> La famille Pernès.

 $<sup>{\</sup>mathfrak t}$  Les juges du  ${\it Hilguy}$  siègeaient dans la même salle basse des  ${\it Cordeliers}$ que les hautes justices de Quéménet, de Pratanras, de Coatfao et de Plessix-Ergué.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En 1327 vivait Geoffroy du Hilguit et par son testament portant cette date, il fit don d'une couverture brodée « à saint Guillaume dans l'église de Quimper ». (Monog. de la cath. de Quimper par M. Le Men, p. 110). <sup>1</sup> Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Aveu du Quéménet, 1700,

Très ancienne et illustre en Cornouaille, la maison de Tréanna a comparu aux montres et réformations de 1426 à 1562 dans les paroisses d'Elliant, Plomodiern, Lanriec, Dirinon et Plouédern, évêchés de Cornouaille et de Léon, et par arrêt du 22 décembre 1668, au rapport de M. Denyaui, elle fut déclarée noble et d'ancienne extraction chevaleresque avec huit générations2. On remarque parmi les membres de cette famille:

- Messire Yves de Tréanna, chevalier, vivant en 1400, marié à noble demoiselle Amice de Kerbescat. Yves combattit à la bataille de Formigny en 1450, et était capitaine de Concarneau en 1477 ; - Messire Jean de Tréanna, chanoine de Saint-Corentin, en 1418 ; - Maistre Guézennec de Tréanna, archidiacre du Mans ; - Messires Geoffroy et Rioc de Tréanna, chanoines de la cathédrale de Saint-Corentin, en 1486 et 1496. Geoffroy était en 1494 archidiacre du Mans et recteur de la paroisse de Crozon. Il fonda. dans la cathédrale, un obit de « six vingt écus d'or vieux du coin roial de France pesant 120 gros ». Rioc ou Riou de Tréanna avait aussi fondé dans la même église un obit de 40 gros d'or3.

- -Messire Olivier de Tréanna, fils d'Yves et d'Amice de Kerbescat, épouse noble Catherine de Guisiau, dont :
- Messire Guyomar de Tréanna, vivant en 1494, marié à noble demoiselle Adelice du Louet\*, fille de messire Alain du Louet, sgr du Pessix, et de dame Marie de la Pallue. De ce mariage naquit :
- Messire Guillaume de Tréanna qui épouse, en 1502, noble demoiselle Catherine de Lanvilliau5. De ce mariage issut :
- Messire Yves de Tréanna, vivant en 1544, marié à noble demoiselle Jeanne de Coatanezre, dont :
- . ¹ DENYAU. Ancienne famille chevaleresque dont une branche s'est établie au Maine, à la Flèche, au XVII e siècle. Le conseiller au Parlement, était seigneur de la Cochetière. Armes : De gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent et en pointe d'une tête de lion de même.
- <sup>2</sup> P. de Courcy. Arm. de Bretagne et Bibl. personnelle, Mss. de la Réfor-
- <sup>3</sup> Le Men. Monog. de la cathédrale de Quimper, p. 126.
- 4 V. Chap. IV. Notes sur cette ancienne maison.
- <sup>5</sup> En 1170 vivait dans le diocèse de Quimper Charles de Lanvilliau. Peut-être était-il le père de Catherine de Lanvilliau.

- Messire Jacques de Tréanna qui épouse demoiselle Peronnelle Simon\*. De ce mariage naquit :

- Messire Guillaume de Tréanna, chevalier, seigneur de Lanvilliau, marié: 1º en 1622, à noble demoiselle Françoise de Visdelou de la Goublays<sup>2</sup>; 2°, en 1623, à noble demoiselle Bonaventure de Satuden<sup>3</sup>, fille de messire Jacques de Saluden, et de dame Marie du Liscouet\*. De son mariage avec Bonaventure de Saluden naquirent :

1º Messire Jean de Tréanna, chevalier, seigneur de Lanvilliau, marié à noble demoiselle Anne de Coatnelez. (Coëtlez).

2º Messire Olivier de Tréanna, écuyer, seigneur de Brignou, de Kerango et autres lieux, épouse noble demoiselle Françoise Carion3.

- Messire Olivier de Tréanna est le premier de sa maison figurant comme seigneur du manoir de Kerrem qu'il habitait. Il eut de Françoise Carion 6 enfants:

1º Marie de Tréanna, née le 17 mai 1674. Elle eut comme parrain, Yves Le Lagadec, et marraine, Catherine Pottin.

2º Cécile de Tréanna, née le 19 février 1676. Elle mourut en bas âge. 3º Louise-Urbanne de Tréanna, née en 1677. Elle eut pour parrain et marraine: écuyer François-Urbain de Tréanna, seigneur de Trémaria, et demoiselle Louise Le Denic, dame des Grands-Préaux.

4º Catherine-Françoise de Tréanna, née le 25 juin 1688 et baptisée par missire Yves Loyer, pretre. Elle eut pour parrain : messire Jean Furic, seigneur et recteur de Châteauneuf, et marraine : demoiselle Anne de

5º Olivier-François de Tréanna, né en 1689.

6º Prigent de Tréanna, dont nous trouvons le décès en 1691 « fils de monsieur de Brignou de Tréanna, âgé de 5 ou 6 ans, il est inhumé dans l'église de Piuguffan ».

 \* Simos. — Ancienne maison divisée en plusieurs branches et portant pour armes: De sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules. Derise: C'est mon plaisir.

<sup>1</sup> V.Chap IV, Notes sur cette ancienne famille.

DE SALUBEN. — Messire Nicolas de Saluden, sgr de Trémaria, conseiller au Parlement, frère de Bonaventure, avait épousé en 1646, Claire Simon, dame de la Varenne. La maison de Saluden, originaire de la paroisse de Cleden-Cap-Sizun, évéché de Cornouaille, connue dès le XV siècle, d'ancienne extraction, porte pour armes: D'or à 3 fleurs de lys de gueules et une dioile de même en cour.

\* Du Liscourt. — Issue des comtes de Vitré, pulnés des ducs de Bretagne, la maison du Liscouët porte pour armes : D'argent au chef de gueules, chargé de 7 billettes d'argent, 4. 3.

5 V. Chap. IV. Notes sur la famille de Carion.

En l'année 1695, messire Ollivier de Tréanna figure comme parrain. et à partir de cette époque les registres ne mentionnent plus cette famille.

La maison de Tréanna a fourni un page du Roi en 1741, et elle s'est fondue dans la suite en la famille de Kergariou.

Cette maison avait un vitrail dans l'église cathédrale de Quimper : la onzième fenêtre au sud dans le chœur, il est divisé en quatre panneaux. Dans le premier panneau on remarque un chevalier armé, à genoux, vêtu d'une cotte blanche chargée d'une macle d'azur, présenté par un saint évêque. Ce sont les armes des seigneurs de Tréanna, dont la devise était : Sine macula macla. Il ne restait dans ce vitrail, avant sa restauration, que la partie inférieure des personnages. Les armes de la maison de Tréanna sont, du reste, plusieurs fois représentées dans les vitraux du chœur et dans d'autres parties de l'église. Cette maison avait aussi une chapelle en l'église de Saint-Corentin, la chapelle de Notre-Dame-des-Carmes, dont les vocables anciens furent : Saint-Martin (1466-1542); Saint-René, Renan ou Ronan, 1572-1790. Plusieurs seigneurs laïques et ecclésiastiques de la famille de Tréanna, avaient leurs sépultures dans cette chapelle. On voit encore rangées devant l'autel quatre pierres tombales, dont les légendes sont devenues illisibles, mais sur lesquelles on aperçoit les armes de cette famille, qui peut compter au nombre de celles qui ont le plus contribué par leurs libéralités, à la construction et aux embellissements de la cathédrale1.

Ainsi que nous l'avons vu les armes de cette maison étaient : D'argent à la macle d'azur.

Devise : Sine macula macla

En 1733, Kerrem appartenait à messire Nicolas des Landes2. En cette année, nous trouvons dans les registres le baptême « à l'église de Saint-Guffan, de René-Hyacinthe des Landes, fils de messire Nicolas des l'andes, chevalier, seigneur de la Boixière et de Kerrem, et de dame Mauricette du Menez3, dame des Landes.

L'année suivante, fut baptisée « Hyacinthe-Claude-Renée-Guillemette, fille de messire Nicolas des Landes, chevalier, sieur de Kerrun et de noble dame Mauricette du Menez ».

En 1736, nous voyons le baptême d'Anne-Corentine des Landes, fille des précédents. Elle eut pour parrain : écuyer Corentin-Ignace de Kerguelen, sieur du dit lieu et autres, et pour marraine : dame Anne-Gabrielle de Quélen¹, dame de la Villeneuve-Kersulguen.

En 1739, Mauricette des Landes, fille des précédents, « est décédée à Kerlagatu où elle était en nourrice et a été inhumée dans le cimetière en présence de ses nourriciers ».

#### KERLOT

Le manoir de Kerrem était entouré de terres seigneuriales. A un kilomètre environ s'élevait Kerlot, célèbre abbaye de Cisterciennes, fondée le 26 mars 1652 par messire Pierre de Jégado<sup>2</sup>, sieur de Kerollain, dans son manoir de Kerlot, en Plomelin. Elisabeth, sa sœur, en fut la première abbesse : celle-ci mourut peu après, suivie de près par son frère; et les héritiers collatéraux s'emparèrent des titres et des biens de l'abbaye, et en rasèrent les bâtiments.

L'abbesse nommée après Elisabeth de Jégado acquit, en 1667, le manoir de l'Isle dit : de Kerlot, sur le quai de Quimper, et s'y établit avec ses religieuses3.

L'abbesse de Kerlot avait, dit-on, le droit de porter la mitre et la crosse. Kerlot, aujourd'hui métairie, commune de Plomelin, à six kilomètres de Quimper appartenait à la maison de Trémillec et c'est par le mariage de Jean de Jégado, père de Pierre, avec la dame héritière de Trémillec que le manoir de Kerlot échut aux de Jégado.

PLUGUFFAE (100)

Le Men. Monographie de la cathédrale de Quimper, p. 28 et 52. <sup>2</sup> V. Chap. IV. Notes sur cette famille.

<sup>3</sup> Ibidem.

V. Chap. IV. Notes sur cette famille.

¹ L'abbaye de Kerlot fut florissante jusqu'à la Révolution, et c'est en janvier 1791 que les religieuses furent chassées de leur maison ainsi que celles des autres couvents qui s'y étaient réfugiées après leur expulsion.

#### LA BOIXIÈRE-KERLOT

Non loin de Kerrem s'élevait aussi le manoir de la Boixière, à 4 kilomètres de Quimper, sur la route de Quimper à Pontl'Abbé, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre manoir de la Boissière situé près de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces. Appartenant à la maison de Trémillec dès le XVe siècle, il passa, dans la suite aux de Trecesson et à la famille des Landes. Nous donnons ci-après un extrait de l'aveu de la seigneurie de Quéménet, en 1700, concernant le manoir de la Boixière<sup>1</sup> :

« Manoir de la Grande-Boixière et dépendances. La seigneurie de ligence, d'obéissance, droit de fieff, cour et juridiction sur le manoir de la Grande-Boixière-Kerlot, toutes ses maisons, terres chaudes, froides, prez, montagnes, franchises, rabinnes, bois de haute futaye, bois taillis, circonstances et dépendances ; moulin de Melven avec ses maisons, terres chaudes, froides, prez, circonstances et dépendances ; le manoir de la petite Boixière ses maisons, terres chaudes, froides, appartenances et dépendances ; le lieu noble de Pormoelic, maisons, terres chaudes, froides, prez, appartenances et dépendances ; le lieu noble de Penancreach, ses maisons, terres chaudes et froides, prez et dépendances ; le lieu noble et manoir de Keriner, ses maisons, terres chaudes, appartenances et dépendances ; le manoir et lieu noble de Treyer Izella, ses maisons, terres chaudes, froides, prez, circonstances et dépendances ; le manoir de Kerfenec ou Kerenguezennec, ses maisons, terres chaudes et dépendances, le village de Combren, ses maisons, terres froides et dépendances, le lieu de Kerdavid et dépendances; le manoir et lieu noble de Penhoat, ses maisons, terres et dépendances ; le lieu de Kerlosquen et Kerdanet, du Cosquer, de Keraniou, de Kernevenou, de Kerarnic, de Keroster, de Kerurec Huella, et de Kerurec Isella avec leur moulin de Kerurec ; lieu de Kerloguen, village de Kermathéano, lieu de Saint-Guenolay et un estaye au lieu de Leuzereudic leach Isella et autres lieux et domaines avec touttes leurs maisons, terres chaudes, froides, prez, issues, franchises, appartenances et dépendances ; et l'arrière fieff supérieur et dominant sur les proches fieffs et directes et supériorité sur les préminences et tous autres droits seigneuriaux et honorifiques dépendants desdittes terres de Kerlot et de la Boixière, sur lesquels hérittages cy-dessus est deub de cheffrente à la ditte seigneurie du Quéménet, sçavoir sur les dictz manoirs et dépendances de la Boixière, vingtz sols monnoye, sur le village du Cosquer, douze deniers monnoye, et sur le lieu de Keraniou, deux deniers obole ».

AUTRES SEIGNEURIES, MANOIRS ET TERRES NOBLES

Nous citerons également les seigneuries, manoirs et terres suivantes de la paroisse de Plugulfan, relevant ou comprises dans le-fief de Quéménet1:

Le manoir de Penanguer, mettairie du Merdy et dépendances, la seigneurie de ligence, mouvance fieff obeissance, foy, hommage, chambellenaye, suitte de cour et moulin, lods, ventes et rachapts et tous autres droits seigneuriaux et feodaux qu'a le dit seigneur marquis de Molac à cause de sa dite seigneurie du Quéménet sur le manoir de Penanguer et sa métairie noble du Merdy.... appartenant au fielf du feu sieur de Kerbasquen Le Marec², sur lequel manoir de Penanguer est deub à la ditte seigneurie du Quéménet, six deniers monnoye de cheffrente, suivant l'adveu par demoiselle Catherine Roserech, le 3 juin 1644 »

Le manoir de Kermoisan et dépendances, appartenant au sieur  $Guesdon^3$ .

Le village de Keramprat appartenant au seigneur d'Ernothon\*.

Le village de Kerlagatubihan appartenant au même. Le lieu du Moustoir appartenant audit sieur d'Ernothon, sur lequel est deub à la dite seigneurie, cinq deniers monnoye de cheffrente.

Le lieu de Keroncquec appartenant au même. Le manoir et moulin de Corniguel et les villages de Kervirian ou Kervian et de Rosarquer huella et isella, appartenant audit seigneur

Le village de la Villeneuve ou de Kernevez, cy devant à missire d'Ernothon.

Pierre Picquet, recteur de Bodivit. Les lieux de Kerhoaler et du Roudouic, appartenant à la demoiselle

Gouesbier, veuve du sieur Faget. Les lieux de Kergannou, Kermaduic, Kerrestou, Kervian, Tyangoff, Leuzeurudic, Kernison, et Kerhat, appartenant à la mineure du feu sieur du

' Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi. Juridiction de Quimper. Vol. 11, aveu n° 102 (16 janvier 1700).

V. Chap. IV. Notes sur cette famille.

<sup>&#</sup>x27; Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi. Juridiction de Quimper, vol. 11, aveu n° 102 (16 janvier 1700).

<sup>.</sup> V. plus loin. Notes sur cette maison.

Hilguy. « Partie dudit Leuzeurudic à la chapelle Saint-Yves du Pont-Wabbé, et partie de Kernison au seigneur le Coetenfao et autres, et l'arrière fieff et supériorité sur les proches fieffs, préminences et droits honorifiques dudit sieur du Hilguy, sauff droit d'impunissement que ledit seigneur marquis de Molac réserve expressément ».

Le lieu de Kerganevet appartenant à la demoiselle de Les mahallon-

Le village de Leonquer appartenant au sieur Alleno1.

Le lieu de Leinlouët appartenant à la demoiselle Pitois.

Le village de Kersabiec, consistant en deux tenues, appartenant au sieur de Keranroc'h de Kerguellen et à la dame de Kerilly-Cotten.

Le village de Kervenouen appartenant aux nommés Kervinibin et · sur lequel est deub de cheffrente deux sols monnoye conformément aux adveus rendus à la ditte seigneurie du Quéménet ».

Le village de Kervinoual appartenant au sieur du Scinou Furic.

Les villages de Kerraou e et autres terres en dehors desdits villages appartenant aux héritiers des feuz sieur de Kerdour-Torcol2, Guesdon, Guiader et autres, sur lesquels villages est deub à la ditte seigneurie du Quéménet douze deniers de monnoye de cheffrente.

Les villages de Leubin huella et isella, appartenant aux nommés Droüal, L'Heildez et consorts.

Le village de Kerbasquiou appartenant aux nommés L'Heildez et consorts. Le village du Stang ou Stangdu appartenant aux nommés Toullerastel. Goarem Kerhellec « appartenant aux nommez Le Du3 de Quimper, les dittes garennes scittuées es issues du lieu de Kerhellec ».

Le village de Kerrestou appartenant présentement au sieur du Parc-Gouesnou.

Le village de Kervasiou appartenant « aux nommez du Moulin Kerguelen, Nago et femme, sur lequel est deub de cheffrente... »

Le manoir de Kerjosse appartenant à messire Guy de Kersulguen, sieur de la Villeneuve.

Le village de Kerderven appartenant « audit sieur de la Villeneuve de Kersulguen, sur quel lieu est deub de chiffrente douze deniers monnoye, conformement à l'adveu fourni à la ditte seigneurie de Quéménet, le 20 décembre 1645 ».

- 1 V. Chap. IV. Notes sur cette maison.
- 1 Ibidem.
- Ancienne maison maintenue dans sa noblesse d'extraction à la rétormation de 1668.

Armes : De sable à la fasce d'argent, accompagnée de trois coquilles de

Le village de Kerlanver appartenant « aux heritiers des feuz sieur et dame du Plessix-Penger, sur lequel lieu est deub de cheffrente à la ditte seigneurie du Quéménet quinze sols monnoye ».

Parcou Kerferm ou 3 parcs et pièces de terres appartenant à Hervé Biger. Le moulin de Kerdaniel appartenant au sieur de Kerdaniel-Mocam « dont le manoir est dans la paroisse de Plogastel-Saint-Germain ».

Le lieu de Penmenez appartenant au sieur du Parc-Gouesnou.

Le lieu noble de Kerhuel appartenant au même.

Le lieu de Kergadiou appartenant au même.

Les lieux de Stang-Rohan, de Quellenec huella et izella et manoir, mettairie et moulin de Kerinesre appartenant au sieur de la Garae<sup>1</sup>.

Le village de Kervian au même.

Les terres de Kerhoas au village de Saint-Guenolay, appartenant au sieur de Kerguelez-Guesdon et sa femme.

Des terres au village de la Villeneuve ou de Kernevez appartenant aux heritiers de Maurice du Moulin et Kervinibin.

Le lieu noble le moulin de Creachteur et le village de Kernoter-Riand appartenant au sieur de Lezurec, (du Menez).

Le moulin de Kerlever appartenant au sieur de Kerhuel.

Le lieu noble de Kerarnic appartenant aux héritiers de missire Pierre Picquet, vivant recteur de Bodivit.

Le lieu de Kergoet appartenant aux héritiers et aux a/ant cause de Michel Le Roy et sa femme.

Les rentes dues à la fabrique de Pluguen sur plusieurs lieux<sup>2</sup>.

Les lieux de Penancach, Penancreach et le Parc Garin « scittué es issues des lieux de Kerarnic et Kernoter appartenant audit seigneur de Longraie ..

Le manoir et lieu noble du  $\mathit{Tymeur}$  et les dépendances « scittué au bourg paroiquialle de Plugutlan, appartenant aux sieur et dame du Menez-Rospic .

Une maison, cour, écurie et jardin au bourg de Pluguiffan, appartenant

au sieur Loedon, de Quimper. Autre maison, jardin et verger au dit bourg, appartenant à Michel Le Roy et à Marie Clemant, sa femme.

La maison Presbiteratle et toutes ses dépendances de la dite paroisse de Piuguffan et scittué au bourg d'icelle3.

V. Chap. IV. Notes sur cette famille.

<sup>2</sup> V. Chap. II, L'Extrait de l'aveu du Quéménet à ce sujet.

V. Chap. II. L'aveu fait au Roi concernant le presbytere et ses dépen-

Terres au village de Lesivy, à la chapelle Saint-Yves du Font-l'Abbé, sur laquelle est deu à la dite seigneurie vingt deux deniers monnoye de cheffrente.

Nous extrayons encore les déclarations et  $pr\acute{e}tentions$  suivantes de l'aveu du Quéménet :

« Déclarant pareillement le dit seigneur marquis de Molac avoir l'universalité de fieff aussi tant en proche qu'en arrière fieff de la dite paroisse de Pluguffan, supériorité, préminences d'église, fondateur, droits de bancs et escabeaux et tous autres droits seigneuriaux et honorifiques d'icelle, comme en estant le premier suserain et le seul seigneur haut justicier, ayant ses armes, armoiries, escussons, lisières, préminences et tous autres droits, marques et intersignes de premier préminencier dans les lieux et endroits les plus hauts et les plus eminantz de l'église paroiquialle d'icelle et chapelles en dépendantes ; duquel seigneur marquis relèvent généralement tous les droits tant seigneuriaux que honorifiques que peuvent avoir tous les particuliers en la ditte paroisse au bourg paroiquialle de laquelle il a droit de sceps et colliers, et d'y tenir sa cour juridiction et pleds généraux quand bon luy semblera, sa Maiesté, comme dit est, n'ayant aucuns fieffs, ni ligences aussy en la ditte paroisse de Pluguffant, dépendante de la ditte seigneurie du Quéménet, membre de la principauté de Léon, dont la distinction des fieffs de ceux du Roy fust faitte par la refformation de l'estat des fouages de cette province en l'année mil quattre cent vingt six. Cette supériorité dans la ditte paroisse de Pluguffan est tellement reconnue appartenir à la ditte seigneurie du Quéménet, que sur un grand thombeau de marbre eslevé dans le cœur de l'églize de la ditte paroisse, il y a cette inscription en ces termes : Cette tombe est prohibitive au sieur de Tremillec, vers tous autres que vers le sire de Rohan, prince deLéon ».

« Comme depuis ledit contract de vente des dittes deux paroisses de Plomelin et Pluguffan, faitte par ledit feu seigneur marquis de Molac à la ditte dame abesse de Kerlot, le sixième avril mil six cent cinquante six, il y a eu procès entr'eux prétendant ledit seigneur marquis de Molac faire subister le dit contract, et laditte dame abesse le contraire, et le faire résilier, jusqu'au mois de juillet mil six cent quatre vingt dix neuff, qu'il s'est passé transaction, par laquelle ledit seigneur marquis de Molac rentre dans la pocession et propriété des dittes deux paroisses, ce qui fait un intervalle d'environ un demy siècle, pendant lequel ledit seigneur marquis a souffert de grands préjudices par les usurpations qui peuvent avoir estez faittes pendant un si lon g temps, contrelesquelles il réserve de se pourvoir et dont il fait expresse réservation et de tous autres droits et d'en fournir adveu à sa maiesté quand il les aura justifiées et recouvertes. Lesdits droits cy-dessus escheus audit seigneur marquis de Molac de la succession benefficiaire dudit deffunt seigneur marquis de Molac, son père ».

Comme on l'a déjà vu, la seigneurie de Quéménet relevait immédiatement du Roi et l'aveu que nous citons fut signé, au château de la Roirye, le 16 janvier 1700, par haut et puissant seigneur Sébastien, sire marquis de Rosmadec et de Molac, Pontcroix, Tyvarlen, le Juch, le Quéménet, Poullan, chevalier, seigneur de Kergournadec'h, Lestang et autres seigneuries, conseiller du Roy en tous ses conseils, lieutenant général en Bretagne, gouverneur des villes, château et comté de Nantes, maistre de camp d'un régiment de cavalerie entretenu sous son nom, brigadier des armées de sa Majesté.

Suivent diverses déclarations concernant des manoirs et des terres situées en Plugusfan :

14 août 1694. — Déclaration et dénombrement de la terre et ancienne baronnie du Pont, ses droits de fiefs, juridictions, prérogatives que fournit Messire François-Joseph d'Ernothon<sup>1</sup>, chevalier, seigneur et baron du Pont, Langoët, Trevilly, Kerdegace et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé de justice, police et finance, maistre des requestes ordinaires de son hostel. Au roy notre sire devant...:

¹ Par sentence en date du 5 février 1700, le marquis de Rosmadec « a esté desboutté de la mouvance sur » — divers terrains situés en la paroisse Plomelin, — « et à l'égard des mouvances par luy prétendues en la paroisse de Pluguffan a esté pareillement déboutté de la mouvance du manoir du Tymeur dont le Roy a été servy par aveu de l'année 1541 » — et, « d'un tennement d'héritage au bourg dudit Pluguffan dont le Roy a été servy par aveu de l'année 1526 » — et, « du village de Kerangoff ou Kergoff dont le Roy a été pareillement servy aux années 1493 et 1640 ». (Aveu du Quéménet, 1700).

<sup>•</sup> D'HERNOTHON OU D'ERNOTHON. — Très ancienne famille, originaire de de Paris. La branche du Pont-VAbbé s'est fondue dans d'Argouges, et celle de Kergos dans Kernafflen. Armes : D'azur à trois molettes d'éperon d'or.

#### Paroisse de Pluguffan.

Kerestou. — Le tout dudit villaige autrefois possédé par Ollive Keratris, Daniel Kerneguas, Jacques Le Dréan, Yves Le Cornec, Guillaume Le Corre, Jean Gourmelen, Alain Le Dréan, Huon Dongalen, André Kerleuguy, Louis Le Digoedet, et autres pour en payer par an de chefrente sept sols six deniers.

Kersanteuc. — Le dit manoir autrefois possédé par Guillaume Le Coëtanner pour en payer par an de chefrente trois sols.

Kergousien. — Le tout dudit villaige autrefois possédé par Guillaume Le Dourgen et autres, pour en payer par chacun an de chefrente sept deniers et la huictième partie d'une écuellée de froment.

Kergorn ou Kergouren, Kerouron ou Keroullon - Le tout dudit villaige autrefois possédé par Guegen an Collen, Jean Collen et Louis de Gourdec.

Quillabonet. — Le tout dudit villaige autrefois possédé par Yves Mazeau, Geffroy Lechasfelant, pour en payer par an de chefrente deux sols

Kervezau ou Keriezau. — Ledit villaige autrefois possédé par Gourmelen et autres.

Penanlan. — Le dit villaige autrefois possédé par Riou Le Dimanac'h et autres pour en payer de chefrente cinq sols.

Keralqun. - Le tout dudit villaige autrefois possédé par Riou Le Dimanac'h.

Kergoniam. — Le tout dudit villaige autrefois possédé par Guillaume

Kerouezec ou Kerouzec. — Le dit villaige autrefois possédé par HuonDongoulen et Aliénore, sa femme, Jean Kerdegasse et Marguerite, sa femme et autres.

Poultreuc. — Le dit villaige autrefois possédé par Jean Keraoual et autres.

SQUIMUR. — Le dit villaige autrefois possédé par Yvon l'Official et autres. Luzumoic. — Le dit villaige autrefois possédé par Guillaume Lamprat et autres et à présent par... (lacune).

Laquelle baronnie du Pont, château et dépendances apartiennent audit seigneur d'Ernothon par l'acquest qu'il en a fait de M. le marquis de Richelieu par contrat du..... 16851.

Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi. Vol. 11, aveu

20 juillet 1678. — Déclaration et dénombrement des terres et héritages que Messire Guy Visdelou, chevalier, seigneur du Hilguy, conseiller du Roy en son parlement de Bretagne, demeurant, hors son semestre, plus ordinairement en son château du Hilguy, paroisse de Ploecastel-Saint-Germain, tient noblement et prochement du Roy, nostre souverain seigneur sous son domaine de Quimpertin à devoir de lodz, ventes et rachaptz, laquelle déclaration il fournit et présente devant.

Lesquels héritages sont échus audit seigneur du Hilguy par le décez de Messire Jacques Visdelou, seigneur de Delien, son père arrivé le quatriesme juin mil six centz septante et trois, et sont situez :

Scavoir en la paroisse de Pluguffan, le village de Kergat tenu à domaine congéable par Jan Dagorn et Yves Le Guyader, pour en payer par an à chasque terme de la Saint-Michel, le nombre de quatre combles de froment, cinq combles de seigle, cinq combles d'avoine, deux chapons, corvées et champarti.

18 septembre 1681. — Déclaration et dénombrement des terres, fieffs, seigneuries, rentes et chefrentes que Messire François-Hyacinthe de Visdelou, chevallier, seigneur de Bienassis, La Gaublaie, l'Hostellerie, Abraham, Coatfao, Pratanras, Tregavan, Delien, Querlaouenan, Chef-du-Bois, etc., tient, possède et relève prochement et noblement du Roy...:

Dans la paroisse de Pluguffan. La seigneurie lige avec tous les aures deux seigneuriaux sur une tenue au bourg parrochial de Pluguffan, nommé le lieu et manoir de Timeur, appartenant autrefois à René de Trémillec et Gilles Biroualh2.

19 novembre 1681. — Déclaration et dénombrement des maisons, héritages et droits que Messire Sébastien, chef de nom et d'armes de Querhoent<sup>3</sup>, Quergournadec'h, chevalier, seigneur marquis de Coetenfao, comte Penhoet, Guzé et de Morizur, seigneur de Keraultret, Crenuhely, Loguevel, Querandraon, Querouzeré, Mescouin et le Parc Duault, etc., rend et fournit au Roy nostre sire et souverain seigneur, sous son domaine de Quimper, aux charges et devoirs cy apprès déclarés, en quallité et comme père et garde naturel d'autre Messire François Toussaint de Querhoent, chevalier, seigneur marquis de Coetenfao, cornette en la

\*\*Arch. de la Ch. des Comptes. Juridiction de Quimper. V. 8, aveu n° 60.

\*\*Ibidem. Domaine du Roi, V. 9, aveu n° 15.

\*\*De Kerhoest. — Ancienne maison chevaleresque, portant pour armes :

\*\*De Kerhoest. — Ancienne maison chevaleresque, portant pour armes :

\*\*Eccarteté : au 1° e 4° : échiqueté d'or et de gueules; qui est de Kergour
\*\*nadec'h, au 2° e 43° : d'azur à la fleur de lys d'or surmontée de deux macles

\*\*nadec'h, au 2° e 43° : d'azur à la fleur de lys d'or surmontée de deux macles

\*\*de même, qui est de Kerriee-Coëtenfao, sur le tout : losangé d'argent et

\*\*de sable qui est Kerhoënt. Devise : Sur mon honneur. La terre de Coëtenfao,

en la paroisse de Séglien, évêché de Vannes, relevait du duché de Rohan.

\*\*Elle passa successivement par alliances des Kerriec aux Quellenec, puis aux Elle passa successivement par alliances des Kerriec aux Quellenec, puis aux de Plouc et aux de Kerhoënt.

PLUGUFFAN (100)

compagnie de deux centz chevaux légers de sa majesté, servant ordinairement à la garde de sa personne, son fils aisné et ses autres enfants procréés de son mariage avecq defuncte dame Renée de Quergoet1, dame de Goetanfao, vivant sa compagne, laquelle déclaration il fournit et presante au Roy devant vous messieurs les commissaires de la réformation dudit domaine de Quimper, desquels héritages et dioits ensuit la description :

En Plujuffan. fief lige de la seigneurie de Kerezdrec sur le moulin de Kerliner, - et la tenue et convenant de Lechuella au village de Kernison.

Le tout escheuz et advenue audit seigneur advouant en la dite qualité de la succession de ladite défuncte, dame de Coetenfao, vivante sa compaigne, décédée il y a environ quatre à cinq mois, à laquelle ils estaient escheuz de la succession de defuncte dame Marguerite Loheach2, vivante dame du Guylty, sa mère décédée il y a vingtz et deux ans, a laquelle ils estoient aussy escheuz de la succession de défuncte dame Blanche Loheach, vivante dame de Missirien3, sa sœur, debcédé il y a trente et cinq ans et à laquelle ils appartenaient d'ancien patrimoine, suivant la déclaration et inféodation daptée du 19 juillet 1634, où il est reconnu que les sieur et dame de Missirien connaissent tenir du Roy les herritages et droits cy-dessus et à cause d'icelle dame de Missirien\*. 12 septembre 1689. — Déclaration et dénombrement des terres, fiefs, justices, droits honorifiques, préminences, prérogatives et franchises que humble et religieuse de l'ordre Saint-Benoît dame Jeanne de Thalhouet de Queraveon<sup>5</sup>, prieure claustrale des prieurés royaux d'anciennes fondations royales et ducales du grand Loc-Maria près la ville de Quimper et du Quillion y annexées cy-devant à titre d'abbaye par les ducs de Bretagne, tient et possède prochement et noblement du Roy notre sire et souverain sei-

Paroisse de Pluguffan: Droits et devoirs seigneuriaux sur le village de Kerverien, situé en ladite paroisse appartenant au seigneur d'Ernothon

V. Chap. IV. Notes sur cette famille. <sup>2</sup> Lozkach. — Ancienne famille du pays de Morlaix. dont un membre, Fran-oys Lozéach figure dans une montre passée à Vannes en 1402. Armes :

<sup>3</sup> AUTRET DE MISSIRIEN. — Ancienne famille dont est issue Guy, vivant au XVII<sup>a</sup> siècle, chevalier de Saint-Michel et auteur des Recherches sur l'histoire de Bretagne. Armes: D'or à cinq trangles ondées d'azur. Devise: Dré ar mor (Au delà des mers).

Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi, Vol. 8, nº 97. DE TALBOUET DE KERAYEON. — Ancienne famille chevaleresque sortic de la maison de Talhouët des anciens gouverneurs de Redon. Armes : Losangé d'argent et de sable.

cy-devant possèdé par le sieur de Tremillec pour en payer de chefrente à ladite dame par chacun an et terme de la chandelleur deux vases froment1.

25 janvier 1682. — Déclaration des maisons, manoirs, terres, héritages, fiefs, jurisdictions, droits apartenant à l'abbaye Nostre-Dame-de Querlot, ordre de Citeaux, au diocèse de Quimper, que noble religieuse dame Anne des Coigneux2, abbesse de la dite abbaye fournit au Roy devant.... pour le village du Rhun3.

17 octobre 1680. - Déclaration des héritages dépendant de la chapelenye de Saint-Pierre de Pont-l'Abbé, tenus prochement et noblement du Roy nostre sire pour le domaine de Quimper :

Spavoir, la tenue de Leach Creis au village de Luzuridic, en Pluguen. 20 août 1678. — Déclaration et dénombrement des maisons, terres et héritiages que honorable homme Paul Berger, marchand demeurant en ceste ville de Quimper, tient et possède prochement et noblement du Roy notre sire...

Lesquels héritages consistent en... le lieu noble de Kerjosse scittué en la paroisse de Pluguffan.

Le quel lieu est advenu audict Berger pour l'avoir acquis d'avecq messire Vincent du Menez: et dame Françoise de Meabé, son espouze, sieur et dame de Coatglas, par contrat du 29 septembre 1677.

Pour raison desquels herittages, ledict Berger recognaist estre subjet et vassal de sa Møjesté et lui debvoir l'obeissance, foy, hommage, lodz, ventes et rachapts quand le cas y advient<sup>5</sup>.

Parmi les propriétés nouvellement créées nous citerons la terre de Kerfenec appartenant à la mense épiscopale de l'é. vêché de Quimper et qui offre autant par sa situation que par l'entourage de ses bois, un séjour fort agréable. Kervouyen, sur le bord de la voie ferrée de Quimper à Pluguffan, est aussi une charmante petite propriété bien entourée de bosquets et

<sup>1</sup> Arch, de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi, vol. 1!, aveu

nº 4.

LE GOIONEUX. — Ancienne famille originaire de Paris. Jacques Le Coigneuw fut président au Parlement de Paris, chancelier du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, père de Madeleine, abbesse de la Joie en 1648 + 1688, et d'Anne, abbesse de Kerlot, + 1693. Cette famille possèda le marquisat de Millabre de Madeleine, abbesse de Kerlot, + 1693. Cette famille possèda le marquisat de Millabre de Madeleine, a trais propositione. Eélabre, dans la Haute-Marche, en 1650. Armes : D'azur à trois porcs-épics

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibidem. Juridiction de Quimper, vol. 6, aveu nº 84.

V. Chap. IV, Notes sur cette famille.
 Arch. de la Ch. des Comptes à Nantes. Domaine du Roi, vol. 8, aveu

encadrée de superbes prairies. Kerfenec ainsi que Kervouyen sont à proximité de la route de Quimper à Pont-l'Abbé, et à deux mille mètres environ du clocher de Pluguffan.

Comme nous l'avons vu plus haut dans les anciennes réformations des fouages le territoire de Pluguffan était couvert, surtout au XVe siècle, d'une quantité de terres nobles. A part quelques fiefs importants, la plupart des autres seigneuries n'avaient qu'une faible étendue, d'où il résultait qu'à cette époque, la paroisse était peuplée d'une noblesse peu riche, mais nombreuse et entreprenante, en rapport continuel avec la population rurale et qui par ses relations amicales, exerçait sur elle une réelle influence.

Aux XVII<sup>o</sup> et XVIII<sup>o</sup> siècles, le territoire de Plugussan n'est plus aussi morcelé et se trouve partagé entre trois ou quatre grandes seigneuries possédées par des familles puissantes et des plus anciennes qui continuèreut d'exercer sur la population l'influence appartenant toujours aux classes élevées de la société et que n'entama pas, dans cette contrée, le souffle envenimé de la Révolution.

### CHAPITRE IV

Registres paroissiaux. - Notes sur les familles.

Les anciens registres paroissiaux ont généralement été assez bien conservés dans toutes les communes et souvent ils remontent à des dates assez reculées. Cependant on en trouve très rarement d'antérieurs au XVIº siècle. On est donc amené à croire qu'avant cette époque on ne tenait pas régulièrement de registres de naissances, encore moins de mariages et de sépultures.

Presque partout les actes de baptêmes ont précédé les actes de mariages et de décès. Nous avons peu de notices de mariages ou de décès antérieurs à la seconde moitié du XVIº siècle, et la tenue des registres de baptêmes ne fut définitivement réglementée qu'en vertu de l'Ordonnance royale de 1667. Les prescriptions relatives aux mariages et sépultures sont moins anciennes. Plusieurs ordonnances du XVII<sup>e</sup> siècle, sur la tenue des registres de l'Etat-civil ont été progmulées d'une manière générale, tels que l'édit du Roi, d'octobre 1691 et l'arrêt du Conseil, de novembre suivant. D'autres ordonnances réglementèrent aussi la tenue des actes de sépulture, 1726 et 1736, par le clergé.

C'est grâce à ces précieux documents que l'on connaît la situation qu'occupait nos ancêtres dans leur famille et la société, et ils demeurent incontestablement la source la meilleure et la plus sure des renseignements précis et sérieux. Les anciens registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Pluguffan remontent à 1626. Nous en donnons une analyse sommaire, avec des annotations sur les familles citées dans les actes, chaque fois que la chose nous a été possible.

Ne pouvant donner la source des renseignements à chaque notice uous dirons donc qu'elles ont été rédigées à l'aide des Manuscrits des anciennes Réformations, du XV° et XVI° siècles, de la Réformation de 1668-1670, de l'Armorial de Bretagne, par P. de Courcy, des Chevaliers Bretons de Saint-Michel, par G. de Carné, des Preuves de dom Morice, des Preuves de dom Lobineau, de la Noblesse de Bretagne, par le marquis de l'Estourbeillon, de l'Armorial d'Hozier, des archives paroissiales et particulières, de nos archives personnelles, manuscrits, armoriaux, généalogies, etc., etc.

1626. — A noter plusieurs baptêmes où figurent comme parrains et marraines :

Anne Corre<sup>1</sup>, dame de Créac'hlay.

\*\*Le Corre. — Ancienne famille de l'évêché de Tréguier où elle comparoisse de Pleugaznou. — On remarque parmi ses membres: Messire Jean Le Corre, qui fut anobli avant 1481; — Un gouverneur du château du Taureau en 1621; — Messire Guillaume Le Corre, sgr de Lanrion, procureu du Roi à Châteauneuf-du-Faou, qui fut appelé à l'arrière-ban de Cornouaille du Roi à Châteauneuf-du-Faou, qui fut appelé à l'arrière-ban de Cornouaille du Roi à Châteauneuf-du-Faou, qui fut appelé à l'arrière-ban de Cornouaille pital Saint-Antoine, de Quimper, et de 1620, à 1622, gouverneur de l'hospice Saint-Catherine; — Autre François Le Corre, sgr. de Mezanrun, notaire

Nobilis vir Jean Jégadou1, sieur de Kerisiguy, et dominelle Françoise Trécesson<sup>2</sup>, dame de Kerlot.

royal et procureur au présidial de Quimper en 1713. - La famille Le Corre a possédé les seigneuries de Kerlavarec, en Plougaznou : — de Kerouzien, de Coëteren, du Plessis, etc. — Ce nom est encore mentionné aux réforma-tions et montres de 1481 à 1562, paroisses de Coray et de Trégourez, en Cor-nouaille. — Armes: D'argent au chevron de sable, accompagné de trois

quintefeuilles de même.

DE JÉGADO — Très ancienne maison qui comparut aux réformations et montres de 1426 à 1536 dans les paroisses de Lanvaudan et d'Inguiniel, évêché de Vannes. En 1465 Jean Jégado commandait une compagnie d'ordonnance du duc à Monthléri ; — Un autre Jean de Jégado, gouverneur de Concarneau, força La Fontenelle à lever le siège de Quimper en 1597; il avait éponsé Suzanne Le Prestre, dont : Jean de Jégado qui figure comme parrain, sgr de Kerolain, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de de Kerolain, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de 50 hommes de ses ordonnances, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur d'Hennebont et Port-Louis, et capitaine garde-côtes des évêchés de Cornouaille et de Vannes, qualifié chevalier de l'Ordre du Roi dans son contrat de mariage, avait été député de la noblesse de la province de Bretagne aux états généraux tenus à Paris en 1624. Il était enseigne de la compagnie d'hommes d'armes du maréchal de Brissac et épousa en 1612 Anne de Trémillee, fille de Pierre et de Marie du Hivyars; — Pierre de Jégado, qui figure aussi comme parrain, fonda en 1652 l'abbaye de Kerlot, dont Elisabeth, sa sœur, tut la première abbesse;— Françoise de Jégado, dame de Kerolain, fille de Pierre et de Françoise de Trécesson, épousa messire Pierre Poulain, sgr du Pontlo, du Val, de la Roche, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qualifié chevalier de l'Ortre du Roi, dans un acte de Pierre Poulain, sig du Pontlo, du Val, de la Roche, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qualifié chevalier de l'Orire du Roi, dans un acte de la Chambre du Roi, qualifié chevalier de l'Orire du Roi, dans un acte de baptème du 19 mai 1641, en la paroisse du Roi-Saint-André. Il était fils de Guillaume Poulain et de Jeanne de Lesenet. — Cette famille a possédé les seigneuries de Kerolain, de Coetmezec, de Kerdrein, paroisse de Lanvaudan; — de Kerlot, paroisse de Plomelin, évèché de Quimper. — Armes: De gueules au lion d'argent, armé, lampassé de sable. Dans la suite elle s'est fondue dans la très ancênne maison du Bahuno. — Du Bahuno. — Cette famille, originaire de Landévant, évèché de Vannes, d'antiquité chevaleresque, n'est plus aujourd'hui représentée que par deux membres de la branche du Liscoët, et par la sour de l'en d'eux : demoiselle Zoé du Bahuno du Liscoët, fille du marquis du Bahuno du Liscoët et de demoiselle Zoé Urvoy de Closmadeuc, mariée à Edmond, marquis Dodun d'Herbault, dont postérité; du Bahuno porte: De sable au loup passant d'argent, surmonté d'un croissant de même. Devise: Plutôt rompre que ployer. — Dodus. — Très ancienne maison chevaleresque, originaire de Bourgogne, a possédé les seigneuries du Boulay, le marquisat d'Herbault, en Blaisois, etc.; a donné un grand nombre de personnages, entre autres: un secrétaire du Roi en 1655, un grand trésorier des Ordres du Roi en 1724 etc., etc. Armes : D'azur à la fasce d'or, chargé d'un lion issant de gueules et accompagné de trois grenades d'or, cuvertes de queules.

nades d'or, ouvertes de queules.

<sup>2</sup> De Tagorsson — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, dont un membre, messire Jean de Trécesson vivait en 1258. — Un autre Jean de Trécesson fut chambellan du Roi Jean V et connétable de sa maison, il

Nobilis vir Quelenect, sieur de Kerguiday, et dominelle Julienne Jégadou.

1627. — Baptème où figure comme marraine dominelle Marguerite Glévedé, dame de Keriner.

Autre baptême où a été parrain, nobilis vir Pierre Jégadou, sieur de Kerlot.

1628. — Baptême de Marie, fille de noble gentilhomme Henry Le Denic et de demoiselle Marie Le Baron<sup>2</sup>, sieur et dame de Kerinic. Parrain : escuier Jean de Lalande<sup>3</sup>, sieur de Keranltar, Kergonnaye, Liziam, et marraine : demoiselle Isabeau Jouhan<sup>\*</sup>, dame de Droullan. Signé : Isabeau Jouhan. Jean de Lalande, Anne Le Baron, Henry Le Denic, Larcher.

épousa Olive de Quélen ; - Messire Prigent de Trécesson, marié en seconda épousa Olive de Quelen ; — Messire Prigent de Trecesson, marie en seconde noce, en 1566, à Gillette d'Avaugour ; — Françoise de Trécesson, figurant comme marraine épousa : 1º Pierre de Jégado, sieur de Kerolain ; 2º N. de Grieuw, président à la Cour des Aides. La terre de Trécesson à 2 lieues de Ploèrmel, évêché de Saint-Malo, fut érigée en comté en 1681. Armes : De gueules à trois chevrons d'hermines.

gueures à trois enerrous denermines.

† Du QUELLENEC. — Probablement de la très ancienne maison du Quellenec, issue en juveigneurie de la maison d'Avaugour, ramage de Bretagne, qui, lors de la réformation de 1669, fut déclarée noble d'ancienne extraction chevaleresque. Armes : D'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs

LE BARON. — Ancienne famille du diocèse de Quimper, appelée à l'arrière-ban de Cornouaille en 1636, elle a donné un conseiller au présidial de Quimper en 1690. Cette famille a possédé les seigneuries de Kerléan, de l'Es-tang, du Boisjaftrez. Armes : D'argent à la fasce de sinople, accompagnée de trois trèfles de même; aliàs: D'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'arrachées

<sup>3</sup> DE LA LANDE. — Maison qui fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque avec neuf générations à la réformation de 1669. Messire Tristan de la Lande était chambellan du Duc en 1414; — Guillaume de la Lande, sgr du Lou, son fils, figure parmi les combattants de la bataille des Trente, sgr du Lou, son fils, figure parmi l'es combattants de la bataille des Trente, sil de pouse noble demoiselle Geffeline Thebaud; — Messire Jacques de li fépouse noble demoiselle Geffeline Thebaud; De gueules à la fuscedies, il épousa Genevière de la Chapelle, Armes; De queules à la fuscedies, il épousa Genevière de la Chapelle, Armes; De queules à la fuscedies. dicis, il épousa Genevière de la Chapelle. Armes : De gueules à la fasce

\* JOHAN. — Ancienne famille qui fut déclarée noble d'extraction à la ré-\* JOHAN. — Ancienne famille qui fut déclarée noble d'extraction à la ré-formation de 1670. Messire Mathieu Jouhan, sgr de Mesmeur, fut lieutenant de la juridiction de Châteaulin. — Bertrand Jouhan, son père, avait épousé demoiselle Marie Furic, et Henry, son grand-père, Anne de Kersulguen. Armes: De sable au sautoir d'or.

1632. — Baptême de Marguerite, fille de noble gentilhomme Yvon Furic¹ et de Marie Glévedé², sieur et dame de Keramprono. Parrain, Corentin Furic, sieur de Lesconan; marraine, Marguerite Glévedé, dame de Launay.

Baptême de Yvon Bardour, fils de noble gentilhomme Charles Bardour et d'Yvonne Furic, sieur et dame de Kergannou. Parrain : honorable gentilhomme Yves Larcher, et marraine : damoiselle Margaritte Furic.

1633. — Baptême où figure comme marraine : Marguerite Le Denic, fille de noble homme Henry Le Denic, sieur de Kerinic.

Baptême de Claude Le Lagadec, fils d'escuyer Bertrand Le Lagadec<sup>3</sup> et de damoiselle de Gaffis, sieur et dame de Ke-

'Funic. — Cette lamille comparut à la réformation de 1536, en la paroisse de Trégunc et fut appelée à l'arrière-ban de Cornouaille de 1636 à 1694. Elle a possédé les seigneuries de Pouléol, paroisse de Trégunc; — de Keranmanou, paroisse de Cuzon; — de Kerguiffinan, paroisse de Loctudy; — du Run, paroisse de Plounevez-Porzay; — de Leignon et de Kerannou, paroisse de Scaër; — de Lesconan, etc. — Julien Furic, sieur du Run, fut administrateur de l'hospice Saint-Julien de Quimper en 1656. Armes: D'azur a trois croisettes au pied fiché et hausse d'or. (Voir plus haut, Article sur Lesconan, notes sur cette famille.)

2 De Guévens. — Ancienne famille de la paroisse du Porzou, évêché de Tréguier. Lors de la réformation de 1671, Marie de Glévedé fut déclarée noble d'extraction. Cette famille alliée au XVI et XVII siècles aux de Kerabat, de Kerdaniel, Loz et de Kersadiou, portait d'après l'armorial de Guy Le Borgue: D'argent à deux lions affrontés de gueules tenant une lance d'azur en pal de leurs pattes de devant, aliàs: D'argent à deux lions de sable affrontés, tenant une lance de sable la pointe en haut.

sable affrontés, tenant une lance de sable la pointe en haut.

3 De Lagadec. — Très ancienne famille qui comparut aux réformations et montres de 1441 à 1543 dans la paroisse de Plougouven, évêché de Tréguier et qui par arrêt de la réformation de 1669 fut déclarée noble d'ancienne extraction avec neuf générations. On remarque parmi ses membres: Guillaume Le Lagadec, qui fit hommage au vicomte de Rohan en 1396; — Even Le Lagadec, sieur de Mezedern, comparaît à la réformation de 1442, épouse Jeanne de Goazvennou; — Louis Le Lagadec, marié en février 1513 à Catherine Le Seneschal, figure à la réformation de 1535; — Messire Louis Le Lagadec, épousa, vers 1700, demoiselle Scholastique Billouart; — Renée Le Lagadec, fille unique des précédents fut mariée à messire Antoine Billouart qui prit le nom et armes de Lagadec, par lettres patentes de 1740, et leurs descendants se sont éteints de nos jours. Armes: D'argent à trois trêfles d'azur.

rango. Parrain: hault et puissant messire de Bragelongnet, sieur dudit lieu de Bragelongne et de Jarroux. Marraine: damoyselle Anne du Clou, dame du Guermeur. Ont signé: Jean du Guermeur, Riou Le Lagadec, du Cleuziou, vicaire de Saint-Mathieu. Au bas de l'acte est écrit: ce baptême n'a pas eu lieu à Pluguffan.

Baptême où a été marraine noble damoiselle Marie du Boisguéhenneuc, fille de noble homme Jean du Boisguéhenneuc<sup>3</sup>, sieur de Minven.

\*\*DE BRAGELONGNE. — Maison originaire de la Champagne dont un membre, Thomas, était lieutenant criminel au Châtelet de Paris en 1870, et qui a donné un conseiller au Parlement de Bretagne en 1829, et un président aux Enquêtes au même Parlement. — Madeleine de Bragelongne, fille de noble homme Pierre de Bragelongne, conseiller du Roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de Marthe Charron, épousa le 23 juillet 1823, Jean du Tillet, Ille du nom, seigneur de Saint-Leu-de-Gouaix et de Loré, conseiller au Parlement, reçu le 3 février 1623, puis conseiller en la Grande-Chambre; — M. de Bragelongne, conseiller en la Cour des Aides, et commissaire départi pour le règlement des Tailles dans la généralité de Tours (16 juin 1635); — Edme du Vossey, Ile du nom, écuyer, épousa Michelle Saimon, le 13 janvier 1658, fille de Pierre Saimon, sieur de la Barre, et de Légère de Bragelongne. Cette maison s'est alliée en Bretagne aux familles Jacobin, Fresnay du Faouêt et du Dresnay. Elle a possédé les seigneuries des Salles, paroisse de Kerfeunteun, près Quimper; — de Bragelongne, de Jouy, de Villejuif, de Charonne près Paris. Armes : De queules à la fasce d'argent, chargée en cœur d'une coquille de sable et accompagnée de trois molettes de même 2 et 1, brisé en chef d'un cœur de queules.

pueules.

<sup>2</sup> Du Guermeur. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque qui fut maintenue à la réformation de 1669. En 1400 vivait messire Guillaume du Guermeur, marié à noble demoiselle Louise de Couffon; — Messire Yves du Guermeur, épouse en juin 1472, noble demoiselle Marguerite Provost; — Messire Hervé du Guermeur, leur fils, épouse Aliénor de Lezongard, veuve en 1524, dont: Messire Yves du Guermeur, marié à Anne de Kerloaquen, et Jacquette du Guermeur, qui fut mariée à Guillaume du Dresnec. — Messire Jacquette du Guermeur, fils d'Yves, épouse en 1564, Jeanne de Lanros, et Françoise, sa sœur, fut mariée à messire Hervé de Kergudien; — Messire Rolland du Guermeur, seigneur de Coëtreserec'h, épousa Louise du Cloux, Rolland du Guermeur, seigneur de Coëtreserec'h, épousa Louise du Cloux, et Jean, son fière, Anne dié lloux, Armes : De gueules à six annelets d'argent 3. 3., et en œur 3 losanges en jasce de même.

<sup>3</sup> Du Boisouéuenneuc. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque,

gent 3. 3., et en cœur 3 asanges en pasce de mente.

3 Du Boisouémenneuc. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, sortie de la maison de Clio en Caro, évêché de Saint-Malo, qu'on voit aux montres et réformations du XV<sup>e</sup> siècle, dont un membre, Guillaume du Boisguéhenneuc figure à celle de 1427. — Cette famille fut maintenue à

Baptême où figure comme parrain : honorable homme messire Lafontaine, demeurant au manoir de Kerlot, en Plomelin.

Baptême de Marguerite Bardour, fille de noble homme Charles Bardour et de damoiselle Urbanne Furic, sieur et dame de Kergannou. Parrain, noble homme Alain Kernasten, marraine, damoiselle Marguerite de Glévedé, dame de Keriner.

1635. — Baptême d'un fils à Jean L'Eildez, habitant au manoir de Kerguennec. Marraine : Jeanne Le Barbier.

Baptême où figure comme marraine Marie du Stangier<sup>1</sup>, épouse de défunt Alain Larcher.

Baptême de Jacques de Kerloaguen, fils de Charles de Kerloaguen et de dame Jeanne Le Barbier<sup>2</sup>, sieur et dame de

la réformation de 1669. — Messire Jean du Boisguéhenneuc, chevalier, sgr du Minven, était fils de Charles, sgr de Clio, et de Marie de Lanros, dame du Minven, il épousa en septembre 1624 noble demoiselle Jeanne de Kerloaguen, dame de la Boissière, fille d'Alain et de Françoise de Kersulguen; — Leur fils alné, Sébastien de Boisguéhenneuc, sgr du Minvin, épouse Françoise du Menez, fille d'Yves, sgr de Lézurec, et de Marguerite de Brezal. Armes; D'argent à l'aigle éployée de sable, membrée et becquée de gueules. Devise : Carantes ha guérionez. (Amonr et fidélité).

¹ Du Stangier. — Très ancienne famille qui fut déclarée noble d'extraction à la réformation de 1670. — A la fin du XVI\* siècle vivait Messire Jacques du Stangier, marié à noble demoiselle Claude du Buron, dame de Bourgeret; en 1614, il figure comme administrateur de l'hospice Sainte-Catherine, à Quimper; il était fils de messire François du Stangier, dont le grand père, Olivier, avait épousé Isabelle de Rocaesre, et le père, Amaury du Stangier fut marié à Anne de Toutgoët. — Ses enfants furent : Messire Mathieu du Stangier, sgr de Kerustin, marié : 1º à Vronne Nedelec; 2º à Anne de Lansulien; Guillaume du Stangier, sieur du Chef-du-Bois, et Marie du Stangier. Du premier lit naquit : Messire Jacques du Stangier, sgr de Kerustin : du second lit, messire Jacques du Stangier, ggr de Penanec'h. Armes : D'argent à un anneau de sable, touché de cinq fers de lance, 3 en chef, 2 en pointe, accompagné de 3 eroisettes de même.

<sup>2</sup> Le Barbier. — Maison considérable qui fut déclarée noble et d'ancienne extraction chevaleresque, lors de la réformation de 1668. Jeanne Le Barbier était fille de Jacques, seigneur de Kernaou, et de Claude de Liscoët; Jacques était fils alné de Louis, seigneur de Kerjean, et de Jeanne de Gouzillon de Kernaou, sa seconde femme. Il avait épousé en premières noces, en 1550, Françoise de Morissart. — Sébastien Le Barbier, seigneur de Kerjean, a produit lettres de marquis de l'an 1618 à la réformation de 1868, — Armes : D'argent à deux fasces de sable. Devise : War va buez, (Sur ma vie).

Créc'heuzen, La Boissière et autres, fait par vénérable († noble personne, messire Robert N... grand archidiacre de Cornouaille, doyen du Folgoët et prieur de Lochrist. Parrain : messire Jacques Le Barbier, sieur de Kernaou, Brandeynio. Lanorgat et autres ; marraine : dame Françoise de Kersulguen, dame douairière de Créc'heuzen. Ont signé : Jean du Boisguéhenneuc. Jeanne de Kerloaguen, Jean de Trémic', Pierre Le Torcol, Marie de Kerloaguen.

1636. — Baptême de François de Kerloaguen, fils des précédents.

1638. — Baptême où figure comme marraine : damoiselle Pétronnille de Gaffis, femme de escuier Bertrand Le Lagadec, sieur et dame de Treoulouarn, Kerango.

1640. — Baptême où figure comme marraine: haute et puissante dame Françoise de Trécesson, dame de Querlot, La Boixière, Tromelin, Lihuy, Kerdouargan et autres, et parrain: escuier Pierre Le Torcol<sup>2</sup>, sieur de Querdour.

¹ De Trémic. — Très ancienne famille qui fut reconnue noble d'ancienne extraction à la réformation de 1659 avechuit générations. Vers 1400 vivait Henry de Trémic, marié à N... dont : Yves de Trémic, vivant en 1460, qui fepouse Jeanne de Saint-Juhel de Kerdontou, dont : Henry de Trémic, marié à Hélène Le Gallou, veuve en 1535, dont : Christophe de Trémic, marié à Louise Le Coing, dame de Keraneizan, et Hélène de Trémic qui fut mariée Louise Le Coing, dame de Trémic, seigneur de Keraneizan, flis de Ajean de Bouteville. — Jean de Trémic, seigneur de Keraneizan, flis de Christophe et de Louise Le Coing, épouse, en mai 1579, Marie de Penfeuntenyo de Kermorus, et Françoise, sa sœur, futmariée à Charles Auffray, seigneur de Kermorus, et Françoise, sa sœur, futmariée à Charles Auffray, seigneur de Lesplouënan. — Jean de Trémic, son fils, épousa, Marquerite de Kerdegasse, dont : Jean, seigneur de Keraneizan, qui épousa, en septembre 1659, gasse, dont : Jean, seigneur de Keraneizan, qui épousa, en septembre 1659, Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvonne Frollo; et autre Jean de Trémic. — Yvon de Trémic marié: 1º à N... Yvon de Trémic marié: 1º à N.

D'argent à une rose de gueules.

LE Torcol. — Ancienne famille du diocèse de Quimper où nous voyons dès le commencement du XVI\* siècle, Jean Le Torcol, seigneur de Kerdour dès le commencement du XVI\* siècle, Jean Le Torcol, seigneur de Kerdour, de la vait épousé Jacquette Treffrant, et il était fils d'Yves Le Torcol, marié à N. — Son fils Nicolas, seigneur de Kerdour, épousa Catherine du Haffond, veuve en 1596 ; de ce mariage naquit : Pierre Le Torcol, seigneur de Kerdour, marié, en 1618, à Jacquette de Kerlüvio, dont : Jean, gneur de Kerdour, qui épousa, en juillet 1615, Claude Le Baron. — Cette seigneur de Kerdour, qui épousa, en juillet 1615, Claude Le Baron. — Cette famille fut déclarée noble d'extraction à la réformation de 1669. — Armes : famille fut devarent d'argent accompagné de trois besants d'or ; — alias : d'argent.

Ont signé : Jeanne et Françoise de Guengat<sup>1</sup>.

Baptême de Jean de Kerloaguen, fils de messire Charles de Kerloaguen, et de Jeanne Le Barbier, sieur et dame de Créc'heuzen, la Boissière et autres, fait par noble et vénérable messire Jacques L'Honoré², chanoine et promotteur de Cornoailles. Parrain: hault et puissant messire Jean, baron de Névet², sieur de Pouldavid. Launay, Trégouguen, chevatier

¹ De Guengat. — Ancienne maison qui comparut aux montres et réformations de 1426 à 1562 avec les nobles des paroisses de Guengat, de Plogastel-Saint-Germain et de Bannalec, évèché de Cornouaille. On remarque parmi ses membres : Alain, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Brest et maître d'hôtel de François tr en 1527 ; — Jacques de Guengat, marié à demoiselle Marie de Poutpry, dont : René de Guengat ; — Messire François de Guengat, vivant en 1648. La branche aînée fondue, vers 1636, dans Kergorlay. — Cette famille a possèdé les seigneuries du Quilliou, près de Plogastel-Saint-Germain ; — de Livinot, paroisse de Bannalec ; — de Guengat, paroisse du dit lieu, et de Botbodern. — Armes : D'azur à trois mains dextres appaumées d'argent en pal 2 et 1. Devise : Trésor.

appaumées d'argent en pal 2 et 1. Devise: Trésor.

L'Hononè. — Ancienne famille du diocèse de Quimper qui fut reconnue noble d'extraction avec dix générations, à la réformation de 1670. Ou remarque parmi ses membres vivant au XVII siècle: Messire Pierre L'Honoré, sgr de Penfrat, procureur du roi à Quimper, marié à demoiselle Marie de Kerloaguen; — Charles L'Honoré; — Demoiselle Renée L'Honoré, mariée à messire Jean de Trémic; — Ursule L'Honoré, mariée à messire Jaques L'Honoré, recteur de Lanniron et chanoine de Cornouaille; — Yves L'Honoré. — Du mariage de Pierre L'Honoré, sgr de Penfrat et de Marie de Kerloaguen, naquirent: Jean L'Honoré, et Germain L'Honoré, sgr de Kerambiquet, sénéchal de Quimper-Corentin, marié à demoiselle Bégasse, dont:

N. L'Honoré, marié à N de Coëtlogon.

N. L'Honoré qui épouse N. de Saux du Loch.

N. L'Honoré marié : 1° à N. de Trémic ; 2° à N. Geoffroy de Villeblanche, sans postérité. N. L'Honoré, mariée à N. Alleno de Saint-Alouarn.

N. Alleno, seigneur de St-Alouarn, qui épouse N. de Kerret-Quil-

N. Alleno, seigneur de St-Alouarn, marié à N. Drouallen.

Armes : Losangé d'argent et de sable à la cotice de gueules, et au canton de pourpre charge d'un poing d'argent soutenant un épervier de même.

a De nére charge à la pour la gent satisfait du réperter de memors de l'évêché de Cornouaille qui fut reconnue noble et d'extraction chevaleresque à la réformation de 1669, avec quatorze générations. — Jean de Névet avait épousé, en 1629, Bonaventure du Liscoët, dame de Kergolleau; il était fils de messire Jacques de Névet, chevalier, gouverneur du Faou et de

de l'Ordre du Roi ; marraine : haulte et puissante dame Françoise du Lauranze<sup>1</sup>, dame de Kersonal, Cossaliou, Lamothe, Trocamur. — Ont signé : René de Penancoët<sup>2</sup>, Melchior

pouarnenez, capitaine de cinquante hommes d'armes, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de demoiselle Françoise de Tréal, dame du Beaubois. — Armes : D'or au léopard morné de gueules. Devise : Perag (Pourquoi).

¹ Du Laurens. — Françoise du Laurens, mariée à René de Penancoët, chevalier, appartenait vraisemblablement à la très ancienne maison du Laurens qui, lors de la réformation de '669, fut déclarée noble d'extraction. Nous citerons parmi ses membres : Messire Olivier du Laurens, seigneur de Laurens, conseiller au conseil du Duc, qui vivait en 1524 ; — Messire Philippe, seigneur de la Croix-Joutric, 'chambellan de la Duchesse Anne, marié à Jeanne Savary ; — Messire Guy du Laurens, seigneur de la Gannison, conseiller au Parlement, chanoine de Nantes, doyen de Châteaubriant; — Demoiselle Françoise du Laurens, mariée à Jean de Rohan. chevalier seigneur du Pouldù. Armes : D'argent au chéne de sinople arraché de

<sup>2</sup> De Penancoët. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue à la réformation de 1669 avec dix générations. Au commencement du XIV-siècle vivait Henry de Penancoët, chevalier, marié à N. dont : Hervé de Penancoët, chevalier, marié à demoiselle Amice du Refuge; ils vivaient en 1388; de ce mariage issut : Henry, marié en août 197 à Julienne de Langourla, dont : Valentin, seigneur de Keroualle, marié à Catherine de Menoallet, fille de Jean, seigneur de la Villeneuve ; et Catherine de Menoallet, fille de Jean, seigneur de la Villeneuve ; et Catherine de Penancoët, qui fut mariée à Jean de Mescam, seigneur de Mescaradec. — François de Penancoët, chevalier, seigneur de Keroualle, flis de Valentin, épouse Marié de Lesmais, dont : René de Penancoët, seigneur de Keroualle, marié en mai 1559 à Françoise de Kerhöënt de Kergournadec'h, dont la descendance va suivre ; — Julienne de Penancoët, mariée à François Rioualen, seigneur de Meslan, et Marie de Penancoët qui fut mariée à Rioualen, seigneur de Keroualle, marié en 1550 à Guillaume de Penancoët, chevalier, seigneur de Keroualle, marié en 1610 à Guillemette Le Barbier de Kerjean, et Jean, seigneur de Kerbaroué, marié à Françoise de Kerasquer, dame de Quilimadec. — Les enfants de Guillaume furent : René, seigneur de Kersualle, marié en 1612 à Julienne Kerlemery, dame de Kerstridec ; et 2° à Françoise du Laurens, dont les enfants suivront. — Suzanne de Penancoët, mariée en juillet 1616 à Claude Le Vayer, seigneur du Steir. — Françoise de Penancoët, mariée en 1622 à Hervé de Kerseigneur de Kerveatoux , et Marie qui fut mariée en 1622 à Hervé de Kerseigneur de Kerveancoët, chevalier, seigneur de Quilimadec, sont issusten. — De Jean de Penancoët et de Françoise, dame de Quilimadec, sont issusten. — De Jean de Penancoët et de Françoise, dame de Quilimadec, sont issusten. — De Jean de Penancoët et de Françoise, dame de Quilimadec, sont issusten. — De Jean de Penancoët et de Françoise, dame de Quilimadec, sont issusten. — De Jean de Penancoët, de Kersulec. — 14° lit

Roussel, abbé de Lanvaux, C. de Penancoët, Jean de Trémic, Jacques L'Honoré, Françoise de Jauréguy, Charles de Kerloaguen.

1642. — Baptème de N. Kerloaguen, fille de messire Charles et de dame Jeanne Le Barbier, seigneur et dame de la Boissière, baptisée par noble et vénérable personne, Germain de Guernizac¹, chanoine et official de Cornouaille. Parrain: haut et puissant seigneur messire Claude, seigneur de nom et d'armes du Chastel³, chevalier, marquis de Mezle, baron de Goelou, sire de Châteaugal et de Glomel, châtelain de la Roche, du Quergoz, de Coëtmeur et des Isles; marraine: haute et puissante dame Robine de Marbœuf³, marquise de la Roche, vicomtesse de Curuz et baronne du Laz. Ont signé: Guillaume de Penancoët, Pierre Le Torcol, Jean de Trémic,

sier, seigneur de la Gabetière. — Sébastien, mort jeune; N. de Penancoët, duchesse de Porstmouth, et N. de Penancoët mariée: 1º en Angleterre à N. de Pembrok; et 2º en France à N. Gouffier, marquis de Torcy, tous les trois enfants de Guillaume et de Marie de Plauc. Armes: Fascé de six pieces d'argent et d'azur. Devises: En diavez (A découvert); A bep pen léaldet (Lovanté partout).

- De Guernizac. Très ancienne famille chevaleresque, ramage de la maison de Penhoët, connue dès le XIV-siècle, qui fut lors de la réformation de 1699 maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction. Un des membres de cette famille, messire Bernard de Guernizac épouse Catherine du Pare, de la maison de Locmaria et comparaît dans une montre de Jean de Penhoët en 1420. La branche aînée s'est fondue au XV siècle dans la famille de Quéleu Armes: D'or à la fasce de gueules chargée de trois molettes d'argent. Devise: Ped bepred (Pric sans cesse).
- <sup>2</sup> Du Chastel. Maison considérable qui int reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1671, avec quatorze générations. Messire Claude du Chastel, chevalier, avait épousé demoi selle Claude d'Acigné, fille de Jean VIIe du nom et de Jeanne de Montjean. Armes: Fascé d'or et de gueules de six pieces. Devise: Mar car Doué (S'il plait à Dieu).
- <sup>3</sup> De Marrouf. Maison d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue à la réformation de 1668 avec dix générations. Robine de Marbouf était fille de messire Claude de Marbouf, chevalier, président au Parlement marié: 1º en 1599, à Robine Le Febrre, mère de la précédente et 2º à Françoise Poisson. Armes: D'azur à deux épées d'argent en sautoir, la poignée d'or, la pointe en bas.

Françoise de Jauréguy, L'Honoré, Jacques du Haffondi, Jeanne de Kerloaguen, Charles de Kerloaguen.

Baptême où figure comme parrain : noble homme Yves du Marc'hallac'h², sieur de Kerraoul.

1643. — Baptême où a été parrain Rolland Billouart<sup>3</sup>, seigneur de Kerneven et de Kermoysan.

- <sup>1</sup> Du Haffond. Ancienne famille qui fut déclarée noble d'extraction à la reformation de 1669 avec huit générations. Au XV siècle vivait messire Henry du Haffond, écuyer, marié à demoiselle Amice de Lezongar, dont: Yvon du Haffond, marié à demoiselle Christine de Kerusen, dont: Christophe, marié à demoiselle Adelice de Penguily, dont: Pierre du Haffond, marié à demoiselle Jeanne Goezec, dont: Hervé, marié à demoiselle Louise Le Torcol, dont: Jean, seigneur de Lestrédiagat, et Jacques du Haffond, écuyer, seigneur de Kerescam, conseiller et procureur du Roi. Armes: De gueules au pigeon d'argent, becqué et membré d'or.
- 2 Du Marc'hallac'n—Très ancienne maison du diocèse de Quimperreconnue noble d'extraction à la réformation de 1670 avec huit générations. Connue dès le XIII siècle, nous citerons : Messire Jehan du Marc'hallac'h, croisé en 1.48. Cette famille tire son nom du vieux manoir du Marc'hallac'h, situé e 1 la paroisse de Ploneis, près Quimper. Elle compte en outre parmi ses membres : Messire Jean du Marc'hallac'h, vivant au XVe siècle, marié à Constance de Kerouriec, dont : Messire Holland,écuyer, marié à Beatria de Kersauson de Kercen; de ce mariage : Kené du Marc'hallac'h, écuyer, marié à Jeanne du Bois,dame de Lezarvor,dont : Rolland,écuyer seigneur de Lezarvor, marié à Andrée de Kermorvan, dont : Messire Maurice du Marc'hallac'h, écuyer, seigneur de Kermorvan, marié à Marguerite Le Prestre de Lezaromet, dont il eut : 1º Messire Alain, écuyer, marié à Marguerite Le Prestre de Lezaromet, dont il eut : Catherine, mariée en 1620, à Jean de Goundour, 2º François, écuyer, seigneur de Lezarvor, marié à Suzanne de Kerraoul, dont il eut : Messire Yves du Merc'hallac'h, écuyer, seigneur de Kerraoul, marié a demoiselle Suzanne Saluden. De ce mariage issut: marié en octobre 1639 à demoiselle Suzanne Saluden. De ce mariage issut: Jacques du Marc'hallac'h, chevalier, seigneur de Kerraoul, marié à demoiselle Auraie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie Balwanne, en 1670. Armes : D'or à trois pots ou orceaux de selle Marie
- BILLOUART. Ancienne maison qui comparut aux montres et réformations de 1481 à 1562 dans les paroisses de Penmarch et de Plomeur, évêché de Cornonaille, et qui fut maintenue par lettres patentes et arrêt du conseil de 1774. On remarque parmi ses membres : Messire Pierre Billouart, mende 1774. On remarque parmi ses membres : Messire Pierre Billouart, mentionné dans un compte-rendu à Vannes au duc Jean Le Roux en 1774; tionné dans un compte-rendu à Vannes au duc Jean Le Roux en 1774; Raoquet Billouart, escuyer, comparait à une montre eu 1376. — hessire René Billouart, seigneur de Trémillec, alloué de la juridiction de Pont-l'Abbé, en

1644. — Plusieurs baptêmes où figurent comme parrains et marraines :

Demoiselle Marguerite Furic.

Noble homme Sébastien Le Gubaër, sieur du Rostu, et demoiselle Françoise Le Lagadec.

Baptême de René de Kerloaguen, fils de messire Charles de Kerloaguen et de Jeanne Barbier, seigneur et dame de la Boissière ; il fut baptisé par noble et vénérable messire Béguet, chanoine de Cornouaille, recteur de Kerfeunteun, seigneur de Kerangaul, en l'oratoire de la Boissière. Parrain: Monseigneur Illustrissime et Révérendissime évêque de Cornouaille. Ont signé: René du Louët, évêque de Cor-

1670; - Autre René, seigneur de Penamprat, en 1670; - Messire Hervé Billouart, sgr de Kereven, 1670; — Scholastique Billouart, mariée vers 1700 à messire Louis Le Lagadec; — Messire Antoine Billouart, marié à Renée Le messire Louis Le Lagadec; — Messire Antoine Billouart, marié à Renée Le Lagadec, fille unique des précédents, prit le nom et les armes de Lagadec par lettres patentes de 1740; — Guillaume Billouart, écuyer, sgr de Kervazégant, lieutenant général civil et criminel au présidial de Quimper en 1726; — Dame Josèphe-Suzanne Billouart, veuve d'Alain Le Gubaër, dame du Cleuziou en 1767; — Gabrielle Billouart de Kervazégant, en religion sœur sainte Véronique, supérieure en 1778 de l'hôpital de Sainte-Catherine à Quimper; — Louis-Scholastique Billouart de Kervazégant, sœur saint Michel, supérieure en 1790. — Cette famille a aussi fourni un secrétaire du roi en 1701, et un gouverneur de la Louisiane en 1747; elle est aujourd'hui éteinte. La famille Billouart a possédé les seigneuries de Tréméloc, paroisse de Plomeur; — de Kereven, paroisse Tréméoc; — de Penamprat, de Kerbernez, de Kervazégant, de Kerlérec, par. de Quimerc'h, etc. Armes: D'or à la croix alezée d'azur, surmontée de deux molettes de méme.

de même.

¹ Du Louït. — Maison considérable qui fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1668 avec douze générations. Sans remonter à son origine, on distingue parmi ses membres: Pierre, chevalier, vivant au commencement du XVº siècle, marié à Jeanne de Coëthuon; — Pierre du Louët, chevalier, arrière-petit-fils de Pierre et de Jeanne de Coëthuon, marié à Marguerite de Coëtjunval, au commencement du XVIº siècle. — François du Louët, chevalier, marié en 1541 à Jeanne de Kersauson, dame de Kerbiquet : — Vincent du Louët, seigneur de Coëtjunval, marié vers 1600 : le à Rende du Parçq de Locmaria : 2º à Odette de Coëtquen ; 3º à Marie Le Barbier de Kerjean ; — René du Louët, chevalier, vicomte de Pirmil, marié à N. du Bouilly (XVIIº siècle): — Robert, chevalier, seigneur de Coëtjunval, vicomte de Pirmil, marié à Marie Le Borgne, dame de Lesquilfiou (XVIIº siècle). Cette maison a contracté également alliances avec les familles : de Coëthuon, de La Pallue, de La Lande (XVº

nouaille, Sébastien Le Béguet, Sébastien du Boisguéhenneue Françoise de Kerautem<sup>1</sup>, V. Kerengar<sup>2</sup>, Claudede Penancoët, L'Honoré, Jeanne de Kerloaguen, Marie de Kerloaguen, Marie de Penancoët, Marie de la Boissière, Suzanne de Quergoët3.

siècle), de Tréauné, de Costjunval, de Kerguiziau, de Kersauson en 1541, de Carné, de Névet, de Brézal (XVIº siècle), du Parc de Locmaria, vers 1600, de Costquen, Le Barbier de Kerjean, Poullart, Guégant, Quemper de Lanascol, Coëtquen, Le Barnier de Kerjean, Foundatt, Guegant, Quemper de Lanascoit, Penhoadie de Kerangarz, du Bouilly, de Kergroadez de Kerlech, Muzillac de Kerdréan, Le Jacobin de Keramprat (XVIIs siècle), Le Borgne, de Mar-bœuf, du Bodérů de Kerdrého, de Kergroadez, du Harlay, Marot de la Garray, de Robien (XVIIs siècle). Armes: Fascé de vair et de gueules.

<sup>1</sup> De Kerauteм. — Famille très ancienne et très distinguée, reconnue noble d'extraction à la réformation de 1869. Messire François de Kerautem, seigneur de Poulmic, écuyer, vivant au XIII° siècle, marié à N. dont: Sébastien, sgr du Cours, François, Claude et Alain de Kerautem. — Armes: D'argent à trois jasces de gueules.

<sup>2</sup> DE KERENGARZ. — Lors de la réformation de 1659 la maison de Kerengarz. fut déclarée noble d'ancienne extraction. — Elle a contracté alliance avec les familles de Kererault, de Penancoët, Guilbignon (XV° siècle) du Val, de Kerbescat, de Mescoual, (XVI° siècle), du Baudiez, de Penancréh, du Parc (XVII° siècle). Cette famille a possédé les seigneuries de Penandreff, de Penaulan, de Belair, de Roudouziel, de Crec'houariou. — Armes : Fazur au ergissant d'avagent. — Devise : Tout en croissant. croissant d'argent. — Devise : Tout en croissant.

aulan, de Belair, de Rondouziel, de Crec'houarion. — Armes : Bazur au croissant d'argent. — Devise : Tout en croissant.

3 De Kergoët. — Famille très distinguée qui fut maintenue lors de la réformation de 1609, noble et d'ancienne extraction chevaleresque. Elle compte parmi ses membres : Messire Guillaume de Kergoët, marié à Plezou de Coëtqueveron, dont : Guillaume et Pierre qui épouse en 1499 Catherine de Launay, dont quatre enfants : dour filles, Marie, mariée : 1º en 1530 à messire Launay, dont quatre enfants : dour filles, Marie, mariée : 1º en 1530 à messire Louis de Pleuc, et 2º à N. de Quélen et Catherine, dame de Crezolles : — Messire Guillaume de Kergoët, sieur du Guilly, était en 1525 lieutenant et procureur du Roi à Châteaulin, marié à demoiselle Françoise de Tregrain ; — dont les enfants suivent, et Claude qui épouse Julienne de Tregrain ; — dellette, mariée : 1º à René de Saint-Alouarn, 2º en 1568, à messire Michel du Bot, seigneur de Kermadon ; — Messire François de Kergoët, marié en novembre 1607 à Louise du Liscoët, dont la postérité suit, et Thomas de Nergoët ; — Messire François de Kergoët, sieur du Guilly, conseiller du Roi, Frésident au présidial de Quimper et sénéchal de Coronouaille, en 1641, marié ; président au présidial de Quimper et sénéchal de Coronouaille, en 1641, marié ; le harquerite Le Heuc ; et 2º à Marie-Yoonne de Rosily, et Alexandre, 1º à Marguerite Le Heuc ; et 2º à Marie-Yoonne de Rosily, et Alexandre, 1º à Marguerite Le Heuc ; et 2º à Marie-Yoonne de Rosily, et Alexandre, 1º à Marguerite Le Heuc ; et 2º à Marie-Yoonne de Rosily, et Alexandre, 1º à Mar

PLUGUFFAN (100)

1645. - Baptême où figure comme parrain : Yvon Furic, seigneur de Kergommo, et marraine : demoiselle Catherine Le Doux, dame de Kermenay.

Baptême où fut parrain : escuyer Glezen de Kerguelen. seigneur de Kerlaouénan.

1646. — Baptême où figurent comme parrain et marraine: escuyer Nicolas Le Gubaër' et haute et puissante dame Gillette de Kergualaden, dame du Botmeur<sup>2</sup>, Querobesan, Kerinaire. Signé : Sébastien Le Gubaër.

Baptême où a été marraine : demoiselle Marie Billouart, dame de Kereven.

1647. - Baptême de Pierre de Kerloaguen, fils de Charles et de Jeanne Le Barbier, sgr de Créc'heuzen, la Boissière, le Sang, Kerongar et autres. Parrain : escuier Pierre L'Honoré, conseiller du roy au présidial de Quimper, sieur de Penfrat, Laforest; - marraine: dame Jeanne de Kerloaguen, dame de Kercadiou, la Tour et autres. Ont signé : François du Menez³, Marie de Kerloaguen, Jeanne Barbier, Sébastien du

<sup>1</sup> Le Gubaër. — Cette ancienne famille comparaît à une montre de 1582, paroisse de Guzon, évêché de Cornouaille. Elle a possédé les seigneuries du Cleuziou, de Keraval, paroisse de Plomelin, du Rest etc., diocèse de Quimper. Armes: D'argent à la fasce d'azur, chargée de trois roses d'or et accompagnée de six feuilles de houx de sinople 3, 3.

<sup>2</sup> Du Botmeur. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue à la réformation de 1670 et tirant son nom de la terre de *Botmeur*, située en la paroisse de Berrien, au diocèse de Quimper. Gillette de Kerlagaden de la réformation de l'évéché de Cornouaille en 1226, et de messire Jean de Botmeur, sgr de Quesmeur, marié à Louise Rolland, et qui comparaît à la réformation de 1536. Armes!: Ecartelé: aux 1 ex et 4\*, d'or au lion de gueules arme d'azur; aux 2° et 3\*: d'argent au lion de gueules. Devise: Libera nos de ore leonum. (Délivrez-nous de la gueule des lions). (Tiré de l'office des

<sup>3</sup> Du Menez de Lezurec. — Très ancienne famille de la Cornouaille, originaire d'Esquibien, près Audierne, où se trouvait la terre de son nom, elle comparut aux réformations et montres de 1481 à 1562 dans cette paroisse et celle de Primelin, et fut reconnue noble d'ancienne extraction à la réformation.

Boisguéhenneuc, Prigent Kerlech, Alain du Boisguéhenneuc, Gillette de Kerloaguen, René L'Honoré, Charles de Ker-

Plusieurs baptêmes où nous voyons figurer comme parrains et marraines:

Escuier François de Kerloaguen, sgr de la Boissière, et damoiselle Renée L'Honoré, fille de monsieur le Présidial.

Honorable homme Yves Le Prédour et demoiselle Renée de Kerloaguen, faisant pour dame des Salles<sup>1</sup>, sa tante.

Escuier Louys Marion<sup>2</sup>, sieur de Keruel.

Noble homme Yves Larchais3, sieur de Lesconan.

mation de 1668 avec neuf générations. Plusieurs de ses membres vécurent au XIV• siècle et occuperent à cette époque un rang distingué. Dès le XIII• siècle nous voyons messire Jehan du Menez, l'un des chevaliers de l'ost siècle nous voyons messire Jehan du Menez, l'un des chevaliers de l'ost du duc en 1291. On distingue aussi parmi ses membres : Messire Gestin du Menez, vivant au debut du XV° siècle, marié à Marguerite de Lezongard ;— Messire Jean du Menez, sgr de Lezurec, son fils, marié à Peronelle Leziart ;— Messire René du Menez, écuyer, sgr de Lezurec, fils des précédents, marié à demoiselle Marie du Fou, dont : Alain du Menez, écuyer, sgr de Lezurec, marié à Marguerite de Gourcuff, dont : Yves du Menez, écuyer, sgr de Lezurec, marié à demoiselle Marguerite de Frézal, dont : messire Yves du Menez, chevalier, sgr de Lezurec et de Kerrouil, marié à Marguerite du Bouilly, dame des Portes.— Armes : D'azur à la croix pleine d'or, cantonnée au premier canton d'une main dextre d'argent. Devise : Et d'or, cantonnée au premier canton d'une main dextre d'argent. Devise : Et fide et opere. (Et par la foi et par le travail).

DES SALLES. - Très ancienne maison reconnue noble d'extraction à la réformation de 1669. — Armes : D'azur à trois roses d'argent ,au chef cousu de gueules chargé de trois bandes d'or.

<sup>2</sup> Marion. — Ancienne maison originaire de l'évêché de Cornouaille, maintenue dans sa noblesse d'extraction à la réformation de 1609. — Messire tenue dans sa noblesse d'extraction à la réformation de 1609. — Messire Michel Marion, vivant à la fin du XVe siècle, marié à N. Perennez; — Jean Michel Marion, vivant à la fin du N've siècle, marié à N. Perennez; — Jean Marion, seigneur de Pennanguer et de Kermathéano, son fils, épouse demoiselle N. de Kergoët; — Messire Jean Marion, fils des précédents, marié à demoiselle Marie de Kergoff, dont: messire qu'illaume Marion, seigneur de Kerhuel, marié à demoiselle Marie Rousseau; — Demoiselle Julienne Marion, mariée au sieur Govin, et Françoise, mariée au sieur de Kerhouan-Marion, mariée au sieur Govin, et Françoise, mariée au sieur de Kerhouan-tenan; — Messire Claude Marion, seigneur de Kerhuel. Armes: D'azur d'trois fleurs de lis d'argent; aliàs: D'argent à trois fleurs de lis de gueules.

Ja Laguerre La famille Larchen ou Larchais se rattachaitaile. À la très

3 Larcher. — La famille Larcher ou Larchais se rattachaitelle à la très ancienne maison de ce nom, connue dès le XIIe siècle, originaire du diocèse de Saint-Malo, où elle résidait au XIVe siècle et qui porte pour armes : De queutes à trois flèches tombantes d'argent. Devise : Le coup n'en fault. — Un Jacques Larcher fut gouverneur de l'hospice Saints-Catherine de Quimper de 1596 à 1598. Julienne Jauréguyi, dame de Lesconan.

1648. - Baptême où fut marraine, damoiselle Anne Larcher, damoiselle de l'Isle.

1650. — Deux baptêmes où figurent comme marraines : Haute et puissante dame de Kerlec'h2.

1 De Jauréguy. - Ancienne famille originaire d'Espagne, appelée à l'arrière-ban de Cornouaille en 1636. — Martin de Jauréguy se fait naturaliser en 1581; — Demoiselle Jeanne de Jauréguy épousa, par contrat du 15 août en 1581; — Demoisello Jeanne de Jauréguy épousa, par contrat du 15 août 1643, messire François de Kerlagaden, chevalier de Saint-Michel, fils de messire Louis de Kerlagaden et de Jeanne du Cosquer, baronne de Rosambo; baptisé le 26 mars 1617, il ne vivait plus en 1661; — Demoiselle Julienne de Jauréguy avait épousé Yves Larcher, seigneur de Lesconan; — Noble homme Jacques de Jauréguy, seigneur de Lestriourez, procureur fiscal de Coatfao, en 1618, marié à demoiselle Urbanne Le Rodellec; — Messire Jean de Jauréguy, seigneur de Kerbertrand, demeurant à Quimperlé en 1668. — Cette famille avait sa sépulture dans l'ancienne chapelle Saint-Julien (des saints Anges) à l'église Saint-Corentin de Onimper. — Pierre Jauréguy fut inhumé Anges) à l'église Saint-Corentio de Quimper. — Pierre Jauréguy fut inhumé en 1570 dans l'aucienne chapelle de Saint-Corentin (Saint-Paul), dans l'église Saint-Corentin de Quimper. — Cette famille a possèdé les seigneuries de Castellien, paroisse de Meillan; — de Kerbertrand, du Pénarpond, du Val, de Lestriourez. - Armes : D'argent à quatre têtes de loups de sable,

<sup>3</sup> DR Kerlec'h. — D'antiquité chevaleresque, issue en juveigneurie de la maison du Chastel, originaire de la paroisse de Ploudalmézeau, la famille de Kerlec'h fut l'une des plus illustres du pays de Léon. Lors de la réformation de 1671 elle fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque, avec onze générations. — Dès 1250 vivait Eon, sire de Kerlec'h, père de Plezou, mariée vers 1270 à Prigent, baron de Coctivy, dont entre autres enfants : Sybille, dame et héritière de Kerlec'h, mariée à Bernard, juveigneur de la maison du Chastel, troisième fils de Tanguy, seigneur du Chastel, et de Typhains de Plusquellec. Leurs descendants adoptèrent le nom et les armes de Kerlec'h jusqu'a l'extinction de la branche alnée du Chastel en 1575, où ils reprirent le nom et les armes du Chastel en y ajoutant le surnom de Kerlec'h. — A citer parmi les principaux membres de cette maison : Messire Hervé de Kerlec'h, figure dans une montre passée à Vannes le 4 septembre 1492 par messire Christophe Asse, chevalier, seigneur de la Rollière, conseiller et chambellan du roi Charles VIII; — Guillaume, abbé de Saint-Mathieu en 1430. — Messire Prigent de Kerlec'h, chevalier, marié en 1815 à Marie de Penmarc'h ; — Hant et puissant Claude, baron de Kerlec'h, chevalier, marié de Kerlec'h, chevalier seigneur de Tressiguidy, marié à demoiselle Françoise Hay de Coetquen. — Vivaient au milieu du XVIII siècle : Messire René de Kerlec'h, chevalier seigneur de Tressiguidy, marié à demoiselle Françoise Hay de Coetquen; — Paul, son fils, marié : 1º à Vincente de Kerguizay, et 2º à N. Fouquet; — Messire François de Kerlec'h, seigneur du Plessix, Irère de René. — Messire Alain de Kerlec'h, chevalier, seigneur du Plessix, Irère de René. — Messire Alain de Kerlec'h, chevalier, seigneur du <sup>2</sup> De Kerlec'h. — D'antiquité chevaleresque, issue en juveigneurie de la

Dame Anne du Clou, dame du Guermeur. Signé: Riou Le Lagadec, seigneur du Guermeur.

1651. — Baptême de Guillaume Larchais, fils de noble homme Yves et de demoiselle Julienne de Jauréguy, sieur et dame de Lesconan. Parrain : noble homme Guillaume Jégou<sup>1</sup>, seigneur de Kerman; marraine: demoiselle Urbanne Le Rodellec<sup>2</sup>, dame de Lestriourés.

Baptème où figure comme marraine : demoiselle Louise Le Denic.

1652. — Baptême de Marie Larchais, fille de noble homme Yves Larchais et de demoiselle Julienne Jauréguy, sieur et dame de Lesconan. Parrain: messire Charles de Kerloaguen, sieur de Créc'heuzen; marraine: demoiselle

Rusquee, marié à demoiselle Renée de Lannion, dont : Pierre-Glaude de Kerlec'h, chevalier, seigneur du Rusquee, marié à Louise de Kersulquen, et Renée de Kerlec'h qui fut mariée à Claude du Perrier, seigneur du Menez; — Glaude de Kerlec'h, chevalier, seigneur de Langalla, frère d'Alain, seigneur du Rusquee, épouse en 1652 demoiselle Marie de Plæue de Kerharo, dont : N. de Kerlec'h, dame de Langalla, mariée à N. Le Nobletz, président au Présidial de Quimper. — Cette famille est éteinte dans toutes ses branches. — Armes anciennes : D'aura a dir sonnettes d'argent, 4. 3. 2. 1. Armes modernes : Du Chastell. (Fascé d'or et de gueules de sia pièces) surmonté d'un lambel d'azur. Devise : Mar car Doué (S'il plait à Dieu).

¹ Jéoot. — Ancienne maison de l'évèché de Quimper, déclarée noble d'extraction à la réformation de 1669. — Messire Guillaume Jégou, marié à demoiselle Jeanne du Disquay, était fils de François et de demoiselle Béatrix Le Meur ; — Messire René Jégou, son fils, épouse demoiselle Françoise du Disquay, dont François Jégou, seigneur de Kerlory. — Armes : D'argent au croissant de queules, accompagné de trois coquilles de même ; aliàs : roses de même. Rusquec, marié à demoiselle Renée de Lannion, dont : Pierre-Claude de

méme; aliàs: roses de même.

<sup>2</sup> DE ROSELLEG DU PORZIO. — Ancienne maison reconnue noble d'extraction à la réformation de 1650. — Dès 1486 vivait messire Pierre de Rodellec, marié à demoiselle Gillette Touronce; — Mathurin de Rodellec, son fils, scr du Porzic, marié à demoiselle Jeanne Le Jar, dont: messire Pierre de Rodellec, sgr du Porzic, marié à demoiselle Louise du Bois, et demoiselle Anne de Rodellec, marié à messire Yres du Val; — Messire Yves de Rodellec, sgr du Porzic, fils de Pierre, marié à demoiselle Jeanne Le Jeune de Botsgr du Porzic, fils de Pierre, marié à demoiselle Jeanne Le Jeune de Botsgr du Porzic, fils de Pierre, marié à demoiselle Jeanne Le Jeune de Botsgr du Porzic, fils de Pierre, marié à demoiselle Jeanne Le Jeune de Rodellec, sgr du Porzic, filschel, seigneur de Mellivion, marié à Anne Lharidon, et messire Rend-Guy de Rodellec, seigneur de Lesuen. — Demoiselle Urbanne de messire Rend-Guy de Rodellec, seigneur de Lesuen. — Demoiselle Urbanne de messire Rend-Guy de Rodellec, seigneur de Lesuen. — Demoiselle Urbanne de la sour ou la fille d'Yves, seigneur du Porzic. — Armes ; D'argent à deux la sour ou la fille d'Yves, seigneur du Porzic. — Armes ; D'argent à deux la sour ou la fille d'Yves, seigneur du Porzic. — Armes ; D'argent à deux la sour ou la fille d'Yves, seigneur du Porzic. — Armes ; D'argent à deux la flèches tombantes d'azur posées en pal. — Devises : Mad ha bèat (Bon et loyal). Cominus et eninus feriunt. (Ils trappent de près et de loin).

Marie Gourain, dame du Val. Ont signé : René de Plœuc', Jean Puguet, Anne Furic, Suzanne Le Baron.

1653. - Baptême de Jean Le Timen, fils de Guillaume et de Françoise d'Aubar. Parrain : messire Jean Le Torcol, sieur de Kerdour, Kerivit, etc. ; marraine : demoiselle Francoise de Kermorial<sup>2</sup>, dame de Keraval et du Rostû.

DE PLŒUC. - Maison considérable de l'évêché de Cornouaille reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1671. — Sans remonter à son antique origine, elle compte parmi ses membres : Messire Guillaume de Plœuc, chevalier, seigneur du Tymeur, marié à noble demoi-selle Marguerite du Chastel; — Haut et puissant Guillaume de Plœuc, che-valier, seigneur du Tymeur, fils du précédent, vivant en 1444, marié à Jeanne du Juc'h, dame de Kerguegant; — Haut et puissant Charles de Plœuc, chevalier, seigneur du Tymeur, fils de Guillaume, marié à Marie de Saint-Gouesnou; — Messire Jean de Plœuc, seigneur du Brignou, commissaire de l'arrière-ban de Cornouaille, marié en 1598 à Anne de Tyvarlen, dame de Kerharo; — Messire Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo et de Guilguiffin, son fils, marié à demoiselle Christophette, dite Suzanne de Courtaivert, dont : messire de Plœuc, seigneur de Kerharo, marié à demoiselle N. Gourio, sans postérité ; — René, marquis de Plœuc, chevalier, seigneur du Val, marié à demoiselle Marie Gourain, (figure comme marraine); — Demoiselle N. de Plœuc, religieuse du Calvaire, et Marie de Plœuc, mariée en 1652 à Claude de Kerlec'h du Chastel, seigneur de Langalla; — Nicolas-Joseph, chevalier, marquis de Plœuc, sgr de Kerharo, fils de René, marié à demoiselle N. Alain, fille du seigneur de la Marre; — N... dit: l'abbé de Plœuc, demoiselle N. de Plœuc, fille, et demoiselle N. de Plœuc, mariée: 1º au seigneur de Lesmo, de Visdelou, seigneur du Hilguy. - René de Plœuc, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur de Kerharo, demeurait à son manoir de Guilguiffin, paroisse de Landudec, évêché de Cornouaille. — La terre du Tymeur, près Carhaix, évêché de Cornouaille fut érigée en marquisat en 1616, en faveur de messire de Plœuc. Armes : Chevronné & hermines et de gueules ; falias : Ecartelé: au 1<sup>ss</sup> et au 4<sup>s</sup> de Bretagne à 3 chevrons de gueules; aux 2<sup>o</sup> et 3<sup>s</sup> : vairé d'or et de gueules, et enfin : D'hermines à trois chevrons de gueules : Devise : L'ame et l'honneur ce sont les biens les plus précieux

Devise: L'âme et l'honneur ce sont les biens les plus précieux.

2 De Kernorial. — Très ancienne famille déclarée noble d'extraction en 1669. — Nous citerons parmi ses membres: Messire Louis de Kermorial, fils de Jacques, vivant en 1549, et d'Adelice de Carnet, marié: 1º en 1599 à demoiselle Jeanne de Jauréquy; 2º à Françoise du Dreneux; du premier lit naquit: Pierre de Kermorial, seigneur de Kermorvan, marié: 1º à Anne de Robien, sans enfants; 2º en 1638 à Françoise Le Nobletz, dont: Pierre de Kermorial, seigneur du dit lieu, lieutenant général garde-côtes; il est gouverneur de l'hôpital Saint-Antoine de Quimper de 1717 à 1718. — Françoise de Kermorial avait épousé Sébastien Le Gubaër, seigneur de Keraval et du Rostú. Armes: D'azur au grestier d'argent, accompagné de trois fleurs de lis de même. Devise: Sol ouc'h sol (Sot contre sot).

Signé: Charles de Kerloaguen, Jean de Kersulguen, Sébastien Le Gubaër.

Baptême où figure comme marraine: demoiselle Le Lagadec.

1655. — Baptême où sont parrain: escuier Jean Le Torcol, sieur de Kerdour, et marraine : Robine de Kerloaguen.

1656. — Baptême où figurent comme parrain et marraine : noble homme N. d'Hernothon, et Catherine Le Roy.

Autre baptême où figurent comme parrain : Sébastien Le Gubaër, sieur de Keraval, et marraine : demoiselle Marguerite Le Capitaine1.

1657. - Plusieurs baptêmes où figurent comme parrains et marraines:

Anne Le Lagadec. Signé: Françoise Le Lagadec.

Escuier Jean Le Torcol, sgr de Kerdour, et damoiselle Marie Thépault², compaigne de noble homme Carion³.

Marie Thépault², compaigne de noble homme Carion³.

¹ Le Capitaine. — Ancienne famille qui comparut aux réformations et montres de 1448 à 1481 avec les nobles des paroisses de Gourin, Plounevez-Porzay, évêché de Cornouaille et de Saint-Goustan d'Auray, évêché de Vannes. Nous citerons parmi les membres de cette famille : Messire Olivier Le Capitaine, homme d'armes de la retenue de Jean de Penhoutt en 1420; — Jean Capitaine, bailli de Gourin en 1627, appelé à l'arrière-ban de Guillaume Capitaine, bailli de Gourin en 1627, appelé à l'arrière-ban de Guillaume Capitaine, bailli de Gourin en 1627, appelé à l'arrière-ban de Cornouaille en 1636; — Messire François Capitaine, administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine è 1616 à 1618; — Autre François, seipital Sainte-Catherine en 1684. — Nous ignorons les armoiries de cette famille.

¹ Thépault. — Très ancienne famille reconnue noble d'extraction à la réformation de 1639 avec huit générations. On compte parmi ses membres; réformation de 1639 avec huit générations. On compte parmi ses membres; ire Jean Thépault, seigneur de Languillez, marié à Otive Messire Alain Thépault, seigneur de Languillez, iviant en 1468, marié à Otive du Quellenec; — Messire Chrestien, seigneur de Languillez, marié à Jeanne du Bois; — Messire Jean Thépault, seigneur de Languillez, marié à Jeanne du Bois; — Messire Jean Thépault, seigneur de Languillez, marié à Jeanne du Bois; — Messire Jean Thépault, de Languillez, marié à Maurice, seigneur de Trefalguen, marié à Jeanne de Marier, seigneur de Trefalguen, marié à Jeanne de Marier, seigneur de Trefalguen, marié à Jeanne de Marier, seigneur de Trefalguen, ger du Rumelin, doyen de Tréguier; — Pennanguer, et Michel Thépault, sgr du Rumelin, doyen de Tréguier; — Pennanguer, et Michel Thépault, sgr du Rumelin, doyen de Tréguier; — Pennanguer, et Michel Thépault, signeur de Mezaudren, que nous croyons ètre le en 1657 Pierre Thépault, signeur de Mézaudren, que nous croyons ètre le en 1657 Pierre Thépault, signeur de Mézaudren, que nous croyons ètre le en

Devise: Dieu sur le tout.

3 DE CARION. — Ancienne maison qui lors de la réformation de 1669 fut reconnue noble d'extraction. — Ecuyer Jean de Carion, seigneur de la Gui-

Demoiselle Urbanne Le Rodellec, dame de Lestriourez, de Ouimper.

Noble homme Jacques de Lagarde', et demoiselle N. Tanguy, dame de Kerguinec, compaigne de noble homme Prigent

1658. - A noter deux baptèmes où figurent comme parrains et marraines : Sébastien Le Marec, sieur de Kerbasquen, et dame Julienne Jauréguy, dame de Lesconan. A signé : Guillaume Furic.

Noble homme Alain de Kernatlen, sieur de Kereben, et demoiselle Anne Le Lagadec.

1659. - Baptême où fut marraine Marie-Anne Le Torcol, fille ainée de monsieur de Kerdour.

gnardays, marié à demoiselle Jeanne Perrault, vers 1550, dont : messire Gilles de Carion, écuyer, seigneur de la Guignardays, marié à Olive Lothodé; Jacques, seigneur de la Noë, marié à Louise Cazin, dame de Rosangoët; René, marié en 1582 à Perrine, dame de Meslon, et Hélène qui fut mariée à messire Pierre Huart, seigneur des Mottays; — Marie de Carion, dame du Bois-Catelan; — Renée, mariée à Jean Le Duc, seigneur de Mottreuil; — Ecuyer René de Garion, sgr de Rosangoët, marié à Marie de Lescorée, dame de Kerbourault; — François de Carion, seigneur de Kerriou; — Louis de Carion, écuyer, seigneur de Keralla, marié à demoiselle Françoise Boutouillie; — René de Carion, écuyer, seigneur de Gliviry, fils ainé de Kené, est probablement celui qui figure comme parrain, marié à Marie Thépault; — Françoise de Carion, sa sœur, fut mariée à messire Olivier de Tréanna. Armes: le gueules à la main droite d'argent, soutenue de six ondes de sinonle en pointe. Devise: Nihil virtute pulchrius (Rien n'est plus beau que la vertu).

sinople en p que la vertu).

que la vertu).

DE LA GARDE. — Ancienne famille de l'évêché de Cornouaille, dont un membre Jean de la Garde comparaît à la réformation de 1427, paroisse de Plouzané, dit être noble homme, exempt de payer et avoir trois fils à la guerre, montés et armés. Parmi les membres de cette famille vivant au XVII- siècle nous citerons : Jean de la Garde, seigneur de Kerstrat, demeurant à Coray, évêché de Cornouaille; — Louis, seigneur de Kercadoret, demeurant à Quimper en 1670. — Yves de la Garde, seigneur de Kernevenan, demeurant aussi à Quimper en 1670; — Noble homme Maurice de la Garde, sieur de Kernevenan, et en 1683 administrateur de l'hôpital Sainte-Catherine de Quimper. — En 1623, Laurent de Ja Garde, prêtre, et son frère Glaude, sous-diacre, lèguent le 6 octobre de ladite année 60 livres tournois de rente à l'hospice Saint-Antoine de Quimper; — Guillaume-Joseph de la Garde est gouverneur de l'hôpital Saint-Antoine de 1721 à 1723. — Armes : D'azur au cherron d'or, accompagne en chef de deux croissants d'argent et en nointe d'une main tenant une garde d'épée de même; alhàs : D'azur a deux jumetles d'argent, une poignée et garde d'épée de même, brochant. (Arm. de 1696).

1660. - Baptême où figurent comme parrain: escuier Claude Le Lagadec, sieur de Kerango, conseiller du Roy au siège présidial de Quimper, et marraine : demoiselle Anne de Kernaflen, dame de Pratglas.

1662. — Baptème de Julienne, fille de noble gentilhomme maistre Jean Kerenou, et de demoiselle Françoise N... sa compaigne, demeurant en cette paroisse de Pluguen. Marraine : demoiselle Julienne Jauréguy, compaigne du sieur de

Lesconan. Nous citerons également deux baptêmes où figurent comme parrain et marraine : noble nomme Philippe de la Saudraye<sup>4</sup>, et demoiselle Furic, dame de Kereben.

1663. — Baptême où a été marraine, demoiselle Adeline Le Normand, compaigne de messire Malherbe², de Quimper. Baptême où figure comme marraine : demoiselle Le Drenec, demeurant chez M. du Coëtlez<sup>s</sup>, au Perennou.

14 septembre 1663. — Un mariage célébré dans la chapelle de Mouseigneur Saint-Guénolé. Ont signé : Réallan, vicaire

d'extraction à la réformation de 1639, avec huit générations. Elle s'est alliée aux tamilles : de Kerzequel, vers 1426, de Pestivien, vers 1438, Pineau (XVe siècle), de Piuvié (XVIe siècle), de Kerespert, Bellec, de Chef-du-Bois, de Poulmarc'h (XVIe siècle), des Fontaines, du Quellenec, Le Vayer, de Poulmarc'h (XVIe siècle). Elle a possédé les seigneuries de Keroman, de Kerponniou, de Keroguel, etc. Armes : D'argent au chef de sable, chargé d'un lambel à trois pendants d'or.

\* MALUERBE. — Ancienne famille du diocèse de Rennes qui a fourni des · MALHERBE. — Ancienne familie du diocese de Renues qui a fourni des conseillers au présidial de Renues depuis 1668, et un syndic de Quimper en 1696. — La famille Malherbe a possédé les seigneuries de la Bouéssière, près Vitré: — de la Rivière: du Quistinic, évêché de Cornouaille. — près Vitré: — de la Rivière du Quistinic, évêché de Cornouaille. — Armes: D'hermines à six roses de gueules 3.2.1. (Arm. de 1696.).

Armes: D'hormines à six roses de gueules 3, 2, 1. (Arm. de 1696.).

3 DE Coërlez. — Très ancienne maison qui comparut aux montres et réformations de 1445 à 1503, avec les nobles de la paroisse de Treffez évéché de Léon. Cette famille se tondit dans la maison de Roiséon, puis de évéché de Léon. Cette famille se tondit dans la maison de Roiséon, puis de poulpiquet. Nous ignorous ses armoiries. — Cette demoiselle Le Drenec, Poulpiquet. Nous ignorous ses armoiries. — Cette demoiselle Le Drenec, appartenait vraisemblablement à la très ancienne maison du Dresnec de Aerouriea qui porte: D'azur à une fasce d'argent; aliàs: fascé d'azur et d'argent au chef d'argent.

lestiala

perpétuel de Pluguen, Kerestou, curé de Pluguen, Gouesnou! greffier de Coatfao.

NOTES HISTORIOUES

Mort à l'abbaye de Notre-Dame de Querlot<sup>2</sup> de dame Suzanne Potin, professe de l'ordre de Cîteaux; elle fut ensépulturée par Monseigneur l'Illustrissime comte de Cornouaille en la chapelle du manoir de Querlot.

1664. — Baptême où figure comme marraine: demoiselle Françoise Gary, compaigne du président de Lécluse, seigneur de Longraye.

1666. - Baptême où étaient, parrain : écuyer Le Guirieuc3. et marraine : demoiselle Marie Baëllec<sup>4</sup>, dame de Penanguer.

1er Mars 1666. — Après les dispenses de bannies de l'évêché et du recteur de la rue Quéréon, Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évêque et comte de Cornouaille, assisté du recteur de Pluguen, a béni dans la chapelle du manoir de la Boissière, le mariage de Corentin-René de Tuomelin5, sieur de Lancelin et de Loctiala, et de

4 GOURZNOU. — Ancienne famille du diocèse de Quimper qui a possédé les seigneuries de Kerdouret et de Kerrons, paroisse de Duault; — du Parc et de Kerven. Messire Jean Goueznou, seigneur de Kerdouret. demeurait en la paroisse du Duault en 1671; — Dame Magdeleine-Renée Goueznou de Kerlagatu, fille unique et héritière de feu écuyer Gabriel-Louis Goueznou de Kerdour, seigneur de Kerlagatu, mariée à écuyer Pierre-Guillaume Le Bouteiller, ancien officier d'infanterie, vivant en 1775. Cette famille a aussi fourni un secrétaire du roi en 1776. Armes de research de la consecución de la con fourni un secrétaire du roi en 1710. Armes: De gueules à la fasce d'or, accompagnée de six besants de même. (Arm. de 1696).

<sup>3</sup> L'abbaye de Querlot ou Kerlot, en la paroisse de Plomelin, était auciennement un manoir appartenant à la famille de *Jégado*, et c'est en 1652 que Pierre de Jégado, marié à Françoise de Trécesson, fonda l'abbaye, dont Elisabeth, sa sœur, fut la première abbesse.

LE GUIRIEUC. — Ancienne famille du diocèse de Quimper. Messire Jacques Le Guirieuc, seigneur de Bonescat, demeurait en la paroisse de Plo-gonec, fils de noble maître Alain Le Guirieuc et de Perronnelle Le Baud.— Armes : D'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois molettes de même.

<sup>4</sup> Baèllec. — Ancienne famille de l'évêché de Quimper. — Messire René Baëllec, seigneur de Kermonalec'h, demeurant en la paroisse de Meslan, en 1670 ; — Messire Charles Baëllec, seigneur de Locunolé, et messire Jean Baëllec, seigneur de Keroualan, vivaient à cette époque. — Armes : D'argent à l'aigle éployée d'asur, becquée, membrée de gueules.

<sup>3</sup> De Tuomelin. — Très ancienne maison reconnue noble d'ancienne extrac, tion à la réformation de 1669. — Elle se divisa au XVe siècle et forma plu-

demoiselle Renée de Kerloaguen, fille puinée de Charles de Kerloaguen et de Jeanne Le Barbier, seigneur et dame de Créc'heuzen, la Boissière et autres. Ont signé : Baptiste de Penfeuntenyo<sup>1</sup>, Julien de Cleuz<sup>2</sup>, Vincent Kergorlay, Pierre

sieurs branches.— Corentin-René de Tuomelin, seigneur de Lancelin, avait: sieurs branches.— Corentin-Kene de Tuomelin, seigneur de Lancelin, avait; pour ascendants: Messire Goulfen de Tuomelin, marié à N.— Yves, son fls, marié à Anne de Névet; — Jacques de Tuomelin, marié à Susanne de Médance; — Messire Jacques de Tuomelin, marié à Marie de Kerliviry, dont Jacques de Tuomelin, seigneur de la Flèche, marié à Catherine de Launay, de Lancelin, président au présidial de Quimper. at René de Tuomelin, seigneur de Lancelin, président au présidial de Quimper, et René de Tuomelin, seigneur de Lancelin, président au présidial de Quimper, marié à *Marie de Mécabée*, dont : messire Corentin-René de Tuomelin, seimarié à Marie de Mecabee, dont : messire Corentin-Rene de l'uomenn, ser gneur de Lancelin, qui épousa Renée de Kerlaaguen, le 1 mars 1566; — Mes-sire Paul de Tuomelin, seigneur de la Flèche, fils de Jacques et Gatherine de Launay. — Armes : D'argent à deux fasces de sable.

 $^{i}$  De Penfeuntenyo. — Très ancienne maison reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque, à la rétormation de 1670, avec dix générations. Cette maison a comparu aux montres et réformations de 1426 à 1534, paroisses Cette maison a comparu aux montres et réformations de 1426 à 1534, paroisses de Sibéril, Cléder et Minihy, évêché de Léon; elle a donné un grand nombre de personnages, entre autres: deux pages du Roi et cinq chevaliers de Malte depuis 1708, un membre admis aux honneurs de la Cour en 1788, deux maréchaux de camp, etc., etc. — Parmi les alliances contractées par cette famille jusqu'à la fin du XVIIe siècle nous citerons; de Tiesnal, de Coët-nempren (1455), de Kersauson (1461), de Coëtlez (fin XVe siècle), de Coëtquis de Kervéguès (1519), Môl de Kerjean, de Meznoallet, de Lescoff, Le Barbier (1575), de la Bouëssière, de Trémic (1579), de Rosmar de Rumangoff (1581), de Kergist de Kerlec'h, Simon, de Lescoff (XVIIe siècle), de Lanros, Le Rouge (1616), Le Borgne de Kerusoret (1620), de Kermorvan, de Coëtlosquet, de Portzmoguer, Parseau (XVIIe siècle), Fleuriot, de Keroulas, de Kerescar, de Gaspern, Jabat, de Saint-Georges, de Plœuc, de Kergoat (1664), de Kervéguin (XVIIe siècle), Urvoy. — Armes : Burelé de six pièces de gueules et d'argent : Devise : Plura quam opto, (Plus que je désire).

2 De Cheuz. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue à la

<sup>2</sup> Dg Cleuz. — Maison d'ancienne extraction chevaleresque, maintenue à la Réformation de 1668. Elle compte entre autres parmi ses membres : Jean de Cleuz, qui comparatt à la réformation de 1442, avec les nobles de la paroisse Cleuz, qui comparait à la réformation de 1442, avec les nobles de la paroisse de Guérande: — Noble homme Olivier de Cleuz, seigneur du Gage, marié à Gillette Le Royer; — Jean de Cleuz, son fils, seigneur du Gage, marié à Françoise de Vaucouleurs: — Noble homme Guillaume de Cleuz, seigneur du Gage et du Canet, marié à Charlotte Le Vayer; — Noble homme Charles de Cleuz, seigneur du Gage, fils des précédents, marié en octobre 1556 à Marçuerite de la Lande, fille et héritière de noble homme Gilles de la Lande, guerite de la Lande, fille et héritière de Chateaubriant; — Messire François de seigneur du Mirouër, et de Catherine de Chateaubriant; — Messire François de Cleuz, seigneur du Gage, marié en 1586, à Françoise de Botherel, dont: Cleuz, seigneur du Gage, marié en 1560, à Françoise de Cressoles, Guy de Cleuz, seigneur du Gage, marié en 1610, à Françoise de Cressoles, Guy de Cleuz, seigneur du Gage, marié en 1610, à Françoise de Modetz, — Messire Jean de Cleuz, son fils, seigneur du Gage et du Modetz, conseiller au Parlement de Bretagne, marié en 1630 à Charlotte de la Bouëxière, dame de Kerouazlan, dont: messire Julien de Cleuz (qui la Bouëxière, dame de Kerouazlan, dont: messire Julien de Cleuz (qui signe), seigneur du Gage, du Modetz et de la Bouëxière, marié en 1665 à Alleno<sup>1</sup>, Guénolé de Quélen, Jean de Lesguern<sup>2</sup>, chanoine de Cornouaille, Vincent Dumenez, Réallan, vicaire perpétuel de Pluguen.

1668. — Missire Marc Lozeac'h, prestre chapelain de Pluguffan,baptise Marguerite Kernevez,fille de Gabriel Kernevez. Parrain: Jacques Guillou, et marraine: Urbanne Loedou de Quimper.

Mort d'un paysan demeurant au manoir de Kermorvan.

1669. — Avril. — Baptême de Jean, fils de Michel Piriou et d'Isabelle Quintin, demeurant à Lesconan; il fut baptisé par vénérable et discret missire Guiller, recteur de Plomelin.

Claudine de Kergorlay du Cleuzdon, et Françoise de Cleuz, sa sœur, qui fut mariée à messire Sébastien de Robien, conseiller au Parlement; — Messire Jacques de Cleuz, chevalier, seigneur du Gage, fils de Julien, épouse Charlotte de Lesmo. — Armes: Emanche d'or et de gueules de six pièces.

'ALLENO. — Très ancienne maison reconnue noble d'extraction à la réformation de 1669 avec huit générations. — Messire Pierre Alleno, seigneur de Saint-Alouarn, né en 1634, épousa en 1667 demoiselle Marie-Robine Le Barbier; il etait fils alné de Jacques Alleno et de Françoise de Rospice, mariés en 1633 — Parmi les principales alliances de cette famille jusqu'au XVIII siècle nous citerons: de Kermarpin de Kersaliec (XVe siècle), Le Grand (1487), de Baud (1511), de Saint-Alouarn (1550), du Faou, de Saint-Pern (fin XVI siècle), de Gumarch (1604), Huchet (1612), Bonnin de la Villeboucaye (1618), de Rospiec (1633), de Gourmil de la Villeleaudren, Le Barbier (1667). Armes: D'argent à trois hures de sanquier de sable, arrachées de gueules. Devise: Mad è quèlen è peb amzer. (Un conseil est bon en tout temps).

<sup>2</sup> Di Lusquen. — Lors de la réformation de 1670 la famille de Lesguern fut déclarée noble d'ancienne extraction. Jean de Lesguern avait pour ascendants: Messire Prigent de Lesguern, marié en t411 à Anne du Rest; — Messire Alain de Lesguern comparait à la réformation de 1443, marié à noble demoiselle N. — Guillaume de Lesguern, marié à Jeanne de Pentreff; — Messire Alain de Lesguern, marié en 1503, à Jeanne de Pentreff; — Messire Alain de Lesguern, marié en cotobre 1574 à Anne Carn: — Messire Alain de Lesguern, seigneur de Lescoat murié en mai 1614, à Mauricette Bellingant, dont: messire Jacques de Lesguern, seigneur de Cleusmeur, épousa Claude de Tuomelin; messire Jean de Lesguern, chanoine de Quimper et de Cornouaille, et Yves de Lesguern, seigneur de Keramparc, qui épouse Claude de Portzmoguer; — Jacques, Guy et François de Lesguern, seigneur de Keramparc, fils d'Yves et de Claude de Portzmoguer. — Armes : Fascé de vair et de gueules.

parrain: messire Jean Sousban de Saint-Colomban, en la ville de Quimperlé, et marraine : demoiselle Isabelle Choater.

Juin. — Baptême où figure comme parrain : Jacques de Kerloaguen, sieur de Créc'heuzen, La Boissière, et marraine : Anne Le Lagadec. Ont signé: Guénolé de Quélen, René de Tuomelin, Adelice Le Déan.

Baptême où figurent comme parrain et marraine: messire Bertrand Visdelou<sup>1</sup>, chapelain de monsieur de Créc'heuzen, et demoiselle Thoré, gouvernante chez lesdits sieurs de Créc'heuzen, La Boissière et autres.

Baptême où sont parrain: noble homme Larcher, et marraine: Marguerite Le Stang, épouse de noble homme. Le Vaulx.

chevaleresque à la réformation de 1668. — Nous ne remonterons pas à l'antique origine de cette famille. Nous citerons : Messire Jan de Visdelou, sgr du Colombier, comparaît à la réformation de 1513, il épousa Marquerite Abraham. — Puis parmi les membres de cette famille, vivant au XVII siècle, dans l'évêché de Cornouaille : Messire Gilles de Visdelou, chevalier, sgr de la Goublaye, marié à Françoise du Quetlenec, dame de Bienassis ; — Demoiselle Gillette de Visdelou, mariée en janvier 1578 à Pierre de Quélen, sgr de Saint-Bihy; — Georges de Visdelou, sgr de la Goublaye, fils de Gilles, président aux Enquêtes, marié à Jeanne de la Goublaye, fils de Gilles, président aux Enquêtes, marié à Jeanne de la Goublaye, fils de Gilles, président aux Enquêtes, marié à Jeanne de Guer; — Marguerite, mariée à Philippe de Botherel de la Villegeffroy ; — Claude, mariée en 1629 à Charles de Gouyon, sgr de Vaurouault; — François de Visdelou, évêque de Léon; — Jacques de Visdelou, sgrui Lien, marié i 20 Aurie Losdach; — François, sgr de la Villetehard, marié à Elisabeth de Guébriac, dame du Verger; — sgr de la Villetehard, marié à Elisabeth de Guébriac, dame du Verger; — François de Visdelou, sgr du Gué; — Messire Charles de Visdelou, fils d'autre Charles, sgr de Bienassis, marié en 1648 à Renée du Breuil du Rèst; — François de Visdelou, mariée; 19 à Etienne de Tremerreue, sgr de Lehen; — François de Visdelou, mariée; 19 à Etienne de Tremerreue, sgr de Lehen; — François de Visdelou, mariée à Mathurin de la Villéon, sgr du Boisvreu ; — Anne de Visdelou, sgr du Rumen; — Hélène, mariée à Alain 29 à Sébastien de Bégaignon, sgr du Rumen; — Hélène, mariée à Alain 29 à Sebastien de Bégaignon, sgr du Rumen; — Hélène, mariée à Bonnin, sgr de Boisvreu ; — François-Hyacinthe de Visdelou, sgr de Bienassis, fils de Villécargouët; — François-Hyacinthe de Visdelou, mariée à Gabriet dame d'Espinozo, sans enfants; — Noble homme de Visdelou, mariée à noble goët; — Messire Jean-Charles de Visdelou, sgr de la Goublaye, marié à noble goët; — Messire J

Baptême où fut marraine : demoiselle Isabelle Malherbe.

1670. - Octobre. - Baptême où figure comme parrain : noble homme Alain de Kernaffen.

1672. - Baptême où est marraine: honorable Béatrix Morice, de la paroisse de Saint-Mathieu, du faubourg de

1674. - Le 24 juin a été baptisé Sébastien-Gabriel, fils de Sébastien de Moëlien1 et d'Anne Larcher, sieur et dame de Lanhoulou. Parrain : écuyer Sébastien Le Marec2.

- La maison de Moëlien fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1669. — Sébastien de Moëlien avait pour ascendants : Messire Jean de Moëlien, marié : 1° à Marie de Tregouguen, 2º à Jeanne de Lanros, qui était veuve en 1427; — Du ter lit est né: Messire Jean de Moëlien, marié à Marie Le Chever; du 2º lit : Conen de Moëlien; — Messire Alain de Moëlien, fils de Jean, marié en 1485 à Jeanne de Kergoët, et Jeanne, sa sœur, mariée : 1º à Jean du Dresnay; 2º à Claude Autret; — Messire Jean de Moëlien, comparaît à la réformation de 1536, marié à Claude du Laurens; — Françoise de Moëlien, mariée à de 130, marie à Claude du Laurens; — Françoise de Moeilen, mariée à Geoffroy de Bouescat et Anne, mariée en 1529, à Marc Caris, seigneur de la Porte; — Nicolas de Moellen, marié à Gabrielle, dame de Gouandour, dont : Sébastien de Moellen, marié à Guillemette Le Moënne, douairière de Lesmeur; — Nicolas de Moellen, seigneur de Gouandour, sénéchal de Gourin, et Jacques de Moelien, seigneur de Lanhoulou, marié à Anne Larcher; —
Messire Guy de Moëlien, seigneur du Vieux-Chastel; — Messire René de
Moelien; — Messire Sébastien-Corentin de Moëlien, seigneur de Lanhoulou. Armes : D'azur à un annelet d'argent en cœur, accompagné de trois fers

<sup>2</sup> Le Marec. — Ancienne familie declarec nous de viole de tion de 1669. Sébastien Le Marec avait pour ascendants : Messire Guillaume Le Marec, seigneur de Kermen, vivant au début du XVº siècle, marié à N. L. L. Marac, marié à Marie Le Rocaezre ; — Guillaume Le <sup>2</sup> Le Marec. — Ancienne famille déclarée noble d'extraction à la réforma-Le Marec, seigneur de Kermen, vivant au début du XVe siècle, marié à N.— Jean Le Marec, marié à Marie Le Rocaere;— Guillaume Le Marec, marié à Marie de la Bouexière, et messire Louis Le Marec, seigneu de Kerancorat, son frère, vivant en 1524, marié à Françoise de Bodition;— Hélàne Le Marec, héritière, marié à Bertrand Daniou, seigneur de Kerdaniou; Flacre Le Marec, marié à Françoise du Bois; Yves, marié à Jeanne Foucher et messire Vincent Le Marec, marié à Françoise Androuet;— Messire Charles Le Marec, seigneur de Kerbasquen, vivant en 1610, marié à Marie Guezennec, dont suivent les enfants, et Henri, son frère, marié à Marquerite Coignard;— Marie Le Marec, seigneur de Kerbasquen, marié à Françoise Le Rocaezre; Marquerite, marié à Georges Le Heliard, et Sébastien Le Marec;— Georges Le Marec, seigneur de Kerbasquen;— Yves Le Marec, seigneur de Kerlosquet.— Armes: D'argent à dix feuilles de lierre de sinople 4. 3. 2. et 1.

Baptème où figurent comme parrain: mattre Lucas, notaire royal, et marraine, Roberte de Kerloaguen.

Baptême de Jacquette, fille de noble homme Vincent Morvan, au manoir de Kermoisan, de cette paroisse de Pluguen. Un baptême fait par Michel Réallan, vicaire perpétuel de Pluguen. Parrain: Jean Torcol, écuyer, sieur de Kerdour

et marraine: Gillette Micoud.

Baptème où figurent comme parrain : Vincent Labotin, et marraine: Marie Le Lagadec, épouse de messire du Boti, alloué à la Cour royale de Châteaulin. Ont signé: Marie-Joseph de Cornouaille, Y. Villaret.

1676. — Baplême célébré par noble homme Pierre Bougeant, recteur de Plugusfan, et où fut marraine: Françoise Le Lagadec, dame de Penanguer.

Baptême où figurent comme parrain et marraine: missire Julien Kerestou, prêtre, curé de Plugusfan, et Marie Larcher, dame de Lanhoulou, Lesconan et autres lieux. Ont signé: Marie Larcher, Jacques Moëlien.

Mort de Pierre Lescoif, de la métairie de la Boissière-

Décès d'Yvon Villaret, du manoir de Kerascouët.

1677. — Plusieurs baptêmes où figurent comme parrains et marraines:

\*\*Pou Bor. — La très ancienne maison du Bot comparaît aux anciennes réformations du XVe et XVIe siècle et fut représentée à la réformation de 1426 par noble homme Hervé du Bot, et lors de la réformation de 1669 elle fut reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque. — En 1460 vivait aussi messire Even du Bot; — Hervé du Bot, alloué de Châteaulin avait pour ascendants: Noble Jacob du Bot, marié à Annette Pilguen; — Demoiselle Aliette du Bot, sœur de Jacob, mariée en mars 1434, à Bertrand Gilbignon; — Messire Jean du Bot, fils de Jacob, marié en avril 1525, à Marie du Bot, fille de noble Michel du Bot, écuyer, sgr de Poulmignon; — Eguyer Auffray du Bot, son fils, vivait en 1556, marié à Fiacrette de la Bouëzière; — Noble homme son fils, vivait en 1556, marié à Catherine de Pumetost, ils vivaient en 1591; — MesJacques du Bot, — Messire Hervé du Bot, sgr de Lochan, bailli et alloué sire Jacques du Bot. — Messire Hervé du Bot, sgr de Lochan, bailli et alloué de Châteaulin, marié : 1° à demoiselle Gillette Touronce; 2° à Marie Le de Châteaulin, marié : 1° à demoiselle Gillette Touronce; 2° à Marie Le de Châteaulin, marié : 1° à demoiselle Marie du Bot, qui fut Lagadec; — Autre Jacques du Bot et demoiselle Marie du Bot, qui fut Lagadec; — Autre Jacques du Bot et demoiselle Marie du Bot, qui fut mariée à François de Trégouzec. — Armes : D'argent à une fasce de gueules. queules.

Noble homme Hervé de Kernaflen, et demoiselle Isabelle

Honorable homme Jean Le Mercier', et Louise Caradec, dame de Lesmalon.

1678. - Ignace Furic figure comme parrain d'un enfant de Jean Hougouma et de Constance Belec, demeurant au manoir de la Boissière.

1679. - Le dimanche, cinquième jour de janvier après midy, a été baptisé Guillaume, fils légitime de messire René-Louis de Cornouaille<sup>2</sup>, chevalier, sieur de Kerinou et de

LE MERCIER. — Famille dont plusieurs membres habitaient au XVIIe siècle l'évêché de Léon et à laquelle Jean Le Mercier appartient vraisemblablement.

Armes: De gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses de même et d'une cloche en pointe.

<sup>2</sup> DE CORNOUAILLE — (en breton Kernéau). — Maison florissante et en renom dès le début du XIIIe siècle, originaire du Léon et de la paroisse de Lam-bézellec; elle comparut aux montres et réformations de 1426 à 1534, paroisses de Lambézellec et de Guipavas, évêché de Léon; Hanvec, Ergué-Armel et Riec, évêché de Cornouaille, et lors de la réformation de 1639 fut reconnue Riec, évêché de Cornouaille, et lors de la réformation de 1669 tut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque, avec dix générations. Sans de remonter à son antique origine nous citerons : Messire Guillomarch de Gornouaille, vivant en 1313 ; — Guillaume, son fils, qui servit la comtesse de Montfort depuis 1342 jusqu's sa mort; — Olivier de Cornouaille, son fère; — Messire Olivier de Cornouaille, chevalier, marié en 1427 à Catherine Mesnoalet, dont deux enfants : messire Yvon de Cornouaille, marié à noble demoiselle Clémence de Kerguelen, fille et héritière de messire Yvon de Kerguelen et de noble dame Béatrix Le Normand, et Béatrix de Cornouaille, mariée à Guillaume de Kerguern ; — Messire Yvon de Cornouaille, son frère, marié à noble dame Marie de Kerablanet, dont un fils qui suit, et Louise de Cornouaille, son frère, marié à noble dame Marie de Kerablanet, dont un fils qui suit, et Louise de Cornouaille, sa sœur, mariée à messire François de Mailly; — Noble frère, marié à noble dame Marie de Kerabbanet, dont un fils qui suit, et Louise de Cornouaille, sa sœur, mariée à messire François de Mailly; — Noble homme Hervé de Cornouaille, sgr de Kerinou, marié à Marquerite de Kervenozaël, qui était veuve et tutrice de ses enfants en 1548; — Messire Guillaume de Cornouaille, son fils aîné, marié: le à Françoise Le Gac, 2º à Marquerite de Kerhoënt. — Du 1º lit naquit : messire Guy de Cornouaille, mort sans alliance; messire Jacques de Cornouaille, sgr de Kerinou, marié à Renée Le Lagadec, et messire René-Louis de Cornouaille, sgr de Kerescar; — Du second lit naquit : messire Guillaume de Cornouaille, chevalier, sgr de Kerouain (parrain), marié en novembre 1662 à demoiselle Anne de Quellen, de la maison de Chasteaufur; - Messire René-Louis de Cornouaille, chevalier, sgr de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, sgr de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, sgr de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, ser de la faction de Cornouaille, chevalier, ser de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, ser de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre ; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, ser de Kerinou, fils de Jacques et de Renée Le Lagadec, avait épousé noble demoiselle Jeanne de Gouthezre ; — Messires Jacques de Cornouaille, chevalier, ser de Kerinou de Cornouaille, chevalier, ser de Cornouaille, chevalier, ser de Cornouaille, chevalier, ser de Cornouaille, chevalier, ser d

dame Jeanne de Goulhezre. A été nommé par messire Guillaume de Cornouaille, chevalier, sieur de Keroualan, et dame Jeanne de Mezuillaci, compagne de messire Alain de Goulhezre, sieur de Bigornou. Ont signé : François de Kerscau, Anne de Goulhezre, Jacques de Cornouaille, René-Louis de Cornouaille.

Baptème de Jean Laouenan, du lieu noble de Kersantec. Mariage où figurent comme assistants : Madame de Kerhuel, Monsieur Guy Lucas et Mademoiselle du Boisguéhen-

nouaille et Pierre de Cornouaille, ses frères. — La branche de Kerinou s'est fondue dans Le l'orgne de la Palue et la dernière branche en 1845 dans la très ancienne maison Herbard de La Villemarqué de Cornouaille, originaire d'Angleterre, connue dès le XIII siècle, où nous voyons Geffroy Herbard, Forestier héréditaire de Lamballe en 1250, Guillaume, croisé en 1248, Jean et Geffroy Herbard, taitient le traité de Guérande en 1.81, etc., et moins anciennement messire François Herbard, sgr de la Villemarqué, marié à Jeanne de Châteaubriant. — Cette maison qui comparut aux montres et réformations du XV et XVI siècles, fut aussi reconnue noble d'ancienne extraction en 1669. — De Cornouaille, porte : Ecartelé aux 1° et 4° : d'argent au mouton de gueutes, accorné et onglé d'or; aux 2° et 3° : f'etté d'argent et d'azur, qui est Kriguern chargé d'un croissant de gueutes. Fretté d'argent et d'azur, qui est Kriguern chargé d'un croissant de gueutes. Fretté d'argent et d'azur, qui est Kriguern chargé d'un croissant de gueutes. Fretté d'argent et d'azur, qui est Kriguern chargé d'un croissant de gueutes. Etcertit et aquat (II renverse et aplant). nouaille et Pierre de Cornouaille, ses frères. — La branche de Kerinou s'est

Erertit et æquat (Il renverse et aplanit).

'De Mezuillac. — Très ancienne maison reconnue noble et d'extraction chevaleresque à la réformation de 1069, originaire de Muzillac, au pays de Vannes. — Jeanne de Mezuillac avait pour ascendants : Messire Guillaume da Mezuillac, seigneur de Trévaly, marié à noble demoiselle N ; — Messire Olivier de Mezuillac, marié à Marguerite du Coutédic, et Thomase, marié en 1450, à messire Jean de Sesmaisons, seigneur de la Saussinière, enfants du précédent ; — Messire Eonnet de Mezuillac, marié en 1450 à Marion de Pontradie de Lavient ; — Messire Louis de Mezuillac, fils d'Eonnet, marié à Aliette de Lavient ; — Messire Jean de Mezuillac, fils d'Eonnet, marié à Aliette de Lavient ; — Messire Jean de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, son fils, avocat général au Parlement, Mezuillac, seigneur de Kerdréan, son fils, avocat général au Parlement, de marié à noble demoiselle Julienne Eudo, dont : Messire Guillaume de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, seigneur de Kerdréan, seigneur de Mezuillac, seigneur de Kerdréan, seigneur de Mezuillac, seigneur de Me marié à noble demoiselle Julienne Eudo, dont : Messire Guillaume de Mezuiliae, seigneur de Kerdréan, marié à Jeanne de Langle, et Louise de Mezuiliae, mariée en 1.72 à messire Charles doura; — Georges de Mezuillae, sei gueur de Kerdréan et de Kerglas, épouse noble demoiselle Catherine Le 6 laz, dame de Pratuloh, dont : messire Jacques de Mezuillae, seigneur de Kerdrean et de Pratuloh, qui partage avec ses sœurs en 1653, marié à noble demoiselle Marquerite Le Capitaine; — Marie de Mezuillae, mariée à mesdemoiselle Marquerite Le Capitaine; — Marie de Mezuillae, mariée sire François Le Roux, seigneur du Komou, et Jeanne de Mezuillae, mariée à messire Allain de Gowherre, seigneur de Bigoriou — Armes: Le queules au leopard lionné d'arqent; aliàs : d'hermines.

PLUGUFFAN (100)

Mort d'un enfant au lieu noble de Pencoat.

Baptème où figurent comme parrain et marraine : Jean Le Mocam, prêtre de Plogastel, et demoiselle Jeanne Le Mocam, demoiselle de Perennou.

Mars. — Décès au manoir de Keriner, de Gabrielle Kernevez, fille de Gabriel Kernevez et de Jeanne Guianiou.

Baptême où fut marraine : Urbanne Moannou, compaigne de maître Lucas, notaire royal.

Décès de Catherine Potin, femme de Prigent Lancillon, de meurant au manoir de Dourbihan.

Les actes sont tous signés à cette époque par le recteur noble homme Pierre Bougeant, ou par missire Julien Kerestou, curé de Pluquen.

Mariage célébré par le chapelain de Monsieur de Kerdour, en Plomelin.

Baptême de Guillemette, fille de messire Jacques de Moëlien et de dame Larcher, sieur et dame de Lanhoulou, Lesconan, de cette paroisse. — Parrain: Sébastien Le Marec, marraine: Guillemette-Anne de Kersulgar<sup>1</sup>. Ont signé: Marie Billouart, Marie-Julienne de Kergariou<sup>2</sup>, Marie-Louise de

¹ De Kersulgar. — Très ancienne maison qui comparaît aux montres et réformations du XV² et XVI² siècles, et dont un membre, messire Alain de Kersulgar, figure à celle de 1427, il épousa noble demoiselle Jeanne de Mezanlez, héritière; — Yves de Kersulgar, seigneur de Mezanlez, son flis, marié en février 1448 à Béatrix de Kervegant, dont : Messire Jean de Kersulgar, seigneur de Mezanlez, marié à noble demoiselle Jeanne de Kerpoff et Marie, partagée en 1500, mariée à messire Louis de Lesmoal; — Messire Al. in de Kersulgar, seigneur de Mezanlez, flis de Jean, partagea ses pulnés en 1532, il épousa Marie Botigneau, dont : messire Jean de Kersulgar, seigneur de Mezanlez, marié en juillet 1576 à Marie de Kerourfl ;— Françoise de Kersulgar, seigneur de Mezanlez, flis de Jean, épouse Claude de Moetien ; François de Kersulgar, seigneur de Mezanlez; — Guillemette-Anne de Kersulgar. Tors de la reformation de 1668 cette tamille fut reconnue noble d'extraction. Armes : D'azur à trois fleurs de lis d'argent, surmontees de deux quintefeuilles de méme.

<sup>2</sup> De Kergariou. — L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne; elle fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevale-resque à la réformation de 1669. — Marie-Julienne de Kergariou était dame douairière de Trevarantec, elle descendait directement de messire Rolland de Kergariou, mariée à Altiz de Ponthou, dont le fils aîné, messire Even de

Lansullien', Anne-Corentine de Moëlien, Julienne Gouin, Olivier de Kermellec<sup>2</sup>, M. Furic, Sébastien de Moëlien, Urbain de Kersulgar, Maurice Moreau.

Mort au manoir de Kerlagatu, en Pluguffan, de Catherine-Judith Duhamel; elle fut inhumée dans l'église de Pluguffan. Ont assisté au convoi: François Auffret, son beau-frère, Madame Apoline Duhamel, sa sœur, Marguerite Guidoz, Jeanne de Lasodray (de la Sauldraye).

Baptême de Marguerite Pezou, du lieu noble de Portz-Coatfao.

Mariage de fermiers demeurant au manoir de Kerascouët.

Kergariou épouse en 1386 noble demoiselle Catherine Gourmelon, dont plusieurs enfants, entre autres : Messire Yvon de Kergariou, partagé à viage en 1456, marié à noble demoiselle Marie de Kersulguen, dont : Messire Jean de Kergariou, chevalier, marié : 19 en 1508, à noble demoiselle Catherine de Coëtanlem, 29 en 1518 à Marguerite de Quéten. Armes : D'argent fretté de gueules, au canton de pourpre chargé d'une tour d'argent maçonnés de sable. Devise : La ou ailleurs Kergariou.

\* Dr Lansullien. — Très ancienne maison du diocèse de Quimper, reconnue noble d'extraction à la réformation de 1670. A la fin du XVs siècle, vivait messire Olivier de Lansullien, seigneur de Keranroc'h et de Penanrun, marié à noble dame Jeanne Le Barbu; — Messire Olivier de Lansullien, son fils, marié à noble dame Isabeau Le Gall: — Noble homme Hervé de Lansullien épouse Amice Le Gallou; — Messire Olivier de Lansullien, son fils, marié à noble demoiselle Amice de Trémie, dont: messire Vincent de Lansullien, seigneur de Penanrun, marié en 1655 à Marie Le Gubaër, et Lansullien, seigneur de Penanrun, marié en 1655 à Marie Le Gubaër, et Lansullien, seigneur de Salles; — Messire Jean, seigneur de Lansullien; — Messire Charles-Marie de Lansullien, et Marie-Louise de Lansullien, Armes: D'argent à trois fusées de sable en fusce.

<sup>2</sup> De Kermellec. — Ancienne maison qui se divisa en plusieurs branches à la fin du XV<sup>s</sup> siècle et qui lors de la réformation de 1669 fut reconnue noble d'extraction. — Messire Olivier de Kermellec appartenait à la branche ainée et descendait de messire Hervé de Kermellec, vivant au XV<sup>s</sup> siècle, marié à noble demoiselle Isabeau de Kerlecht; — Messire François de Kermellec, marié à noble demoiselle du Traon; — Messire Guillaume de Kermellec, marié à l'ouse noble demoiselle Anne du Retail; — Yves de Kermellec, gr du Val, épouse noble demoiselle Anne du Retail; — Yves de Kermellec, marié à Catherine de Tréanna, dame de Kerminaouët, marié a Catherine de Tréanna, dame de Kerminaouët, marié en 1648, à noble demoiselle Catherine Satou, dont: messire Jean de Kermellec, spr de Kerminaouët, marié à noble dame Jacquette Le Luvec; Marguerite, marié à Ulristaouët, marié à noble dame Jacquette Le Luvec; Marguerite, marié à Christaophe N. sgr de Kernech, et Anne, mariée à noble homme Herve Le Guales, sgr de Kerival; — Messire Joseph-Louis de Kermellec, et Olivier de Kermellec. Armes: D'or, aliàs, d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois molettes de même.

Ont signé : François de Kerscao<sup>1</sup>, recteur de Quimper-Corentin, Alain de Goulhezre<sup>2</sup>, Jeanne et Anne de Goulhezre, René-Louis de Cornouaille.

8 Novembre. — Baptême où figurent comme parrain et marraine: René-Louis de Cornouaille, sieur de Kerinou, et Marguerite de Cornouaille, demoiselle de Kerinou, tous les deux de cette paroisse.

1680. — Baptême où fut marraine : Marguerite du Boisguéhenneuc, dame douairière de Kerusel.

**1681**. — Messire Olivier de Tréanna, Jacques Le Moé, nobles dames Françoise de Carion, et Marie Larcher, assistent à un mariage.

De l'année 1682 à 1687 rien d'intéressant à noter.

1688. — Le douzième janvier à la chapelle du manoir de Kerue!, de la paroisse de Plonéour, a été procédé à la bénédiction nuptiale d'Yves, domestique au manoir, etc..., et ont été

\*Be Kersono. — Très vieille maison qu'on voit aux anciennes réformations des XV\* et XVI\* siècles et dont un membre messire Maurice de Kerscao figure à celle de 1427, marié à noble demoiselle Typhaine Thomas; ils vivaient en 1445, il était fils de messire Jean de Kerscao et de noble demoiselle Marquerite Le Long.— Messire François de Kerscao avait été précédemment recteur de Telgruc, et il est qualifié en 1669 de seigneur de Penanguer. Lors de la réformation de 1664 cette maison fut reconnue noble d'ancienne extraction avec neul générations. Armes: D'argent a deux dauphins d'azur en pal adossés.

<sup>2</sup> De Goulhezre. — Très ancienne maison qui fut reconnne noble d'extraction à la rétormation de 1870. — Messire Alain de Goulhezre, sieur du Bigornou, marié à noble demoiselle Jeanne de Mezuillac, était fils de messire Dangeul de Goulhezre, seigneur de la Grandville et de noble dame Françoise Brichet; Jeanne et Anne de Goulhezre étaient ses filles. Parmi les principales alliances de cette vieille famille nous citerons : de Kerguloff, vers 1440, de Poulmic (XVs siècle), du Vieux-Chastel vers 1477, de Pencoat (XVs siècle), Le Doulec de Costrivaut (com. du XVls siècle), Ansquer du Parc-Poulhe, de Lancat (XVs siècle), de Poulmic, Provost de Cossant (fin du XVls siècle), de Kerleguy (com. du XVll siècle), Le Torcoi (1809), de Rospièc, Brichet (com. du XVll siècle), Le Gentil de Pencréan, de Mezuillac, de Cornoualle (XVls siècle), Armes : D'or au chevron d'azur, accompagné de trois trefles de même.

témoins : M. de Kerbasquen et les soussignants, Orbanne Gouin<sup>1</sup>, Charles Deshayeux.

Ce jour dixième février a été baptisé Alain-Hyacinthe, fils d'écuyer Corentin-Philippe de Kernasien et de demoiselle Françoise Chevaray, né du qualriesme jour dudit mois et an, baptisé par moi missire Guy Poullaouen. Parrain et marraine ont été: vénérable et discret missire Alain de Kernasien, chanoine de Quimper, et demoiselle Marguerite piquet.

Ce douzième juin a été imhumé en l'église le corps de Jeanne-Renée Pias, fille du sieur de Kerollivier, prévost de Pont-l'Abbé, étant à nourrir chez Jean Le Faou, au moulin de Corniguel.

1689. — 18 mars. — Baptême de Marie, fille d'écuyer Philippe de Kernaflen et de dame Françoise Chevaray. Parrain : messire Le Nobletz², conseiller et président au siège présidial de Quimper.

Gours. — Urbanne Gouin et Julienne Gouin, précèdemment citée, appartenaient probablement à la famille Gouin qui posséda la seigneurie de Langollay et qui fut maintenue noble à l'Intendance en 1700. Armes: Ecartelé aux teret et d'argent au cherron de gueules, accompagné de trois roses de même; aux 2° et 3°: d'azur à dix billettes d'argent 4, 3, 2, 1.

\*Le Nobletz. — Très ancienne famille reconnue noble d'extraction à la réformation de 1659 avec sept générations. — Messire Alain Le Nobletz, sejgeur de Kerodern, vivait à la fin du XV\* siècle; il épousa noble demoiselle Typhaine de Kerouzeré; — Messire Jean Le Nobletz, seigneur de Kerodern, son fils, marié à noble demoiselle Isabeau de Kerourfl!; — Messire Alain, seigneur de Kerodern, fils de Jean, marié à noble demoiselle Catherine de Pontplancoët; — Messire Hervé Le Nobletz, seigneur de Kerodern, leur fils épouse noble demoiselle Françoise de Lesguern, dont : messire Claude Le Nobletz, seigneur de Kerodern, marié à noble demoiselle Marie Jean Le Nobletz, seigneur de Kerguyon, marié à noble demoiselle Marie Mahé; — Messire Jean Le Nobletz, seigneur de Kerodern, fils de Claude, marié à noble demoiselle Marie de Keroadiou; — Messire Jean Le Nobletz, seigneur de Keroadiou; — Messire Jean Le Nobletz, noble demoiselle Marie de Keroadiou; — Messire Jean Le Nobletz, seigneur de Keroadiou

Jean Le Nobletz, seigneur de Kerguyon, marie a House deude, maMahé; — Messire Jean Le Nobletz, seigneur de Kerodern, fils de Claude, maMahé; — Messire Jean Le Nobletz,
seigneur du Bois, juge criminel de Quimper; — Noble demoiselle Claude
seigneur du Bois, juge criminel de Quimper; — Noble demoiselle Claude
Le Nobletz, dame de Kerodern, fut mariée à messire Jean-Tirbain de Carné;
Le Nobletz, conseiller et président au siège présidial de Quimper,
— Messire Le Nobletz, conseiller et président au siège présidial de Quimper,
avait épousé noble demoiselle de Kerlec'h du Chastel, dame de Langalla,
avait épousé noble demoiselle de Kerlec'h du Chastel, dame de Langalla,
avait épousé noble demoiselle de Kerlec'h du Chastel, dame de Langalla,
une quintefeuille d'argent.

Rigorio

183

28 juillet. — Décès d'un enfant (sic) à messire Jacques de Moëlien; il fut inhumé dans l'église de Pluguffan.

NOTES HISTORIOUES

1690. — Mort de Marie-Olive de Kernaffen, âgée de cinq ou six mois : elle fut inhumée dans l'église de Pluguffan. Ont assisté au convoi : Jean Pernès et autres qui déclarent ne scavoir signer.

1691. - Deux baptêmes où figurent comme marraines : dame Julienne de Kersulguen, demoiselle de Coatmeur, et demoiselle Françoise Furic, dame de Quélen.

1693. - Baptême où figurent comme parrain et marraine: messire Corentin de la Garde, et demoiselle Anne de Tréanna.

1694. - 6 février. - Mariage de demoiselle Marie Durier avec noble homme Guillaume-Aymar de la Chesnaye1, capitaine d'armes d'une des compagnies franches de la

1698. — Baptême où figure comme marraine : demoiselle Thérèse Gouesnou, dame du Parc.

Mariage de demoiselle Yvonne Lucas, fille de Maître Guy Lucase, notaire royal, avec messire Jean Fayan.

1699. — Baptême où figurent comme parrain et marraine: Tanguy de Kersauzon³ et N. du Chastel.

1 De la Chesnaye. — Ancienne maison reconnue noble d'extraction à la réformation de 1670, avec sept générations, et qui porte pour armes :  $D^{\prime}ar$ -gent à trois roses de gueules et une feuille de chéne de sinople en cœur.

<sup>2</sup> Lucas. — Maltre Guy Lucas appartenait vraisemblablement à la vieille famille Lucas, qui portait au XVII siècle pour armes: D'argent à la bande de sinople. — Maltre Joseph Lucas, seigneur de Penhoat. probablement fils de Guy, était en 1726 avocat au Parlement.

3 DE KEASAUSON. — L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne, venue en Armorique avec l'émigration bretonne d'Angleterre, qui a pour berceau l'antique manoir de Kersauson, en la paroisse de Guiclan, au pays de Léon, et dont la descendance remonte sans interruption à Pierre, sire de Kersauson, chevalier, qui assistait aux Etats tenus à Nantes

Baptème de Alain de Kernaffen, fils du sieur Corentin-Philippe de Kernaffen. Parrain : Alain de Kernaffen, fils d'écuyer Hervé de Kernasien, et marraine : Françoise de

Kernaflen. Baptême de Marie-Anne, fille de messire Jean Fayan et de demoiselle Yvonne Lucas, sa compagne. Parrain : Guy Lucas, notaire royal.

Mort de Marguerite Billet, épouse de Noël Kernévez, notaire royal; elle est inhumée dans l'église de Plugusfan. Mort de Marie Caogant, du moulin de Kersantec.

1700. — 1° février. — Mariage de Marc-Antoine de Kersulguen et de demoiselle Jacquette du Bois de Tresséol'.

- Comparaissant aux montres et réformations de la noblesse de en 1057. — Comparaissant aux montres et réformations de la noblesse de 1427 à 1534, évêché de Léon, elle fut reconnue, lors de la réformation de 1669, noble et d'ancienne extraction chevaleresque. Les membres de cette illustre maison furent bannerets de Bretagne au XIIIe siècle et portèrent depuis le XVIe siècle les titres de baron, comte et marquis ; — Messire denoiselle XVIe siècle les titres de baron, comte et marquis ; hessire denoiselle Anne de Coëtnempren; il était fils de François de Kersauson, sgr demoiselle Anne de Coëtnempren; il était fils de François de Kersauson, sgr du Vieux-Chastel, et de Catherine de Rerquizelen. — Armes : De queules au du Vieux-Chastel, et de Catherine de Kerguvelen.— Armes : De gueules au fermoir d'argent. Devise : Pred eo ; Pred a vo. (Il est temps, il sera temps).

<sup>1</sup> nu Bois. — Très ancienne maison, maintenue à la réformation de 1869, dans sa noblesse d'ancienne extraction avec neuf générations. — Messire Fran-cois du Bois de Tresséol, avait pour ascendants : Messire Jean du Bois, vivant à la fin du XIV siècle, marié à noble demoiselle Amice Môl; — Messire Yvon du Bois, marié en avril 1443 à noble demoiselle Marguerite de Parcevaux, fille de messire Jean de Parcevaux et de Annette N...; — Messire Tanguy du Bois, sgr du Dourdù, marié en 1418 à noble demoiselle Catherine de Kerlec'h, fille de haut et puissant Prigent de Kerlec'h et de Isabeau de Tournemine; — Messire Hervé du Bois, sgr du Dourdù, marié à noble demoiselle François de Cornouaille, dont: Messire Maurice du Bois, sgr du Dourdù, et messire Jean du Bois, sgr de Tresséol, vivant en 1539, marié à noble demoiselle Catherine de Tréanna, dont: messire François, sgr du Dourdù, marié à noble demoiselle Laurence du Cosquer, et messire Jean du Bois, sgr de Tresséol, vivant en 1583, marié à noble demoiselle Mêance de Parcevaux de Mézarnou; en 1583, marié à noble demoiselle Mêance de Parcevaux de Mézarnou; — Messire Olivier du Bois, sgr du Dourdù, fils de François, marié à noble Bois, marié en avril 1443 à noble demoiselle Marguerite de Parcevaux, fille de en 1583, marié à noble demoiselle Méance de Parcevaux de Mézarnou;
— Messire Olivier du Bois, sgr du Dourdû, fils de François, marié à noble
demoiselle Louise Gourio; — Messire François du Bois, écuyer, seigneur
de Tresséol, fils de Jean, marié: 1° en 1612 à noble demoiselle Marie Toutenoultre, fille de messire Jérôme Toutenoultre, sgr du Hellez, et de Gillette
du Louet, dame de Penanrun; ?\* à noble demoiselle Anne-Constance de
Mu Louet, dame de Kergoar, douairière de Kermas, fille de noble et puissan
Kerguizec, dame de Kergoar, douairière de Kermas, fille de noble et puissan
Jean de Kerguizec, sgr du Carpon, gentilhemme de la Chambre, et de noble

Parmi les nombreux assistants qui figurent à ce mariage nous voyons : Marguerite Bédée du Lescoati (V. chap III Art. de la Boissière).

De 1701 à 1708, baplêmes, mariages ou décès déjà cités à l'article concernant La Boissière.

1706. - Noble homme Joseph Tronomel figure comme parrain, et Louise-Françoise Collina, comme marraine.

Baptême où figure comme marraine: demoiselle Marie-Jeanne de Farcy3.

personne Claude de Perrien; — Messire Gabriel du Bois, seigneur du Dourdû, fils d'Olivier, marié à noble demoiselle Isabelle de Chef-du-Bois: — Du premier lit naquit: Messire François du Bois, écuyer, seigneur de Tresséol, marié à noble demoiselle Ursule de Kergoët; — du deuxième lit naquirent: Jean-Claude et Louise du Bois; — N. du Bois, seigneur de Bruslé, marié à N., et Louise, mariée à messire de Saint-Noay, tons les deux enfants de Gabrel et d'Isabelle de Ohef-du-Bois; — Messire François du Bois, écuyer, seigneur de Tresséol, fils de François et de Ursule de Kergoët, avait épousé Marianne du Plessis, dame de Faideau. Armes : D'argent au lion d'azur armé, lampassé de gueules

DE BÉDÉE. - Très ancienne maison ayant comparu aux réformations de la noblesse de 1449 à 1513, dans la paroisse de reuca, évêché de Saint-Brieuc, et qui, lors de la réformation de 1669, fut déclarée n ble d'ancienne extraction, avec huit générations. Elle remonte sans interruption à Jehan de Bédée, marié au XIV<sup>\*</sup> siècle à noble demoiselle Catherine de la Guerrande. — La seigneurie de Lescoat était dans la paroisse d'Andel. — Armes: D'argent à trois rencontres du cert de gueules. Devise: Tost prest Bédée.

<sup>2</sup> COLLIN. — Une ancienne famille Collin de Mesdon fut maintenue noble d'extraction au Conseil en 1701. Armes : D'argent au lambet d'azur à trois fasces de gueules et à la cotice d'or brochant sur le tout. Louise-Françoise Collin appartenait-elle à cette famille ?

Collin appartensit-elle à cette famille?

a De Farcy. — Très ancienne maison venue de Normandie en Bretagne et au Maine. Connue dès le XIV siècle, elle prouva sa noblesse depuis messire Jean de Farcy, manié à Louise de Bricqueville, lequel paraît être le fils de teoffroy de Farcy, mentionné dans l'Histoire de Normandie de Lobineau, et elle fut reconnue noble d'ancienne extraction à la réformation de 1668; — la branche installée au Maine fut aussi maintenue en 1717. — On remarque en outre parmi ses membres : Souyer Guillaume de Farcy, pourvu d'une charge d'enquesteur en 1530, marié à Françoise du Moulin ; — Ecuyer Guillaume de Farcy, son fils, conseiller à l'Échiquier d'Alençon en 1538, marié à noble demoiselle Marie Cazet . — Messire Gilles de Farcy, juge ardinaire, civil et criminel aucomté de Laval, et François, ser de la Daguerie, ordinaire, civil et criminel au comté de Laval, et François, sgr de la Daguerie,

1707. — Mort d'Yves Carantec, meunier au moulin du manoir de Keriner.

1703. — Messire Guy-Joseph de Kersulguen, sgr de Coatmorvan, et demoiselle Françoise du Menez signent et assistent à des fiançailles.

1709. — Baptême où figure comme marraine: demoiselle Jeanne Carion, demoiselle de Porsmeur.

1710. — Baptême où fut marraine: demoiselle Marianne Guesdon1.

Baptême de Gabriel-Marie, fils de maître Noël Kernevez et de Urbanne Denic. Parrain : noble homme Gabriel Audouyn², et marraine : dame Gabrielle du Stangier.

son successeur, figurent à l'arrière-ban en 1675. — Messire Michel de Farcy, conseiller au Parlement de Rouen (XVIII siècle); — Messire Jacques de Farcy, sgr du Rocher, conseiller au Parlement de Bretagne, marié à noble demoiselle Conen de Précréant; — Messire Annibal de Farcy, présidentaux Requêtes, marié à noble demoiselle N. de Farcy de la Casterie; — Messire N. de Farcy, sgr du Pont, juge de Laval; — Messire N. de Farcy, sgr de Cuillé, conseiller au Parlement de Bretagne (XVIII siècle); — Messire François-René de Farcy, conseiller au Parlement de Bretagne, en 1717. demeurait paroisse d'Arquenay (Mayenne); il avait un frère puiné du nom de René, seigneur de Montbron; (Mayenne); reançois Annibal de Farcy de Cuillé, évêque de Quimper Monseigneur François Annibal de Farcy de Cuillé, évêque de Annibal, sgr de Roseray et du Grand-Pont, assistèrent à l'assemblée de la noblesse sgr du Roseray et du Grand-Pont, assistèrent à l'assemblée de la noblesse (XVIe siècle), de Bizeul (8 octobre 1575), de Broons (XVIe siècle), de Launay (XVIe siècle), de Bizeul (8 octobre 1575), de Broons (XVIe siècle), de Launay (féveier 1891), de Guernes, Uzille, de Gennes, de Ravenel, Berraudin, (féveier 1891), de Guernes, Uzille, de Gennes, de Ravenel, Berraudin, (1901), de Busnel (18 juillet 1763), Ermar du Lieuzel, vers 1771, Beunaiche de la Corbière, etc. Armes : Dor fretté d'azur, auchef de gueules.

Gurspon. — Ancienne tamille alliée à la plupart des vieilles familles de Quimper. Armes : D'argent au pin arraché de sinople, accosté de deux her-

 Augourn. — Ancienne famille, qui, croyons-nous, est originaire d'Hen-Aubouxe. — Ancienne famille, qui, croyons-nous, est originaire d'Hennebont, et a fourni un grand nombre de personnages dans la magistrature, dont plusieurs an Présidial de Quimper. En 1746, noble homme N. Audouye, seigneur du Cosquer, légua en faveur de l'hôpital Sainte-Catherine de Quimper une rente au principal de 5,460 livres. Cette famille a possédé les seigneuries de Kernars, de Restinois, de Kergus, de Kerimarch, de les seigneuries de Kernars, de Restinois, de Kergus, de Kerimarch, de 1711. — Baptême où figure comme marraine : Mauricette de Plœuc.

1713. — Julienne de Kersulguen, Marie-Vincente de Kersulguen et messire Olivier du Parc¹ assistent à un mariage.
24 septembre. — Mort de missire Guy Poullaouen, recteur de Pluguffan.

1714. — 2 avril. — Baptême où figure comme parrain: messire Joseph-Marie de Rosily². Ont signé: Julienne de Kersulgen, Ignace de Kerguelen, M. A. de Kersulguen, Françoise de Rosily. (V. chap. III. Art. sur la Boissière).

Kerlidec, de Boqueno, de la Villéon, du Cosquer, (évêché de Quimper) et de Keriner en Pluguffan. Armes : D'azur au dextrochère d'argent tenant un greslier de même, accompagné en chef de deux molettes d'or.

'Du Paró. — L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bretagne, reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1669. Parmi les alliances qu'à contractées cette maison, nous citerons : de Langourla, Le Champion du Cambic (fin XIV siècle), de Coëtgourden, Le Vicomte de Penguilly, de Kerimel (XV siècle), de Lesversault, de la Villeneuve, de Kerpunce, du Cosquer, de Plancoët (XVI siècle), de Boiséon, de la Bouexiere (XVI siècle), de Saint-Amadour (août 1595), du Dresnay, de Kerquezay, de la Forest, Le Gonidec, de Derrieu (XVI siècle), de Lesildry, du Laurens, Le Guezennec (août 1636), Hemery, de Nêvet, de Kerguezay, un Cosquer, de Vauferrier de Ulisson (XVII siècle), de Tromelin (janvier 1667), Pinart, etc. — Olivier du Parc était seigneur de Lesversault; cette famille a également possédé les seigneuries de Locmaria, de Kerbuzien, de Lesversault, de Brelidy, de Penanech, de Brivaras, de Quitibron, de Keranroux, de Kerret, de Penanguer, etc. — La seigneurie de Locmaria située entre Morlaix et Lannion, ancien évêché de Tréguier, fut érigée en marquisat en 1637, en faveur de messire Vincent du Parc, chevalier, marquis de Locmaria, marié à Clauate de Névet, et qui présida aux Etats de 1653. — Armes : D'argent à trois jumelles de gueules en fasce. Devises : Tout est beau; Vaincre ou mourir. Cvi : Honneur.

<sup>2</sup> De Rosily. — La très vieille maison de Rosily lut reconnue noble d'ancienne extraction à la Réformation de 1669. — Escuyer Jacques de Rosily, seigneur de Merros-Keresmarent, vivait en 1627; — Demoiselle Jeanne-Marguerite de Kosily, épouse vers 1713 au château de Lezurec (par. de Primelin) messire Olivier-Vincent du Menez, chevalier, sgr de Lezurec, d'abord page du roi en 1712, capitaine général garde-côtes, chevalier de Saint-Louis. Cette famille connue dès le XV siècle porte pour armes: D'argent au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles de même 2 et 1.

8 octobre. — Mariage de René-François Glezran, sieur de Kerlaben, et de demoiselle Claude de la Boixière. Ont signé : Renée Marigo<sup>1</sup>, Marie-Corentine Carion, Jeanne Carion, Ignace de Kerguelen et missire Glezran, recteur de Pluguffan.

17 novembre. — Mariage de messire Alain de Kernaflen², sieur de Kergos. (Voir chap. III. Art. sur Keriner).

12 décembre. — Baptême où figure comme parrain : Joseph Marigo, sieur du Guermeur, et marraine : dame Anne-Nicole Papias, épouse de messire Sébastien Mahé³, seigneur

\* De Marico. — Très ancienne maison qu'on voit figurer aux montres et réformations du XYe et XVI\* siècles, et dont un membre, entre autres, messire Eon Marigo, figure à celle de 1428. Cette maison fut déclarée noble d'ancienne extraction à la réformation de 1669 avec neuf générations. Elle s'est alliée aux familles : Le Bourgeois (XY\* siècle), du Hencoët, vers 1529, de Penhöët, de Rermellec, de Quénechquivily, Le Mesce de Penhöët, Nicolaro (XVI\* siècle), de Kermellec (décembre 1602), Le Serre, de la Couldraye, Moro, Caillebotte de Kercaudon (XVII\* siècle), Bellec, du Gourmit, de Kerguellen (XVII\* siècle), Le Lagadec (XVII\* siècle), Richer, de Parcenaux, XVII\* siècle), etc. — Armes : Écartelé, aux 1 et 4: de gueules au lion d'or, aux 2 et 3 : d'or à trois rencontres de cerf de gueules.

<sup>2</sup> DE KERNAPLEN DE KERGOS. — Ancienne famille du diocèse de Quimper ayant donné un grand nombre de personnages, parmi œux-ci nous citerons: Messire Yves de Kernaflen, magistat à la Cour de Quimper, en 4530; Messire Alain de Kernaflen, écuyer, marié vers 1650 à noble demoiselle N. d'Hernothon, dame de Éergos, sœur du baron de Pont-L'Abbé; — Messire Hervé de Kernaflen, réferendaire à la Chancellerie en 1684, meurt en charge; — Un capitaine de dragons, ci-devant cavalier de la compagnie de Ploue; — Un capitaine de dragons, ci-devant cavalier de la compagnie de Ploue; — Dans la revue du ban et arrière-ban de Cornouaille, passée par le maréchal de Vauban en 1694, figure un docteur en Sorbonne, chanoine et syndiche de Vauban en 1694, figure un docteur en Sorbonne, chanoine et syndiche de Vauban en 1694, figure un docteur en Sorbonne, chanoine et syndiche de Unapitre de Cornouaille, mort en 1752. — Cette famille a possédé les du chapitre de Cornouaille, mort en 1752. — Cette famille a possédé les de Lescongar, de Kergos, paroisse de Clohars. Armes: D'azur à la croix de Lescongar, de Kergos, paroisse de Clohars. Armes: D'azur à la croix d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, cantonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de lis de gueules, contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de l'arcente de contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de l'arcente de contonnée aux 1 et 4 : d'argent, chargée de cinq fleurs de l'arcente de contonnée aux 1 et 4 : d'argen

heure.

3 Manž. — Très vieille famille qui fut reconnue noble d'ancienne extraction à la réformation de 1669. — Elle compte parmi ses membres : Messire Yvon Mahé, vivant en 1443 ; — Messire Guyon Mahé, petit-fils du précèdent, marié a noble demoiselle Jeanne de Kerrosel, et Olivier Mahé, sgr de Kergueguen, son frère, qui épouse Françoise de Keriquet; — Messire Alain Mahé, sgr on frère, qui épouse Françoise de Keriquet; — Gilles de Kermorvan, marié, en mars 1557, à Françoise de Kersulguen; — Gilles de Kermorvan, marié, en mars 1557, à Françoise de Kersulguen; — Gilles de Meliomeur, son frère, procureur du Roi à Lesneven, épouse

de Kerouant. Ont signé: Anne Papias de Kerouant, Joseph Marigo, Julienne de Kersulgen, Jeanne-Claude de la Boissière, Pierre-Jean Marigo, président au Présidial de Quimper, Françoise de Rosily, Corentin-Philippe de Kernaslen, Nicolas de Kerguelen, sieur de Keroullas, Ignace-Corentin de Kerguelen. (V. chap. III. Art. sur Kerascoët).

1715. — Le 7 mars est décédé missire vénérable et discret Marc Glezran, *recteur* de Pluguffan.

8 mars. — Mort de Charlotte Cornic, meunière au moulin de Kersantec, épouse de Claude Le Doublec.

A été inhumé dans l'église de Pluguffan, Marguerite Piquet, dame de Mezonet, agée de 80 ans. Signé: Guyomar, recteur.

Octobre. — Mariage de messire Alain-Maurice de Quéleut, chevalier, sieur de Créachalain. Ont signé: Marc-Antoine de Kersulguen, Marie-Vincente de Kersulguen, Julienne de Kersulguen, Charles-Joseph de Quélen, Mathurine

noble demoiselle Françoise Le Moyne; — Pierre Mahé, s. r. de Kermorvan, marié: 1° à Claude de Kerangarz de Penandreff; — 2° à Catherine Le Galeer; — Messire François Mahé, sgr de Kerhervé, son frère, épouse Françoise Buhalé, et Prigent Mahé, marié à Jeanne de Launay; — Du 1° lit, naquit: Messire N. Mahé, sgr de Kermorvan, marié en 1608 à Jeanne Gourio; — Claude Mahé, son fils, épouse en avril 1645 Julienne-Renée Le Bigot, dame de Châteaulorant; — Jacques Mahé, sgr de Keriven, marié à noble demoiselle Catherine Urcou; — Sébastien Mahé, seigneur de Kerouant. — Armes: D'argent à deux haches d'armes adossées de gueules, surmontées d'un croissant de même.

¹ De Quélen. — L'une des plus anciennes et des plus illustres de Bretagne, la maison de Quélen, ramage de Poher, connue dès le XIIs siècle se div sa au début du XVe siècle en plusieurs branches, qui toutes furent reconnues d'ancienne extraction chevaleresque à la réformation de 1689. — La seigneurie de Quélen en la paroisse de Duault fut érigée en baronnie en 1512. — Messire Alain-Maurice de Quélen, chevalier, syr de Créac'halain. appartenait à la branche athée dont voici les principales alliances jusqu'à la fin du XVIIs siècle : de la Lande (début du XVs siècle), Gonret, de Quatrebarbes (1471), Taillard de Lezaudran (1508), de Tourneguez, de Jourdan, de Begaignon, (XVIs siècle), de Kerenor (1542), de Kerléan, (1556), de Visdelou, de Guer de la Porteneuve, Nédelec, de Lescouët, Quemper de la Garenne, (XVIs siècle), du Halgoët, Hemery, Le Clerc, Henry, (1030), de Bréhand, de Beaucé, Tuffin (XVIIs siècle), etc. Armes : Burelé de dix pièces d'argent et de gueutles, Devises : E peb amzer Quélen (En tout temps Quélen); Avise! Avise!

Le Pappe, Françoise de Rosily, Louise-Catherine de Kersulguen, Ignace de Kerguelen, Audouyn. (V. chap. III. Art. sur la Boissière).

1716 — Baptême où figurent comme parrain et marraine : René Guyomar et Madame de Kerdaniel. A signé : Joseph du Stangier.

Baptème où figure comme marraine : Agnès-Pélagie de Parcevaux<sup>1</sup>, épouse de messire Pierre Marigo, président au Présidial de Quimper. (V. chap III. Art. sur Kerascoët).

1717. — Le 1<sup>er</sup> juin a été inhumé un enfant à monsieur de Kervelégan<sup>2</sup>, conseiller au Présidial de Quimper. (*L'enfant était en nourrice à Pluguffan*).

1718. — Baptême où figurent comme parrain: Claude de Kersulguen, et marraine: Marie-Vincente de Kersulguen.

¹ De Parcevaux. — Très ancienne famille, originaire de l'évêché de Léon, a comparu aux montres et réformations du XV° et XVI° siècles et lut reconnue noble d'ancienne extraction à la réformation de 1669. — Connue dès le XIV° siècle, nous citerons seulement parmi ses membres : Messire Yvon de Parcevaux, sor fils, vivant en 1567, marié à Deanne de Kerven: — Prigent de Parcevaux, sor fils, vivant en 1567, marié à noble demoiselle Françoise, dame et héritière de Keranméar; — Messire Alain de Parcevaux, sgr de Keranméar, marié à Catherine de Éersauson, dont : Vincent de Parcevaux, sgr de Keranméar, marié à noble demoiselle Marie Le Moyne, et Jacques de Parcevaux, sgr de Kerjean, marié à noble demoiselle Marie Gourio; — Messire Louis de Parcevaux, sgr de Keranméar; — Renée, mariée à messire Glaude Le Bihannic, sgr de Lisie; — Messire Gabriel de Parcevaux, sgr de Kerjean. — Cette ancienne maison s'est aussi alliée aux maisons : Audren de Kerdrat (XVe siècle), de Bouteville, de Keronartz, (XVI siècle), de Guémadeuc, Le Barbier de Kerjean (XVII siècle), de Marigo, etc., etc. Armes : D'argent à trois chevrons d'azur, Devise : S'il plait à Dieu.

2 Le Goaezre de Kervelsean. — Ancienne au diocèse de Quimper, la famille Le Goaezre figure au nombre de celles qui ont donné de nombreux magistrats à cet ancien évèché. — Noble homme Gédéon Le Goaezre, sgr de gistrats à cet ancien évèché. — Noble homme Gédéon Le Goaezre, sgr de Beac, marié à noble demoiselle Françoise Le Corpne (XVIIs siècle); — Noble homme Ignace Le Goaezre, sgr de Penisquin, vivait en 1678; — Messire N. Le Goaezre de Kervelégan, figure encore comme conseiller au Présidial de Quimper, en 1729; — Messire Le Goaezre de Kervelégan, dernier sénéchal de Quimper et premier magistrat de Cornouaille, mort en 1815, et iniumé du quimper et premier magistrat de Cornouaille, mort en 1815, et iniumé au cimetière de Penhars. — Nous ignorons les armoiries de cette ancienne famille.

1719. - Mort de Jean, jardinier de la Villeneuve.

1720. — Le 7 janvier est décédé\_missire Vincent Guyomar, recteur de Pluguffan.

1721. — Mars. — Baptême où sont parrain: Claude du Baudiez<sup>1</sup>, sieur du Reste, et marraine: Marguerite de Gourcuff<sup>2</sup>, dame de la Hayente.

1723. — Baptême où fut marraine: demoiselle Marie-Josèphe-Ursule de Kersulguen.

Baptême fait par le *curé* de Plugussan en l'église de Penhars de Ursule, fille de messire René Le Pappe<sup>3</sup>, écuyer, seigneur de Kermorvan. Parrain: Claude de Kerguelen, marraine: demoiselle Julie-Perrine Le Pappe.

¹ Du Beaudiez. — Ancienne maison reconnue noble d'extraction à la réformation de 1668, et qui porte pour armes : D'or à trois fasces d'asur, au 1er canton un trefte de même.

<sup>2</sup> De Gourouff. — Très ancienne maison, originaire de la paroisse de Plovan, évêché de Cornouaille, remontant à Guillaume de Gourcuff croisé arec le duc Pierre de Dreux, en 1248. — La maison de Gourcuff a figuré aux montres et réformations de la noblesse de 1426 à 1552 dans les paroisses de Plovan, Plomeur, Pontcroix et Kerfeunteun, évêché de Cornouaille, et elle a été déclarée noble d'ancienne extraction en 1650. — Parmi les ancêtres de Marguerite de Gourcuff, nous citerons: Messire Jehan de Gourcuff, figurant dans une montre de 1481, marié à Aliette de Tyvarlen; — Messire Guillaume de Gourcuff, sgr de Tromenec, son fils, marié à Jeanne Autret de Lezoualc'h, en 1512; — Jean, qui épousa Jacquette de la Coudraye (1524); — Autre Jean, figurant dans une montre de 1563, marié à Marie de Penhoèt; — Messire Louis de Gourcuff, sgr de Tromenec, gentilhomme de la Chambre du roi, et chevalier de Saint-Michel en 1646, marié à Mauriectte de Plauc, en 1639; — Jean-François de Gourcuff, literanat du roi, pour la ville de Quimper en 1705; — Louis-Corentin de Gourcuff, grand-chantre de la cathédrale de Quimper. Armes: D'azur à la croix pattée d'argent, chargée d'un croissant de gueules en abyme. Devise: Plus faire que dire.

3 Le Pappe. — Ancienne famille de Cornouaille, appelée à l'arrière-ban de

croissant de gueutes en aogme. Devise: Plus jure que arre.

LE PAPPE. — Ancienne famille de Cornouaille, appelée à l'arrière-ban de cet évêché en 1636 et 1694. Cette maison a possédé les seigneuries du Vieux-Bourg, paroisse de Goueznon; — Lezuzan, paroisse de Dirinon; — de Coëtmesper, paroisse d'Irvillac; — de Kerminihy, paroisse d'Elliant; — de Kermorvan, de Lescoat, etc. — Elle s'est alliée aux maisons; du Bois de la Villerabet (1688), de la Fruglaye (1700), de Kerven de Kersulec (1754), etc. — Armes: D'argent à la rôse de gueules, boutonnée d'or. Devise: Point géhené, point géhenant.

De 1723 à 1730, nous ne trouvons dans les registres rien de marquant à noter.

1730. — Le 24 janvier tut inhumé dans l'église de Pluguffan, le corps de missire Pétillon, recteur de cette paroisse, âgé de 46 ans ou environ.

Baptême où figurent comme parrain et marraine : Sébastien Le Bihan, sieur de Kergoat, et demoiselle Renée Bourriquen.

1733. — Baptême de René-Hyacinthe des Landes<sup>1</sup>, où figure comme parrain : messire René Guégant<sup>2</sup>, sieur de Kerdû. (V. chap. III. *Art. sur Kerrem*).

1734. — 28 avril. — Décès de missire Adrien Le Dall, recteur de Pluguffan.

Baptême où figure comme marraine : noble dame Jeanne

• Des Landes. — Nous croyons que messire Nicolas des Landes, père de René-Hyacinthe, appartenait à la très ancienne famille des Landes qui possèda la seigneurie du Pradigon, paroisse de Chatelaudren, évêché de Tréguier, et dont un membre, messire André des Landes fut syndic et mirrequier, et dréguier en 1650. Cette maison a également possèdé des seigneuries aux de Tréguier en 1650. Cette maison a également possèdé des seigneuries dans l'évêché de Saint-Brieuc. Armes : D'argent au chef denché de gueules, chargé d'un croissant d'or.

<sup>2</sup> Guégant. — Très ancienne en Cornouaille, la maison Guégant fut reconnue noble d'extraction avec neuf générations. Dès l'an 1426 vivait messire Geoffroy Guégant, seigneur de Kerandraon; — Messire Jean, seigneur de Kerandraon, son fils; — autre Jean Guégant, sgr de Kerandraon, vivant en 1490, fils du précédent, et dont nous ignorons également l'alliance; — Jean Guégant, seigneur de Kerandraon, marié en août 1500 à Marguerite de Coëtaudon; — Bertrand Guégant, seigneur de Kerandraon, fils des précédents, marié en mai 1526 à Marie de Kermorial; — Messire Thomas Guégant, sgr de Kerdû, marié en septembre 1590 à noble demoiselle Jeanne Jariette; — Thomas Guégant, seigneur de Kerdû, son fils, épouse Jeanne du Chaffault; — Messire Guillaume, seigneur de Kerdû, marié à Marie de du Chaffault; — Messire Guillaume, seigneur de Kerdû, marié à Marie de Gueutendour; — Mathurin Guégant; gr de Kerdû; — Thomas-Chemindour; — Mathurin Guégant; — Messire René-Guégant, seigneur de Kerdû. — Armes: Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent à deux fasces gneur de Kerdû. — Armes: Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent à deux fasces gneur de Kerdû. — Armes: Ecartelé, aux 1 et 4 : d'argent à deux fasces de gueutes, surmontdes de deux roses de même; aux 2 et 3 : d'argent à la branche de houx à cinq feuilles de sinople.

du Menez, épouse de messire Jean Pepin, chevalier, sieur de...1.

Mariage de noble homme André Drinnal, de Locronan, avec demoiselle Corentine Bourriquen, de Pluguffan.

1736. - Mort de monsieur Le Pappe de Kermorvan, du manoir de Kermorvan, paroisse de Pluguffan.

Baptême de Gabriel-Jean, fils de Gabriel Kernevez, notaire royal, et de demoiselle Catherine Guillou, du lieu de Kerbasquiou.

1738. - Baptême de Bonaventure Michelet, fils de maître Michelet, et de Corentine Bourriquen, du bourg de Plugusfan. Parrain, Bernard Bourriquen, advocat à la cour, et marraine demoiselle Bonaventure Le Cocq.

4 Preix. — Ne sachant pas à quelle famille Pepin appartenait Jean Pepin, nous donaons à tout hassird les notes qui suivent. — Une très ancienne maison Pepin fut, lors de la réformation de 1668, reconuue noble d'ancienne extraction comptant parmi ses membres : Messire Jean Pepin, sgr de la Grimaudays, marié à Michelle Le Valois, ils vivaient en 1535; — Messire Julien Pepin, sgr de la Mottays, commanda l'arrière-ban de Rennes en 1581, marié à noble demoiselle Olive de Brusson; — Messire Jean Pepin, sgr de la Grimaudays, marié en t558 à Jeanne de Pontrouautt; — Messire Claude Pepin, sgr du Fretay, président aux Requêtes du Palais, marié à Renée de Champagné; — Noble demoiselle Mathurine Pepin, épouse messire Jean de la Marre, sgr de la Plesse; — Messire René Pepin, épouse messire Jean de la Marre, sgr de la Plesse; — Messire Renée Pepin, pouse messire Jean de la Marre, sgr de la Plesse; — Messire Renée Pepin, mariée e 20 août 1620 à messire René Lambert, chevalier, sgr de la Havardière et des Forges, marquis d'Acigné en 1657, par avalier, sgr de la Havardière et des Forges, marquis d'Acigné en 1657, par avalier, mariée à Gabriel de Freston, chevalier, sgr de la Freslonnière et de la Touche-Trebry, président au Parlement de Bretagne, dont elle n'eut qu'une fille morte en bas-âge; — Du 1<sup>st</sup> lit naquit : Renée Pepin, mariée à Jean de Boisgeslin, sgr de Mineuf; du 2<sup>st</sup> lit naquirent : Messire Gabriel Pepin, sgr de Sevigné, conseiller au Parlement, mariée à messire Jean Nicolas, sgr de Claux, président aux Requêtes; — Françoise, mariée à Jean glé, sgr de la Besnerays; — Renée, qui fint mariée à Bertrand du Guesclin, conseiller au Parlement. — Armes : D'azur au chevron componé de sept pièces d'argent et de sable, accompagné de trois pommes de pin versees d'argent, l'evise : Fidelis dun vivam (l'uève tant que je vivrsi). que je vivrai).

Mort d'écuyer Marc-Autoine de Kersulguen, inhumé en présence de N. de Kermorial, de Tremenect, de Kerguelen. (v. chap. III, Art. sur la Boissière).

1743. — Le 7 février a été baptisée Anne-Françoise-Char-<sub>lotte</sub>, fille légitime de maître Louis Michelet, notaire royal, et de demoiselle Marie-Anne Angeraux, du bourg de Plugustan. parrain : le sieur Charles-Marie Baron, sieur de Boisjaffrez, et marraine : demoiselle Anne-Perrine de Lécluse de Lou-

1744. - Baptême de Pierre, fils de maître Louis Michelet, officier de Quéménet, et de demoiselle Angeraux. Parrain, Le Blon, qui ne signe, et marraine, demoiselle Pétrouille

1745. - Baptême de René-Corentin, fils de noble homme Gabriel Kernevez, notaire royal, et de Catherine Le Guillou. Parrain, maître René Le Bihan, notaire royal, et marraine, M. Le Berre, qui ne sait signer.

1746. - Mort d'Yvonne-Claude-Hyacinthe, fille d'écuyer Claude de Kerguelen, et de dame Michelle-Guillemette de la Jumelays2. (V. chap. III, Art. sur Kerascoet.)

DR TREMENEC. - Très vieille maison reconnue noble d'extraction an-The Francesco. — Très vieille maison reconnue noble d'extraction an-deane à la réformation de 1869. — Parmi les principales alliances que cette famille a contractée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle nous citerons : de Cadoret (XV-sècle), Grallon de Kerhallon (XV- siècle), de Tremedern, de Guicasnou, Le Bauge de la Brys, de Rumanblays (XVI- siècle), de Keratry, de Creac'hque-rautt (XVII- siècle). — Aumes : D'arpent fretté de gueules, au franceanton fazur chargé de trois cotices d'argent.

\*\* Dr. La Jumplays. — La très ancienne maison de la Jumelays fut déclarée toble d'extraction par arrêt du Coaseil en 1975, et fut maintenne à l'Intendance en 1710 avec neut générations de noblesse, ressort de Quimper. — Cette famille e fourni de nombreux personnages et parmi ceux-ei nous citeles immers de noble demoissile 1993; Messire Jean de la Jumelays, vivant en 1449, marié à noble demoissile 1993; Messire Jean de la Jumelays, syr d'Escoublère, figurent au nombre des ligueurs pouvairies par Jumelays, syr d'Escoublère, figurent au nombre des ligueurs pouvairies par Jumelays, syr d'Escoublère, figurent au nombre des ligueurs pouvairies par den de Rennes en 1590. — Cette maison a possédé les seigneuries le sénéchal de Rennes en 1590. — Cette maison a possédé les seigneuries de Chatillon-en-Vendelais; — des Salles, de Kergoei, 4 Boismarchand, de la Villeneuve, etc. — Armes: D'argent au lion lécapard de gueules.

PLUGUEFAN (100)

Baptème de Marie-Catherine, fille de Louis-François Michelet, notaire royal, et de dame Angeraux. Parrain : messire René-Marie-Jacques de Lécluse, seigneur de Longraye.

Marraine : demoiselle Catherine Le Guillou. Ont signé :
René-Marie-Jacques de Longraye de Lécluse, Kernevez,
Michelet

Le 11 septembre est décédée Corentine-Renée Bourriquen, au bourg de Plugussan. Ont assisté au convoi : Pierre Michelet, son mari, maltre Louis-François Michelet, son beau-

1747. — Le 30 janvier proclamation des bans du futur mariage de maître Pierre Michelet, veuf de Renée-Corentine Bourriquen, avec demoiselle Marie-Claude Davy, habituée de la paroisse de Leuhan.

3 octobre. — Fiançailles de messire François-Hyacinthe de Tinténiac, chevalier, fils de feu messire François-Hyacinthe de Tinténiac<sup>1</sup>, chevalier, et de dame Rose Tréou-

et des plus illustres de Bretagne, posséda un grand nombre de seigneuries en Anjou et en Bretagne, entre autres la baronnie de Quimerc'h, grauries ed Bannalec. On la voit comparaître aux montres et réformations paroisses de Bannalec. On la voit comparaître aux montres et réformations de 1427 à 1562, dans les paroisses de Bais, Maceillé-Robert, Bannalec et Saint-Turiaff-de-Quintin, évéchés de Rennes, Cornouaille et de Saint-de Saint-Georges de la réformation de 1869, elle fut reconnue par arrèis Brieuc. Lors de la réformation de 1869, elle fut reconnue par arrèis du 26 juillet 1669 et du 4 juin 1879 noble d'ancienne extraction chevale-de en 1986; et de Tinténiac, mentionné dans un titre de Saint-Georges de Rennes Ponoul de Tinténiac, mentionné dans un titre de Saint-Georges de Rennes 1986; et de Saint-Medre, abbesse de Saint-Georges de Rennes 1986; et de Saint-Medre, de Tinténiac, Guillaume, abbé de Saint-Melaîne en 1920; — Messire Alain de Tinténiac, Guillaume, abbé de Saint-Melaîne en 1920; — Messire Alain de Tinténiac, Guillaume, abbé de Duo, vivant en 1914, marié à Lustaisse de Chéteaubrient; — De ce marige d'Avaugour, ger de Dinan, dont : Olivier do Tinténiac, gura dans les costs du d'Avaugour, ger de Dinan, dont : Olivier do Tinténiac, dura dans en 1350, tot la hataille de Mauron en 1392; 2º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 2º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 2º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 2º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 2º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 3º Alain, aussi combattant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 3º Alain, aussi combatant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 3º Alain, aussi combatant des Trente; 3º la hataille de Mauron en 1392; 3º Alain, aussi combatant des Tinténiac, marié a produit : Messire Pierre de Tinténiac; — Guillaume de Tinténiac, écuyer tranchant des hamme du Boisk

ret, avec demoiselle Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen Ont signé : Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen, François-Hyaciathe de Tinténiac, Anne-Gabrielle de Quélen

rois de Sicile, Jean et Charles d'Anjou, et capitaine de Provence en 1830 — Perrine de Tinténiac, mariée en 1813 à Simon Le Pareré; — Guilleume de Tinténiac, ser de la Coqueraye, marié à Jeanne de la Rivière, dont : Pierre de Tinténiac, ser du Povener, qui revint en Bretagne par son mariage en 1820 avec Françoise, dame de Quimerc'h, dont il prit les armes; — Thebaude de Tinténiac, mariée en février 1809 à noble homme Lancelot, seigneur d'Andigné; — Massire René de Tinténiac, ser de Quimerc'h, fils de Pierre, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, épouse Renée Rousseau, — Renée, sa seur, épouse François de Ferrien, ser de Kervis; — Messire Michel-Colomban de Tinténiac, ser de Quimerc'h, fils des précédents, marié à Urbine du Cambout; — Renée, mariée à François de Fresnoy, ser de Coëtgodà, et Françoise de Tinténiac, ser de Quimerc'h, fils des précédents, marié à Urbine du Cambout; — Renée, mariée à François de Tinténiac, ser de Bodlian, marié à Louise de Guer de la Porteneuxe; ser de Quimerc'h, fils de Michel, marié à Louise de Guer de la Porteneuxe; de Tinténiac, ser de Bodlian, marié à Guillemette du Drenec; — Yvonne de Tinténiac, mariée à François-llyacinthe de Tinténiac, et de Quimerc'h, marié à Inoble demoiselle Alain, fille du ser de la Trebodinec, et Louis de Tinténiac, mariée à François-llyacinthe, marié à tâniac, chevalier, marquis de Quimerc'h, fils de Joseph-llyacinthe de Trebodinec, et Louis de Tinténiac, mariée à François-llyacinthe, marié à tâniac, chevalier, marquis de Quimerc'h, fils de Joseph-llyacinthe, marié à Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen, fille de Fau messire Marc-Antoine de Tinténiac, sa sœur. Armes antiques : Dor à deux jameles d'azar, au de Tinténiac, et sevalier, marquis de Quimerc'h, fils de Joseph-llyacinthe de Tinténiac, et sevalier, marquis de Quimerc'h, marié le 3 cotobre 1717 à dans l'acte, chevalier, marquis de Rersulguen, fille de fau messire Marc-Antoined de Kersulguen et de dume Anne-Gabrielle de Quelen; — Marie-Annoinede François de Kersulgu

Quimerc'h).

\*Théouret de Kerstrat. - Très ancienne maison recondue noble d'extraction lors de la réformation de 1659. - Nous citerons parmi les principales alliances contractées percette famille jusqu'an XVIII siècle celles : de Rocaz (XV\* siècle), Monezon (XV\* siècle), de la Bouewiere, Le Meur (XVII siècle), (XV\* siècle), Monezon (XV\* siècle), de la Bouewiere, Le Meur (XVII siècle), Baud (XVII on début du XVIII siècle), Le Gauella, de Plasgital (XVIII siècle), de Tinténiae (XVIII siècle), Hérisson de Beaucoir (20 octobre 1790). - Cette famille a possédéle se sejenauries de Penerguez, de Kerstrat, de Penfouic, etc. famille a possédéle se sejenauries de Penerguez, de Kerstrat, fut sénéchal - Un de ses membres, messire Urbain Tréonret, sgrade Kerstrat, fut sénéchal de Châteaulin an XVIII siècle, il avait épousé noble demoiselle françoise Le Gouello. Armes : D'argent au sanglier de sable en furie, ayant la burnière de les défenses d'argent, Devise : Sovit, furit et ardat (Il sévit, Il rage, il famboie).

de Kersulguen, du Menez, de Tromenec, de Quélen, Charlotte Le Corgne<sup>1</sup>.

. Le mariage fut célébré le 9 octobre dans la chapelle de la Boissière en présence de Anne-Gabrielle de Quélen de Kersulguen, de Robien<sup>2</sup>, de Kerstrat, Marie-Barbe Cotten, de Trémic, de Quélen, de Provost de Boisbilly. (V. chap. III Art. sur la Boissière).

4748. — Marie-Antoinette-Françoise de Kersulguen de Tinténiac, Marie-Anne de Tinténiac, René de Moëlien de Gouandour, Marie-Françoise Le Guen, Jeanne-Charlotte Le Corgne, Françoise Briseorgueille assistent et signent à un mariage.

LE CORONE. — D'ancienne extraction, la famille Le Corgne compte parmi ses principaux membres : Messire Guillaume Le Corgne, thé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui fut marié à Marquerile Boudré; — Messire Nicolas Le Corgne, vivant en 1823, marié à Marquerile Boudré; — Messire Nicolas Le Corgne, prisonnier de la bataille de Saint-Aubin ; — Noble homma Guillaume Le Corgne, sgr de la Chaussée, arrière petitélis du précédant, épouse Françoise Rousel; — Feuyer Jucques Le Corgne, sgr de la Lande, son fils, épouse Jacquemine Le Baillif; — Messire Guillaume Le Corgne, sgr des Corbettières, et messires Jean Le Corgne, sgr de la Villemenve, Mathurin, sgr des Fontenelles, ses oncles, demeurant en la principauté de Dombes, furent déclarés nobles d'extraction, par arrêts du 11 octobre et du 29 novembre 1670. — Armes : D'azur au lion léopardé d'or, accompagné en clor de deux fleurs de lis de même, Devise : Spes et fortitude (Espérance et force).

De Robies. — D'antiquité chevaleresque la maison de Robien portait anciennement le nom de Gautron, et c'est au commencement du XVI siècle que messire Jacques Gautron, chevalier, vicomte de Pointel, sgr de la Villemeinguy, chevalier de Fordre de Saint-Michel, épause noble demoiselle Claude, héritère et dame de Robien. — Christophe Gautron, son fils, chevalier, vicomte de Peintel: sgr de la Villemainguy, prit lettres du Roi pour prendre le nom de Robien; il fut chevalier de Pordre de Saint-Michel, et épouse Catherine de Bourgnouf de Cueé. On remarque encore parmi les épouse Catherine de Bourgnouf de Cueé. On remarque encore parmi les principaux membres de cette libustre famille : Messire Sébastien de Robien, conseiller au Parlement, vivant en 1811, épouse N. Messire Paul de Robien, consailler au Parlement, vivant en 1811, épouse N. Messire Paul de Robien, consailler au Parlement, vivant en 1811, épouse N. du Dressue (XV siècle), Le Vicomte, Henry (XVII siècle), de Langamet, de Dressue (XV siècle), Le Vicomte, Henry (XVII siècle), de Langamet, de Putunyan. Beschart, de Kernezne de la Robe (XVII siècle), le Mesco (XVIII siècle), etc. — Armes : Pazur à dix billettes d'argent, 4, 3, 2, 1, Devises : Manet alté mente repostum (Il demeuve en repos dans sa hauta intelligence) ; Saas vanité ni faiblesse.

paptème de Corentine, fille de Jean Le Faou et de Marquerite Trébot, du manoir de Kerrem. Parrain et marraine : pau-Baptiste d'Alaincourt, et demoiselle Corentine-Renée

Mort de Marguerite Trébot, aux dépendances du manoir de Kerrem en Plugustan.

1750. — Baptême de Gabriel-Joseph, fils de Gabriel Kernevez, notaire royal, et de Jeanne Le Guillou. Parrain et marraine: Guillaume Le Jadé, et Jeanne Pernès, laquelle ne sait signer.

1754. — Mort à Kerbasquiou de Catherine Le Guillou, épouse de maître Gabriel Kernevez, notaire royal. L'enterrement est fait par messire Kernevez, recleur de Bodioit.

1757. — 19 février. — Mort de noble et discret missire Thomas', recteur de *Pluguen*, A signé: Abgrall, curé de *Pluguffan*.

Pendant les années 1757 à 1767, riend'intéressant à noter.

1767. — 19 septembre. — Mort de missire Le Gac de Kerraoul<sup>2</sup>, ancien recteur de Pluguffan, chanoine-honoraire de Quimper; il fut inhumé au cimetière de Plomeur en il était recteur.

1772. — 15 juin. — Je soussigné Charles-Guy Le Borgne

<sup>\*</sup>Thomas -- Nous ignorous à quelle famille Thomas, nombrauses en Brelegae, appartenait le recteur de Pluguiffan. Pout-ètre descendari-il de la famille Thomas, sgr da Korcaioret, reconsus noble d'extraction à la réformation de 1939, et qui porte pour armes: D'acur à la tour à or.

La Gac. — Ancienne famille qu'an voit comparaître à une montre en l'Isi dans la paroisse de Plouézoc'h, évêché de Tréguier, qui fut reconnuc noble de Restraction avec huit générations à la Réformation de 1870, et maintenne à l'intendance en 1892. Armes : D'or au lion de sable, armé et lampassé de mules, Bevise : Sempar fidelis (Toujoure fidele).

de Kermoryan¹, chanoine de la cathédrale de Quimper, après les publications des bans faites à la paroisse de Saint-Séhas. 'tien, située en la ville de Tréguier, évêché de Saint-Brieue, et au prône de la grande messe de la paroisse de Saint-Mathieu, située au faubourg de Quimper, et sans opposition du mariage projeté entre : haut et puissant seigneur du Breil, chevalier, seigneur et marquis de Rays, capitaine des dragons au régiment de Jarnac, fils de haut et puissant seigneur du Breil², chevalier, marquis de Rays, et de haute et

LE BORONE. — L'une des plus anciennes de Bretagne, la maison Le Borgne se divisa dès le début du XVe siècle et forma plusieurs branches. Elle comparaît aux réformations et montres de 1427 à 1513, dans les paroisses de Lanmeur, de Flougaznou et de Plouézoc'h, évêchés de Dol et de Tréguier, — Dès l'an 1095 Gosbert Le Borgne et ses fils Guern, Reginald et Herré figurent dans l'acte de fondation du prieuré d'Ingrandes par Orri du Lourouc. (Cartulaire de Saint-Nicolas d'Angers); — Guillemus Bornus (Guillaume Le Borgne) est témoin d'une donation faite à la Madeleine de Malestroit. Acte fait dans la demeure de Moreani Becani, au château de Josselin en l'an 1131. (Titres de Marmoutiers). — Issu d'une branche cadette Charles-Guy Le Rorgne de Kernorcan descendait de Messice Jacques Le Borgne, marie un XVe siècle à Julieue Callouet de Lanidy. — Parmi les principales alliànes ale cette branche nous citerons : de Plounevez (XVI siècle), Maizin de Portsmoguer, du Dresnay, Perennez de Kerouspi, Fouquet, de Karbiban, de Pensornou, Guillemot (XVI siècle), de Karbouric de Gouresren, Le Pracat (XVII siècle), de Gosbriant, Droniou, de Kerpurezay, Le Guales (XVII siècle). Lors de la réformation de 1669, cette maison et cette branche fut reconane noble et d'ancienne extraction chevaleresque. De cette famille descondait Gny Le Borgne, bailli de Lanmeur, anteur de l'armoriai breton si apprécès. Armes : D'arur à trois huchets d'or, liés et virolés às même. Devises ; Altendant mieux ; Tout ou rien.

<sup>2</sup> Du Breil. — La maison du Breil, l'une des plus anciennes et des plus illustres de Bretagne, comparut à toutes les réformations et montres du XV et XVI<sup>2</sup> siècles dans l'évéché de Dol et de Saint-Malo, et lors de la réformation de 1868, elle fut reconnue noble et d'ancienne extraction chevaleresque avec douze générations. Nous citerons parmi les très nombreux personnage de cette maison : Messire Guillaume du Breil, sénéchal de Bretagne en (1143 — Mathieu du Breil, chevalier, mentionné ainsi qu'Olivier, fils de Ranulphs, dans des chartes de l'abbaye de la Vieuville, en 1177 et 192 ; — Cuillaumé du Breil, seigneur du Bois de la Roche, épousa en 1282 Denise d'Anast ; — Jean du Breil, fils de Guériu, marié en 1860 à Gervaise Le Borgne ; — Rolland du Breil, leur fils, épousa vors 1890 ôlive du Chastel, de la maison de la Rouveraye, laissant deux fils ; 19 Messire Olivier du Breil, seigneur du Chalonge, procureur général de Bretagne et sénéchal de Rennes, marié en 1446 à Guillemine Lenfanti. Il fut aussi ambassadeur près du Pupe, des ros de France et d'Angleterre, en 1457 et 1458 ; 29 Rolland du Breil, prési-

puissante dame Maurice-Josephe du Halgoël!, domiciliés à Tréguier, et haute et puissante demoiselle de Tinténiac, fille ne très haut et très puissant seigneur François-Hyacinthe de

dent aux Grands-Jours de Bretagne, au Parlement de Toulouse, en 1480, nois 20 Parlement de Bordeaux en 1483, mourut en 1502; il était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre du voi, et épousa Françoise du Bois-Le-Houw; — Messire N. du Breil, seigneur du Plessis, gentilhomme de la Vénerie du roi, lieutenant au gouvernement de Fougères, marié à Silvie Manuel, au début du XVI saiet; — François du Breil, seigneur des Hommeaux, gouverneur de Grandville, Abbeville et Marienbourg, colonel d'infanterie, marié: 19 à Jennie de Trial, 29 à Louise Le Sénéchal, 39 en 1557 à Isabeau de Porcon; — Messire François du Breil, seigneur de Rays et de la Ville-Botherel, espitaine de 50 hommes d'armes, marié à Claude d'Acigné, fille de Louis d'Acigné, comte de Grandbois, et de Claude Plorce; il descendait de Rolland du Breil, et de Jeanne Fergat, vivant au XVe séele; lui-même était second fils de Rolland, sénéchal de Rennes, et d'Olive du Claudel, fondateurs ées branches de Rays et de Pontbriant; — Charles du Breil, second fils de Rolland, seigneur de Rays, et de Jeanne Fergat, épouse le 15 nani 1496 Guyane, dans de Pontbriand, fille de Jean, seigneur de Pontbriant, et de Jeanne Le Vicomte; — Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, et de Grays, et de Peromnelle de Guémadeu; 29 à Juilenne de La Villon; — Jean du Breil, seigneur de Pontbriant, comanissaire de l'arcière-ban de Saint-Malo, ils du précèdent et de Marie Ferré, épouse: 19 en févreu 1514 Claude de Bruslon; 50 en 1508 Julienne de Launage-Nommetz; — Tanguy du Breil, seigneur de Pontbriant, commissaire de l'arcière-ban de Saint-Malo, ils du précèdent et de Marie Ferré, épouse: 19 en févreu 1514 Claude de Bruslon; 50 en 1508 Julienne de Launage-Nommetz; — Tanguy du Breil, seigneur de Pontbriant, épouse N. Marot de la Garage, etc. — N. du Breil, comte de Pontbriant, épouse N. Marot de la Garage, etc. N. du Breil, comte des très nombreuses eigneures possèdes par cete maison en tendeur fure de strès nombreuses eigneures, et 1509, une en baronnie, su 1552, e

Tinténiac, marquis dudit nom, et de très haute et très puissante dame Anne-Antoinette-Françoise de Kersulgen, originaire de la paroisse de Saint-Julien, ville close de Quimper, domiciliée en celle de Saint-Mathieu. Va la permission expédiée par monsieur le comte de Jarnac, colonel du régiment dudit nom expédiée de Versailles.... les ai solennellement mariés dans la chapelle du château de la Boissière, situé dans la paroisse de Pluguffan. — Ont signé: Anne-Josephe de Tinténiac, du Breil de Rays, Guillaume-Bonaventure du Breil de Rays, Anne-Gabrielle de Quélen de Kersulguen, du Breil de Cillart, du Grego de Kerstrat, de Kermorial, Provost de la Boixière<sup>1</sup>, de Névet, de Geslin<sup>2</sup>, Etienne-François Cillard<sup>3</sup>,

Marquerite Broniou, dame de Lezuron; — Haut et puissant seigneur Joseph du Halgouët, seigneur de Kergrec'h, gouverneur d'Argentan(XVII siècle), marié à Rachel de Langle; — Messire Philippe du Halgouët, seigneur de la Rocherousse, maltre des Raquétes, marié à Louise Le Bistrate; — Megdeleine du Halgouët, abbesse de Saint-Georges (XVII siècle); — Magdeleine du Halgouët, dame de Kengrec'h, mariée à Armand du Cambout, duc de Coablin, baron de Pontchâteau. — Armes: D'azur au lion marné d'or. Devise: Ker guen hag haldguen (Blanc comme saule).

Provost. — Anciento maison reconnue noble dextraction à la réformation de 1869. — A citer parmi les principales alliances de catte famille ; de Kerdressec de Kerlezroux (XV's siècle,) Agnès, de Costquis de Kernegues, de Roc'haezre (XV's siècle), du Drezit, Armand (XVII's siècle) etc. Armes: B'argent à trois bandes fusclées de gueules. Devise : Adversis major et seumdis (Au-dessus de la prospérité et de l'adversité.)

dis (Austessus de la prospérité et de l'adversité.)

2 De Geslin. — D'antiquité chevaleresque, la maison de Geslin fut maintenne à la Réformation de 1669, et dès la réformation de 1427, ges membres sont qualifiés chevaliers. Elle se divisa et forma dès le début du XVs siècle plusieurs branches; celle de Trémargat, la branche alnée, forma la branche de Bourgogne, au commencement du XVII siècle, par le maringe de Messire de Bourgogne, au commencement du XVII siècle, par le maringe de Messire Yves de Geslin, et de noble demoiselle Françoise Le Roux, dame de Bourgogne. Armes : D'or à six merlettes de sable, 3, 2, 1.

2 GILARY. — Très ancienne maison avant company à tontes les moutres et

gogne. Armes: D'or à six meriettes de sable, 3, 2, 1.

GILLER. — Teès aucionne maison ayant comparu à toutes les moutres et réformations du XV4 et XVF giècles, évéchés de Saint-Briene et de Tréguier, connue dès le XIV4 siècle, et maintenne dans sa noblesse d'ancienne extraction lors de la réformation de 1682. — En l'année 1512, noble homme Henri timber de Rerilly donnait à l'abbaye de Beaufort, du consentement de sa fillart de Kerilly donnait à l'abbaye de Beaufort, du consentement de sa femme, tout ce qu'il poséclait à Escrapes et à Coasgazec. — Un extent de comptes de Pierre Truschan, trésorier des guerres du roi, du 27 janvier 1378, mentionne Jehan Gillart, éonyer, un chevalier et huit autres écupers, regas à l'armée de Bergerac. — Survant une montre de 1399, Olfvier Gillart servait contre les Anglais dans la compagnie du sire de Deuil, sous le duc de Bour-

enseigne des vaisseaux du Roi, Le Borgne de Kermorvan, de Tréouret, Lamarche¹, de Talhouët-Sévérac², chanoine, Anne-Antoinette-Françoise de Kersulguen de Tinténiac, Le Gac de Quistillic, recteur de Plugussan, Coroller, breveté de la Sorbonne, recteur de Saint-Mathieu.

De 1772 à 1786 aucun fait saillant à noter.

1786. — 20 novembre. — Mort de missire Guillaume Brenéol, recteur de Pluguffan.

A partir de cette époque nons ne trouvons plus rien d'intéressant à noter, les anciennes familles semblent avoir abandonné le pays. La Révolution, l'ère des suspects est proche, les vieilles institutions, force de nos ancêtres dont nous retrouvons si fréquemment les beaux et nobles exemples, vont être anéanties, faisant place à une ère nou-

gogne. — Louis d'Anjou, roi de Sicile, s'obligea en 1384 à payer, quand ses finances seraient rétablies, 11.025 florins d'orà son bien-aimé écuyer Jean Cillart, qui l'avait puissamment secondé dans son expédition de Sicile. — Cette maison se divisa en 3 branches : le Celle de la Villeneuve, qui a pour auteur Jean Cillart, écuyer, sgr de la Villehelio, en Plourhan, et du Hancanaff, en Pleubhan, mariè vers 1400 à Vatherine de Lalande de Rostrenen, dont il eut Pleubhan, mariè vers 1400 à Vatherine de Lalande de Rostrenen, dont il eut postérité qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours. 2º Celle de Kermainguy, qui a pour auteur François Cillart, seigneur de Kermenec, né le 20 mai 1593, qui existe également encore. 3º Celle de Suville, qui s'est éteinte en la personne du comte Cillart de Surville, chef d'escadre, cordon rouge. Armes : De queules, au greslier d'argent. Devise : Mon corps et mon sang, aliàs : Mon cor et mon sang.

1 DELA MARCHE. — Très ancienne maison dont un membre, messire Anceau, seigneur de la Marche et du Baudrier, comparaît à la réformation de 1426. Cette maison fut encore maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction à la réformation de 1670. Acmes : De gueutes au chef d'argent.

18 réformation de 1670. Acmes : De gueutes au chef d'argent.

la réformation de 1670. Armes : De gueules au chef d'argent.

2 De Talhouër. — D'antiquité chevaleresque, l'illustre maison de Talhouët figure à toutes les montres et réformations du XV° et XVI° siècles, et lors de la réformation de 1671, elle fut reconnue noble d'ancienne extraction chevaleresque. Nous ne citerons parmi ses très nombreux personnages que : chevaleresque de Talhouët, seigneur de Treveran, maréchal de camp et Messire François de Talhouët, seigneur de Treveran, maréchal de camp et General de Redon, marié en janvier 1577, à Valence, dame du Boisorhant; gouverneur de Redon, marié en janvier 1577, à Valence, dame du Boisorhant; Messire Jean-Armand de Talhouët, seigneur de Sévérac, vivant au XVII° lècle, épousa N. Berthou de Kerverrio; — Guillaume de Talhouët, marié à Marie de Kerdéren, comparaît à la réformation de 1426. — Armes : D'argent à trois pomnes de pin de gueules.

PLIGUEFAN (100)

PLUGUFFAN (100)

velle, celle dite du progrès l' Nous n'avons point la prétention de juger ici ces temps tourmentés, nous arrêtons là l'analyse des anciens registres de Pluguffan, préférant rester sur le souvenir d'un ordre de choses à jamais disparues, captivantes et poétiques, dont moins d'un siècle nous sépare ct que cependant nons ignorons tant.

A la suite de cette analyse nous plaçons cependant quelques extraits des registres des délibérations du Conseil municipal de Pluguffan, pendant et après la Révolution, et dont plusieurs, quoique d'une époque peu éloignée de la nôtre, paraîtront curieux aujourd'hui.

— Le 12 floréal, an IX de la République, le citoyen Bellec, de Kermoisan, est révoqué comme maire ainsi que le citoyen Larhant, comme adjoint.

— Le citoyen Bellec, du bourg, succède comme maire (ce maire ne sait pas signer), et le citoyen Le Cam, comme adjoint.

— Le 24 pluviôse, an XI de la République, le Conseil délibérant sur les moyens de procurer un logement aux desservants de la commune, demande au préfet de lui permettre une imposition extraordinaire pour cet objet, et fait observer que l'ancien presbytère ayant été vendu, il n'existe sur la commune aucune maison nationale.

— Le 22 germinal, an XI de la République, le sieur Conan, prêtre, est nommé desservant de la commune par arrêté de Monsieur l'Évêque de Quimper, approuvé par le Premier Consul, après qu'il eut prêté serment.

— Le 7 thermidor, an XI de la République, le sieur Duvergier de Kerhorlay<sup>1</sup> est nommé marguillier de l'église.

\* Du Vergier de Kerhorlay. — La maison du Vergier figure au nombre des plus anciennes et des plus nobles de Bretagne; elle fut reconnue noble et d'antiquité chevaleresque à la réformation de 1669, avec douze générations. — Parmi les écuyers de la montre de Jehan du Vergier, reque à Fresnay-le-Vicomte, le 27. décembre 1368, figure Collinet de Sceaulx; — Pierre, Silvestre et Clément du Vergier, vivaient en 1400. Pierre fut père de Jean du

— Le 22 juin 1806, le sieur Enjobert de Martillac, de Kerascoët, est nommé maire de Pluguffan.

— Le sieur Joseph Kernevez, notaire impérial, est conseiller municipal.

— En 1808, nous trouvons monsieur du Vergier de Kerhorlay, propriétaire de Lesconan, conseiller municipal.

— Le 13 juin 1808, a comparu devant le conseil municipal, Alain Le Floch, père de Jérôme Le Floch, conscrit de 1809, lequel a déclaré « que son fils ne possédait rien, ni lui, même hors de la commune et que dans la tenue que lui Alain Le Floch possède au Quellenec, un tiers appartient à son neveu René Olivier, de Kerfeunteun, et qu'il paie cinq boisseaux de froment et neuf livres en argent à monsieur de Longraye, dont il réclame que la déduction du cinquième de la dite rente soit distraite de ses impôts ».

— 1810. — Le préfet du Finistère autorise la vente des décombres de la chapelle dite autrefois Chapelle Neuve, située au village de la Grande-Boissière, sur la grande route de Quimper à Pont-l'Abbé. Cette vente était demandée par la fabrique de Pluguffan pour couvrir les frais de réparation de la toiture de l'église qui tombait en ruine ; il pleuvait à

Vergier et de Henry du Vergier, marié à noble demoiselle Thomine Le Baüllif, vivaient en 1438. — On remarque encore parmi les principaux personnages de cette maison : Messire Henry du Vergier, sgr de Locousiern, marié à Anne de Leslay, morte en 1469 ; — Messire Jean du Vergier, sgr de Ménégan, marié en 1615 à noble demoiselle Jeanne Rogon ; — Messire Paul Ménégan, marié en 1669 ; — Messire Nicolas du Vergier, sgr de Kerhorlay, marié en décembre 1611 à noble demoiselle Isabeau de Keruquel; — Messire Nicolas du Vergier, sgr à noble demoiselle Isabeau de Keruquel; — Messire Nicolas du Vergier, sgr de Kerhorlay, marié en décembre 1611 à noble demoiselle Claude de Trande Kerhorlay, marié en décembre 1611 à noble demoiselle Claude de Trande Kertorlay, marié en décembre 1611 à noble demoiselle Claude de Trande Leslay (XV- siècle), de Stanghingant (XV- siècle), du Dreseuc (XV- siècle), eiterons : Le Baillif (commencement du XV-siècle), du Dreseuc (XV-siècle), mencement XVI-siècle), de Kerpin, de Chefdubois, des Portes (XVI-siècle), de Kerabuz (1596), Le Gall (rameau de Quelzbert-Kermorgant) (XVI-siècle), de Rogon (1615), Le Jolly, du Bahuno, Cybouault (XVII-siècle), du Rusen, Rogon (1615), Le Jolly, du Bahuno, Cybouault (XVII-siècle), du Rusen, Rogon (1615), Le Jolly, du Bahuno, Cybouault (XVII-siècle), de Ligouyer) (1611), de Kerjosse, Riou (XVII-siècle), de Saint-Pern (branche de Ligouyer) (25 mai 1762), etc. — Armes : De gueules à 2 bandes vairées d'argent et d'a

l'intérieur qui est déclaré en état convenable. La vente produisit 140 francs.

- Les publications de l'adjudication sont signées à Quimper par Kerrilis-Caloc'h, maire de la ville.
- Nous extravons de l'année 1814 les deux passages suivants :
- « Le 14 août 1814, nous nous sommes rendus au lieu ordinaire de notre administration avec notre nomination en vertu de l'article XX de la loi du 28 pluviôse an VIII, et nous avons prêté le serment de fidélité à Louis XVIII, Roi de France ». Signé : Le Bellec, maire ; Pernès, adjoint.
- « Le 28 septembre 1814, le conseil municipal étant réuni, chacun a prêté serment au Roi en ces termes : Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue-qui serait contraire à son autorité ».

Dans l'année 1821 nous glanons ce qui suit :

. « Le 29 avril 1821, le conseil considérant que les fonds de la commune ne peuvent être plus utilement et plus religieusement employés que dans une occasion aussi heureuse que dans celle de la naissance et du baptême d'un prince de la famille de Bourbon, l'espoir de la régénération miraculeuse des descendants de Henri IV, à l'unanimité vote une somme de soixante-dix francs ».

## Procès-verbal des fêtes.

« La veille, l'ouverture de la fête annoncée par le son des cloches, une grande affluence de la commune et des environs se réunit au bourg. Messieurs Le Clanche, chanoine, Sauveur, curé de Saint-Corentin, Le Floch, desservant de Kerfeunteun, vinrent sur l'invitation du desservant de Pluguffan ».

« A dix heures a été célébré une grande messe solennelle. Cet acte religieux a été immédiatement suivi d'un acte d'humanité et de bienveillance par la distribution faite aux pauvres d'une somme de cinquante-cinq francs, aux cris mille fois répétés de : Vive le Roi! Vive le duc de Bordeaux! Vive les Bourbons! - Ils se sont ensuite spontanément rendus aux pieds des autels, et ayant adressé leurs vœux et leurs prières pour la conservation miraculeuse du précieux rejeton de la famille royale, à deux heures de l'aprèsmidi une procession solennelle a eu lieu en chantant les litanies des saints jusqu'à la croix appelée la Croix-Neuve; restaurée depuis peu, située sur le bord occidental de la grande route de Quimper à Pont-l'Abbé. Le curé de Saint-Corentin a béni la croix, et M. Le Floch, monté sur les degrés de cette croix a prononcé un discours qui en rétractant les fureurs du vandalisme qui a désolé la France, rappelait au peuple ses devoirs envers la divinité et le souverain létime... Puis on est retourné processionnellement au bourg où on a allumé un grand feu de joie aux cris de : Vive le Roi! Vive le duc de Bordeaux! Vivent à jamais les Bourbons! Auprès duquel on a chanté le cantique d'actions de grâces. Les solennités achevées on a distribué aux habitants une barrique de cidre ».

« Leur piété et leur enthousiasme se sont manifestés pendant toute la fête de la manière la plus éclatante ».

Fait en mairie de Plugusfan.

— Le 22 juillet 1821, le sieur Kernevez succède comme conseiller municipal à M. du Vergier de Kerhorlay, décédé.

Là se terminera le travail où nous avons cherché à réunir quelques notes et documents épars un peu partout, à les coordonner et à en tirer les faits propres à aider la reconstitution d'une notice sur la commune de Pluguffan.

Ces investigations n'ont point mis en lumière de grands faits; elles n'ont eu pour objet que la 'vie intime du pays; mais elles touchent à un certain nombre de familles des plus anciennes, dont quelques-unes très puissantes, elles révèlent certaines particularités de l'organisation féodale et ecclésiastique et elles racontent quelques faits de l'histoire locale de la contrée, dont les grandes chroniques sont rapportées par des hommes plus savants et plus autorisés.

Elles prendraient, sans doute, plus d'intérêt, si l'on pouvait les étendre. Quant à nous, nous nous sommes bornés à ces notes parfois quelque peu décousues, désireux seulement qu'elles puissent être agréables aux descendants des anciennes familles du pays, et de quelque utilité aux chercheurs.

## APPENDICE

I

# LE PATRONAGE DE PLUGUFFAN.

Plusieurs raisons résultant de l'étymologie du nom breton Pluguen, et du rapprochement de certaines particularités dont nous avons parlé: tel qu'une chapelle dédiée à sainte Guen, puis une autre à saint Guénolé, les deux autrefois situées sur le territoire de la paroisse, nous avaient porté à croire que sainte Guen (sainte Blanche)<sup>t</sup> avait été la patronne primitive de Pluguen.

D'après plusieurs personnes plus aptes que nous à juger la cause, il faudait abandonner ce patronage, et cela, surtout à cause de la forme ancienne du nom de la paroisse qu'on retrouve, il est vrai, constamment ainsi:

Ploeguvan (1220), Ploeguffvan et Ploecuvan (XIII°)².

Ploeguvan (1426), Ploegunan (1426).

Ploegriffay (1441), Ploegriffan (1441).

Ploeguffen (1414).

Ploeguffan (1464).

Ploecufan (1467), Ploecuffan (1468).

<sup>•</sup> Sainte Guen ou sainte Blanche, et nom sainte Jeune comme nous avons traduit le nom de sainte Guen précédemment, induit en erreur par des apparences dont nous avons parlé qui ne reposent, vérification faite, sur aucune base solide et appartiennent plutôt au domaine de la fantaisie. 2 Cartulaire de Saint-Corentin, de Quimper.

Ploecuffun (1516).

Ploeguffen (1536).

Ploeguan (1562).

Ploeffguen (1568).

Pluguan (1665).

Pluguffan, Plouguen, Pluguen (XVIIe et XVIIIe siècles!). A partir du XVIIº siècle on voit Pluguen simultanément employé avec Pluguffan, mais cependant le premier très rarement dans les textes français ou latins.

En 1605 des brefs d'indulgence sont accordés « in' die solemnitatis sancti Cuffani<sup>2</sup> ». Nous pensons donc qu'il faut laisser saint Guffan, sant Keon, en breton, en possession de son patronage de quelque façon qu'il en soit devenu titulaire.

Il faut remarquer toutefois que ce bon saint n'existe nulle part et que toutes les recherches faites à son sujet sont restées jusqu'aujourd'hui vaines; également celles entreprises sous son nom breton de sant Keon. C'est une tradition, voilà tout, et on l'appela saint autrefois comme aujourd'hui, sans autre préoccupation3.

Nous voyons qu'au XVIIº siècle on emploie Pluguen pour s'exprimer en breton, et Pluguffan dans les textes français ou latins, simultanément l'un et l'autre, quoique très rarement le premier, dans les textes français ou latins. Puis au XVIIIº siècle on ne trouve plus que Pluguffan dans les textes français; Pluguen n'est plus employé, comme aujourd'hui, que dans les textes bretons et sert également à désigner la paroisse en langue bretonne. Disait-on Pluguen pour s'exprimer en breton avant le XVIIe siècle ; il y avait-t-il, comme nous le voyons à partir de cette époque, un nom français et breton?

Bien des paroisses en Bretagne sont dans le même cas, et portent un nom français qui diffère quant à la terminaison absolument du nom breton. Tout cela ne contribuant pas pour peu à embrouiller les recherches.

Si Pluquen, — simple supposition, — était avant le XVII° siècle la forme ancienne et bretonne de Pluguffan, il se serait donc conservé au milieu des variantes orthographiques par lesquelles a passé depuis le XIII° siècle, époque où nous le trouvons pour la première fois, le nom de Pluguffan dans les documents français et latins. Nous devons encore ajouter que la prononciation du nom breton est, peut-être, devenue défectueuse à la longue, et que Pluguen du XVII° siècle serait un dérivé de Ploeguvan du XIIIº siècle. Partant de là, étant donné de nombreux exemples en Bretagne, il faudrait chercher l'étymologie de Pluguffan non parmi les saints personnages bretons, mais plutôt parmi les tyerns ou seigneurs fondateurs de l'église ou de la paroisse. On pourrait même, ceci est très fréquent, tirer l'étymologie de Pluquen, Pluquffan, etc., de la configuration de la paroisse, et alors on irait encore très loin, vu la facilité avec laquelle on peut interpréter à l'infini les variantes d'un nom breton. Comme on le voit le champ est vaste et on peut choisir selon son inclination. En attendant, nous le répétons, nous croyons qu'il faut laisser saint Guffan ou sant Keon, seul et même saint, continuer son antique protection à son bon peuple, et aussi dans sa sérénité séculaire, revêtu de ses ornements épiscopaux, bénir ses enfants du haut de sa niche du rétable de l'église de Pluguffan, seul endroit où nous l'ayons rencontré.

<sup>·</sup> Anciens registres paroissiaux, documents divers, et les précédentes formes : Manuscrits des anciennes réformations(Bibl. de la Ville de Nantes); autres pièces (Archives départementales et diocésaines, Finistère).

<sup>2</sup> Comptes de 1605 à 1647.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A moins qu'il ait (simple supposition) quelque parenté d'origine simi-laire avec saint Guenegan, deuxième évêque de Quimper, qu'on trouve aussi sous les noms de Cognogan, Conocanus, Guennuc, Venerandus Albinus etc., dont nous avons déjà parlé.

II

LES TRÉSORIERS DE SAINT-CORENTIN TITULAIRES DE LA PRÉBENDE DE PLUGUFFAN.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la cure de Pluguffan était présentée par le trésorier de l'église cathédrale de Quimperi, qui était titulaire de la prébende de Pluguffan.

En novembre 1220, Renaud, évêque de Cornouaille, considérant la pauvreté et le dénûment de la trésorerie de la cathédrale lui fit don à perpétuité, avec le consentement unanime du chapitre, de l'église de Pluguffan avec tout ce qui en dépendait2.

Ainsi fut fondée la prébende de Pluguffan, et le trésorier de l'église cathédrale en demeura titulaire jusqu'à la Révolution avec le titre de recteur primitif de la paroisse, qui était administrée par un vicaire perpétuel nommé par le trésorier prébendé. Les vicaires perpétuels de Pluguffan prenaient dans les registres paroissiaux et dans la plupart des documents où ils figurent le titre de recteur, dont ils remplissaient, du reste, tout le ministère3. Ils étaient assistés, pour l'administration de la paroisse, d'un curé ou vicaire et de plusieurs chapelains.

La prébende de Pluguffan valait 1689 liv. sur lesquelles le trésorier payait 750 liv. pour la portion congrue au vicaire perpétuel, au recteur et à un vicaire ou curé. Il avait de plus à sa charge les réparations du chœur de l'église.

Nous avons donné la liste des recteurs ou vicaires perpé-

tuels de Pluguffan depuis le commencement du XVII° siècle; voici maintenant les noms d'un certain nombre de trésoriers de la cathédrale titulaires de la prébende de Pluguffan depuis le XIIIº siècle jusqu'à la Révolution1.

1219-1245. - Geoffroy Roger. Le cartulaire de Saint-Corentin nous apprend que ce trésorier fit don au chapitre d'une maison située rue Obscure2.

- Guillaume Olivier. 1247.

- Hugo Kehoulas3. 1300.

- Daniel de LANDÉVENNEC. 1352.

- HERVÉ. 1387.

- Bertrand de Rosmadect. 1408.

1468-1490. - Jean Kernyvinen.

1516—1525. — Hervé de Lézongard (aliàs † 1527)<sup>5</sup>.

1525 † 1531. — Jean de Kerguélenen.

1531 + 1548. — François de Veteri-Castro.

Nous devons les noms des trésoriers ainsi que les actes capitulaires que nous mentionnons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Peyron, chanoine titulaire de Saint-Corentin.

<sup>2</sup> Cartulaire de Saint-Corentin (56-21.)

3 Hugo Keroulas. — Ce trésorier prébendé appartenait probablement à la très ancienne famille chevaleresque de ce nom, dont tous les membres furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction à la réformation de 1669. — De Keroulas porte : Fascé de six pièces d'argent et d'azur.

Devise: En Dieu mon cœur.

\* Bertrand de Rosmaße. — C'est lui probablement qui fut élu évêque de Cornouaille en 1416. Il serait alors fils de Guillaume de Rosmaßec et de sa seconde femme Marguerite du Chastel. Guillaume avait épousé en première noce Marie de Cornouaille. L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons chevaleresques de Bretagne, originaire de la paroisse de Telgruc, maisons chevaleresques de Bretagne, originaire de la paroisse de Telgruc, évêché de Cornouaille, qui portait pour armes: Palé de sia pièces d'argent et d'azur. Devise: En bon espoir.

\*\*Large de Légrogaun — Chanoine et trésorier de Cornouaille, il appar-

et d'azur. Devise : En von espoir.

5 Hervé de Lézongard. — Chanoine et trésorier de Cornouaille, il appartenait à la très ancienne famille de Lézongard qui porte pour armes ; D'azur à la croix d'or. (Voir chap. III. Notes sur cette maison).

François de Veter-Castro (de Vieux-Chastre). — Chanoine et trésorier de Cornouaille, François de Vielchastel remplit les fonctions d'évêque de Cornouaille, le titulaire étant un Italien nommé Philippe de Caméra (de la

Dictionnaire d'Ogée, édition de 1853.

<sup>2</sup> Cartulaire de Saint-Corentin (56-21)

<sup>3</sup> Nous voyons seul missire Michel Réallan (1638-1676) se qualifier de « vicaire perpétuel de Pluguffan ».

213

1548. - Jean de Kerguélenen.

1566-1573. - Olivier REVELEN'.

1574. - Mathieu Torcol'.

1577 + 1583. - Guillaume Berregavec.

1583 + 1591. - François Kernimal.

1591. — Guillaume Collet, recteur de Cléden-Cap.

1597—1622. — Alain Collet. Il résigne la trésorerie en 1622 en faveur du suivant. Puis il est de nouveau prébendé en 1625.

1622. - Jean Bavin, clerc de Rennes.

1626. - Le même reçu définitivement cette même

- Jean du Bouexic³, - 1679. 1657.

1743-1788. - M. MAVIN.

1788. - M. FLOYD.

- M. THIBERGE.

Nous croyons devoir mentionner à la suite de cette liste le nom de missire Yves Leon, prêtre de la paroisse de Ploecufan en 1467.

Chambre), cardinal de Bologne, élu en 1546 et mort à Rome, en 1550. Il ne parut jamais à Quimper. Du Vieux-Chastel porte : D'azur au château sommé de trois tours d'argent.

1 Nous voyons Guillaume du Bouxs, trésorier en 1568 (?)

<sup>2</sup> Mathieu Torcol. — Il appartenait à l'ancienne famille Le Torcol, qui porte : De sable au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or ; aliàs : D'argent. (V. chap. IV. Notes sur cette famille).

aliàs : D'argent. (V. chap. IV. Notes sur cette famille).

<sup>3</sup> Jean du Bouëxic. — Il appartenait vraisemblablement à la famille du Bouëxic, déclarée noble d'extraction à la réformation de 1668. Cette famille, du ressort de Rennes, a possédé les seigneuries du Bouëxic, paroisse de Guer, de la Chapelle, de Pinieuc, de Guichen, de la Driennaye, etc. Les branches de Pinieuc, de Guichen et de la Driennaye sont encore représentées aujourd'hui. Cette famille a donné un certain nombre de personnages, entre autres : six conseillers au Parlement; un chevalier de Malte en 1789; un lieutenant général des armées navales, chevalier des ordres du Roi, 1790, dont la postérité s'est fondue dans Lauzanne. Armes : D'argent à trois pins déracinés de sinople.

III

DOCUMENTS RELATIFS A L'ÉGLISE DE PLUGUFFAN. PRÉÉMINENCES.

En 1605 des brefs d'indulgence sont accordés pour le jour du pardon de saint Guffan:

« Solvit pro duabus braviis in die solemnitatis sancti Cuffani, dominico ultima augusti ».

Le jour du pardon de la dite année saint Guffan recut en offrandes des abeilles, des cochons, etc., etc.

Dans le compte de 1605-1647 nous voyons qu'une somme de 25 sols fut payée pour le vin de la communion (pro vino ad communicandum).

A cette époque, on avait encore coutume de donner à boire un peu de vin aux fidèles qui venaient remplir le devoir pascal.

Lors de la Révolution le presbytère de Pluguffan et ses dépendances furent vendus à Yves Bellec pour la somme de 1500 francs. C'est, du moins, l'affirmation de l'acquéreur; mais plusieurs assurent qu'il a eu le tout pour 300 francs en

Voici maintenant un document asssez curieux relatif à la distribution du pain bénit dans l'église de Plugusfan, faisant ressortir l'importance qu'on attachait autrefois aux prérogatives dans les églises.

« Vu par la Cour la requête d'écuyer Jacques de Moëllien, s'

• Comptes de 1605 à 1647, (Note communiquée par M. le chanoine Peyron). \* Comptes de 1895 à 1847, (Note communiquee par la le chanoine Peyron). — Nous relevons sur le porche de l'église de Pluguffan la date de 1587. C'est une date de restauration du porche et on voit, en effet, dans la petite fenêtre ou niche audessus de la porte ogivale des traces du style de la Renaissance. de Lanhoulou', par laquelle il exposait que résidant dans la psse de Pluguffan, dans laquelle le s' de Molac2 est sg' de fief, et dans laquelle demeurent encore quelques autres gentilshomes qui affectent de se faire rendre les premiers hones et se présanter premièrement le pain bénit, ce que l'exposant qui est d'égale condition ne doit pas souffrir come il auroit esté en semblable cas rendus plusieurs arrêts qui ont ordoné que les marguilliers délaisseroient sur un autel ou lieu élevé le pain bénit afin qu'on en put aller prendre sans distinction de rang ni prérogatives pour prévenir le trouble qui pouvoit arriver l'exposant requéroit qu'il auroit plu à la Cour voir un arrêt de 1653 et ordoner que suivant les reglements les marguilliers de la psse de Pluguffan laisseroient à l'advenir le pain bénit sur un autel pour estre prins à l'oblation des pssiens avec défense de le présenter à l'advenir aux uns au préjudice des autres .. Le tout, considéré conformément à l'arrêt du 6° février 1653, la Coura enjoint aux fabriques de la psse de Pluguffan de porter le pain bénit aux portes de ladite église après que le Rt, prestres, patron et fondateur en auroient prins, et d'en faire la distribution aux pssiens come ils sortiront de l'église sans que personne puisse estre préférée.

Fait en Parlement à Vannes, le 18 septembre 16823.

Suit une pièce concernant les prééminences de l'abbaye de Kerlot et du manoir de la Boixière en dépendant, dans l'église de Pluguffan:

1759. - Autorisation donnée par Révérende dame Marie-

Françoise-Gabrielle de Quelen de Kerrohan<sup>1</sup>, abbesse de Kerlot, de changer de place à un tombeau situé au milieu du chœur de l'église de Plugusfan, reconnu pour être celui de Trévillec (Trémillec2), et dépendant ainsi que plusieurs autres prééminences de ladite abbaye et du manoir de la Boissière.

Ce tombeau est en pierre grise portant la représentation d'un homme et d'une femme. L'homme a sur la poitrine un écusson portant 3 croissants 2.1, avec cette inscription: DE TRÉMILLEC, en lettres gothiques. Sur la femme, autre écusson mi-partie portant au 1ee trois billettes, et au 2e un croissant, avec l'inscription : de Trogalet, et dans les 2 faces et côtés du tombeau sont 10 écussons en bosse dont 8 supportés par des anges, lesdits écussons mi-party et écartelés de billettes, trois tours, croissants, lion, aigle et macles, et dans le cordon au-dessous est ceste inscription : « Cette tombe est prohibitive au st DE TREMILLEC, VERS TOUS AUTRES QUE VERS LE SIRE DE ROHAN, PRINCE DE LÉON ».

M. de Plæue lors de sa visite en 1732, 7 mars, avoit ordonné de transferer ailleurs ce tombeau qui genoit pour l'office et empechoit d'établir le chœur devant l'autel. L'abbesse y consent et sera transféré en la chapelle appartenant à l'abbaye de Kerlot, côté de l'Evangile.

César Le Gac de Keraoul, R<sup>u</sup> de Pluguffan³.

Voici encore un petit extrait relatif aux droits de l'abbaye de Kerlot.

<sup>1</sup> Voir chap. III. Art. sur Lesconan, et chap. IV. Notes sur la famille de Moëlien

Le sieur de Molacétait, à ce moment-là, Sébastien, marquis de Rosmadec, baron de Molac, lieutenant général de Bretagne, gouverneur de Nantes, colonel d'un régiment de cavalerie, marié en 1681 à Catherine de Scorailles, sœur de la duchesse de Fontanges. Rosmadec porte: Palé de six pieces d'argent et

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Extrait des registres du Parlement (E. 125). Document communiqué

Marie-Françoise-Gabrielle de QuéLEN DE KEROUHANT. - L'abbesse de 'Marie-Françoise-Gabrielle de Quélen de Kerouhant. — L'abbesse de Kerlot appartenait à la branche des seigneurs de Guernizac puis de Kerouhant, branche de la très ancienne maison de Quélen. Olivier de Quélen, tet sgr de Guernizac, vivait en '\$443; — Tanguy de Quélen, tes sgr de Kerohant, président au Présidial de Quimper, épouse: 19 en février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1624, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie de Coëtlosquet. Du février 1631, Jeanne Rolland; 2º en mars 1631, Marie

Voir chap. III. Notes sur cette famille.
 Document communiqué par M. le chanoine Peyron.

1729. - L'abbesse de Kerlot poursuit une cabaretière au bourg de Pluguffan, parce qu'elle refuse de payer le droit qu'ont les abbesses, comme héritières du st de la Boessière Lezivi, de lever à chaque jour de pardon de Pluguffan une pinte et 2 sols de pain sur chaque cabarctier qui tiennent brandon au bour1.

Les seigneurs de Keriner avaient des prééminences dans l'église de Pluguffan ainsi qu'en justifie l'extrait d'un contrat de vente du 15 décembre 1665 :

« Prééminences d'église, en ceste paroisse de Pluguan, chapelle prévotive, du costé de l'Evangile avec tumbe enlevée, bancs, le tout... comme lesdites vistres estantes en ladite chapelle des armes de Botmeur de Keryner, et de leurs alliances ».

IV

Notes supplémentaires sur les chapelles de Pluguffan.

Fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces.

La chapelle de Notre-Dame-de-Grâces est très ancienne, sans que l'on puisse assigner de date, même approximative, faute de documents, à sa primitive fondation. C'est ce que nous disions plus haut et c'est encore notre conviction2.

Vraisemblablement la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces fut abandonnée, faute de ressources, ou plutôt détruite lors des guerres de la Ligue, et c'est à ces circonstances qu'est due croyons-nous, sa nouvelle fondation, dont voici des extraits:

- « Fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, faite par messires Le Torcol et Guesdon, le 1er mai 1685... »
- « Le ... 1737, en présence de Buisson, notaire royal, et de Martin, son collègue, escuier Gabriel-Louis Gouesnou de Ker-

dour, fondateur de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces, comme seigneur du lieu de Kervaou, a levé la coutume le jour du grand pardon de ladite chapelle sans aucune opposition\*».

Sont aussi mentionnés : acte pronal et délibération faite à la paroisse de Plugusfan, le 21 juillet 1737, et requeste de Madame l'abbesse de Kerlot, et de monsieur de Querdour, au rapport de Buisson.

Délibération du 15 septembre 1737, en présence des juges du Quéménet, par laquelle les délibérants n'entendent opposer les droits de Monsieur de Kerdour en la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces.

Délibération du 19 juillet 1739 et contrôlé le 5 octobre suivant par laquelle les délibérants de Plugussan sont d'avis de transiger sur le procès pendant à la cour entre monsieur de Kerdour et le Général de Pluguffan.

Transaction entre le Général de Plugussan et Monsieur de Kerdour par laquelle le Général se désiste à pur et à plain de la demande de dommages qu'il avait intentée au sieur de Kerdour au sujet des réparations de l'église de Pluguffan, passée au rapport d'Audouyn, le 15 octobre 1739<sup>2</sup>.

Nous avons dit que le pardon de Notre-Dame-de-Grâces a lieu le 8 septembre, jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Nous ajouterons qu'il était d'usage de visiter la chapelle pendant trois lundis consécutifs, particulièrement en Carême. En 1870, M. Morvan, recteur, engagea les pèlerins à venir faire leurs visites de préférence les lundis du mois de mai. Depuis cette époque, chaque année on voit tous les lundis de mai une foule de gens, hommes et femmes, venir s'agenouiller aux pieds de la madone vénérée et écouter pieusement la messe qu'on a contume de célébrer dans la chapelle pendant les lundis de mai.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Note communiquée par M. le chanoine Peyron. <sup>2</sup> Voir Art. sur les Chap lles chap. II.

<sup>1</sup> Ibidem. — Le Générat de la paroisse était autrefois un conseil formé de membres choisis parmi les personnes honorables de la paroisse. Il s'occupait des biens de l'église et même des affaires civiles.

PLUGUFFAN (100)

ll est également d'usage de curer la fontaine, située au pied de la colline, pour demander la guérison des enfants : on y puise aussi une petite quantité d'eau qu'on leur donne à boire.

La chapelle de Noire-Dame-de-Grâces ne fut pas vendue lors de la Révolution.

Le 8 septembre 1815, le jour du grand pardon (pardon bras)  ${\tt Notre-Dame-de-Grâces} (Intron-Varia-C'hras) \, {\tt recoit} \, {\tt en} \, {\tt offrandes}$ la somme de 676 fr. 501.

En 1730 René Le Corre fut pendu pour avoir volé le tronc de la chapelle de Notre-Dame-de-Grâces2.

La statue de Notre-Dame-de-Grâces fut solennellement couronnée en 1894, le jour du pardon, le 8 septembre, ainsi que le furent cette année-là toutes les autres vierges portant ce vocable.

A cette occasion l'affluence fut encore plus grande et les cérémonies furent plus pompeusement célébrées.

La dévotion à la sainte Vierge a toujours été très répandue à Pluguffan et nous avons compté, en outre des statues placées dans l'église et les chapelles, cinq images de la Vierge, exposées sur cinq calvaires dont un au cimetière, les quatre autres sur différentes routes de la paroisse3.

La chapelle de Saint-Guénolé dépendait de l'abbaye de Landevennec dont Monseigneur de Saint-Luc était abbé en 1784.

1637. — Nous voyons que « le sieur de Jégado a prééminences en cette chapelle de Saint-Guénolé. Il n'y a d'autres armes que les siennes+ ».

En 1784, M. Brenéol, recteur de Pluguffan, demande l'autorisation à Monseigneur de prendre les matériaux de la chapelle de Saint-Guénolé, tombée en ruine, pour batir une chapelle dédiée à la Sainte-Croix sur le chemin de Pluguffan à Pont-l'Abbé. Il ajoute qu'elle sera utile pour le reposoir le jour du Sacre1.

1738. — Cette année-là la chapelle de la Trinité fut réparée. Par décret du 11 avril 1810 les ruines de la chapelle Neuve furent vendues au profit de la fabrique.

Nous croyons qu'il s'agit de la chapelle de la Sainte-Trinité, restaurée en 1738 et probablement peu à peu abandonnée.

Cette chapelle de la Sainte-Trinité, puis dite : chapelle Neuve était située au lieu de la Grande-Boixière, près de Kerlot, sur la route de Quimper à Pont-l'Abbé.

1784. — La chapelle de Saint-Nicaise est mentionnée comme étant de la paroisse de Pluguffan. Malgré nos recherches il nous a été impossible de rien retrouver qui s'y rattache. Elle fut comprise après la Révolution ainsi que plusieurs terres de Pluguffan dans la commune de Plomelin.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES A LA SEIGNEURIE DE KERINER ET A SES PRÉROGATIVES2.

Lors de la rédaction de l'article concernant la seigneurie de Keriner nous disions que, faute de documents, nous ne pouvions présenter qu'une série incomplète de ses possesseurs, et encore n'était-ce qu'une simple conjecture. Aujourd'hui, grâce aux notes qui suivent, nous pouvons préciser davantage tout au moins pour ses propriétaires de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Nous disions que Keriner appartenait dans la seconde moitié du XVIº siècle à la famille de Botmeur. Et, de fait, messire Tanguy de Botmeur, conseiller du roi au siège présidial de Quimper, en 1588, était qualifié seigneur de Kerynaire. De son mariage avec Gillette de Kerlagaden, qui figure comme

<sup>1</sup> Note communiquée par M. le Chanoine Peyron.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archives départementales (B. 240) <sup>3</sup> Voir chap. II. Art. sur les Croix.

Note communiquée par M. Le chanoine Peyron. - V chap. IV. Notes sur la maison de Jégado.

Archives de l'évêché de Quimper.
Voir chap. III Art. sur Keriner

marraine et dame de Keriner dans les registres de Pluguffan, en 1646, il laissa un fils: René de Bolmeur, aussi qualifié seigneur de Kerisnaire. Puis enfin Guillaume de Bolmeur, fils du précédent, également qualifié seigneur de Kerisnaire.

D'après les documents qui vont suivre Keriner passe, en 1659, des de *Visdelou* aux de *Botmeur*, qui revendent cette terre, en 1665 à messire *Guy Pellicier*, chevalier, seigneur de *Chavigné*. Puis, en 1674, Keriner fut adjugée à *François Chauvin*, seigneur du *Moustoir-Kerroch*.

La terre de Keriner appartenait donc antérieurement à l'année 1659 à la famille de Visdelou et non aux de Botmeur, cependant qualifiés seigneur de Keriner depuis 1588 jusqu'en 1646, et même dans le contrat de vente de 1659. Les de Botmeur étaient donc déjà seigneurs d'une terre portant le même nom de Keriner; de là confusion inévitable étant donné leurs fréquents rapports avec la paroisse de Pluguffan, ou avaient-ils précédemment aux de Visdelou déjà possédé Keriner. Nous Fignorons.

Madame Anne Le Coigneux, abbesse de Kerlot, donne vers 1680, les notes suivantes :

« M. de Lambert Kermabon<sup>2</sup> a épousé demoiselle Anne du Botmeur, fille du sieur de Kerinaisre Botmeur et de dame Julienne Thomas<sup>3</sup>, qui fille estoit de dame Françoise de Kermoysan<sup>4</sup>, dame du Botmeur ».

Voir chap. IV. Notes sur la famille de Botmeur, et chap. III. Art. sur Keriner.

Keriner.

2 De Lambert Kermabon. — Nous ne savons à quelle famille de Lambert se rattachait le personnage cité. Peut-être appartenait-il à la très ancienne maison de Lambert, originaire de l'évêché de Dol, qui porte pour armes : D'argent au chevron de gueules.

maison de Lamoert, originaire de fetende de vir que le Pargent du chevron de gueules.

3 Nous ignorons à quelle famille Thomas appartenait Julienne Thomas.

Il y a cependant, quelques apparences pour que ce soit à la maison d'ancienne extraction chevaleresque portant pour armes: D'or à la bande engrétée d'azur.

<sup>4</sup> De Kermoysan. — Très ancienne maison qui, lors de la Réformation de 1669, fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction chevaleresque. Parmi les nombreux personnages de cette famille et sans remonter à son origine nous citerons: Messire Yvon de Kermoysan, sgr de Goësmar, vivant à la fin du XIVe siècle; — Jean de Kermoysan, vivant en 1409, marié à Amice de Kermeur; — Pierre de Kermoysan, fils des précédents,

Thomas, sa sœur, le lieu et maison de Kerinayre dont partie relève des fiefs propres de l'abbaye de Kerlot. Pour payer cet acquest le sieur de Kermabon suppose et le montre par actes bons ou mauvais que la dame de Kermoysan, à laquelle la dame Thomas, mère de sa femme, a hérité, vendit pour 11,500 l. d'héritages pour ayder à payer cet acquest de Kerinayre, dont ledit sieur de Kerinayre, son gendre, lui passa un acte de reconnaissance ».

« En 1665 ledit st de Kerinayre revendit du consentement de la dame Thomas, sans opposition de la dame de Kermoysan, lors encore vivante, ladite terre de Kerinayre au st de Chavigné qui n'en paya point aux seigneurs de fiel les rentes de son acquest, non plus que le principal pour la plus grande partie. De sorte que après plusieurs contraintes et contumaces souffertes ledit st de Kerynayre fitrevendre ladite terre de Kerinayre sur ledit st de Chavigné, en 1674, et fut adjugée au st du Moustoir, par la juridiction de Quimperlé, pour 11,500 l. ou s'opposèrent les créanciers des parties avec maître Guy Bougeant, pour madame de Kerlot, sans la nommer parce qu'il était intéressé en privé come son fermier général et come ayant droit d'éliger ses émoluments de fief à condition du tiers ».

« Le procureur du dit Bougeant laissa faire la distribution des 11.500 l. sans lui en donner avis, de sorte que la dite

seigneur de Goësmar, marié à Marie de la Lande; — Tugdual de Kermoysan, vivant en 1478, leur fils, épouse Marie Bochulos f dont: Pierre, seigneur de Goësmar, partage ses pulnés en 1492, marié à Anne du Portzou, dont : Charles, seigneur de Goësmar, marié à Perrine Kermabon et Catherine de Kermoysan, partagée en 1527; — Philippe de Kermoysan, seigneur de Goësmar, fils des précédents, épouse en 1554, Louise Pinart, dont: Jean, seigneur de Goësmar, marié à Marie du Dresnay, ils vivaient en 1621 et ils eurent de Goësmar, marié à Claire Le Rouge; Yess pour enfants: Jean, seigneur de Goësmar, marié à Claire Le Rouge; Yess de Kermoysan; François (ou François) en François (ou François) de Kermoysan; François (ou François) de Jean et de Claire Le Rouge, épouse en juin 1684, Magdeleine de Kerdo Jean et de Claire Le Rouge, épouse en juin 1684, Magdeleine de Kerdo Jean Baptiste, probablement frère de Maurice; — René de Kermoysan, seigneur de Goësmar, fils des précédents, épouse noble demoiselle N. san, seigneur de Goësmar, fils des précédents, épouse noble demoiselle N. de la Grue de la Freudière. Armes; De gueules à sept coquilles d'argent, de la Grue de la Freudière. Armes; De gueules à sept coquilles d'argent, 3, 3, 1. — Devise: Plutôt mourir que faillir.

dame abbesse ne fut point employée en son rang et ordre des privilégiés, mais lors de l'appropriement de l'acquéreur elle s'opposa, et on lui indiqua une somme de 54 1.... »

« Au mois de décembre 1686, le sieur de Kermabon a assigné en la Cour tous ceux qui ont touché les dites 11,5001. et s'est porté appelant de la distribution qui en a été faite, et même de la sentence qui a adjugé 54 l. à madame de Kerlot ». Voici maintenant des extraits des contrats de vente :

« Le 5 septembre 1659, messire Jacques Visdelou, chevalier, seigneur d'Ellien, chastelain du Hilliguit, Plogastel, Pratanros et Kervastam, faisant sa plus continuelle résidence au château du Hilliguit, vend pour  $20,500\,$  l. Keriner, Stang-Rohan, etc... à messire Guillaume de Botmeur, seigneur de Kerynaire, Kerincuff, demeurant le plus continuellement au manoir de Botmeur, en Berrien ».

 $_{\mbox{\scriptsize 0}}$  Le 15 décembre 1665, vente par messire Guillaume de Botmeur, chevalier, seigneur du dit lieu, La Sale, de Keryner, demeurant en son manoir de Botmeur, en Berrien, époux de dame Julienne Thomas, du manoir et métairies nobles de Keriner en Pluguan, maisons, écuries, chapelles, porte close, première et basse, jardins, coulombier, rabines, moulins, etc.., prééminences d'église en ceste paroisse de Pluguan, chapelle prévotive, du costé de l'Evangile avec tumbe enlevée, bancs, le tout.... comme les dites vitres estantes en la dite chapelle des armes de Botmeur de Keryner et de leurs alliances ».

« Item le manoir et lieu noble de Stang-Rohan, vendu à messire Guy Pellicier<sup>1</sup>, chevalier, seigneur de Chavigné, demeurant en la paroisse de Trédudec, évêché de Tréguier, moyennant la somme de 23,000 l ... »2

# TABLE DES MATIÈRES

# CHAPITRE PREMIER

	1
vant-propos (note).	
OPIGINE. — ANTIQUITES:	1-49
	1-3
	2
	3
Cours d'eau Constitution géologique	3-4
Constitution géologique. Statistique	4-6
Statistique Routes et chemins	6
Routes et chemins. Instruction publique.	6-7
Instruction publique	7-9
Agriculture et commerce.  Langue et costumes.  La forêt armoricaine.	9-10
Langue et costumes.  Temps préhistoriques. — La forêt armoricaine.  Temps préhistoriques et protonistoriques.	10-11
Temps préhistoriques. — La foret a mortune. Monuments préhistoriques et protohistoriques	11-12
Géographie ancienne.	12-13
L'invasion romaine.	
Promières traces de civilisations	13-15
coments gallo-rollians co	15-16
Tag invesions	16
Egendrement de l'amp	16-17
Monasteres - Monasteres	10-11
de Corno de Cornodario	17-20
- 11-ail our les overes	
antissement de l'imp	20-25
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20-21
to fontaines.	21
Anciens sources les fontaines L'eau rouge Le Temple des faux dieux.	21-22
Le Temple des	22
La tombe de langui Hent-Meur.	22-23
	25
Les esprits de Stang-Roc'han.  Motte féodale de Stang-Roc'han.  Eschapments historiques des XIIIe et XIVe siècles.	25-26
Motte leddard historiques des XIIIe et XIV	

<sup>&#</sup>x27;GUY PELLICIER DE CHAVIGNÉ. — Cette famille fut déclarée noble d'extraction à la Réformation de 1670. — Nous trouvons parmi ses membres : Messire Antoine Pelissier, procureur général au Pariement du Dauphiné, marié à Françoise Garneuvin; — Messire Jean Pelissier, sgr de Chavigné, était pulné de sa maison, il épousa Françoise Renaud, dont : messire Georges (Guy?) Pelissier, sgr de Chavigné, marié à Françoise du Parcq. — Armes : D'azur au tion d'argent, à la bande d'or brochant sur le tout.

2 Archives départementales du Finistère. (H. 181). Communiqué par M. Le Chanoine Peyron.

# TABLE DES MATIÈRES

oulèvement des paysans de Plounevez-du-Faou à la fin du XV° siècle. — Le domaine congéable. — Chant des hommes de Plouyé, par M. de la Villemarqué. — Ex- termination des paysans révoltés près de la Grande-	
Polytibuo	26-37
and the Ligne et Pluguffan.	37-44
Calamités à la fin du XVI° siècle	44-47
Les Le Nobletz et Le Maunoir	48
Evénements des XVIII° et XVIII° siècles	48-49
CHAPITRE II	
Origine de la paroisse. — L'Église. — Le Cimetière. — Les	7
CHAPELLES LES CROIX LE PRESBYTÈRE ET LES	
RECTEURS	49-73
Prédication du Christianisme et fondation de la paroisse.	49
L'immigration bretonne et les premiers groupements	49-50
Origine de la paroisse, son ancienneté et définition du plou.	
- L'Oratorium primitif	50-51
Saint Guffan	51-52
Différentes orthographes de Plugustan	52
Etymologie et patronage de Plugusfan (Voir Appendice).	52-53
L'an mille	53-54
Description de l'Eglise	54-57
Les Saints de Pluguffan	58-59
Le Cantique des gens de Pluguffan	59-60
Le Cimetière et les principales tombes	60-61
Les Chapelles	61-66
La chapelle de Notre-Dame-de-Graces, description, situa-	
tion et pardon	61-64
La chapelle de Saint-Guénolé	64-65
La chapelle de Sainte-Guen	65
La chapelle Neuve ou de la Grande-Boixière	65
La chapelle ou oratoire du château de la Boissière	65
La chapelle du château de Keriner	65-66
Les Croix de Plugusfan	66
Les Recteurs ou Vicaires perpétuels	66-73
Administration ecclesiastique	66
Fonction et situation du Recteur de Plugussan	67
Le Presbytère	67

Liste des recteurs avec leur biographie 6	7-70
Vicaires et chapelains de Pluguffan.	71
Vicaires et chapetains de l'aggresse et au presbytère de Plu- Documents relatifs à la fabrique et au presbytère de Plu-	
guffan	11-73
CHAPITRE III	
FIEFS. — ANCIENNES RÉFORMATIONS. — SEIGNEURIES ET	70 140
	73-148
their do Dinguffan aux VI et VII siecies	73
Etablissement de la féodalité	73-74
	74-75
	75-77
droits.	19-11
deetfoo et de Pratanias, icuis	78-82
	82-83
n it de connerie et de cuellette des conse	83-84
	84-88
Le Divit de source - Coatfao et Pratanras	88-93
	88-89
	89-90
de 1441	91-92
1- 1444	92
	93
Montre de 1481.	93
" de 1562	
» de 1562. SEIGNEURIES ET MANOIRS. — Description d'un manoir bre-	93-96
Seigneuries et manoirs. — Description ton et mœurs des seigneurs.	96-107
I . Boissière et ses seigneurs .	96-97
Situation et état actuel .	
Estuait d'un aveu de la seignour	97
nant la Boissière.	98-103
at talogie de la famille de Reffords	103-10
Notice généalogique sur la ville et VVIIIe siècles	100 1
r a manoir de la Buissier	107-11
of SAS SEISHOULE	10.
a samplion du chatoat - adjag)	108-11
Description du château de Keriner.  Les seigneurs de Keriner (Voir Appendice).  Les seigneurs de femille de Lécluse de Longraye.	. 110-11
Les seigneurs de Keriner (Voir Appendice).  Généalogie de la famille de Lécluse de Longraye.	

26	TABLE	DES	MATIÈRES
20	The state of the s		

Généalogie de la famille Urvoy de Portzampare (branche	
de Portzamparc fixée à Pluguffan)	
Tréguer, ses seigneurs et sa description	
Kerlagaru, sa description et ses seigneurs	
KERASCOET, situation, description et seigneurs 124-127	
Notes généalogiques sur la famille de Kerguelen 125-127	
Lesconan, situation, description et seigneurs 128-129	
KERSANTEC et ses seigneurs	
Son ancienneté	
Aveu de Kersantec (15 septembre 1774) 130-131	
Les seigneurs de Kersantec	
Le moulin de Kersantec	
Un ermitage à Kersantec	
Situation, description et terres seigneuriales près de Ker-	
santec	
KERREM, situation, description et seigneurs 133-137	
Généalogie de la famille de Tréanna	
Kerlor, manoir et abbaye, fondation et anciens posses-	
seurs	
LA BOIXIÈRE-KERLOT et ses seigneurs	
Aveu de la seigneurie de Quéménet concernant La Boi-	
xière-Kerlot	
AUTRES SEIGNEURIES, MANOIRS ET TERRES NOBLES 139-142	
Déclarations et prétentions extraites d'un aveu de Quéménet	
(1700)	
Diverses déclarations concernant des manoirs et des terres	
situées en Pluguffan	
KERFENEC	
KERVOUYEN	
Le territoire de Pluguffan au XVe siècle	
Le territoire de Pluguffan aux XVII° et XVIII° siècles 148	
CHARITE IV	
CHAPITRE IV	
REGISTRES PAROISSIAUX NOTES SUR LES FAMILLES 148-201	
Les anciens registres dans les paroisses. — Les ordon-	
nances concernant leur tenue Leur importance pour	
l'histoire des familles	
Sources où ont été puisé les notes sur les familles 149	
Analyse sommaire	

T.	ABLE DES MATIÈRES	227
ra Bávolution		201-202
Extraits des registres	des délibérations du Conseil muni-	

cipal de Pluguffan. 202–205

Fêtes pour l'anniversaire de la naissance du duc de Bordeaux. 204–205

Conclusion. 205–206

# APPENDICE

I. — LE PATRONAGE DE PLUGUFFAN. — Etymologie	207-210
II. — LES TRÉSORIERS DE SAINT-CORENTIN TITULAIRES DE LA PRÉBENDE DE PLUGUIFAN.	210-212 210-211
Liste des Trésoriers titulaires de la production de la production de XIIIº siècle jusqu'à la Révolution.	211-212
III. — DOCUMENTS RELATIFS A L'ÉGLISE DE PLUGUFFAN. PARE- MINENCES.	213-216 213
Brefs d'indulgence pour le pardonne de la Extrait d'un compte de 1605-1647, concernant le vin de la	213
La Preshytère de Plugunan de se	213
Document relatif à la distribution de l'acceptance de la Pluguffan (1682).	213-21-
Les prééminences de l'assesse de Pluguffan. — Droits de	214-21
l'abbesse de Kerlot. Prééminences des seigneurs de Keriner dans l'église de Plugufan.	
guffan.	216-21
FAN. la chanelle de Notre-Dame-de-Gracias	. 216-21
Diverses deliberation de ND. de Graces, or	. 217-2
la chapelle.  La dévotion à la sainte Vierge à Pluguffan.	

TABLE	DES	MATIÈRES
-------	-----	----------

La chapelle de Saint-Guénolé	218-219
La chapelle de la Sainte-Trinité (chapelle Neuve)	219
La chapelle de Saint-Nicaise	219
V. — NOTES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES A LA SEIGNEURIE DE	
KERINER ET A SES PRÉROGATIVES	219-223
Les seigneurs de Keriner au XVII° siècle	219-220
Notes de Mme Anne Le Coigneux, abbesse de Kerlot,	
concernant Keriner (1680)	220-222
Westroite des contrats de vente (1659 et 1665).	

# TABLE ALPHABÉTIQUE

# DES FAMILLES DONT LES NOTICES FIGURENT DANS CE VOLUME

## -

Acigné (d'), — 99.
Alleno de Saint-Alouarn, — 172.
Amphernet (d'), — 87, 235.
Arenberg (d'), — 87.
Audouyn, — 185-186.
Autret de Missirien, — 146.
Avaugour (d'), — 74.
Aveneau de la Grancière, — 122.

### B

Baëllec, - 170. Bahuno (du), — 150. Beaudiez (du), - 190. Bédée (de), — 184 Bergevin de Kerlaurens (de), -121, 234. Berthelot, - 118. Bertho, - 117. Bigot d'Engente, - 233. Billouart, — 159-160. Bizien du Lézard (de), — 92. Bois (du). — 183-184. Boisguéhenneuc (du), — 153-154. Bonchamp (de), — 114.

Bot (du), — 175.

Botigneau (de), — 77.

Botmeur (de), — 162.

Boučxic (du), — 212. Bouëxière-Lennuic (de la), — 119. Bragelongne (de), — 153. Breil (du), — 198-199. Briot de la Mallerie et de la Gautrais, - 124.

Cadelac (de), — 146.
Carion (de), — 96.
Carné (de), — 99.
Charil des Mazures, — 121.
Chastel (du), — 158, 165.
Chesnaye (de la), — 182.
Cillart, — 200-201.
Cleuz (de), — 171-172.
Coadalan de Précorbin (de), — 116.
Coëtanezre (de), — 89-90.
Coëtlez (de), — 169.
Collin de Mesdon, — 184.
Conen, — 88.
Cornouaille (de), — 176-177.
Cosquer (du), — 117.
Couespelle (de), — 116.

# D

Couppé, — 119.

Denis du Porzou, — 113. Denyau, — 134. Derval (de), — 86. Dibart, — 117. Disquay (du), — 79. Doduu d'Herbault, — 150.

# E

Eder de Beaumanoir de la Fontenelle, -37-38. Escale (de l'), -114. Esmes de Kerservant, -39. Estienne, -98.

Farcy (de), - 184-185. Fily de Limarec, - 93. Frédureau de Chaillou, - 122. Furie, - 128, 152.

## G

Garde (de la), - 168. Garlouet (de), - 99. Geslin (de), - 200. Glévedé (de), - 152. Goueznou, - 170. Gouin, — 181. Goulhezre (de), -180. Gourcuff (de), - 190. Guégant, — 191. Guengat (de), - 156. Guer (de), - 86. Guermeur (du), - 153. Guernizac (de), -.158. Guesdon, - 112, 185.

Haffond (du), - 159. Halgouet (du), — 199-200. Hamon de Kervers, - 114. Hernothon ou d'Ernothon (d'), -Hersart de la Villemarqué de Cornouaille, - 177. Hilguy (du), - 80, 133.

Illifaut (d'), — 116.

Jauréguy (de), - 129, 164. Jégado (de), — 41, 150. Jégou, - 165.

Jolly de Pontcadeuc, - 119. Jouhan, - 151. Joyault de Couesnongle, - 121. Juc'h (du), - 76. Jumelays (de la), - 193.

## K

Kerautem (de), - 161. Kerémar (de), - 118. Kerengarz (de), - 161. Kergariou (de), — 119, 178-179. Kergoët (de), - 161. Kerguelen de Kerbiquet (de), -Kerguvelen du Penhoat (de), -Kerhoënt (de), - 145. Kerlec'h (de), - 164-165. Kerloaguen (de), - 98-103. Kermel (de), - 113. Kermellec (de), - 179. Kermorial (de), - 166. Kermoysan (de), - 220-221. Kernaflen de Kergos (de), - 187. Keroulas (de), - 211. Kersauson (de), - 182-183. Kerscao (de), - 180. Kersulgar (de), - 178. Kersulguen (de), — 103-106.

Lagadec (de), - 152. Lambert-Kermabon (de), - 220. Lande (de la), - 151. Landes (des) - 191 234-236. Lansullien (de), - 179. Larcher, - 163. Laurens (du), - 157. Le Bahezre de Lanlay, - 69. Le Barbier, - 154.

Le Barbu, — 125. Le Baron, - 151. Le Baud, - 93. Le Borgne, — 198 (de la Tour), — 120. Le Capitaine, - 167. Le Carlier d'Herlyes, - 120. Le Coigneux, - 147. Le Corgne, - 196.

Le Coroller, - 119. Le Corre, - 149. Le Du, — 140. Le Felle, — 234

Le Gac, - 68, 197. Le Gascoing, - 118. Le Goëzre de Kervelégan, — 189 Le Gualez de Lanzéon, — 121.

Le Gubaër, - 162. Le Guillou de Penanros, - 112.

Le Guirieuc, — 170. L'Honoré, — 156. Le Lard, - 88. Le Lasseur de Ranzay, — 122.

Le Lay, - 92. Le Marec, - 174. Le Mercier, - 176.

Le Monniès de Sagazan, — 114. Le Nobletz, — 48, 181.

Le Pappe, - 190. Le Prestre de Lézonnet, — 43.

Le Rosty, — 116. Le Saux, - 90. Le Sénéchal de Carcado, — 77.

Le Torcol, — 155. Le Veneur, -118.

Le Vicomte, - 117. L'écluse de Longraye (de), — 110-

Léon (de), - 90. Lesguern (de), - 172.

Lespervez (de), - 89.

Lezongard (de), - 85, 211. Liscouët (du), - 100, 135. Longeaux (de), - 114. Louet (du), - 43, 160. Lozéac'h, — 146. Lucas, - 182.

# M

Madec (de), - 87. Mahé, - 187-188. Malescot (de), - 109. Malherbe, - 169. Marbœuf (de), — 158. Marche (de la), - 201. Marck (de la), - 86. Marc'hallac'h (du), - 159. Marigo (de), — 187. Marion, - 163. Mauduit du Plessix, - 234 Menez de Lezurec (de), -162. Mezuillac (de), - 177. Moëlien (de), — 174, Molac (de), — 76, 214. Moncuit (de), - 111. Motte (de la), - 117 Muret de Pagnac, - 114.

Névet (de), - 101, 156-157.

Parc (du), - 186. Parcevaux (de), - 189. Pellicier de Chavigné, — 222-223. Penancoët (de), - 157. Penfeuntenyo (de), - 171. Pepin, — 192. Perrien (de), - 116. Perrier (du), - 88. Perrot ou Perrault, - 93.

Pinel, - 109. Plessix-Ergué (Le', seigneurie, 80. Plœuc (de), -166. Pont-l'Abbé (de), - 85, Portzamparc (de), - 119. Poulmic (de), - 112. Prigent, - 118. Provost, - 200.

# Q

Quelen (de), - 188. Quelen de Kerouhant (de), - 215. Quellenec (du), - 151. Quemper de Lanascol, - 118. Quimerc'h (de), - 106.

## B

Raison du Cleuziou, - 120. Revol (de), - 118. Robien (de), - 196. Roche (de la), - 117. Rodellec du Porzic (de), - 165. Rohan (de), - 92. Roquefeuil (de), - 131. Rosily (de), - 186. Rosmadec (de), - 76, 211. Russon (de), — 122.

Salles (des), - 163. Salou (de), - 233.

Saluden (de), - 135. Sauldraye (de la), - 169. Simon, - 135. Stangier (du), - 154.

Talhouët (de), - 201. Talhouet de Keravéon (de), - 146. Texier d'Arnoult, - 114. Thépault, — 167. Thomas, - 197, 220. Tinténiac (de), — 194-195. Tourdelain (de), - 117. Tournemine (de), - 74. Tréanna (de), - 134-136. Trécesson (de), - 150-51. Trémenec (de), — 193. Tremic (de), — 155. Trémillec (de), - 84. Tréouret de Kerstrat, - 195. Trogoff (de), - 113. Tuomelin (de), — 170-171.

## U

Urvoy de Portzamparc, — 115-122.

## V

Vergier de Kerhorlay (du), -202-203 Vieux-Chastel (du), - 212. Vigne (de la), — 116. Visdelou (de), — 71, 173.

# ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 17. ligne 19, au lieu de : Anaurat, lire : Anaurot.

23, ligne 10, après : 60 à 80, ajouter : personnes.

48, note 1, au lieu de : Michel Le Nobletz mourut en 1662, lire : en 1652.

56, note 2, au lieu de : fut guillotinée à Quimper, avec ses parents, lire : Victoire de Saint-Luc fut guillotinée à Paris, avec ses parents.

86, ligne 7, au lieu de : Catherine de Fallou, lire : Marie-Anne Salou, et ajouter : fille de messire Olivier Salou, sgr de Toulgouët, et de Marie Furic. — DE SALOU porte : D'argent à trois hures de sanglier de sable.

86, ligne 11, Radegonde de Visdelou était fille de François-Hyacinthe de Visdelou et de Marie-Anne Salou.

86, ligne 18, au lieu de : N. comte de la Marck, lire : Louis Engelbert, comte de la Marck. — Il avait épousé Marie-Anne Visdelou de Bienassis.

87, ligne 1, au lieu de :  $\mathbf{M}^{110}$  de la Marck, lire :  $\mathbf{M}^{110}$  Marguerite-Irès de la Marck.

88, ligne 3. — Pratanras a été acheté en 1889 par M. d'Engente. Ajouter en note : BIGOT D'ENGENTE : Ancienne famille originaire de Normandie, maintenue dans cette province, lors de la réformation de la noblesse en 1670. Armes: D'argent au chevron de sable, accompagné de

- 109, ligne 26, ajouter en note : Noël Bougeant et Yvonne Billouart, sgr et dame de Keriner, vivaient encore le

115, ligne 23, au lieu de : Ermic de la Motte, lire : Ermie de

116, ligne 12. —  $Rolland\ Urvoy$ , sgr des Fermes, avait épousé Isabeau de Quédillac de Belorient et non Isabeau de Cadelac, quoique ce dernier nom soit cité dans plusieurs actes. — DE QUÉDILLAC porte: De gueules à trois fasces d'argent (Guy Le Borgne); alias : D'argent à trois fasces de gueules.

- 116, note 3. Maurice de Perrien n'était pas sgr de Crénan avant son mariage. Cette seigneurie importante venait de sa femme, Anne Urvoy, qualifiée, lors du mariage, dame de Crénan. Cette terre fut érigée en marquisat pour leur petit-fils, lieutenant-général.
- 117, ligne 8, au licu de : fille de Raoul, lire : fille de François.
- 117, note 3, ligne 7, au lieu de : Roland de la Motte, lire : Roland de la Motte-Rouge, chevalier, issu de Dinan.
- 120, ligne 8, après : La Haye, etc., ajouter : lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis.
- 121, note 2, de Bergevin porte : De gueules au chevron d'or accompagne en chef de deux grappes de raisins d'argent et en pointe d'un croissant de même.
- 121, note 4, ligne 2, au lieu de : Pierre, vicomte de Trogoff, lire : Pierre, comte de Trogoff.
- 122, note 2, au lieu de : six losanges d'azur, lire : six losanges de gueules.
- 127, ligne 37, ajouter en note : MAUDUIT DU PLESSIX : Ancienne famille originaire de Touraine qui porte pour armes : D'or au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules; aliàs : de trois molettes de sable.
- 131, ligne 1, au lieu de : Thérèse Le Falle, lire : Thérèse Le Felle, et ajouter en note : LE FELLE : Très ancienne maison, originaire de la paroisse de Pluduno, évêché de Saint-Brieuc, et connue depuis le XIIIº siècle. Armes : D'azur à trois batons noueux armés d'un fer de lance d'argent, posés en bandes.
- 137, note 3, au lieu de : en janvier 1791, lire : le 24 janvier 1792.
- 156, note 2, au lieu de: N. L'Honoré, marié: l° à N. de Trémic, lire: N. L'Honoré, mariée: 1° à N. de Trémic, etc.

## Page 191, note 1.

DES LANDES. - Plusieurs familles portant ce nom, il y a eu confusion de notre part, la note que nous donnons est erronée et ne concerne pas la famille établie à Pluguffan. — Messire Nicolas des Landes, chevalier, sgr de la Boixière et de Kerrem, en Pluguffan, appartenait à la maison des Landes, d'ancienne extraction chevaleresque, très puissante dans le pays de Bayeux et de Vire où elle possédait des seigneuries et des châteaux ; où elle jouissait des plus hautes prérogatives. — Le premier auteur authentiquement connu de cette ancienne famille est Jean des Landes, chevalier, croisé en 1096. Accompagnant le roi Charles, le duc de Normandie et Geoffroy de Bouillon, duc de Lorraine, « il commandait un nombre de gentilshommes, ses vassaux, en qualité de Banneret ». — Voici, en outre, la filiation de la branche du personnage qui nous occupe

I. - Robert des Landes, écuyer, sgr d'Avilly, vivant vers 1470, marié à demoiselle Laumanite Chauvin, dont :

II. - Marguerin des Landes, écuyer, sgr du Pont, marié à demoiselle Guillemine Morel. De ce mariage issut :

III. - Jean des Landes, IIº du nom, écuyer, épouse demoiselle Barbe Le Louvetet, dont il eut :

 IV. — Jean des Landes, III° du nom, écuyer, sgr d'Avilly. Il épousa demoiselle Françoise des Monts, dont il eut plusieurs enfants, et entre autres :

1º Robert des Landes, IIº du nom, sgr du Boisjosselain;

2º Michel des Landes, qui suit :

V. - Michel des Landes, écuyer, sgr des Landes et de la Ricaudière, servit pour son père au camp devant Avranches en 1591, et reçut plusieurs blessures. Il épousa demoiselle Jacqueline du Bourg. fille de Guillaume du Bourg, écuyer. Le contrat de mariage est daté du 18 novembre 1627. De ce mariage issut :

VI. - Charles des Landes, écuyer, sgr de la Bastière, conseiller du Roi, maître des Eaux et Forêts à Vire, né le 27 juin 1652, marié à noble demoiselle Anne-Angélique d'Amphernet, fille de messire Gabriel d'Amphernet, sgr de Quesnoy, et de demoiselle Anne de la Rivière, petite fille de Jean d'Amphernet, chevalier, sgr du Pont-Bellanger, gentilhomme de la chambre du Roi et de son Ordre, en 1588; petite nièce du frère dudit Jean, messire René d'Amphernet, sgr de Boucay, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, président à Mortier en 1620 au Parlement de Bretagne<sup>1</sup>. Le contrat de mariage est daté du 20 octobre 1592. De ce mariage naquit :

VII. — Nicolas-François des Landes, chevalier, sgr de la Boixière et de Kerrem en Pluguffan², Gendarme du Roi³, né le 24 octobre 1702, mariét le 8 septembre 1732 à noble dame Mauricette-Louise du Menez, fille d'Yvon du Menez, écuyer, et de noble dame Charlotte-

Nicolas-François des Landes était un des deux-cent cinquanté gentils-hommes formant la garde du Roi avec le Roi pour capitaine.

Par autorisation spéciale de l'Evêque le mariage se fit dans l'église de Notre-Dame-du-Pénity.

Jeanne de Boisquéhenneuc, de la ville de Quimper; veuve de messire Cuillaume de Carion, sgr du Scouvel, paroisse Saint-Julien. Décédé à Quimper le 25 octobre 1781, paroisse de Saint-Mathieu, il eut pour enfants:

- 1º Jean-René-Anne-Hyacinthe des Landes, né à Pluguffan le 30 juin 1733.
- 2º Hyacinthe-Claude-Renée-Guillemette des Landes, née à Pluguffan, le 12 juin 1734, décèdée à Quimper le 25 décembre 1788. Elle épouse en l'es noces écuyer Jean Le Bahezre, sgr de Kervenergant, Le Reste, Créch'hamblay. [De ce mariage est issu une fille : — Anne. Mariée en secondes noces à Michel-Marie-Alexandre Laennec, veuf de Catherine Huchet, ils eurent quatre enfants, parmi lesquels : Théophile-Anne-Françoise Laennec, mariée à Saint-Brieuc en 1800 à Amand-Marie de Miniac, demeurant à Lannion.
- 3º Anne-Gorentine des Landes, née à Pluguffan le 27 avril 1736, décédée à Lannion le 4 février 1822, sans hoirs.
- 4º Magdeleine-Joséphine-Françoise-Jacquette des Landes, née à Quimper le 27 avril 1738, paroisse de Saint-Mathieu, nommée le 2 janvier 1739; mariée à Charles-François-Nicolas des Lions et décédée à Saint-Malo en octobre 1793. De ce mariage issut une fille : Françoise-Hyacinthe des Lions, mariée a Quimper à Simon Blot.
  - 5º Mauricette-Jeanne des Landes, née et décédée en 1739.
  - 6º Charles-Olivier-Nicolas des Landes, né le 22 novembre 1740.

La famille des Landes a possédé les seigneuries d'Avilly, de Pont, de Bois-Josselain, de la Ricaudière, de la Bastière, de la Boixière, de Kerrem, etc.

Par arrêt du conseil du Roi donné à Saint-Germain-en-Laye, le 13 décembre 1669, les des Landes, de Normandie (Domfront), ont été maintenus nobles et d'ancienne extraction. — Par arrêt du Parlement de Bretagne, du 27 novembre 1754, écuyer Nicolas des Landes (de Plugustan), a été maintenu dans son état de noblesse avec voix délibérative en assemblée des Etats de Bretagne. Cette famille est aujourd'hui éteinte.

Armes : D'azur à trois chevrons d'or.

(Redigée d'après l'arrêt de noblesse d'écuyer Nicolas-François des Landes, rendu en Parlement à Rennes, le 27 novembre 1754; les notes communiquées obligeamment par M. du Bois Saint-Sévrin, et à l'aide des anciens registres de Pluguffan).

